



**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU VENDREDI 22 JUILLET 2022 - 14H.**  
*(Amphithéâtre de la Verrière)*

**Présidence** : Madame Sophie JOISSAINS, Maire

**Secrétaire de séance** : Madame Kayané BIANCO, Adjoint au Maire

**Quorum** : 19 (*article 10 de la loi « VIGILANCE SANITAIRE »*)

## Ordre du jour du Conseil Municipal du 22 juillet 2022

01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS		
<b>01.01</b>	COMPTABILITE COMMUNALE - OUVERTURES ET VIREMENTS DE CREDITS POUR L'EXERCICE 2022	Gérard BRAMOULLÉ
<b>01.02</b>	COMPTABILITÉ COMMUNALE - BUDGET SUPPLÉMENTAIRE POUR L'EXERCICE 2022	Gérard BRAMOULLÉ
<b>01.03</b>	SACOGIVA - OPERATION OBELLIA - CONSTRUCTION DE 8 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX PLAI - EMPRUNT DE 825 368 EUROS SOUSCRIT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS - DEMANDE DE GARANTIE DE LA VILLE A HAUTEUR DE 100 %	Gérard BRAMOULLÉ
<b>01.04</b>	FINANCEMENT ACTION PUBLIQUE - DEMANDE DE COFINANCEMENT AUPRÈS DE L'AGENCE NATIONALE DU SPORT - PROGRAMME DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS DE PROXIMITÉ	Gérard BRAMOULLÉ
<b>01.05</b>	AUTORISATION D'ADHESION A LA CENTRALE D'ACHAT DU RESAH	Jean-Louis VINCENT
<b>01.06</b>	ACCORD-CADRE D'ETUDES DE DEPLACEMENTS ET DE CONCEPTIONS DE CARREFOURS. AUTORISATION DE SIGNATURE DU CONTRAT.	Jean-Louis VINCENT
<b>01.07</b>	EXONÉRATION DES DROITS DE PLACE - MARCHÉ ARTISANAT	Michael ZAZOUN
<b>01.08</b>	EXONÉRATION DES DROITS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (ROLE) PENDANT LES TRAVAUX - COURS SEXTIUS - RUE VAN LOO - AVENUE DES THERMES	Michael ZAZOUN
<b>01.09</b>	EXONÉRATION DES DROITS DE PLACE - MARCHÉ ALIMENTAIRE	Michael ZAZOUN
<b>01.10</b>	MÉCÉNAT - CONVENTION POUR LE FESTIVAL MUSIQUE DANS LA RUE ÉDITION 2022	Stéphane PAOLI
<b>01.11</b>	AVENANT A LA DELIBERATION SUR L'ASTREINTE SECURITE BÂTIMENTS COMMUNAUX	Françoise COURANJOU
<b>01.12</b>	DÉTERMINATION DES MODALITÉS DE REMUNERATION DES INTERVENANTS EXTERIEURS LORS DE PRESTATIONS ARTISTIQUES A LA DGA CULTURE, PATRIMOINE MUSÉES ET ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE	Françoise COURANJOU
02-VIE INSTITUTIONNELLE		
<b>02.01</b>	INFORMATION DU CONSEIL - CREATION DES COMITES CONSULTATIFS DE LA VILLE D'AIX EN PROVENCE	Sophie JOISSAINS
<b>02.02</b>	INFORMATION DU CONSEIL - COMPTE RENDU DES	Sophie JOISSAINS

	DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DE COMPÉTENCES DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE DANS LES MATIÈRES ÉNUMÉRÉES A L'ARTICLE L2122.22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES	
<b>02.03</b>	INFORMATION DU CONSEIL - DSP CASINO MUNICIPAL - RAPPORT D'ACTIVITÉ CLOS LE 31 OCTOBRE 2021	Solène TRIVIDIC
<b>02.04</b>	PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL VISANT À SOLDER LE LITIGE ENTRE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE ET MONSIEUR JEAN-LAURENT GALEON	Amandine JANER
<b>04-AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN</b>		
<b>04.01</b>	140 RUE MARCELLE ISOARD - CENTRE DE FROID - BAIL COMMERCIAL AU PROFIT DE LA SARL FASSETTA.	Odile BONTHOUX
<b>04.02</b>	ELARGISSEMENT DE L'ALLEE DE LA POMONE - ACQUISITION A L'EURO SYMBOLIQUE DE LA PARCELLE CADASTREE CR N°24	Odile BONTHOUX
<b>04.03</b>	AVENUE JEAN-PAUL COSTE - SERVITUDE ENEDIS SUR LA PARCELLE COMMUNALE CADASTREE SECTION BS N° 62	Odile BONTHOUX
<b>04.04</b>	ROUTE D'EGUILLES - SERVITUDE ENEDIS SUR LA PARCELLE COMMUNALE CADASTREE SECTION MP N° 217	Odile BONTHOUX
<b>04.05</b>	GRAND ARBOIS - SERVITUDE ENEDIS SUR LA PARCELLE COMMUNALE CADASTREE SECTION LC N° 52	Odile BONTHOUX
<b>07-DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE</b>		
<b>07.01</b>	VIE CULTURELLE ET BIENNALE "UNE 5ÈME SAISON" D'ART ET DE CULTURE 2022"- VOTE ET ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES - EXERCICE 2022- SIGNATURE DE CONVENTIONS ET AVENANTS	Sophie JOISSAINS
<b>07.02</b>	MÉJANES - CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LE DÉVELOPPEMENT DES BIBLIOTHÈQUES DU CENTRE PÉNITENTIAIRE D'AIX-LUYNES	Sophie JOISSAINS
<b>07.03</b>	VIE CULTURELLE - APPROBATION DE LA GRILLE TARIFAIRE DU GRAND THÉÂTRE DE PROVENCE POUR LA SAISON 2022/2023	Dominique AUGEY
<b>07.04</b>	ACQUISITION D'UNE ŒUVRE D'ART DE LAURENT FAUCHIER AVEC INSCRIPTION A L'INVENTAIRE REGLEMENTAIRE DES COLLECTIONS DU MUSÉE GRANET	Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE
<b>07.05</b>	ACQUISITION DE LA LETTRE DE PAUL CÉZANNE A CAMILLE PISSARO, L'ESTAQUE, LE 2 JUILLET 1876,	Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE

	AVEC INSCRIPTION A L'INVENTAIRE RÉGLEMENTAIRE DES COLLECTIONS DU MUSÉE GRANET	
<b>07.06</b>	ACQUISITION DE QUATORZE ŒUVRES D'ART DE FABIENNE VERDIER AVEC INSCRIPTION A L'INVENTAIRE DES COLLECTIONS DU MUSÉE GRANET	Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE
<b>07.07</b>	TOITURE ZINC CHAPELLE DES PENITENTS BLANC - PROTOCOLE TRANSACTIONNEL - AUTORISATION DE SIGNATURE A MADAME LE MAIRE OU A SON DÉLÉGUÉ - DECISION DU CONSEIL	Solène TRIVIDIC
<b>07.08</b>	CULTURE PROVENÇALE - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT PROJET A L'ASSOCIATION EFFORT ARTISTIQUE	Fabienne VINCENTI
<b>08-VALORISATION DU PATRIMOINE</b>		
<b>08.01</b>	CONVENTION ENTRE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE ET LA VILLE DU MANS POUR LE PRÊT D'UNE PONTE DE DINOSAURE APPARTENANT A LA VILLE (MUSÉUM D'HISTOIRE NATURELLE)	Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE
<b>08.02</b>	APPROBATION ET SIGNATURE DE LA CHARTE DE DECLINAISON DE L'ATLAS METROPOLITAIN DE LA BIODIVERSITE	Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE
<b>08.03</b>	PRESTATION POUR UNE CAMPAGNE DE FOUILLES PALÉONTOLOGIQUES DANS LA RÉSERVE GÉOLOGIQUE DE HAUTE PROVENCE	Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE
<b>08.04</b>	ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DU SECTEUR DU PATRIMOINE	Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE
<b>08.05</b>	CHAPELLE DE LA VISITATION - MISSION D'ETUDE DES CONDITIONS DE SECURITE DU PUBLIC - DEMANDE DE SUBVENTIONS	Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE
<b>08.06</b>	DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL RÉGIONAL POUR LA FÊTE DE LA SCIENCE 2022	Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE
<b>08.07</b>	RÉALISATION DE RELEVÉS LASERGRAMMETRIQUES A MARTIGUES. PRESTATION FACTURÉE A LA VILLE DE MARTIGUES.	Sophie JOISSAINS
<b>08.08</b>	FOUILLE D'ARCHEOLOGIE PREVENTIVE - ZAC DE LA CONSTANCE (PARCELLE ID 148) - DECISION DE REALISATION DE L'OPERATION PAR LA DIRECTION ARCHEOLOGIE - AUTORISATION DE SIGNER LE CONTRAT ENTRE LA VILLE ET LA SPLA PAYS D'AIX TERRITOIRES	Sophie JOISSAINS
<b>09-DEVELOPPEMENT DU TOURISME ET RAYONNEMENT INTERNATIONAL</b>		
<b>09.01</b>	OFFICE MUNICIPAL DE TOURISME - RÉAJUSTEMENT DE LA SUBVENTION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT 2022.	Stéphane PAOLI

<b>09.02</b>	POLITIQUE DE TOURISME - UTILISATION DU CENTRE DE CONGRES- MISE A DISPOSITION GRATUITE ET TARIFS PRÉFÉRENTIELS.	Stéphane PAOLI
<b>09.03</b>	RELATIONS INTERNATIONALES : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A L'ASSOCIATION DES JUMELAGES ET DES RELATIONS INTERNATIONALES	Stéphane PAOLI
<b>10-PREVENTION ET AMELIORATION DE LA SANTE PUBLIQUE</b>		
<b>10.01</b>	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2022 POUR L'ASSOCIATION RESSOURCE DANS LE CADRE DU DEVELOPPEMENT DE SON PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT THÉRAPEUTIQUE DES PERSONNES TOUCHÉES PAR LE CANCER	Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE
<b>10.02</b>	ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET PARTENAIRES INTERVENANT EN 2022 DANS LE CADRE DU PLAN LOCAL DE SANTÉ PUBLIQUE - DIRECTION SANTÉ PUBLIQUE ET HANDICAP	Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE
<b>11-RENFORCEMENT DE LA PROXIMITE ET POLITIQUE DE LA VILLE</b>		
<b>11.01</b>	ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS ANIMATIONS ESTIVALES- AUTORISER MADAME LE MAIRE A SIGNER L'AVENANT	Solène TRIVIDIC
<b>12-DEVELOPPEMENT DES SERVICES DE PROXIMITE AUX AIXOISES ET AIXOIS</b>		
<b>12.01</b>	RAPPORT POUR INFORMATION DU CONSEIL - DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DES STRUCTURES MULTI-ACCUEILS DE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE - COMPTE RENDU D'ACTIVITÉS DU DÉLÉGATAIRE ANNÉE 2021	Fabienne VINCENTI
<b>12.02</b>	ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EN 2022 AUX ASSOCIATIONS ŒUVRANT EN FAVEUR DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP	Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE
<b>14-ENSEIGNEMENT ET SOUTIEN A L'ÉDUCATION DES ENFANTS SCOLARISÉS</b>		
<b>14.01</b>	SUBVENTIONS AUX COOPÉRATIVES SCOLAIRES DES ÉCOLES MATERNELLES ET ÉLÉMENTAIRES PUBLIQUES DE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE	Fabienne VINCENTI
<b>16-DEVELOPPEMENT DES PARTENARIATS ET DE LA VIE ASSOCIATIVE ET COMMERCANTE</b>		
<b>16.01</b>	PARTICIPATION FINANCIÈRE ENTRE LA VILLE ET L'UPPA CHAIRE OPTIMA	Dominique AUGÉY
<b>16.02</b>	SUBVENTION A L'ACADÉMIE DES SCIENCES AGRICULTURE ARTS ET BELLES LETTRES D'AIX-EN-PROVENCE	Dominique AUGÉY

Le 22 juillet 2022 à 14h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans l'Amphithéâtre de la Verrière, 10 rue des Allumettes, 13100 Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 15 juillet 2022, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Monsieur Jonathan AMIACH à Madame Joëlle CANUET, Madame Laurence ANGELETTI à Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Michael ZAZOUN, Monsieur Pierre- Paul CALENDINI à Madame Josy PIGNATEL, Madame Brigitte DEVESA à Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Laurent DILLINGER à Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL à Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL à Monsieur Sellam HADAOUI, Monsieur Philippe KLEIN à Madame Béatrice BENDELE, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Pierre SPANO à Madame Agnès DAURES, Monsieur Jules SUSINI à Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Francis TAULAN à Monsieur Sylvain DIJON, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ.

**Excusés sans pouvoir :**

Madame Stéphanie FERNANDEZ, Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

**MME LE MAIRE** - Allons-y, a-t-on le quorum ? Bien alors je vais demander à Kayané Bianco de faire l'appel.

**MME BIANCO** - Merci Madame le Maire. Amiach Jonathan, Angeletti Laurence, Augéy Dominique, Bendele Béatrice, Benkaci Moussa, Bianco Kayané présente, Billot Brigitte, Bonthoux Odile, Boudon Jacques, Bramoullé Gérard, Calendini Pierre-Paul, Canuet Joëlle, Capeau Rémi, Casanova Pierre-Emmanuel, Chevalier Éric, Couranjou Françoise, Daures Agnès, Devesa Brigitte, Di Caro Antonucci Sylvaine, Di Meo Cyril, Dijon Sylvain, Dillinger Laurent, Donatini Gilles, Dubost Jean-François, Dumichel Frédérique, Feraud Marc, Fernandez Stéphanie, Gruvel Jean-Christophe, Hadaoui Sellam, Huard Elisabeth, Hubert Claudie, Janer Amandine, Joissains Sophie, Khouiel Salah Eddine, Klein Philippe, Lenfant Gaëlle, Meggiato Perrine, Meynet de Cacqueray, Ollivier Arlette, Paoli Stéphane, Parra Alain, Pena Marc, Petel Anne-Laurence, Pignatel Josy, Scandolera Laure, Sicard- Desnuelle Marie-Pierre, Spano Pierre, Susini Jules, Taulan Francis, Terme Françoise, Trividic Solène, Vincent Jean-Louis, Vincenti Fabienne, Zazoun Michaël, Zerkani-Raynal Karima.

**MME LE MAIRE** - Sur le procès-verbal de notre dernière séance

**MME BIANCO** – 01.01 unanimité, 01.02 unanimité, 01.03 majorité 47 pour 5 contre, 01.04 unanimité, 01.05 unanimité, 01.06 unanimité 5 abstentions 8 ne participent pas, 01.07 unanimité, 01.08 unanimité 7 ne participent pas, 01.09 unanimité, 01.10 unanimité 1 ne participe pas, 01.11 unanimité, 01.12 unanimité, 01.13 unanimité, 02.01 information du conseil, 02.02 information du conseil, 02.03 unanimité 5 ne participent pas , 02.04 unanimité 5 ne participent pas , 04.01 information du conseil, 04.02 unanimité, 04.03 unanimité, 04.04 unanimité, 04.05 unanimité, 04.06 unanimité, 04.07 unanimité,

07.01 unanimité, 07.02 unanimité, 07.03 unanimité, 07.04 unanimité, 07.05 unanimité, 07.06 unanimité, 07.07 unanimité, 07.08 unanimité, 07.09 unanimité, 07.10 unanimité, 09.01 unanimité, 09.02 unanimité, 10.01 unanimité, 11.01 unanimité, 11.02 unanimité, 12.01 unanimité, 12.02 unanimité, 12.03 unanimité 2 ne participent pas, 12.04 unanimité, 13.01 unanimité, 13.02 unanimité, 14.01 unanimité 4 abstentions 7 ne participent pas, 14.02 unanimité, 14.03 unanimité 6 ne participent pas et 15.01 unanimité.

**MME LE MAIRE** - Merci Kayané. Alors on va aborder les questions orales de chaque groupe. Simplement, je souhaite vous dire que pour le prochain conseil municipal, les questions orales qui arriveront moins de trois jours avant le conseil municipal seront reportées au conseil municipal d'après. Aix au Cœur

**MME PETEL** - Madame le Maire, excusez-moi, c'est écrit dans le règlement intérieur ?

**MME LE MAIRE** - Nous modifierons le cas échéant le règlement intérieur en ce sens au prochain conseil. Un délai raisonnable il est marqué, s'il faut le préciser nous le préciserons mais la veille pour le lendemain ce n'est pas un délai raisonnable.

**MME PETEL** - D'accord

**MME LE MAIRE** - Aix au Cœur pourrait débiter la première question ?

**MME PETEL** - Oui merci Madame le Maire. En fait nous souhaitons vous interpeller chacun le sait sur l'affaire de harcèlement sexuel qui secoue actuellement le conservatoire et qui a valu à son directeur une suspension...de votre part. Dans cette affaire les témoignages nous ont particulièrement choqués et nous ne ferons pas de commentaire sur l'affaire en elle-même car il y a une enquête judiciaire en cours et nous n'avons pas à interférer sur cette enquête judiciaire néanmoins nous avons lu comme peut-être tous les conseillers municipaux autour de cette ... dans cette assemblée les révélations faites par la presse locale et notamment Marsactu pour ne pas le citer quant aux alertes qui avaient été faites depuis plusieurs années par la Ville auprès de la Ville pardon. Nous souhaitons le rappeler parce que en tout cas parler de cette affaire parce que ça n'est pas anodin, c'est vrai qu'entretemps l'affaire Me Too en tout cas a secoué le monde entier et les affaires de harcèlement sexuel et sexiste sont devenues maintenant sur le devant de la scène et sont devenues extrêmement plus visibles en tout cas dans la société. Les révélations qui sont faites dans le journal nous sont aussi très importantes parce qu'elles révèlent aussi le rôle que doit jouer la collectivité dans la protection de ses fonctionnaires, de ses employés mais également des usagers. Je veux juste rappeler une chose... à l'automne 2021, il y a eu un premier signalement puis plusieurs, quatre personnes au total qu'arrivent à la DRH de la Ville. Marsactu dit avoir recueilli cinq autres signalements fait sur 10 années en fait mais il relate aussi des faits antérieurs qui datent de 2012-2013 et ce même journal parle de signalements auprès d'un adjoint haut placé auprès du DGS de la Ville et également auprès de vous-même Madame le Maire dès l'année 2016. Cette alerte nous dit le journal a été faite par M. Capus qui est syndicaliste. Donc...le journal parle...de ces échanges de courriers qui attestent que votre DGS a été alerté. Je cite « mains aux fesses au conservatoire », il évoque des jeunes femmes traumatisées dont une qui a fait l'objet de mutation à la bibliothèque Méjanes et qui aurait évoqué cette situation avec vous Madame le Maire alors je cite le journal « nous avons aussi recueilli le récit de témoins, anciens élèves, professeurs ou syndicalistes de la mairie d'Aix-en-Provence, plusieurs affirment avoir alerté la mairie par le passé sans que ces alertes n'entraînent jusqu'alors de sanctions ». Les faits de harcèlement sexuel et sexiste sont des faits graves et je rappelle que l'employeur public a des obligations et vous le savez mieux que moi ou en tout cas aussi bien que moi en tant que structure employeuse, les collectivités territoriales sont tenues de prendre des mesures adaptées pour garantir la sécurité des agents et des agentes afin de prévenir, arrêter et sanctionner les violences sexistes et sexuelles au travail. Je veux juste rappeler également que la nouvelle loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique renforce ces obligations autour de 4 axes prioritaires : prévenir les violences, mettre fin aux violences identifiées, protéger la victime, sanctionner la personne qui a commis les faits. Par ailleurs et cela a été appliqué récemment par la Ville l'article 40 du code de procédure pénale dit que toute autorité constituée, tout officier public ou fonctionnaire qui dans l'exercice de ses fonctions acquièrent la connaissance d'un crime ou d'un délit est tenu d'en donner avis sans délai au procureur de la république et de transmettre à ce magistrat tous les renseignements, procès-verbaux et actes qui y sont relatifs. Donc si ce que dit ce journal est vrai et que dès 2016 des faits graves de harcèlements et de violences sexuelles et sexistes étaient connus, nous souhaitons savoir pourquoi cela n'a pas été transmis au procureur de la république et si une enquête interne pourrait aujourd'hui être diligentée car la non-dénonciation de faits aussi graves constitue elle-même un grave dysfonctionnement interne. Je vous remercie Madame le Maire.

**MME LE MAIRE** - Merci il est logique que vous vous occupiez du fonctionnement de la collectivité et notamment sur des points aussi graves. Alors comme vous l'avez spécifié aussi, il y a une enquête pénale qui est en cours, lorsque j'ai été saisie par courrier d'une première plainte, j'ai évidemment demandé à ce qu'une enquête interne soit menée parce qu'on ne peut non plus se fier simplement à des allégations et j'ai envoyé le courrier au procureur de la république en soulevant l'article 40. Pour le reste, je ne m'étalerai pas, sachez simplement une chose parce que dans mon souvenir, le souvenir n'est pas tout à fait frais mais je ne pense pas me tromper en disant que sur cet article de journal que vous avez cité, il était mentionné que la personne avait été reçue avec le syndicat, le DGS et son directeur de l'époque. Aujourd'hui le conseil de discipline a émis un avis qui a été suivi totalement par la Ville et nous sommes dans l'attente évidemment de la procédure. Voilà, c'est la seule chose que je puis vous dire sur ce sujet épineux et je dirai très douloureux. Par contre je vais laisser la parole à Madame Couranjou qui va vous expliquer les mesures qui ont été prises en 2018 suite à la loi qui traitait de ce type de problématique. Françoise

**MME COURANJOU** - Je vous remercie Madame le Maire, donc sur la question en en...détail qui porte à la fois sur la politique et les procédures. Ma réponse sera en deux points. Concernant la politique, concernant les protections sur les harcèlements sexistes et sexuels. Dans le cadre des lignes directrices de gestion RH élaborées à la Ville des mesures ont été décidées en faveur de l'égalité professionnelle sous forme d'un plan d'action pluriannuel 2021-2023. Ce plan d'action d'égalité professionnelle est décliné en plusieurs axes et notamment celui de lutte contre les violences sexuelles et les agissements sexistes et précise plusieurs mesures. Dans ces différents axes bien évidemment il est rappelé qu'il y avait déjà été créé au sein de l'administration un poste de chargé de mission accompagnement RH individuel et collectif. Ce chargé de mission est en charge notamment de la prévention et du traitement de situations de harcèlement moral et/ou sexuel et d'agissements sexistes. Par ailleurs des campagnes de communication et de sensibilisation auprès de nos agents sont régulièrement lancées avec des, sous forme de plaquettes qui sont mises à disposition, donc les voici, ce type de plaquette que nous vous tenons à vos disposition au niveau des services de RH. A la suite de ces campagnes de sensibilisation sont menées des sessions de formation sous forme de webinaire visionné en groupe dans tous les services. Le powerpoint de ce webinaire est aussi en ligne sur le site de la Ville, le site dédié RH. Les mesures RH sont mises en œuvre pour accompagner les collectifs de travail et les hiérarchies pour continuer à adopter dans le travail des postures professionnelles exemplaires. A ce titre le réseau de référents égalité professionnelle, 2 par DGA et DGST est déployé pour faire un relais de proximité pour les agents. Concernant la volonté de la Ville pour lutter contre les violences sexuelles et les agissements sexistes, il a été mis en place une procédure de mesures dédiées et cette procédure a été formalisée lors d'un CHSCT comme vous l'avez dit Madame le Maire dès 2018 sur un dispositif interne de prévention et de traitement des situations de harcèlement moral et/ou sexuel et d'agissements sexistes. Ainsi, il se décline comme cela : tout agent de la Ville a la possibilité et est encouragé à se signaler en tant que victime ou témoin de harcèlement sexuel, d'agissements sexistes ou de violences sexuelles, l'agent est immédiatement contacté et reçu par la mission RH accompagné individuellement et collectivement par un entretien d'écoute et d'information et d'orientation en lien avec la médecine professionnelle et préventive. Il est invité à formaliser son signalement. La DRH en lien avec la hiérarchie de l'agent prend ensuite le relais pour l'analyse de ce premier recueil de faits. Si les faits laissent supposer l'existence d'un harcèlement sexuel, d'agissements sexistes ou de violences sexuelles des mesures conservatoires sont envisagées afin de protéger la présumée victime : suspension ou changement temporaire d'affectation pour le présumé auteur des faits ou changement d'affectation de la personne présumée victime avec son accord et enquête administrative est diligentée. A l'issue de l'enquête si les faits sont établis, une procédure disciplinaire peut être engagée à l'encontre de l'auteur des faits et peut faire l'objet d'un signalement au procureur de la république. Tout au long de la procédure, un lien est maintenu par la RH avec la victime qui est éventuellement orientée vers des psychologues cliniciens externes et partenaires de la Ville dont les séances sont prises en charge par la Ville. Nous nous tenons là, le service, le département des ressources humaines et moi-même à votre disposition, si vous voulez que le webinaire vous soit présenté de façon plus interactive et si vous voulez avoir à votre disposition les plaquettes qui sont mises à disposition pour les agents. Je vous remercie, je me tiens à votre disposition pour d'autres questions.

**MME PETEL** - Je vous remercie parce que c'était très complet. Mais en fait, vous me parlez de mesures qui ont été prises à partir de 2018-2019 moi je ce que je vois dans le journal Marsactu, ce sont

des faits et des témoignages relatés à votre DGS notamment en 2016. Donc ma question est la suivante : est-ce que ces procédures internes, cette information interne a été mise en place suite à ces témoignages et ces révélations ce qui veut dire que du coup c'est une conséquence de ce que vous saviez ou est-ce que, en tout cas pourquoi l'article 40 à l'époque n'a pas été déclenché ce qui aurait sans doute évité entre 2016 et 2022 d'autres témoignages et aujourd'hui l'exclusion ou la suspension du directeur peut-être que ceci serait intervenu plus tôt qu'on aurait réussi à protéger ces jeunes filles plus tôt

**MME LE MAIRE** - Ecoutez non j'ai pas vent de ce type d'information. Ce que je sais c'est que la Ville a toujours été vigilante vis-à-vis de ses salariés, que les syndicats ont toujours très bien joué leur rôle et qu'à un moment donné il y a toujours une inflexion je dirai de la société, une loi vous le savez aussi bien que moi n'arrive pas par hasard. Elle arrive généralement aussi parce qu'il y a une demande de société et que peut-être oui nous avons précédé la loi mais néanmoins la demande de société était là et nous avons surtout appliqué la loi au moment où il le fallait, voilà

**MME PETEL** - La loi date des années 80 Madame le Maire sur les la protection des salariés sur les violences sexuelles et sexistes. Elle elle est bien antérieure et quant à l'article 40 du code de procédure pénale, il date pas de 2019

**MME LE MAIRE** - Monsieur le DGS souhaite prendre la parole à cet égard et je la reprendrai derrière.

**M. MAGNAN** - Merci Madame le Maire. Donc mon nom a été cité, je me dois d'apporter des éclairages sur la situation que vous décrivez. En effet donc en 2016, je suis alerté par M.Capus effectivement de propos sous couvert d'anonymat, d'irrespects verbaux de la part du directeur. Je vous dit ça parce que quand j'ai vu mon nom apparaître dans Marsactu, je me suis permis de saisir M.Capus en lui disant « vous me citez dans un article et donc je souhaiterais effectivement que vous me rappeliez ce qui s'était passé à l'époque » donc ce que je dis est attesté par écrit et je tiens à votre disposition les écrits de M.Capus représentant FSU voilà. Donc ce que m'écrit M.Capus c'est de dire en effet, je vous avais sollicité pour vous indiquer effectivement de propos déplacés de M. Dambreville, directeur du conservatoire, que ses propos effectivement étaient à l'encontre de salariés qui souhaitaient rester anonymes et donc suite à l'anonymat j'ai souhaité effectivement recevoir M.Dambreville pour lui dire effectivement qu'il devait être vigilant sur sa situation verbale par rapport à ses agents. Ce que M.Capus me dit c'est qu'il a continué d'aller au conservatoire, qu'il n'a plus eu connaissance de dysfonctionnements entre 2016 et la fin 2020 et que c'est en accompagnant les faits qui ont été indiqués tout à l'heure où à ce moment-là des personnes sans n'être par le couvert de l'anonymat se sont exprimés par écrit qu'à ce moment-là a été établi immédiatement en route sous ma responsabilité technique et de celle du maire, de l'élue déléguée et de la DRH et l'ensemble hiérarchie comme cela été décrit par Madame Couranjou. C'est important de rappeler ces choses-là et je souhaite en tout cas que ce soit bien inscrit au PV.

**MME COURANJOU** - Madame le Maire

**MME LE MAIRE** - oui Françoise

**MME COURANJOU** - oui, une précision par rapport à mes propos. Lorsque l'on dit que, à partir de 2018 on a validé avec le CHSCT la procédure c'est c'est, la procédure a été validée de façon formelle avec le CHSCT mais ça ne veut pas dire qu'elle existait pas avant. La procédure était en cours, elle a été validée par avec les partenaires sociaux lors d'un comité d'hygiène et sécurité mais cette procédure était en cours, était formalisée avant, bien avant les choses existaient donc c'est pour répondre Madame Petel à votre question.

**MME LE MAIRE** - Et ensuite effectivement, parce que j'ai été un petit peu interloquée tout à l'heure, c'est bien la loi du 6 août 2019 dite de transformation de la fonction publique qui a réaffirmé et précisé les procédures qui ont été mises en œuvre.

**MME PETEL** - Non, je l'exprimais dans mon propos Madame le Maire. Cette loi effectivement, elle est venue renforcer les obligations.

**MME LE MAIRE** - C'est ce que j'ai dit

**MME PETEL** - Mais les obligations préexistaient dans une loi de 84

**MME LE MAIRE** - C'est ce que je dis. C'est-à-dire qu'auparavant, Françoise vient de le préciser aussi, il y a une procédure qui était en place et ça a été évidemment renforcé à partir de la loi de 2019. Est-ce que l'on pourrait...Est-ce qu'il y a des observations, des questions ? Sinon, je proposerai à Aix en Partage de poser la deuxième question orale.

**M. PENA** – Madame la Maire que je comprenne bien votre méthode, parce que vous nous demander d'être rigoureux et de vous envoyer les questions à l'avance pour que vous puissiez y travailler et y

répondre c'est tout à fait normal mais là vous passez d'une question à l'autre, vous faites les questions par groupe. Je sais pas si Aix au Cœur a plusieurs questions. Nous on en a quatre.

**MME LE MAIRE** - Si vous préférez passer votre tour et effectivement à la fin des questions d'Aix au Cœur prendre la main sur les quatre que vous avez à poser je n'ai aucun problème

**M. PENA** – Oui je préfère, je pense que ce sera pas les mêmes questions

**MME LE MAIRE** – Très bien. Très bien, donc Aix au Cœur poursuit.

**MME ANGELETTI** - Merci Madame le Maire. Alors moi je voulais intervenir au sujet du centre social des Amandiers. Donc on connaît tous à priori dans cette salle les problèmes inhérents à ce centre social qui sont des problèmes structurels et fonctionnels qui datent de plusieurs années et qui ont conduit de façon exceptionnelle, la caisse d'allocations familiales à retirer son agrément en début d'année 2022. La presse s'est largement fait écho l'an dernier de ces de ces problèmes ce qui fait que la population a pu en prendre écho. On citera pas la valse des directeurs, démissions pseudo démissions du bureau dont on arrive difficilement à comprendre l'enchaînement. Aujourd'hui, j'ai deux types de questions à vous présenter Madame le Maire. Tout d'abord, vous avez lors d'une réunion publique au Jas de Bouffan, il y a quelques semaines était interpellée par la présidente de l'Adis, Madame Khalaoui, au sujet des raisons qui ont conduit à la fermeture du centre donc enfin non-renouvellement de l'agrément et je dois dire que Madame Khalaoui depuis plusieurs semaines se fait l'écho largement dans la presse de la situation auprès de moi également en tant qu'élue départementale et vous aviez, vous avez dit lors de cette réunion à Madame Khalaoui « vous savez très bien pourquoi madame nous en sommes là aujourd'hui ». Il apparaît peut-être que tout le monde n'a pas le même niveau de connaissances du dossier que vous et il serait souhaitable de porter à l'attention de l'ensemble des aixois par le biais de ce conseil les raisons réelles s'il vous plaît Madame le Maire qui ont conduit à la fermeture de ce centre enfin à non-renouvellement de l'agrément. D'autre part, la CAF entre temps a validé donc le projet d'animation du centre Albert Camus pour intervenir sur le quartier du Jas de Bouffan, sur le quartier qui était historiquement pourvu par les Amandiers. Néanmoins, il reste plusieurs points à éclaircir avant et qu'il serait bien à éclaircir avant la fermeture du centre d'Albert Camus qui intervient le 5 août de mémoire.

**MME LE MAIRE** – Du centre les Amandiers ?

**MME ANGELETTI** - Non, du centre Albert Camus qui ferme pour les vacances le 5 août. Ce qui veut dire que les équipes ne seront plus là. Notamment, concernant les locaux des Amandiers, puisque les locaux appartiennent à la Ville et que l'Adis poursuit quelques animations dans ces locaux mais il apparaît qu'à priori la Ville a lancé une procédure d'expulsion. Donc on voudrait savoir également où en est cette procédure s'il vous plaît ? D'autre part, quid du recrutement du personnel des Amandiers qui souhaiterait rejoindre le centre Albert Camus et du transfert total des compétences notamment concernant la réouverture d'une autre ACM un centre aéré en langage courant Tout ça pour vous dire, que s'il était possible, il serait souhaitable d'organiser une réunion avec le centre Albert Camus et les personnes concernées avant les vacances d'été afin que la rentrée se fasse sereinement. Merci Madame le Maire.

**MME LE MAIRE** - Madame Angeletti, vous êtes conseillère départementale. Il s'agit d'une décision qui a été prise en concertation entre le département, la Ville, la Caf. La Caf ensuite ayant décidé elle-même de retirer l'agrément ce qui était une alerte depuis le mois de décembre où la Ville avait demandé la poursuite au moins pendant 4 mois de manière à ce que les enfants ne voient pas les activités qui leur étaient proposées interrompues de manière brutale. Aujourd'hui le château de l'Horloge a dégagé effectivement des places sur son ALSH de manière à ce que les enfants qui étaient à l'Adis les Amandiers et sur l'ALSH l'ACM puissent pouvoir avoir des activités pendant ce temps de latence, le temps qu'un autre repreneur soit présent. Donc c'est ce qui se passe. Aujourd'hui, je lis que l'ACM qui a été réalisé durant les mercredis du mois de juin, en juillet n'a pas poursuivi. Concernant donc les activités sont interrompues. Concernant vous m'avez dit les salariés bien sûr, les salariés ont été reçus en sous-préfecture avec les différents services concernés et il leur a été dit qu'évidemment nous ferions le maximum pour que le repreneur les considère parce qu'ils ont une véritable expertise de leur travail et n'ont à priori pas démérité donc effectivement bah l'ensemble des collectivités sont auprès d'eux et le cas échéant nous ferons le maximum voilà. Nous ferons le maximum pour que leurs activités puissent reprendre au mieux sachant que c'est pas nous qui décidons non plus, c'est évidemment le repreneur et je pense que leurs qualités intrinsèques pourront peut-être influer sur cet état de fait. Je pense que Solène Trividic va vous donner un état de la procédure maintenant.

**MME TRIVIDIC** - Oui merci Madame le Maire. Alors juste je vais faire un petit, voilà une petite actualisation des rencontres qui ont pu être faites puisque vous aviez marqué point sur Adis donc du coup c'était un peu plus large que votre question finalement. Donc effectivement, la Ville et ses partenaires de la convention cadre avait pour objectif de maintenir l'action sociale à l'endroit des habitants je crois qu'on l'a...Madame le Maire l'a dit à plusieurs reprises mais aussi de gérer avec responsabilité la prise en charge de ces évènements qui sont quand même très importants pour ce quartier prioritaire. C'est vrai que le centre social d'Adis les Amandiers, pour les habitants du quartier voilà c'est quelque chose d'important. Donc très rapidement, l'appel à projet a été lancé par la Caf dans l'idée d'une reprise rapide donc comme vous l'avez dit comme Madame le Maire l'a indiqué c'est le projet d'Albert Camus qui a été retenu, ça été donc officialisé donc il va y avoir dans un premier temps le lancement d'une mission de pré-animation donc qui doit commencer dès le mois de juillet, donc ...le centre...il y a déjà un temps d'échange avec Albert Camus qui a été fait donc entre la Caf et la Ville ou en tout cas il y a une réunion qui va être organisée également alors attendez que je me trompe pas donc qui va être organisée à la fin du mois, voilà c'est ça et à la fin du mois également une réunion est prévue avec les acteurs associatifs du quartier qui doit être organisée par Camus donc effectivement il est prévu qu'avant le mois d'août...Camus rencontre les partenaires et les acteurs locaux. Pour le reste, voilà encore une fois la Ville et les services de la Ville ont travaillé pour rassurer les habitants et communiquer un maximum à leur endroit donc il y a un communiqué commun avec les partenaires et également des lettres qui ont été faites par voie de presse et par les différents canaux d'informations qui étaient à notre disposition. On l'avait déjà indiqué un site donc un lien sur un site de la Ville pour permettre aux familles de s'actualiser sur les actions et les possibilités qui leur étaient offertes voilà notamment pour les enfants en cette période estivale. Madame le Maire l'a dit donc un agrément ALSH a été augmenté de 20 places supplémentaires au Château de l'Horloge pour essayer de compenser un petit peu les places qui sont voilà qui sont en carence au niveau du centre social les Amandiers et pour le reste effectivement je pense mais ça c'est à Albert Camus de gérer ensuite à la rentrée pour les demandes qu'il entendra faire au niveau de l'ACM comme vous avez posé la question. S'agissant des locaux c'est effectivement un point qui est assez important pour nous et aussi pour le porteur qui est donc Albert Camus par la suite. De notre côté, donc on a notifié un arrêté pour abroger

Coupure de 45 :29 à 45 :32

**MME LE MAIRE** - Eh ben l'agrément est donné à Albert Camus, donc Albert Camus va reprendre l'activité de centre social. Nous faisons, nous essayons de faire en sorte qu'il le fasse dans les meilleures conditions pour les usagers, les enfants, les habitants après sur l'association elle-même moi j'ai rien à dire

**MME HUARD** - Oui mais elle est toujours dans les locaux et donc elle fait comme si de rien n'était

**MME LE MAIRE** - C'est la raison pour laquelle effectivement la Ville souhaite récupérer les locaux pour aussi leur donner je dirai une fraîcheur pour le nouvel accueil qui devrait avoir lieu en septembre

**MME HUARD** - Ok merci Madame le Maire

**MME ANGELETTI** - Alors juste si vous me permettez Madame le Maire juste une dernière intervention très rapide justement parce que Albert Camus n'est pas un centre social. Albert Camus n'a pas le statut de centre social et remplissait déjà toutes les missions d'un centre social sans bénéficier d'un accord cadre qui lui permet d'avoir des financements pérennes.

**MME LE MAIRE** – Ça c'était sur Corsy

Micro-coupure

**M. PENA** - Elle me sert quelques instants il va y avoir un préalable à la question préalable. Madame le Maire vous me trouvez correctement habillé ? Est-ce que je suis débraillé ? Est-ce que je suis sale ? Est-ce que ma tenue

**MME LE MAIRE** - Je suis un peu myope mais il ne me semble pas de là où je me trouve

**M. PENA** - ne correspond pas au règlement intérieur de cette assemblée ? Vous savez à quoi je veux faire allusion ? Je l'ai fait sur le mode de la plaisanterie mais un président du Conseil Régional qui traite tout un groupe politique de sales, de débraillés, qui crie à tout instant ne mérite pas sa fonction hors il se trouve que vous êtes sa vice-présidente. Quant au règlement intérieur, je fais référence à l'inénarrable député Ciotti qui est arrivé ô exploit second dans la primaire des républicains je n'en dirais pas plus. Voilà, venons aux choses sérieuses effectivement.

**MME LE MAIRE** - C'était donc une déclaration immédiate

**M. PENA** - Oui c'était... J'ai hésité sur les réseaux sociaux à mettre un costard cravate comme je le fais

d'habitude ou une chemise en lin. J'ai trouvé que la chemise en lin un peu bronzé m'allait bien donc j'ai mis la chemise en lin.

**MME LE MAIRE** - Bon je suis pas là pour faire des compliments

**M. PENA** - Non mais je plaisante à moitié vous voyez. C'est le niveau du débat politique français en ce moment, c'est c'est c'est c'est bien de d'arriver à avoir un peu d'humour vis-à-vis de ça. Mais dans cette assemblée, on est beaucoup plus sérieux il va sans dire. Il y a 4 questions effectivement Madame le Maire Moi je m'exprimerai que sur la quatrième. Il y a une question sur l'hôpital public à Aix-en-Provence au moment où le service pédiatrie de nuit est fermé. Il y a une question qui concerne là encore le processus de vente du couvent des Prêcheurs. Il y a une question qui concerne un lieu de prière pour les citoyens aixois de confession musulmane dans notre ville et puis il y aura une dernière question, ce sera moi même qui la poserait sur la politique de logement et d'habitat sur Aix-en-Provence. Je vais laisser la parole sur la question d'abord de l'hôpital à la fois à Agnes Daures puis à Claudie Hubert.

**MME DAURES** - Merci Madame le Maire, donc en juillet, en juillet 2021, l'année dernière nous vous avons déjà alerté par voie de courrier sur la situation du SMUR pendant l'été puisque par manque d'effectif et de médecins, le Pays d'Aix était resté plus d'une semaine et plusieurs nuits sans SMUR alors on rappelle qu'il gère les urgences lourdes qui nécessitent des gestes de réanimation quand même. Cette fois, vous avez interpellé le ministère de la santé il y a quelques jours sur la situation des urgences pédiatriques d'Aix qui sont menacées de fermeture alors c'est catastrophique on en est tous d'accord et Claudie complètera sur les urgences pédiatriques il faudrait au contraire même améliorer encore l'existence sur ce service. Bon, tout le monde se focalise sur les urgences pédiatriques et c'est bien normal les enfants ça nous émeut forcément mais tous les autres services, l'état global de l'hôpital...on a jamais fermé autant de services quand ce moment hein vous prenez le service orl, il y a un médecin qui part à la retraite on arrive pas à le remplacer. En gastro, c'est pareil on a dû fermer six lits, en chirurgie la moitié d'un service est fermé parce qu'il y a plein de congés maternité et qu'on arrive pas à recruter. On a un manque de médecins en gériatrie et là ce qui est fort de café c'est que quand même la direction propose aux instances de l'hôpital un appel à projet de l'agence régionale de santé, l'ARS il y a quinze jours pour mettre à disposition des infirmières de l'hôpital la nuit en cas de besoin dans les EHPAD privés qui facturent quand même à nos anciens 3 000 euros par mois et qui peuvent quand même embaucher et là on va aller renforcer les EHPAD alors que

**MME LE MAIRE** - Pardon, vous pouvez répéter cette

**MME DAURES** - En fait, il y a eu un appel à projet de l'ARS qui a été fait auprès de la direction de l'hôpital. La direction de l'hôpital a relayé cet appel à projets auprès des instances qui ont voté contre pour le moment. Il était question de mettre à disposition des infirmières la nuit pour les EHPAD pour voir s'il y avait une urgence, voir si ça relevé des urgences ou voir s'il fallait hospitaliser ou pas alors contre rémunération très probablement mais enfin c'est un véritable scandale quand on sait l'état du service gériatrie et des autres services à l'hôpital en général. Alors, bon ben ce sous-effectif, ces fermetures de lit on en connaît les raisons : il y a le numéris clausus, il y a la Loi Hôpital Santé et Territoire Bachelot et Sarkozy en 2009, bon Macron et Vèran ils ont fini d'enfoncer le clou en fermant 17 900 lits en cinq ans et ils continuent d'asphyxier budgétairement l'hôpital public en votant, en multipliant les exonérations de cotisations sociales et en votant un plan local, un projet de loi de financement de la sécurité sociale qui est largement en-dessous des besoins. Alors maintenant la situation est très grave alors qu'est-ce qu'on fait ? Vous avez vous-même alerté le Ministère de la Santé mais déjà peut-on avoir un état des lieux précis du manque de médecins sur l'hôpital d'Aix et dans quels services ? Et du sous-effectif exactement parce que ça on arrive pas à avoir les données. Je vous remercie.

**MME LE MAIRE** - Madame Daures, je suis obligée (Marie-Pierre je vais te passer la parole) je suis obligée de dire que je suis en accord avec vous sur l'ensemble de ces points. C'est-à-dire que la situation est effectivement urgente, dramatique et déjà il y a quelques années, je pense que Gérard Bramoullé en dira peut-être un mot tout à l'heure, le Conseil de Territoire avait emprunté de façon à faire en sorte que l'établissement Peyresc ; le parking soit fait sur l'hôpital d'Aix-en-Provence. Aujourd'hui, j'ai moi-même dit en conseil de surveillance que la Ville était prête à emprunter aussi pour les urgences et les urgence pédiatriques parce qu'il y a là deux problématiques distinctes mais toutes aussi urgentes l'une que l'autre même si vous l'avez très bien très bien décrit on a toujours plus tendance à voir la situation des enfants ce qui est logique et normal mais il y a effectivement des carences sur l'hôpital qui sont sur l'hôpital d'Aix-en-Provence mais aussi sur le plan national donc je

vais passer la parole à Marie-Pierre Sicard qui va vous faire un état des lieux.

**MME HUBERT** - Je vais demander à compléter l'intervention

**MME LE MAIRE** - Ah Madame Hubert, je vous en prie

**MME HUBERT** - je voulais juste compléter l'intervention bon qui est très exhaustive d'Agnès bon. En fait la crise de l'hôpital c'est pas une crise de l'hôpital. C'est l'hôpital qu'on a détruit depuis des années, Agnès nous a rappelé les différents gouvernements et M. Macron qui a découvert hein qu'il y avait des problèmes à l'hôpital alors qu'il avait cinq ans pour essayer de, à long terme, parce que c'est à long terme que l'on pourra rétablir un service public décent de la santé, hein, des lits on vous a rappelé, 52 lits en chirurgie sur le territoire d'Aix, 15 à l'hôpital d'Aix-en-Provence. Il ne faut pas oublier Montperrin aussi, au mois de mai il y avait eu des manifestations suite à la fermeture de la fermeture de l'unité Oxalys à Montperrin qui est destiné à recevoir de jeunes adolescents qui sont en difficulté. On voit des services d'urgence qui ferment dans d'autres villes comme Manosque et les gens viennent sur Aix-en-Provence donc ils sont déjà saturés. Je voudrais insister sur un point qui suscite l'indignation c'est les propositions du gouvernement, la mission flash, la mission flash, la mission flash qui est destinée prétendument à résoudre les problèmes alors la mission flash elle est simple c'est-à-dire qu'on veut éduquer le citoyen à ne plus aller aux urgences voilà la proposition que font nos gouvernants et on veut également trier les patients qui ont accès qui pourront avoir accès aux urgences alors je sais ça été rappelé que vous avez récemment interpellé le ministère de la santé sur ce point, j'aimerais savoir si une réponse vous a été faite ? Ça serait intéressant et si oui quelle réponse vous a été faite sur ce point précis ? Merci

**MME LE MAIRE** - Euh non pour l'instant, ça pourrait venir aussi aucune réponse n'a encore été faite bien sûr... Néanmoins ce que je peux dire c'est qu'effectivement le problème de la pénurie d'urgentiste est crucial et qu'aujourd'hui si l'on cherche à avoir une sorte de filtre en tout cas deux étapes au niveau des urgences, ce n'est pas pour ne pas recevoir en tout cas c'est pas du tout ainsi que c'est décrit au conseil de surveillance de l'hôpital d'Aix, ce n'est pas pour refuser de recevoir les personnes mais pour faire en sorte que enfin que les véritables urgences celles qui nécessitent un traitement très rapide, très réactif soient prises en considération sans avoir sans être obligé d'attendre finalement les autres personnes qui sont venues là pour un problème médical mais qui ne revêt pas ce caractère d'urgence, raison pour laquelle ce filtre est envisagé aujourd'hui, je dirai même dans la mise en place du service des urgences mais ça ne reviendra pas à ne pas soigner les personnes qui sont venues là. Hein, ça sera simplement prioriser de manière plus réactive les personnes qui ont vraiment besoin de soins en urgence et ça correspond aussi malheureusement à un nombre d'urgentistes qui est en déficit. Marie-Pierre

**MME HUBERT** - Encore faudrait-il qu'il y ait des médecins qui puissent être disponibles puisque y a un manque de médecins, de personnel soignant et vous savez très bien que dans

**MME LE MAIRE** - D'urgentistes plus encore...Laissez donc Marie-Pierre Sicard vous exposez le panorama général de cette situation.

**MME SICARD-DESNUELLE** - Madame le Maire merci. Je pense que la santé est quelque chose qui nous tient tous à cœur pour nous et pour notre famille et je pense qu'il est important de prendre quelques minutes justement pour se rendre compte de la situation de la santé sur l'hôpital d'Aix. La première chose que je voudrais dire c'est merci, merci à Maryse Joissains, vous l'avez rappelé Madame le Maire. Si, il y a quelques années au niveau du Conseil du Territoire, Madame Joissains n'avait pas fait voter à l'unanimité c'est-à-dire que tous les maires étaient d'accord les trente millions qui ont permis à construire l'aile médecine Peyresc qui a coûté soixante millions donc madame Joissains a obtenu que le communauté du territoire en paye la moitié. La crise Covid aurait été beaucoup plus difficile à gérer si nous avions pas eu cette aile qui était réservée à la médecine et que dans l'aile Cézanne on avait pu hospitaliser les malades Covid. Donc déjà Madame Joissains a anticipé ces problèmes puisque l'aile Peyresc a été inaugurée il y a maintenant trois ans. Madame le Maire, vous êtes extrêmement consciente de la situation qu'il y a en ce moment à l'hôpital, vous êtes consciente de ses difficultés, vous le dites chaque fois vous êtes très attachée à l'hôpital. Vous voulez que cet hôpital soit efficace et qu'il soit au service des aixois et au service des habitants du territoire d'Aix. Maintenant les problèmes sont certains. Ce qu'il faut savoir c'est que tous les problèmes sont liés. La crise Covid a révélé de façon dramatique la situation de l'hôpital, la crise Covid je dois le dire n'a pas été gérée de la même façon par le secteur public et le secteur privé. Je pense que tous les médecins du pays d'Aix sont très attachés à leurs patients mais quand on a demandé à l'hôpital qu'il y ait le plan blanc appliqué à 100%, l'hôpital a répondu ok. L'hôpital a réservé les services de réanimation aux malades Covid.

L'hôpital a demandé aux chirurgiens de ne plus opérer les malades qui n'étaient pas super urgent, tout cela pouvait rapporter de l'argent à l'hôpital, tout cela pouvait fonctionner et à ce moment-là malgré le fait que nous ayons plusieurs fois alerté l'hôpital et alerté plutôt l'ARS, la situation a été complexe. Cette situation complexe a rebondi sur le financement de l'hôpital. Vous savez que Madame le Maire, l'année dernière, l'hôpital a été quand même positif au financièrement de 2.5 millions ce qui était quand même extraordinaire. Par contre cette année, parce que le nouveau directeur avait repris les choses en main et y a quand même eu une masse salariale qui depuis 2019 au niveau du personnel entre 2019 et 2020, y a une augmentation de 20% de la masse salariale donc c'est quand même très important malgré ce l'année dernière l'hôpital était en positif de 2.5 millions, cette année hélas on est en négatif de 3.5 millions vous l'avez vu Madame le Maire au niveau du conseil de surveillance. Pourquoi ? Le Ségur, très bien moi je remercie énormément le gouvernement d'avoir mis en place ce plan Ségur maintenant le Ségur n'a pas été versé totalement et il a fallu que l'hôpital prenne sur ses fonds propres pour finalement donner au personnel les sommes auxquelles il a le droit. La deuxième chose, c'est que pendant qu'on a eu le plan blanc, on a pas opéré donc du coup c'est tout à fait normal que la situation soit dégradée. Ensuite avec le Covid, on a été obligé de fermer certaines unités pour regrouper les malades et transférer le personnel d'où la situation sur l'année 2021 qui a été négative. Bon la situation aux urgences, sur toute la France la situation aux urgences est catastrophique. Ça vient de quoi ? Ça vient de deux choses : la première, on a supprimé le DU de médecine d'urgence, ce qui est dommage parce qu'avant il y avait une spécialité qui s'appelait la cardio, une autre qui s'appelait la réa, une autre qui s'appelait l'anesthésie réanimation que j'ai eu l'honneur de faire et on s'était bien rendu compte il y a quelques années que les médecins urgentistes c'était la plupart du temps des gens qui étaient jeunes au départ, qui étaient plein de fougue et qui finalement arrivés à gérer les urgences. Au jour d'aujourd'hui, ce DU c'est-à-dire diplôme d'université n'existe plus donc pénurie sur toute la France de médecins urgentistes. Ensuite et c'est tout à fait normal, il y a une évolution de la société, les médecins qui avant travaillaient jusqu'à onze heures du soir très souvent maintenant et c'est normal les plus jeunes veulent avoir une vie familiale et veulent finalement à partir de 18 heures, de 19 heures ou 20 heures ferment leurs cabinets. Donc la population se dirige d'emblée sur les urgences, donc avec ces deux situations c'est tout à fait normal que sur toute la France la situation aux urgences est complexe. Sur ces situations, nous avons travaillé au niveau aussi bien de l'assistance publique des hôpitaux de Marseille, Manosque, Salon et l'hôpital d'Aix. Ce que je peux vous dire c'est que sur Marseille, j'ai travaillé la semaine dernière une après-midi avec mon ami Dominique Rossi qui est l'ancien président de la commission médicale et qui maintenant est président de la commission médicale du GHT et avec François Crémieux qui est le directeur de l'APHM, la situation est là catastrophique c'est à dire que pendant plusieurs jours d'affilés les urgences à la Timone sont fermées, l'hôpital Nord c'est pareil bon sur l'Hôpital d'Aix, la situation est simple, madame tout à l'heure vous avez parlé de fermeture des urgences pédiatriques. Effectivement, un soir, un samedi soir, les urgences pédiatriques de l'hôpital ont informé qu'il était difficile de recevoir des enfants par le fait que nous avons trois pédiatres sur l'hôpital, nous avons voulu en laisser un en salle, nous avons trois pédiatres de nuit je sais pas si vous vous rendez compte donc finalement une fois tournez un tableau de garde multiplié par trois sur sept jours, il y a besoin de 21 médecins pédiatres. Bon une nuit, il en manquait un, nous avons décidé de laisser un médecin sur Pertuis, nous avons décidé de laisser un médecin dans l'hôpital, un pédiatre et nous avons effectivement enlevé le pédiatre de garde mais il y avait quand même bien sûr naturellement tous les médecins de garde à l'hôpital pour les adultes que on est quand même capable quand on est médecin de pouvoir examiner un enfant. Il y avait aussi les anesthésistes réanimateurs sur Pertuis et sur Aix-en-Provence qui pouvaient s'en occuper et on avait fait un relais avec l'hôpital Nord si jamais il y avait une situation absolument dramatique qui était pré gérée sur l'hôpital de pouvoir transférer en priorité l'enfant qui en aurait eu besoin sur l'hôpital Nord. Heureusement cette situation ne s'est pas reproduit mais effectivement un jour. Alors il faut quand même pas dire madame je suis désolée, fermeture des urgences pédiatriques bon

**MME DAURES** - C'est Madame le Maire qui l'a mis dans sa lettre au Ministère de la Santé, c'était menacé de fermeture

**MME SICARD-DESNUELLE** - Madame le Maire a eu tout à fait raison d'envoyer le courrier qu'elle a envoyé à madame Brigitte Bourguignon qui datait du 28 juin. Pas de chance elle a été démissionnée juste après à l'heure actuelle c'est monsieur François Braun qui maintenant est urgentiste et je pense que c'est une bonne solution d'avoir mis au Ministère de la Santé un médecin urgentiste qui vient de Nancy,

que je connais qui est quelqu'un de très bien, très au niveau référence, qui s'est occupé du SAMU, qui s'est occupé du SDISS enfin voilà donc je pense que peut-être on va arriver à trouver des solutions mais enfin Madame le Maire a eu tout à fait raison d'envoyer un courrier à Brigitte Bourguignon alors forcément après Brigitte Bourguignon c'est François Braun vous savez on a pas beaucoup de femmes, vous savez au jour d'aujourd'hui nous n'avons pas de réponse. Bon nous avons bien sûr alerté avec monsieur Nicolas Etienne, le directeur de l'hôpital, nous avons alerté M. De Mester Philippe De Mester qui est l'ARS. M de Mester s'en va et le nouveau sera nommé en septembre ou octobre. Donc c'est aussi difficile pendant la période d'été bon. Avant de venir à l'hôpital, j'ai travaillé pendant une heure avec le directeur de l'hôpital justement parce que je pensais que vous aviez quand même envie d'avoir un petit peu des réponses très précises plutôt que de le lire dans les journaux parce que moi ce que j'aime c'est les choses en tant que médecin, moi j'ai besoin d'informations précises. Voilà au jour d'aujourd'hui, y a 61 malades Covid qui sont hospitalisés. Sur ces 61 malades Covid, la plupart sont rentrés parce qu'ils avaient une autre pathologie et que c'est après avoir fait un test qu'on est arrivé, qu'on a su qu'ils étaient Covid. Les seuls malades qui sont rentrés pour Covid à l'hôpital sont au nombre de 12 donc ça fait 1/5<sup>ème</sup> et 0 sont en réanimation. Donc je pense quand même que ça c'est quelque chose de très important. Au niveau du Covid, la situation qui était catastrophique, au niveau enfin catastrophique c'est un mot trop fort qui était inquiétante au début du mois de juillet puisque le taux d'incidence était multiplié par deux toutes les semaines au jour d'aujourd'hui se calme puisque au jour d'aujourd'hui le taux d'incidence de la région PACA est de 1065 alors que la semaine dernière il était de 1280. Donc la situation est quand même gérée. Au niveau des urgences, l'hôpital d'Aix a été sous tension en début de semaine. On a fait une étude, que je mets à la dispo, que j'ai apportée et qui peut être à la disposition de tout le monde, pour savoir d'où venait Madame le Maire si vous en êtes d'accord on pourrait en faire voilà. On a fait une étude importante à l'hôpital parce qu'on s'est demandé d'où venaient les malades qui arrivaient au service des urgences. Est-ce qu'ils arrivaient d'Aix ? Est-ce qu'ils arrivaient d'ailleurs, du territoire ? Est-ce qu'ils venaient par ce que pour eux la seule solution c'était d'aller aux urgences ? Est-ce qu'ils venaient parce que leur médecin traitant n'était pas joignable ? Est-ce qu'ils venaient parce que c'était le personnel infirmier qui les avait vus ou le pharmacien qui les envoyaient ? Donc on a fait une étude et Madame le Maire vous pourrez si vous voulez communiquer cette étude parce que je pense que c'est très important. Pour terminer sur les urgences, nous avons bien anticipé avec M

**M. DI MEO** - C'est du teasing, ils viennent d'où. Eclairiez-nous ils viennent d'où ?

**MME SICARD-DESNUELLE** – Pardon, non mais je vais vous donner les papiers

**M. DI MEO** - Non dites-nous d'où ils viennent, là c'est du teasing, on est haletant là

**MME SICARD-DESNUELLE** - La plupart viennent d'Aix. Ecoutez le plus simple, c'est que la plupart ils viennent d'Aix bien sûr. Voilà, je vous donnerai les chiffres précis. Avec le directeur de l'hôpital, on a voulu travailler. Tout à l'heure madame, vous avez voulu dire quelque chose en disant que le directeur avait transmis au personnel de l'hôpital un courrier venant de l'ARS

**MME DAURES** - Aux instances

**MME SICARD-DESNUELLE** - Leur proposant, leur proposant de faire des gardes la nuit dans les EHPAD. Quand le directeur de l'hôpital reçoit un courrier de l'ARS, il transmet. Je ne sais pas du tout combien d'infirmières ont accepté d'aller faire ces gardes. Je peux me renseigner, je peux me renseigner parce que c'est important. Je pense pas qu'il y en est beaucoup parce que quand on voit la situation du personnel maintenant tout le monde peut toujours essayer d'améliorer ses fins de mois

**MME DAURES** - Alors ce que j'ai dit c'est que ça été présenté aux instances de l'hôpital qui ont unanimement voté contre, je sais pas si depuis ça quand même été proposé au personnel.

**MME SICARD-DESNUELLE** - Bien sûr qu'on en a parlé et ça nous a semblé comme vous Madame le Maire particulièrement difficile mais tout ce que je peux vous dire c'est que les choses se savent et que finalement ça pas été présenté de façon officielle mais ça c'est su voilà. Je ne sais pas par contre qui a répondu. Maintenant dans des situations critiques, je pense que l'essentiel que tous on se tienne la main et au niveau des urgences, on a bien pensé cet été que la situation allait être difficile sur Aix parce que Salon ferme souvent, Manosque ferme souvent, Draguignan ferme donc l'hôpital d'Aix récupère tout le monde donc on a fait un flyer qu'on a distribué sur les réseaux sociaux etc...en demandant bien sûr à la population de ne venir aux urgences que pour les cas urgents et en leur indiquant sur tout le territoire toutes les maisons de santé, il y en a trois sur Aix, une à Luynes, une aux Milles et une à Beisson où en fait les personnes qui jugent avoir besoin de l'hôpital peuvent aller. Donc ça c'est déjà

une information sur lequel on a travaillé et on a travaillé ensemble avec Axiom , avec HPP justement pour que l'on puisse arriver à se relayer si un jour il y avait un problème. Donc je pense Madame le Maire que avec c'est vraiment votre demande, on a essayé d'y répondre mais on a travaillé en anticipation et la dernière chose sur laquelle je répondrai. Madame, vous avez parlé tout à l'heure de la fermeture du service d'Oxalys à Montperrin. Montperrin, c'est un hôpital j'ai la chance d'en être la présidente du conseil de surveillance, j'y suis aussi toutes les semaines. Oxalys n'est pas à Montperrin madame, Oxalys c'est sur l'hôpital d'Aix, c'est des locaux qui sont prêtés à l'hôpital d'Aix pour recevoir des jeunes ou des adolescents qui ont des problèmes. Il y avait trois pédopsychiatres : il y en a une qui est partie parce que son mari est parti hors Aix donc elle l'a suivi. A partir du moment où il y en a deux qui sont restés pour faire le travail de trois ça a commencé à être un petit peu difficile, il y en a une des deux qui s'est rendue compte que si elle vissait sa plaque en ville, il faudra quand même qu'un jour le gouvernement se rende compte que les salaires sont quand même multipliés par deux ou trois entre travailler à l'hôpital et travailler en ville dans une clinique, elle est partie et elle a vissé sa plaque. Avec un seul médecin pédopsychiatre, la sécurité a été de dire c'est pas possible donc ce n'est pas fermé madame. C'est fermé la nuit mais ça fonctionne le jour. Donc voilà, bien sûr que c'est mieux si ça fonctionne 24h/24. Non non mais je ne veux pas qu'on emploie des mots fermeture des urgences pédiatriques, fermeture d'Oxalys. Non, effectivement c'est fermé la nuit parce que notre devoir est d'apporter une réponse sécurisée, médicale aux patients qui viennent à l'hôpital. Voilà, merci Madame le Maire.

**MME LE MAIRE** - Madame Angeletti, madame Petel puis Gérard Bramoullé souhaitent rajouter quelques mots sur cette problématique de l'hôpital

**M. PENA** - Moi aussi Madame le Maire, Madame Hubert et moi-même

**MME LE MAIRE** - Madame Angeletti ? L'une ou l'autre

**MME PETEL** - Je vous remercie Madame le Maire, c'est gentil. Je voulais juste rajouter quelque chose puisque Marie-Pierre Sicard-Desnuelle sait bien que nous je participe depuis six mois au conseil de surveillance de l'hôpital qu'elle préside

**MME SICARD-DESNUELLE** - Je vous en remercie, je vous en remercie

**MME PETEL** - Et donc merci Marie-Pierre, et donc c'est un dossier sur lequel qui me tient à cœur comme il vous tient à cœur aussi je le sais parce que la problématique des urgences et des urgences pédiatriques à l'hôpital d'Aix est sensiblement la même que partout en France, pour former un médecin il faut plus de dix ans, le numerus clausus a été ouvert il s'appelle numerus apertus ça veut dire que chaque région pourra libérer le nombre de formation de médecin dont il a besoin mais c'est une modification, une mesure du gouvernement qui ne peut évidemment pas prendre effet tout de suite mais qui mettra dix ans avant de voir le nombre de médecins augmentaient. C'est une évidence enfin à moins qu'on arrive à former un médecin en six mois mais ça je connais pas et ce que je voulais juste ajouter c'est que pour avoir fait de longues réunions aussi notamment avec Oxalys et Marie-Pierre Sicard-Desnuelles était présente également, on a une pénurie de pédopsychiatre dans la France entière. C'est un énorme problème et c'est d'autant plus un problème que les enfants et les adolescents sortent de la crise Covid avec de graves problèmes psychologiques. Beaucoup de phobies scolaires, beaucoup de problèmes qui peuvent peut-être préexister mais en nombre beaucoup plus réduit et on se retrouve dans une situation qui est vraiment très très difficile pour la pédopsychiatrie et pour la psychiatrie en général mais particulièrement pour les enfants. Marie-Pierre le sait bien aussi, j'ai demandé et nous avons fait une réunion avec l'ARS et le ministère de la santé avant les élections présidentielles pour réclamer des investissements supplémentaires parce que je considère qu'au titre du Ségur les investissements n'ont pas été à la hauteur de ce qu'ils devaient être sur l'hôpital d'Aix et je le considère tout comme vous. Aussi, j'ai demandé trois choses à la fois et deux en particulier pardon, c'est que il y ait aussi une dotation, une enveloppe pour refaire les urgences pédiatriques car le projet est déjà quasi ficelé

**MME LE MAIRE** – Il est dans le COPERMO

**MME PETEL** - voilà et donc ils peuvent très bien mais l'ARS ne l'avait pas donc maintenant l'ARS l'a et donc ce serait

**MME LE MAIRE** - l'ARS l'avait

**MME PETEL** - Ah, l'ARS me dit qu'il ne l'avait pas

**MME LE MAIRE** - Il l'avait parce que c'est le projet global du COPERMO et justement il refuse d'engager les crédits en disant c'est dans le COPERMO donc quand le COPERMO s'engagera les choses seront faites sauf que nous on dit non y a urgence

**MME PETEL** - Ils attendaient que ce soit hors COPERMO mais par contre ils n'avaient pas le devis détaillé que moi j'ai eu assez rapidement en 48H. Donc financement des urgences pédiatriques c'est pas un énorme montant et un financement pour un robot chirurgical puisqu'on a une autre problématique depuis l'installation d'HPP, l'attractivité de l'hôpital parce que effectivement ce n'est pas que des questions de salaires qui comptent c'est aussi des problématiques d'environnement de travail et d'outils de travail donc voilà ça ce sont les deux choses. Dernièrement et suite au remaniement ministériel et au nouveau gouvernement, j'ai fait une demande rendez-vous avec François Braun pour évoquer tous ces sujets : celui du SMUR, celui des urgences, celui des urgences pédiatriques, celui de SOS Médecin aussi parce qu'on a un problème avec SOS Médecin dans le Pays d'Aix. Ce que je vous propose Madame le Maire, c'est ce que j'ai proposé en conseil de surveillance c'est que dès lors, dès que j'aurai obtenu ce rendez-vous et j'espère l'obtenir, je vous propose de m'accompagner et je vous propose que nous allions ensemble parce que ça c'est transpartisan et ça concerne la santé de tous les aixois et au-delà de tout le bassin du Pays d'Aix que nous allions plaider la cause financière et de l'attractivité de l'hôpital d'Aix ensemble et je ne doute pas que vous allez l'accepter.

**MME LE MAIRE** - Ah ben évidemment, il s'agit de l'intérêt général. Donc tout ce qui concerne l'intérêt général, j'accepte, entendu. Monsieur Pena ou Madame Hubert ?

**MME SICARD-DESUELLE** - Madame le Maire, je voulais simplement, j'ai trouvé le papier et j'étais pas sûre de l'avoir c'est pour ça. Je voulais répondre à la question de Monsieur Cyril Di Meo. Bilan d'activité le CHIAP aux urgences d'Aix-en-Provence de janvier à juin 2022 : nombre de passages 20790, d'où viennent les malades : 74% viennent d'Aix, 4% de Salon, 3 de Pertuis, 2 de Brignoles, 2 de Manosque, 3.7 de Marseille ce qui m'a quand même surpris parce que pourquoi les gens ne vont pas aux urgences à Marseille d'accord 2 de Marignane, Aubagne bon finalement on peut voilà et ensuite y a toutes les communes les plus fréquentées, en fait tout a été fait, tout est prévu et la durée moyenne du passage, la durée moyenne de l'attente, est ce qu'ils sont venus d'eux-mêmes ou par un autre moyen de transport au fond on a essayé de poser toutes les questions parce que je pense que quand, en tant que médecin quand on a fait un bon diagnostic on sera capable de faire une bonne thérapeutique merci voilà.

**MME LE MAIRE** - Merci Marie-Pierre. Madame Hubert et puis Gérard peut-être qui depuis tout à l'heure. Bon Claudie Hubert par galanterie, Gérard Bramoullé, Marc Pena c'est bon ?

**MME HUBERT** - Je suis un petit peu surprise. Ah alors ma question, mes questions, nos questions c'était sur un état des lieux sur la situation des lieux sur Aix-en-Provence. J'ai l'impression à travers les réponses de Madame Sicard-Desuelle qui étaient intéressantes que vous y voyez une certaine remise en cause de votre travail de médecin, du rôle des représentants de la mairie au niveau de l'hôpital et de l'accueil des médecins. On est pas là en train de critiquer les médecins, c'est effectif que quand il y a trois pédiatres on peut pas exiger, enfin on arrive à une fermeture temporaire et je signale quand même que dans la Provence il est parlé par Madame le Maire de plusieurs fermetures en avril, mai et encore samedi soir. Donc c'est un article qui est récent. On est pas là pour vous attaquer en disant les médecins sont contraints, les médecins et l'hôpital sont contraints de gérer une situation qui qui dont il n'est pas responsable, c'est bien évident, c'est bien évident, c'est les politiques et le Ségur, Madame la Député a voté également pour le Ségur et je n'ai pas entendu beaucoup de contestations de sa part. Les études de médecine ça prend cinq ans, ça prend dix ans. On a déjà raté cinq ans parce que la pénurie de médecins elle est pas récente, elle n'est pas récente. Vous avez très bien que même dans le libéral pour trouver pour avoir un rendez-vous un gynécologue, vous savez très bien le problème, les problèmes auxquels on est confronté tous les jours. C'est pas que l'hôpital, c'est le problème de la médecine donc c'est vrai que j'ai pas compris cette espèce de, on vous attaque pas, on vous attaque pas, on demande un état des lieux pour savoir ce qu'il se passe exactement à Aix-en-Provence. Vous êtes médecin, vous avez une expertise qu'on a pas et il est important qu'on connaisse la situation à Aix mais cette détérioration de l'hôpital public, il est naturellement pas dû au personnel soignant qui légitimement peut aspirer à avoir des salaires, Madame Petel disait que c'était pas important, c'est quand même important d'avoir des salaires décents quand on voit les personnels soignants dont certains sont sous-payés je veux dire c'est pas, vous portez pas la responsabilité en tant que commune de la détérioration de l'hôpital public qui est une détérioration qui date d'une décennie. C'est la mort annoncé de l'hôpital public pour essayer de favoriser l'hôpital privé et je précise quand même que quand on va à l'hôpital privé d'Aix, y aussi des problèmes d'accueil parce qu'on y arrive plus, on y arrive plus donc c'est un problème général et je regrette que vous vous soyez sentie enfin c'est que je ressens un peu attaquée par notre question, notre

question n 'était pas là.

**MME SICARD-DESNUELLE** - Ah non pas du tout, pas du tout, pas du tout. Moi je voulais quand même vous dire qu'une aide-soignante, j'ai tout, je sais tout ce que gagne chacun à l'hôpital. Une aide-soignante perçoit 2 300 euros net, une IAD 4 700 bon donc je pense que madame Petel a raison de dire que bien sûr il y a un problème financier mais c'est surtout un problème de facilité de travail, de plaisir de travail et surtout parce qu'alors moi c'est vraiment quelque chose sur lequel je suis très très impliquée la fierté de travailler à l'hôpital public. Moi on m'a demandé vingt fois de partir dans le privé, je suis restée jusqu'au bout. J'étais tellement fière d'être professeur des universités, de travailler à l'hôpital, d'être cheffe de service, de former des internes et d'avoir un service qui fonctionnait bien et ce qui m'ennuie (inaudible)

**MME LE MAIRE** - Bon pardon Marie-Pierre, je vais proposer. On va voir très brièvement les questions de chacun mais je vais quand même proposer à monsieur qui est un grand spécialiste de la question et qui est celui effectivement qui nous a mis au fait sur les urgences, le plateau pédiatrique, le robot chirurgical, les problèmes d'attractivité de l'hôpital et les problèmes évidemment de son personnel et des urgentistes de venir le 30 septembre prochain avant le prochain conseil municipal de manière à nous entretenir de manière exhaustive de l'ensemble des problématiques que traversent l'hôpital d'Aix-en-Provence. Madame Angeletti et on va un peu plus rapidement parce que je vois que le temps tourne tout de même.

**MME ANGELETTI** - Merci Madame le Maire, très rapidement deux choses. Tout à l'heure vous avez dit, faut-il éduquer les patients pour les passages aux urgences ? Oui madame, il faut éduquer les patients. Une des premières raisons de consultation aux urgences, c'est l'entorse. On ne va pas aux urgences pour une entorse. Il n'y a pas de, je le dis tout à fait à l'aise comme ancienne infirmière de réanimation, il n'y a pas de patient qui soit à l'hôpital ou dans le privé qui soit sur un brancard alors qu'il est en détresse vitale ça n'existe pas. Deuxième chose, problème de société, oui alors vous trouvez peut-être que nous n'avons pas fait grand-chose, mais d'abord peut-être vous ne connaissez pas suffisamment le problème parce qu'il y a des évolutions technologiques qui font que aujourd'hui on a moins besoin de lits d'hospitalisation qu'il y a vingt ans, ça s'appelle le virage ambulatoire et ça s'appelle la chirurgie avec les robots etc... Donc ce ne sont pas forcément des lits d'hôpitaux qui manquent mais des lits de soins de suite ce qui est tout à fait différent. Troisième sujet, vous dites effectivement le numerus clausus, c'est vrai nous l'avons réouvert peut-être trop tard peut-être pas assez j'en sais rien en tout cas nous avons fait des choses, la loi Matras et avec les essais d'expérimentation justement de numéro unique pour regrouper les plateformes d'appels d'urgence ainsi que la revalorisation des carences hospitalières c'est très important. Le Ségur de la santé, personne même si ça n'est pas parfait, j'en conviens la première parce que je suis professionnelle de santé, mais personne avant n'avait revalorisé les salaires des soignants, des soignants comme ça été fait avec le Ségur et il ne faut pas confondre les salaires des médecins avec les salaires des soignants. A l'hôpital les soignants, les infirmiers etc... sont mieux payés beaucoup mieux payés que dans le privé et on peut s'en féliciter, on peut s'en féliciter c'est un service public de qualité. D'autre part, dernier point et j'en aurais fini Madame le Maire, la carence de l'hôpital en médecin c'est aussi un problème de société, là récemment aux termes des ECN c'est-à-dire les épreuves classantes nationales qui appellent les étudiants à faire leurs choix pour l'internat. Quel est le premier choix depuis déjà plusieurs années ? C'est la chirurgie plastique et reconstructive .Voilà.

**MME SICARD-DESNUELLE** - c'est ce qu'a fait ma fille. Elle a vu la vie de sa mère et finalement elle s'est dit je change

**MME ANGELETTI** - Je ne critique pas mais c'est un choix de société. Le deuxième choix c'est l'ophtalmo enfin enfin on voit arriver la cardio en troisième mais ça aussi ça pose question et ça y a pas que le numerus clausus qui règlera ce problème. Merci Madame le Maire.

**MME LE MAIRE** - Marc Pena ou Gérard Bramoullé ?

**M. PENA** - Madame le Maire, j'ai commencé par un peu d'humour mais là j'ai du mal à garder mon calme. J'ai beaucoup beaucoup de mal vu ce que j'entends. Donc si je comprends bien l'hôpital va mal à cause des malades. C'est ça madame Angeletti ? (inaudible)

**MME LE MAIRE** - Chacun prend la parole sans avoir droit à des invectives des autres Marc Pena

**M. PENA** - Je vous ai patiemment écouté et il m'en a coûté. Donc je reprends, si l'hôpital va mal c'est la faute des malades. Si, il y a des chômeurs en France, c'est la faute des chômeurs. Si et si et si et nous pouvons continuer ainsi c'est toute l'idéologie libérale de monsieur Macron qui est en train de se

déverser sur nous alors que nous avons déjà suffisamment de chaleur comme cela. Donc je vais venir à l'essentiel, l'essentiel c'est quoi ? L'essentiel c'est que Marie-Pierre Sicard disait je suis médecin, je pose un bon diagnostic, c'est qu'il faut d'abord poser un diagnostic. Ce diagnostic il est à Aix et ailleurs grave, je dis pas catastrophique toujours, je dis grave. Contrairement à ce qui est dit, les gens diffèrent leurs soins de santé en médecine de ville comme à l'hôpital, les rendez-vous en spécialité sont à six mois. Quelqu'un qui me touche de près, je ne vais pas parler de moi, de très très près attend dans la douleur depuis dix jours d'avoir une place d'hôpital à Aix, à la Ciotat ou à la Timone. En ce moment même elle souffre et elle se tait, elle a 84 ans et c'est ma mère. Donc quand j'entends ce que j'entends, j'ai beaucoup de mal à le supporter. Il y a un diagnostic à poser, ça ne date pas évidemment de Monsieur Macron, ça vous avez raison en revanche de ce côté-là. Ce sont des politiques qui ont été menées bien avant malheureusement j'ai peine à le dire toutes couleurs politiques confondues qui ont été des politique comptables malthusiennes à tous niveaux, des politiques qui ont consisté à considérer l'hôpital comme une entreprise, à le manager comme une entreprise, à installer la rentabilité dans la santé, le paiement à l'acte, les actes rentables et ceux qui le sont moins et voilà pourquoi la concurrence déloyale et faussée entre le privé et le public et voilà pourquoi nous en sommes là aujourd'hui. Il ne s'agit plus maintenant de revenir en arrière, il s'agit de prendre ses responsabilités pour poser une nouvelle politique, je ne la vois pas venir. Madame le Maire vous appelé pratiquement au secours dans la difficulté et vous n'en n'êtes pas responsable directement, vous appelez au secours et effectivement à ce moment-là c'est un problème global de société et c'est pas simplement parce que j'ai envie d'arrêter à 18 h, c'est pas parce que telle spécialité est plus attractive que d'autre, ça c'est, ça joue bien sûr mais c'est de la mousse à côté du problème de fond que l'on doit se poser : est-ce que la santé c'est un marché où la rentabilité est le seul critère ou est-ce que le marché c'est un bien hors commerce comme on disait autrefois en droit en droit romain, un bien hors commerce, un bien qui est le bien de tous et qui doit être une priorité nationale absolue déclinée au niveau local. Ce qu'on peut regretter au niveau local, Madame le Maire, c'est un manque de décentralisation de ces sujets de ces problèmes dans la proximité, c'est que il n'y ait aucune possibilité en proximité d'agir en fonction effectivement comme dit Madame Sicard du potentiel que l'on a et comment l'ajuster et rendre au mieux, vous êtes simplement en train d'envoyer un courrier, de demander, vous n'êtes pas en situation, vous pourriez ne pas être seule mais il pourrait y avoir une décentralisation telle ou une déconcentration de l'Etat que les choses soient plus faciles, ce n'est pas le cas. L'ARS était venue, le directeur de l'ARS était venu dans une cellule Covid où présidait encore votre mère, votre mère qui pourtant n'a pas froid aux yeux était un peu interloquée quand j'avais demandé au directeur de l'ARS si un jour il changerait de culture parce que l'ARS a été créé pour cette politique malthusienne que je dénonce et c'est pas de la part de l'ARS qui est là pour rationaliser l'offre de soins qu'on aura demain une politique d'envergure en matière de soins. Voilà ce que je voulais dire qui est capital mais je veux quand même qu'il n'y ait pas d'hypocrisie. Sur un point très précis, je me souviens bien avant même que j'ai l'honneur d'être désigné tête de liste du groupe Aix en Partage qui était pas encore Aix en Partage le groupe, le collectif Aix en Partage pour les élections municipales, il y avait eu des manifestations et des grèves à l'hôpital public, vous aviez reçu ministres et tous les ouailles de la république vous étiez là, Madame le Maire était là, les députés étaient là, Madame Sicard était là et moi j'étais là sauf que moi j'étais avec les syndicalistes qui dénonçaient ce qui quelques mois plus tard et quelques années après est arrivé à l'hôpital public. On les a considérés comme des pestiférés, ils n'ont même pas pu entrer dans la salle où on inaugurerait des équipements et une salle tout à fait appropriée et tout à fait extraordinaire mais ils n'ont même pas pu entrer et se faire entendre. Et s'il y a eu un Ségur de la santé, c'est parce qu'il y avait une telle situation catastrophique

**MME LE MAIRE** - Je vous rappelle que lors de cette même visite, il y a eu une réunion à la salle Carnot et que la personne, et que la personne qui a passé la parole aux syndicats c'est moi, c'est moi ce jour-là

**M. PENA** - oui oui c'est possible. Bon ben écoutez, je vous en félicite. Donc, je je voulais terminer en disant que s'il y a un Ségur de la santé c'est parce qu'il y eu d'abord des alertes, des luttes sociales des personnels soignants et de leurs organisations syndicales parce que sinon ça ne serait jamais venu et encore une fois après cinq ans de gouvernement dans un second mandat, on me dit voilà on commence à s'apercevoir qu'il faut faire telle ou telle chose. Le Ségur date d'un peu avant mais même Madame Petel dit qu'il est décevant donc on voit bien que c'est un énorme problème poli...collectif et politique. Je ne vais pas en faire que de la politique aujourd'hui mais je veux vous dire que il y a une autre politique à mener ça va mettre des années bien sûr à ce que ce soit remonté maintenant il faut agir dans l'urgence

mais dans cette politique peut-être là-dessus vous me suivrez il y a aussi une décentralisation des décisions, une déconcentration, une décentralisation des décisions de proximité à mettre en œuvre en la matière parce que quand on a peu c'est quand on est en proximité que l'on fait au mieux et optimum et non pas lorsqu'on est en haut et qu'on décide globalement voilà. Merci

**MME LE MAIRE** - Marc, je ne vais évidemment pas te démentir sur le problème de la reconcentration et de la recentralisation et je pense effectivement que ça concerne... ça concerne l'ensemble des structures importantes collectivités comprises de notre pays. Je réitère simplement que la Ville veut jouer son rôle le plus possible au niveau de l'hôpital et que s'il faut faire un emprunt pour l'hôpital parce que l'état ne veut pas avancer sur le COPERMO nous sommes prêts à le faire, Gérard

**M.BRAMOULLÉ** - Oui Madame le Maire, le malaise de l'hôpital, la Ville en est très consciente et le Pays d'Aix aussi, on a fait déjà beaucoup d'efforts dessus. Vous avez peut-être oublié mais il y a quelques années de cela, il y avait une dette importante de l'hôpital à l'égard de la Ville liée à un problème de foncier qui représentait un peu plus de 20 millions d'euros de dettes de l'hôpital vers la Ville. Madame le Maire avait à cette époque-là demandait que l'on s'assoit sur cette dette et donc on avait fait cadeau de ce contentieux-là, c'était, ça se chiffrait à des hauteurs très importantes ça c'était le premier point. Le deuxième point c'est que, il y a eu un moment parce que l'hôpital avait un statut universitaire qui était important et en même temps il y avait un problème de regroupement avec l'antenne de Pertuis et on avait décidé à ce moment-là que c'était de la compétence de la communauté d'Agglo du Pays d'Aix de faire un effort sensible à l'égard de l'hôpital lié à ces deux aspects là. Ça s'est traduit par une convention financière très importante avec une autorisation de programme de l'ordre de 30 millions d'euros dans un premier temps laquelle autorisation de programme a été portée un peu plus haut d'ailleurs jusqu'à 35 millions d'euros et vous le savez cette convention est une convention qui débloquent les financements en fonction de l'avancement des travaux et mes informations aujourd'hui c'est que on a encore sur cette autorisation de programme un droit de tirage en terme de crédits de paiement assez conséquents parce que dans le déroulé des travaux on a pas tout consommé l'autorisation de programme voilà donc si on doit mettre en place un financement particulier pour l'aide à l'égal de l'hôpital à mon avis il faut mettre autour de la table tout le monde y compris la Métropole puisque c'était la CPA qui l'avait comment dire amorcé cette aide ensuite le Pays d'Aix de la Métropole avait repris la suite, on avait continué, on avait géré et depuis le 1<sup>er</sup> juillet je n'ai plus d'informations sur le devenir, Madame le Maire, il faudra peut-être se rapprocher de la centralité de la Métropole pour savoir exactement où on en est actuellement et je crois qu'autour de la table tout le monde pourra apporter son écho. Voilà ce que je voulais dire. Maintenant sur le fond, moi je suis pas spécialiste de ces problèmes là mais je partage totalement ce qui a été dit sur le rôle néfaste j'utilise le terme, de l'ARS, hein de l'ARS et de la centralisation. C'est pas possible de continuer dans un pays comme ça où on a des structures qui sont des structures verticales aussi fortes que ça, c'est une des raisons majeures des difficultés de gestion que l'on a aujourd'hui, y a pas que ça hein...

**MME LE MAIRE** – Bon on peut peut-être passé à la question suivante ?

**M. PENA** - Oui merci Madame le Maire, c'était long mais ça montre que c'est très important et c'est très très bien d'en avoir parlé. Donc ben je sais plus ...Oui, deuxième question c'est ma collègue Agnès Daures qui va prendre à nouveau la parole c'est sur le processus de vente du couvent des Prêcheurs.

**MME DAURES** - Oui rapidement. Nous sommes dans un pro toujours dans le processus de cession du couvent des Prêcheurs. Aix en Partage participe à la commission de cession et au comité d'expertise. Bon nous nous sommes déjà exprimés à plusieurs reprises sur notre position à cette vente en dénonçant le risque vu la méthode de se retrouver avec de la spéculation immobilière et de l'hôtellerie de luxe voilà je reviens pas dessus. Ceci dit ça a été majoritairement le cas puisque sur vingt dossiers retenus c'était globalement ça hein des projets immobiliers de luxe et de l'hôtellerie et en toute logique Aix en Partage n'a retenu aucun candidat. Là-dessus en parallèle, en octobre dernier l'Etat, le Ministère de la Justice s'est signalé comme étant intéressé pour faire une extension de la Cour d'Appel donc en commission de cession en mars j'avais posé la question pour savoir si on avait des nouvelles, bon la réponse était il y a une lettre d'intention c'est tout. Pour être précise, je posais la question puisque comme c'est une proposition de l'Etat ça ne passe pas par la commission de cession voilà. Les propositions, les projets de l'Etat ne sont pas soumis à cette commission et deuxièmement parce que ce projet du Ministère de la Justice nous paraissait à Aix en Partage très intéressant, je rappelle que l'on a deux juristes dans l'équipe qui connaissent bien et l'historique et les besoins de la justice dans notre ville et c'est vrai qu'on a un problème comme ça été dit de cohésion des services de la justice qui sont

dispersés dans toute la ville et le nouveau tribunal qui apparaît déjà comme trop petit bon et les Prêcheurs pourraient être la solution à ce problème. Alors notre souci c'est que maintenant nous découvrons des échanges dans la presse, des échanges entre Aix au Cœur et la majorité municipale sur ce projet du ministère de la justice et on ne comprend plus très bien. Alors bon Aix au Cœur maintenant est contre cette vente et mobilise le garde des sceaux pour éviter la spéculation immobilière alors que Aix au Cœur a quand même retenu plusieurs dossiers de candidats à l'acquisition lors de la première pré-sélection sur les vingt dossiers. Nous non, on en a pas retenu mais bon bref. La majorité municipale répond par voie de presse que le processus n'est pas terminé et qu'il faut pas le compromettre au travers de ces déclarations. Bon nous il nous paraît déjà bien compromis il est très critiqué et le problème on l'a dit c'est que le projet du Ministère de la Justice ne passe pas par la commission de cession, les infos on les a dans la presse et ça c'est gênant donc nous vous demandons aujourd'hui qu'en est-il de la proposition du Ministère de la Justice ?

**MME LE MAIRE** - Merci de cette question. Ben simplement le Ministère de la Justice s'intéresse depuis quelques mois au couvent des Prêcheurs. Nous avons une lettre d'intention qui s'est précisée, qui avait été annoncée par les services mais qui s'est précisée dernièrement mais nous n'avons toujours pas d'offre et de toute façon je dirai qu'il faut effectivement il y a une procédure qui est en cours et il faut aller au bout de la procédure qui est celle de la commission de cession. Mais évidemment nous étudions, nous espérons beaucoup de cette formalisation de l'offre par le ministère de la justice. Nous sommes évidemment bien conscient des besoins qui sont ceux du judiciaire sur Aix-en-Provence et du projet de regroupement qui existe depuis nombre d'années aujourd'hui, les difficultés qui sont celles de Pratesi, de l'installation pseudo provisoire sur Pratesi et effectivement du bénéfice que pouvait représenter pour la Ville un triangle qui serait composé effectivement du palais, de la Cour d'appel du nouveau palais voire d'un autre au niveau de la place des trois places. Néanmoins nous attendons l'offre, pour l'instant nous ne pouvons pas nous prononcer

**MME DAURES** - Mais à préciser ça veut dire ? Il va y avoir une deuxième lettre d'intention, il va y avoir quelque chose

**MME LE MAIRE** - ben non il doit y avoir une offre formalisée. Quel prix ? Quels sont les travaux qui seraient pris en charge ? Enfin, et puis une association évidemment de l'ensemble des acteurs, que ce soit la DRAC avec les bâtiments de France et je n'entends pas faire en sorte que ce projet s'il est déposé ce que nous souhaitons, ah ben effectivement soit étudié sans le concours de la commission de cession non plus. Madame Petel.

**MME PETEL** - Oui juste un mot pour dire à Madame Daures et puis à Aix en Partage en général que je les remercie de ne pas me faire parler et que je sais parler toute seule et que généralement ce que je dis, je sais ce que je dis mais par contre quand vous parlez à ma place vous dites des choses fausses donc c'est problématique

**MME DAURES** - J'ai pas parlé à votre place

**MME PETEL** - Si si. Quand vous parlez d'Aix au Cœur et que vous imaginez des souhaits

**MME PETEL** - Mais vous n'êtes pas en commission de cession madame Petel

**MME PETEL** - Non non non, non non vous dites des choses fausses donc voilà. Et la deuxième chose, c'est qu'effectivement Madame Daures a juste fait référence à une chose c'est que je me suis permise d'écrire dès le remaniement ministériel et le nouveau gouvernement au ministre de la justice pour lui faire part d'exigences que nous pourrions avoir relatives à un futur projet avec le Ministère de la Justice parce que depuis le début nous sommes contre la cession, nous sommes contre. Nous avons fait signer une pétition

**MME DAURES** - Sauf que vous avez retenu quelques candidats sur les 20 quand même, quelques dossiers

**MME PETEL** - Madame Joissains si vous pouviez faire, tout à l'heure vous m'avez fait cette remarque de ne pas couper la parole, n'hésitez pas, il serait bon peut-être de la faire à Madame Daures. Depuis le début, nous avons fait signer une pétition à 15 000 personnes parce que justement nous étions contre la cession, voilà donc nous n'avons pas varié sur ce point. La seule chose c'est que si le Ministère de la Justice est intéressé et effectivement Aix est une ville du droit donc l'installation je ne sais pas de quel service mais apparemment de services peut-être potentiellement administratifs et de nouvelles salles d'audience dans le couvent des Prêcheurs pourraient faire sens mais nous avons toujours cette même exigence que le lieu qui est un lieu patrimonial emblématique de la ville puisse rester ouvert aux aixois pour qu'ils en profitent.

**MME DAURES** - Mais excusez-moi votre intervention, elle était dans la presse, je ne parle pas à votre place, c'était public par contre je comprends pas le concept de on est contre mais on retient quand même des dossiers d'acquisition ça faudra m'expliquer

**MME LE MAIRE** - Bon écoutez on est pas là pour des règlements de compte entre les groupes politiques. On est là pour poser des questions qui intéressent les aixois. Je pense qu'on s'égare un petit peu. Monsieur Pena brièvement s'il vous plaît.

**M. PENA** - Oui Madame la Maire, vous vous souvenez que il y a quelques mois dans ce conseil municipal, j'avais parlé de cette lettre d'intention. J'avais signalé son importance dans le processus de cession en cours, les enjeux pour notre ville que vous connaissez, que je vais pas répéter et j'ai envie de dire maintenant tout ça pour ça parce que ma votre réponse me laisse à penser que c'est sans doute cette solution qui va prévaloir dans ce dossier

**MME LE MAIRE** - On a pas l'offre, on verra bien

**M. PENA** - Alors quid, quid de ce processus de cession, de ces beaux projets qui devaient embellir la Ville, de l'attention au patrimoine qui serait porté à travers de ce projet de cession par la mairie, quid de la rénovation des bâtiments, quid de leur entretien sur le long terme avec l'Etat on ne sait jamais ou on sait trop bien donc je me pose beaucoup de questions par rapport à ce projet initial que j'avais par ailleurs dénoncé quant à la cession mais nous étions pour la valorisation de ce lieu. Il peut être valorisé par effectivement une expression judiciaire dont la Ville a besoin mais ça change totalement finalement le débat que nous avons depuis le début. Je suis étonné que d'être le seul ou presque à en être étonné.

**MME LE MAIRE** - Bon je propose que ce sujet sera examiné le jour où on aura reçu l'offre sachant que la valorisation du bâtiment, son entretien dépendent étroitement des exigences des bâtiments de France qui à mon avis ne varieront pas quel que soit le propriétaire ou le locataire de ce lieu. Je vous propose de passer maintenant

**MR PENA** - Madame le Maire, Madame le Maire, je peux terminer, je peux terminer ? Ça ne durera que deux minutes. C'est pas pour vous, c'est pour que chacun reçoive un petit coup de ma part donc, c'est pour l'autre coté

**MME LE MAIRE** - Je crois que chacun a reçu le discours de votre part, comme celui de Madame Petel d'ailleurs

**MR PENA** - Moi je veux dire une chose, je veux dire une chose à Madame Petel qui a été un peu véhémement avec ma collègue Agnès Daures. Je veux lui dire une chose Madame Petel

**MME LE MAIRE** - Pas de règlement de comptes

**MR PENA** - Madame Petel vous avez pendant des mois et des mois dans ce conseil défendu la valorisation du quartier, que vous étiez en lien avec les associations, que vous allez permettre aux citoyens d'investir ce lieu et demain c'est Monsieur Dupont-Moretti qui inaugurera le lieu. Voilà, c'est tout ce que j'ai à dire.

**MME LE MAIRE** - Bon merci, on passe à la question suivante. C'est toujours Aix en Partage

**MME HUBERT** - C'était une question sur la salle de prière. Alors, vous savez que nous sommes intervenus à plusieurs reprises au conseil municipal sur ce problème de la salle de prière. Récemment, il y a eu des articles par voie de presse. Un article notamment de la Provence du 25 juin bon qui a confirmé effectivement, l'état délabré des lieux de culte à Aix-en-Provence, des 4 lieux de culte, au Jas de Bouffan, au centre-ville, à Encagnane et à Beisson et qui a confirmé qu'effectivement un de ces lieux de culte était fermé, l'autre doit faire l'objet de travaux, qui a confirmé également que lorsqu'il y a des fêtes religieuses il faut il faut parvenir à des conventions avec la mairie pour que les musulmans puissent exercer leurs feuilles leurs fêtes religieuses. Nous avons nous avons interrogé sur la position de la mairie quant à la création de ce lieu de culte et Monsieur Dijon nous avait donné quelques réponses qui je l'avoue ne m'avait pas ne nous avait pas totalement satisfaite. Aujourd'hui, au travers des réponses qui sont faites par voie de presse puisqu'on apprend beaucoup de choses dans la presse, Monsieur Dijon semble préciser un petit peu la le fond de sa pensée et j'avoue que vous avons deux observations à faire. La première observation, c'est que les propos qui sont rapportés par la Provence et qui je pense sont exacts nous laissent à penser que la Mairie d'Aix-en-Provence n'a pas réellement de volonté de créer ce lieu de culte tel que c'est demandé depuis de nombreuses années par les aixois musulmans et deuxième point ces propos...je l'avoue nous indignent quelque peu. Alors dans cet article de la Provence, Monsieur Dijon parle beaucoup des divisions puisque vous avez vu que dans la Provence on a interviewé deux protagonistes bien connus sur Aix-en-Provence puisqu'ils se disputent depuis trente ans. Donc qui sont interviewé dans la Provence, c'est Monsieur Dijon en tire parti pour

dire puisque les associations sont divisées, au sein des associations il y a des divisions donc Monsieur Dijon tire parti de ces pseudos divisions pour justifier une décision. Alors, ce que je voudrais dire c'est que, le pari en tant qu'élu de la République notre rôle n'est pas de jeter, de conforter les divisions, de jeter du feu sur les braises mais plutôt de fédérer, d'essayer de trouver une concertation entre les divers partenaires pour trouver une solution car diviser pour mieux régner c'est un adage bien connu mais je pense que c'est pas le rôle d'un élu de la République, première observation. Deuxième observation sur des propos quand même qui nous indignent quelque peu. Question de la Provence, du journaliste de la Provence « Si un jour, il y a un interlocuteur qui se dégage, la mairie pourrait-elle accompagner les musulmans pour la construction d'un lieu ? » réponse « les conditions sont loin d'être réunies, il faut peut-être attendre un changement générationnel, des gens qui maîtrisent davantage les codes de la communication ». Alors je dois vous dire Madame le Maire que beaucoup d'aixoïens notamment beaucoup d'aixoïens musulmans ont été très choqués par ces propos. On dirait à travers ces propos que les musulmans sont des citoyens de seconde zone, qu'ils ne sont pas encore aptes à la démocratie. Il faut attendre, il faut attendre, je sais pas, y a des aixoïens des aixoïens musulmans qui vivent depuis des années on a reçu par exemple les gens du collectif qui s'est organisé pour la création de ce lieu de culte, y a des jeunes, y a des gens de toute génération et ces propos qui présentent les musulmans de telle façon comme des gens qui sont un petit peu des incapables puisqu'ils sont divisés mais je rappelle qu'il y a beaucoup de gens divisés dans notre société et notamment au niveau politique et je trouve que ces propos sont inquiétants, inquiétants surtout dans un climat vous savez très bien on l'a vu pendant les élections où on a quand même une montée du racisme et de la xénophobie. Troisième observation que je voudrais faire c'est sur le pragmatisme de la Mairie Aix-en-Provence alors Monsieur Dijon n'avait pas livré peut-être le fond de sa pensée lors des conseils municipaux mais il le livre à la presse qui recueille ses confidences et le pragmatisme de la mairie serait de dire ben écoutez finalement on va faire des petites salles de prière de proximité comme ça les musulmans ils pourront aller, le quartier de Corsy aura sa salle de prière, Beisson etc... Et chacun pourra aller dans sa petite salle de prière. Moi ce prag, je m'interroge sur ce pragmatisme, est-ce que c'est vraiment du pragmatisme ou c'est est-ce que c'est un souhait de manque de visibilité de ce lieu de culte qui est réclamé par les musulmans après tout à Aix-en-Provence, moi j'habite au Val St André il y a une église mais il y a aussi des cathédrales, ça n'empêche pas, l'un n'empêche pas l'autre. Ces deux ces deux propositions ne sont pas antagonistes, on peut imaginer que les salles de prière existantes soient maintenues parce qu'elles sont petites et elles peuvent répondre aux besoins d'un quartier mais l'objectif et la volonté des de la population musulmane et tout simplement des gens qui sont attachés à la laïcité c'est qu'il y ait à Aix-en-Provence un véritable lieu de culte digne de ce nom. Je vous rappelle à cet égard, un collectif s'est constitué, vous nous aviez indiqué que vous n'aviez pas pu lui répondre parce que les la lettre n'était pas, ne portait pas de nom, elle portait le nom du collectif qui n'est pas encore constitué en association ceci pour

**MME LE MAIRE** - C'est une lettre anonyme

**MME HUBERT** - Une lettre anonyme faut pas exagérer

**MME LE MAIRE** - Ben si avec marqué collectif mais personne dessus

**MME HUBERT** - Je sais pas

**MME LE MAIRE** - Alors ça y est j'en ai reçu une autre

**MME HUBERT** - Je sais pas vous en avez reçu une avec des signatures donc j'espère que la promesse qui est faite par voie de presse et que vous aviez faite également lors du conseil municipal, que vous accepterez de recevoir ce collectif qui porte un projet spécifique puisqu'il réclame à la fois un lieu cultuel et un lieu culturel qui pourrait être naturellement intéressant comme lieu d'échange entre les citoyens car je pense que c'est par l'échange, la tolérance et le dialogue qu'on arrive quand même à faire respecter les principes de la République donc nous notre espoir et notre demande c'est que la Mairie d'Aix-en-Provence soit partie prenante et accompagne ce projet naturellement c'est pas la mairie qui va créer ce lieu de culte mais qu'elle reçoive largement les personnes qui réclament ce lieu de culte et je ne vous ferai pas l'injure de vous rappeler que la loi de 1905 sur la laïcité garantit la liberté de culte , voilà notre demande express à la Mairie d'Aix-en- Provence, merci.

**MME LE MAIRE** - Alors merci Madame Hubert, j'ai bien reçu effectivement un courrier du collectif dont enfin trois personnes sont signataires de manière nominative. Je vais évidemment recevoir ces trois personnes, c'est une certitude. Dans le même temps sur le fait de faire ou pas un lieu unique comme vous l'avez dit c'est pas à la mairie de toute façon de faire les choses. En 2001, il y avait néanmoins eu un une réflexion qui s'était instaurée qui était par l'une des formes assez semblable à

Marseille Espérance à l'époque puis il y a eu des évènements d'attentats, de choses difficiles qui ont eu lieu, aujourd'hui nous avons quatre associations. Il y a eu une mosquée qui a été fermée sur Aix. Je vous le rappelle ça a été la deuxième de France fermée, y a quatre associations qui n'ont pas forcément ce but-là de faire un lieu unique. Moi je pense qu'on va quand même se référer d'abord et avant tout à l'existant, Marc Pena parlait tout à l'heure de décentralisation ben moi je suis assez dans le respect aussi de la liberté de chacun, je ne réfléchis pas à la place des autres et je pense en revanche qu'il y a certains problèmes de travaux sur ces quatre lieux de culte qu'ils qui doivent être réglés au plus tôt et je vais passer la parole à Sylvain Dijon qui va nous donner un état des lieux.

**M. DIJON** - Merci Madame, Mme le Maire. Mme Hubert a effectivement une nouvelle fois une question sur, sur ce sujet, sur cette thématique. Là aussi encore, encore cette fois-ci, cette fois-ci très dense. Ecoutez... aux incantations... de l'opposition moi je vous répondrai comme comme toujours, effectivement par ce travail du quotidien et et ce pragmatisme de la ville d'Aix-en-Provence... et et de notre équipe..., élus et et services sur justement la gestion...de cette situation, de ces situations et des échanges que nous avons avec les représentants de de cette communauté. Nous dialoguons, nous travaillons avec l'ensemble des communautés...sur la ville d'Aix-en-Provence que nous respectons...Nous travaillons et nous réunissons de manière extrêmement régulière l'ensemble des représentants de cette communauté, l'ensemble des associations qui aujourd'hui gèrent un lieu de culte... Nous l'avons fait de nouveau, au tout début de l'été...pour préparer... la la fête de l'Aïd, le jour de l'Aïd qui a eu lieu le 9 juillet. Nous avons une nouvelle fois et on peut s'en réjouir et c'est un prérequis, une condition que nous a demandé et donné Madame le Maire et elle en raison en ce sens que l'ensemble des associations soient assises autour de la table et signe ensemble les conventions de mise à disposition des lieux, que ce soit des salles, que ce soit des gymnases, que ce soit des stades que nous mettons à disposition...des pratiquants et de la communauté...C'est un satisfait ci puisque depuis presque un an maintenant à chaque fois qu'une convention est mise en place et proposée par la Ville, l'ensemble des associations qu'elles s'aiment ou qu'elles s'aiment pas c'est leur vie c'est leur problématique lorsqu'elles sont face à nous lorsqu'on discute de la situation du culte musulman et de ces de ces grandes moments... du calendrier... des fêtes et et des grandes journées et des grandes fêtes de de cette communauté et de ce culte, elles sont toutes face à nous et elles signent, elles s'engagent ensemble sur les mises à disposition. Il y a des progrès en ce sens, même si effectivement au cas par cas il reste des problématiques à gérer. Lorsque nous parlons ensemble de ces grands dispositifs, de ces grandes fêtes l'ensemble des associations sont là, ça a été de nouveau le cas je le disais au mois de juin pour préparer la journée du 9 juillet. Un engagement a été pris par la Ville : c'est de recevoir dès le début du mois de septembre l'ensemble des associations pour évoquer point par point les problématiques que rencontre que rencontre chaque chaque lieu de culte même si tous les lieux de culte ne rencontrent pas...le même niveau de problèmes. ...Comme je le disais à la presse, comme je l'ai déjà dit ici, comme je le dis bien évidemment régulièrement aux associations, la ville d'Aix-en-Provence n'a pas vocation à faire à leur place. Ce sont des associations, ce sont eux qui gèrent les lieux, ce sont eux qui font vivre les lieux, c'est de leur responsabilité à chaque fois que nous pouvons accompagner, conseiller, faciliter nous le faisons mais nous ne sommes pas là pour faire à leur place et nous ne faisons pas et nous ne ferons jamais à leur place. Si nous pouvons accompagner.. via l'urbanisme, via la commission municipale de sécurité etc. etc. etc... la réouverture du site de la Brédasque nous le ferons et nous le faisons déjà de manière extrêmement proactive. Après les mésententes entre les différentes équipes qui s'affrontent au niveau du bureau de l'association, ce ne sont pas ce ne sont pas à nous de gérer et de prendre parti. Une décision de justice doit encore être rendue dans quatre jours. La ville d'Aix-en-Provence par son service juridique sera avertie des décisions qui seront prises et nous verrons à la rentrée quelle sera la situation. Notre interlocuteur à nous, c'est l'association, qui que ce soit qui soit à la tête de cette association pour que nous travaillions avec eux à une ouverture rapide...de cette salle de cette salle de prière. Pour Beisson..., nous allons engager très rapidement au mois de septembre des discussions avec le bailleur social pour voir si un déplacement si un déménagement peut-être peut-être envisagé... L'ancienne équipe à la tête du bailleur social n'était pas forcément pour. On va voir si on peut obtenir des améliorations mais là aussi faudra que le bailleur accepte... accepte ces ces conditions et ces améliorations mais nous nous tenons aux cotés de l'association pour organiser au mieux ce débat. Pour la salle du centre-ville, la rue des Gondreaux vous l'avez dit des travaux de mise en sécurité de l'immeuble extrêmement importantes sont prévus et doivent être fait par la SACOGIVA. La SACOGIVA a jusqu'à maintenant temporisé les choses...communiqué clairement et calé son agenda

en fonction des contraintes de l'association et nous l'avons dit depuis le début tant que nous n'apporterons pas au travers de la SACOGIVA une solution qui permettra à l'association de continuer et de conduire ces activités...tout au long des travaux, nous ne démarrerons pas ces travaux. Ils vont démarrer sous peu mais là aussi il y a un dialogue qui est permanent avec les responsables associatifs entre la SACOGIVA et la Ville est la matrice et le trait d'union de ces échanges. Et enfin, pour la salle des Coquelicots, il y a moins de problématiques, nous avons là aussi des échanges extrêmement réguliers avec Monsieur Maroufi. Alors j'entends ce que vous dites et je reviens à ce mot parce que c'est clairement ce qui résume pour moi la posture et les postures que vous avez à chaque fois, c'est celle d'incantations, vous incantez, vous voulez, vous demandez parce que certains demandent. Nous aujourd'hui, c'est le pragmatisme. On a des associations qui sont là, nous nous n'allons pas faire à leur place. Nous n'allons pas proposer de projets à leur place, nous n'allons pas penser de projets à leur place, nous n'allons pas financer de projets à leur place. Il y a un souhait réel, vous voulez pas l'entendre ok mais il y a un souhait réel pour... les pratiquants au cœur des quartiers... d'être dans des salles de proximité. Nous y sommes confrontés lorsque pour le ramadan, pour l'Aïd ou autre nous centralisons soit sur des stades soit dans des gymnases des des des prières. Nous avons une partie des pratiquants qui ne souhaitent pas se déplacer et qui souhaitent garder leur pratique du culte dans leur salle de proximité. Vous ne voulez pas l'entendre dont acte, le fait est que c'est qui nous remonte aussi des associations. Enfin pour revenir à ce collectif puisque vous en parlez, le courrier reçu par Madame le Maire date d'hier. Lorsque je me suis rendu à la rencontre tout à fait républicaine... de de de des associations et des pratiquants le jour de l'Aïd le 9 juillet dernier au stade Maurice David, j'ai croisé, j'ai discuté avec un certain nombre je pense membre de ce collectif puisqu'ils tractaient dans l'enceinte des tracts au nom du collectif. J'ai échangé avec eux, ils nous ont fait cette demande de rendez-vous, Madame le Maire souhaite que nous puissions les rencontrer rapidement...c'est effectivement ce qui sera fait. C'est ce qui avait été dit dans dans cette même enceinte... Donc j'entends tout ce que vous dites, il y a une loi, il y a un cadre légal c'est celle de 1905. Nous ne devons pas et nous ne ferons pas à la place des associations ce qu'ils doivent faire par eux-mêmes. Nous gérons avec sérieux en proximité avec des échanges respectueux la situation. Nous apportons des solutions à chaque fois que cela est nécessaire. Nous souhaitons une réouverture des salles et une amélioration des conditions à très court terme sur la commune pour le reste ce sera aux associations de s'entendre et de faire et je n'apprécie pas le terme de dire que nous en tirons parti, nous tirons parti de rien. Nous gérons au quotidien avec les acteurs qui sont face à nous en proximité, en responsabilité. Nous tirons parti de rien, nous ne divisons pas. Vous savez de ce que j'observe malheureusement sur certaines situations et certaines relations humaines au sein de cette communauté, ils ont pas besoin de la Ville malheureusement pour être parfois divisés parfois un peu trop. C'est la réalité et c'est comme ça. Si je le dis avec pragmatisme en parlant à tous mais c'est la situation que nous vivons au quotidien sur ce sujet.

**MME HUBERT** - Incantations mais dans l'article vous parlez bien de divisions qui empêcheraient quand même... de soutenir vraiment ce projet. J'ai pris acte que vous allez recevoir des gens du collectif parce qu'il y a effectivement le le problème des salles de prière de quartier, c'est pas des incantations, je vous ai dit que les deux projets pouvez très bien être compatibles et qu'il y a d'autres citoyens musulmans qui aimeraient un lieu de culte central voilà c'est tout

**MME LE MAIRE** - Ecoutez je pense qu'il y a une divergence de vue entre... entre votre position Mme Hubert, la position de votre groupe et et puis la majorité c'est tout.

**MME HUBERT** - Oui non mais je veux dire...c'est bien d'avoir des précisions sur la position de la commune

**MME LE MAIRE** - Après on va pas continuer pendant des heures à délayer sur des problèmes dont on sait que... nous n'avons pas la même position même si nous sommes apparemment tout à fait favorable vous et moi au fait de recevoir tout le monde, de concerter et de regarder les problèmes le plus près possible mais néanmoins nous ne sommes pas d'accord

**MME HUBERT** - Oui mais ce n'était pas clair, ce n'était pas clair Madame le Maire. On prend acte. On prend

**MME LE MAIRE** - Je crois que le constat est là et que ce n'est pas très utile dans nos débats de continuer à gloser et de patiner sur des sujets dont on connaît le résultat

**MME HUBERT** - On ne continue pas à gloser Madame le Maire. La position de la mairie n'était pas claire jusqu'à présent, c'est l'article de Monsieur Dijon dans la Provence qui a permis de l'éclairer. On prend acte que...il y a un certain nombre de personnes qui propose un lieu de culte central,

un accompagnement pour ce lieu de culte. On vous demande pas de créer et de financer un lieu de culte et on prend acte qu'a priori la mairie est contre voilà

**MME LE MAIRE** - Bah c'est pas demandé par les associations qui qui effectivement conduisent conduisent le culte c'est tout après voilà quoi Sylvain ?

**MME HUBERT** - Pas que les associations il n'y a pas que quatre associations à Aix qui représente la communauté musulmane

**M. DIJON** - Juste une remarque hein, vous me prêtez beaucoup de propos, d'intentions, de messages tout ce que vous voulez...je n'ai pas écrit l'article...Y a un journaliste qui a fait son travail... vous vous évoquez les les les les ...Ce serait Sylvain Dijon qui dit que la communauté est divisée. C'est vous qui avait nommé les noms des deux personnes représentantes de cette communauté, porte-parole qui sont interviewés, qui ont continué à s'invectiver pendant les huit ou dix jours qui ont suivi ce ce grand papier de fonds...montrant qu'ils n'étaient pas d'accord avec l'autre. C'est pas Sylvain Dijon qui a choisi qui devait être interviewé et c'est encore moins Sylvain Dijon qui les a interviewé et qui a écrit cet article hein je vous rassure

**MME LE MAIRE** - Et puis quel que soit effectivement la la motivation de leur positionnement, bon ben ils ne souhaitent pas de lieu de culte qui soit unique. Ils souhaitent chacun garder effectivement un lieu dans lequel il y ait les prêches, il y ait les personnes...qui sont à proximité au niveau de leur habitat qui puissent venir. Ben dont acte, c'est leur position. Est que ça vient d'une division ou simplement d'un raisonnement intellectuel ou pratique, ça les regarde. Nous ça nous regarde pas ! On poursuit ? Monsieur Pena

**M. PENA** - Madame le Maire, je vais je vais me rendre très très populaire la quatrième question sur l'habitat, le logement, c'est une question structurelle selon moi très importante qui demande un débat. Je... souhaiterais au nom du groupe faire des propositions. On le fait en septembre ou en octobre ça n'est pas l'urgence du moment. Ça permet de passer à l'ordre du jour.

**MME LE MAIRE** - Merci Monsieur Pena. Donc on le reporte 30 septembre ? Parfait. Alors nous passons enfin à l'ordre du jour. Gérard

**MME LENFANT** - Madame la Maire, pardon, pardon c'est Gaëlle juste je crois qu'il y a des personnes vous aviez, vous leur aviez accordé le droit de prendre la parole 5 minutes.

**MME LE MAIRE** - Oui Gaëlle. D'accord, je pensais que ça allait intervenir au niveau d'une question du conseil mais si tout le monde en est d'accord on peut peut être effectivement laissé la parole. Gérard, tu es d'accord ?

**M. BRAMOULLÉ** - Bien sûr Madame le Maire

**MME LE MAIRE** - Donc on va laisser la parole au CIQ qui est à côté d'Axium concernant le parc Payan c'est ça ? Alors je restitue la problématique... à l'instant. Il s'agit d'un terrain...qui se trouve derrière la clinique Axium et un certain nombre d'habitats et ce terrain Axium souhaite et on a délibéré dans ce sens, effectivement en faire un parking provisoire le temps des travaux qui auront lieu justement dans son parking qui va être couvert et qui va rajouter à peu près je crois 100 ou 150 places. Je vous en prie

**INTERVENANT** - Oui Madame le Maire, je vous remercie de nous laisser la parole quelques minutes concernant les travaux qui aujourd'hui seront entrepris ou ont même d'ailleurs commencé. Il est une interrogation pour un ensemble d'habitants et en même temps le CIQ puisqu'il est tout à fait évident que je vous ai posé une question et vous avez effectivement tout dernièrement adressé un courrier au terme duquel vous prenez un engagement. L'engagement était effectivement intéressant et surtout répond à notre attente concernant les travaux qui ont été entrepris sur le parc Payan puisqu'il est prévu un retour à un espace vert au terme des travaux de la clinique Axium. Ma question est effectivement la suivante : au terme de votre lettre d'engagement, il est tout à fait évident que nous souhaiterions qu'il y ait une prise d'acte de votre conseil municipal, des du calendrier ou des calendriers de travaux concernant tant effectivement le parc puisque cela ne figure pas et par ailleurs il est une autre question induite, concernant effectivement le plan de circulation puisqu'il est tout à fait évident qu'il est à la fois boulevard de Tassigny, rue Capus avenue Capus, un certain nombre de désordres, le tout comme Monsieur Chevalier nous a effectivement entretenu va nécessiter quelques délais, nous le savons. La seule chose c'est que vous savez fort bien qu'au-delà du CIQ, il y a effectivement un collectif et une attente des habitants, c'est dans ce cadre-là je souhaiterais effectivement une réponse de votre de votre part prévoyant effectivement la prise en compte donc des travaux dans la mesure où nous savons que il est une convention établie entre la clinique Axium plus exactement la société Almamiva et la Ville qui

prévoit effectivement par la suite des travaux provisoires. Vous avez répondu par à l'attente qui me semblait effectivement légitime moyennant quoi il faut effectivement prendre acte d'un calendrier, cela se sécurisera et il me semble que si vous voulez compte tenu du fait que les travaux sont normalement prévus sur un terme qui est effectivement quand même de 48 mois voire un délai supplémentaire, il n'est pas inutile de venir dès cette époque fixer le terme. Je vous en remercie.

**MME LE MAIRE** - Ecoutez donc l'engagement qui a été pris d'ailleurs en réunion avec avec votre CIQ...c'est effectivement de faire un parking en concertation avec vous qui soit un parking paysager donc qui puisse servir les usagers de la clinique Axiom et que à l'issue des travaux...effectués par Axiom, vous puissiez retrouver là non pas le terrain vague qui est celui d'aujourd'hui mais un joli, un joli parc, un bel espace vert. Donc effectivement, je suis tout à fait d'accord pour que ce vœu soit voté. Je pense qu'au 30 septembre ça nous permettra peut-être d'en faire quelque chose de construit hein avec un véritable calendrier donc on le votera le 30 septembre, aucun problème, bien sûr. Nous pouvons commencer l'ordre du jour.

**M. BRAMOULLÉ** - Merci Madame le Maire. Donc le 1.01 il s'agit des ouvertures virement de crédits pour l'exercice 2022 depuis le début... il y a rien de particulier ça été fait à la demande des services, on l'a présenté à la commission des finances. Je suis prêt à répondre à vos questions s'il y en a sur ce rapport. Le 1.02, il s'agit du BS donc là je vais vous demander de faire passer...sur l'écran...des petits slides qui vont permettre d'avoir une présentation, je ne sais pas si elle est pédagogique parce que ...mais peut-être un peu claire aussi hein. (Installation du rétroprojecteur) C'est bon ? On peut baisser la lumière. Donc le 1er, 1<sup>er</sup> slide contexte c'est le contexte national qu'on a sur ce BS. Il y a deux choses, deux choses importantes...une inflation en cours de l'exercice qui est importante qui frise les 6%... ce qui est encore...inférieur à ce qu'on trouve en Europe d'ailleurs...On a un taux européen qui frise les 8 qui dépasse les 8 même et il y a des chances que dans notre nation on soit à peu près l'année prochaine sur ces montants-là. Le deuxième point, c'est la revalorisation des modifications de salaire pour dans le cadre des statuts de la fonction publique...territoriale avec le point d'indice... J'ai entendu dire que peut-être que le gouvernement... envisage une ... possibilité de rallonge supplémentaire pour les collectivités territoriales qui ont pris deux points directement, la revalorisation à 3.5% du point d'indice ce qui est déjà une revalorisation d'ailleurs hein insuffisante par rapport en termes de pouvoir d'achat par rapport à l'inflation mais qui pèse lourdement sur les finances locales. Voilà les deux points du contexte national qui sont très embêtant, qui ont des conséquences budgétaires bien sûr dans les deux cas. Les conséquences les voilà...c'est une évolution de 35% du coût des fluides, les fluides c'est ce qu'on appelle les carburants bien sûr mais c'est aussi l'électricité, c'est aussi l'eau, c'est tout ce qui passe par les réseaux hein...ce sont une augmentation importante qui nous oblige à mettre en place une ligne budgétaire supplémentaire de plus de 3 millions d'euros, ... il y a aussi... 3 millions d'euros pour la RH hein pour les mesures hein qui ont été annoncées au niveau national...voilà les points importants qui sont les conséquences de ça c'est 2 fois 3 millions d'euros. Ensuite on a dans les grandes lignes du BS... un montant important... vous l'avez sur le rapport de plus de 21 millions...28 millions 600 000 euros, c'est le montant du budget du BS qui se décline en deux sections comme d'habitude hein une section de fonctionnement à 5,6 millions et puis un investissement de 23 millions d'euros, voilà ...c'est la structure générale...Hein...Dans ...En fonctionnement les 5.6 millions de fonctionnement ils se déclinent avec des éléments comme ceux qui sont affichés là 3.6 millions pour les dépenses de personnel, 3 millions de dépense de fluides c'est toujours dans les fonctionnements et on a des augmentations de services qui sont importantes hein de du taux d'inflation de l'ordre de 6% hein c'est encore important. On peut avancer. On vous détaille encore les autres dépenses de fonctionnement plus dans le détail hein, vous retrouverez tout ça dans le rapport avec les tableaux qui vous sont présentés dans dans le rapport complet hein. On peut avancer. En investissement hein donc...ce qu'on vous en réalité on a un volume d'investissement de 23 millions mais ces 23 millions... comportent des opérations nouvelles. Les opérations nouvelles, elles sont affichées là c'est de l'ordre d'un peu plus de 3.3 millions qui sont des demandes qui sont faites par les vers 6, par les services et en particulier pour les modes actifs 2 millions d'euros qui vont permettre en augmentant cette enveloppe pour les modes actifs de mettre en place une subvention qui va rapporter à la Ville de l'ordre de 4.8 millions voilà c'est pour une des raisons de cela. On a aussi ...des dépenses supplémentaires pour les équipements sportifs comme...qu'on retrouve en investissement et et aussi pour ...les arbres hein les plantations d'arbres. Voilà l'aide apportée aux écoles est toujours la même à chaque fois on met en place vous le savez des investissements d'équipements importants dans les écoles et là on rajoute au BS 450 000 euros sur les

écoles. Le financement, il est assez simple, on peut le décliner globalement ou le décliner par sections. On avait pour ceux qui se souviennent plus très bien comment ça fonctionne un BS, un BS c'est le résultat du compte administratif. Le compte administratif, c'est-à-dire le réalisé de l'exercice 2021 met en évidence un certain nombre de choses : des besoins de financement pour les investissements et en même temps des excédents de fonctionnement...ce sont ce qu'on vous présente là c'est le résultat disponible de l'excédent de fonctionnement qui est de 3 millions et quelques...Une...comme il y avait des demandes d'investissement importantes, je vous ai dit qu'il avait 23 millions d'investissement mais que dans les opérations nouvelles d'investissement il y en avait pour 3.3 millions c'est-à-dire qu'il y avait presque 20 millions d'investissement supplémentaire qu'il fallait mettre en place, c'est pour ça qu'on va réduire un peu l'autofinancement pour permettre de financer ces ces investissements supplémentaires qui interviennent dont certains viennent aussi du compte hein du compte administratif qui sont des reports hein...dans le compte. On a un solde de rattachement on a eu...une..des recettes supplémentaires en particulier pour des rentrées de taxes à 2.5 millions et une inscription nouvelle d'emprunt hein de 4.3 millions qui vont nous permettre avec la dernière ligne hein la taxe d'aménagement de 2.6 millions de financer donc ce BS hein ...En fonctionnement les 5.6 millions de fonctionnement, ils sont financés avec le solde d'excédent du compte mais aussi d'une recette supplémentaire qui est intervenue en fonctionnement. Et en investissement, les 23 millions ils vont être donc financés en partie avec une base d'autofinancement, en partie avec un programme d'emprunt supplémentaire de 4.3 millions de recettes supplémentaires hein et des 15 millions venant du compte administratif qui sont des reports sur le BS. Voilà l'essentiel de ces éléments. Je suis prêt à répondre à vos questions. Je ...le rapport est succinct hein... on m'a reproché de faire trop long sur les aspects financiers quelquefois dans la Provence en particulier donc ...on va faire plus direct...mais je suis prêt à répondre à vos questions sur ce sur les sur les tableaux qui sont là hein. Voilà Madame le Maire pour le BS. Je continue peut-être pour mes rapports. Le 1.03 il s'agit d'une demande garantie de la Ville à hauteur de 100% pour une opération de 8 logements de PLAI vous savez que sur ces logements sociaux on a un petit rattrapage à faire hein sur le PLAI donc c'est ce qu'on fait avec la SACOGIVA dans l'opération Bélia...et la caisse des dépôts et consignations nous nous offre 3 possibilités de financement, 1 pour 1 crédit de PLAI à hauteur de 450 000 à peu près après pour le foncier PLAI de l'ordre de 250 et le reste pour une opération de construction. Le tout ça fait 800, 825 368 euros souscrit auprès de la caisse qui nous demande la garantie de la Ville à 100%, on peut le faire. Le 1.04 il s'agit d'une demande de co-financement auprès de l'agence nationale du sport pour des programmes d'équipements sportifs de proximité hein il s'agit là de mettre en place de 50 à 80% du coût global de dépense pour ces travaux de proximité jusqu'à la concurrence de 500 000 mille euros. Voilà à peu près ce qui est présenté Madame le Maire sur ces rapports.

**MME LE MAIRE** - Questions ? Observations ? Monsieur Pena , Madame Bendele, Monsieur Parra et Madame Hubert

**M. PENA** - Oui merci beaucoup Madame le Maire. Moi, Gérard je reste sur ma faim. Tu as été tellement succinct que... je suis surpris d'une chose. Ma surprise est simple c'est que tu n'ais pas évoqué à travers ces évolutions la menace qui pèse sur les finances des collectivités locales. Une menace qui maintenant se précise... On sait qu'un certain nombre de mesures nationales qui ont été prises et on peut que se féliciter. Par exemple du dégel du point d'indice des fonctionnaires ou évidemment des mesures en faveur du pouvoir d'achat, on peut moins se féliciter de l'inflation maintenant structurelle. On sait donc que ces éléments touchent directement les finances des collectivités locales parce que je ne sais pas si vous êtes au même degré d'information que moi, je pense que la plus informée doit être Madame Petel sur ce sujet mais pour l'instant il n'y a aucune garantie que...les mesures nationales que je viens d'évoquer vont entièrement être assumées par l'Etat. Il n'y a strictement aucune garantie ou alors je ne suis pas au courant. Il a fallu une bataille sur le projet de loi de finance avec une nouvelle présidence d'ailleurs de la commission des finances pour que l'on aille dans le sens de financer les mesures destinées à soutenir le pouvoir d'achat des français sans que cela leste les collectivités territoriales...D'ailleurs ces amendements ont été votés contre l'avis des représentants Macronistes dans cette commission, ce qui en dit long. Donc on est pas au bout de nos peines et...il est bien annoncé par le ministre Monsieur Guerini qu'il n'y a pas ou qu'il n'y aura pas de compensations spécifiques. Il y aura une discussion budgétaire à l'automne et ça concerne toutes les collectivités territoriales pour donner une visibilité selon le ministre sauf que pour l'instant ben on a aucune espèce de visibilité. La maintenant célèbre Madame Cayeux, hein la ministre des collectivités

territoriales c'est pas pour ça qu'elle est célèbre vous le savez, elle a déclaré je suis pour une certaine compensation comme il y en a eu pour la taxe d'habitation. Avec ça on est rassuré puisque qu'en fait comme ne veut rien dire il n'y a pas eu la compensation sur la taxe d'habitation telle qu'elle aurait dû être faite par l'Etat. Alors du coup, évidemment de tout bord de tout bord, de tout parti, les collectivités territoriales, les maires surtout s'inquiètent et s'élèvent et j'aurais aimé entendre cette inquiétude aujourd'hui sur ce sur ce budget supplémentaire hein. Et encore une fois ça pose la question de l'autonomie des collectivités locales, ça pose une question encore plus importante, c'est l'aide aux plus fragiles, ça va concerner les départements et puis pour des communes aussi c'est moins d'offres sportives, moins d'offres associatives, moins d'offres culturelles demain. alors pour l'instant à Aix, c'est pas encore le cas encore mais si ça continue comme ça, on va inévitablement arriver à cela et c'est sans doute ce que vous nous annoncerez demain en plus d'une hausse de la fiscalité qui se fera au niveau de la Métropole. Donc...je rappelle que Monsieur Macron avait annoncé qu'il allait demander aux collectivités locales 10 milliards d'euros d'économie rien que ça. Il semble y avoir renoncé mais la cour des comptes continue à souligner que les finances locales se sont redressées et que tout va bien Madame la Marquise. Donc il faut je crois faire très attention et le fait que vous ayez un autofinancement en baisse, que vous puissiez par des recettes un peu miraculeuses...vous arriviez à contenir ces hausses structurelles et bien n'empêche pas qu'on ne peut qu'être inquiet en tant qu' élu municipal aujourd'hui pour le budget de notre Ville comme pour la plupart des budgets mais notamment celui ici de notre Ville qui nous concerne. Et puis on parle de ces mesures-là, certains dans votre camp politique Madame le Maire d'ailleurs seraient pour que ça y soient pas, y auraient pas dû avoir d'augmentation du point d'indice des fonctionnaires, tout ça c'est Monsieur Philippe Blas, qui est célèbre au Sénat, Bas pardon qui a dit cela. Evidemment ce serait un moyen de résoudre la question pas du tout, ces mesures de pouvoir d'achat sont indispensables, elles sont même minimum, minimum des minimum dans la politique actuelle et je le répète les citoyens vont payer ça autrement si les collectivités territoriales n'ont pas de compensations, elles n'auront plus le même service public demain pour l'ensemble des habitants voilà la politique qui est menée dans notre pays aujourd'hui la vraie celle que je décris en ce moment...Dernier point, vous l'avez pas vous l'avez pas mentionné mais ça s'est plus une question de ma part... il y a également la suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises qui a été confirmée par Madame la Première Ministre Elisabeth Borne. Dans sa déclaration de politique générale, hein le 6 juillet dernier. Cette mesure va coûter aux collectivités territoriales 8 milliards vous entendez d'euros 8 milliards d'euros. Est-ce que ce nouveau cadeau, j'appelle ça un cadeau contrairement aux premières mesures, est ce que ce nouveau cadeau va être compensé je n'en suis pas sûr. Voilà ce que je voulais dire, ce n'est pas remettre en cause votre politique immédiate là, mais votre philosophie générale budgétaire vous savez que on la combat, on va donc s'abstenir et deuxièmement j'attendais un discours qui soit un discours qui dise aux conseillers municipaux que l'on est ici et à l'ensemble des aixois que les choses vont mal, qu'elles vont aller encore plus mal et que demain de graves tensions pèsent sur notre budget communal, merci.

**MME LE MAIRE** - Tu réponds maintenant à la question ou on prend l'ensemble des questions ?

**M. BRAMOULLÉ** - Non je préfère prendre parce que les les problèmes de fond posés par Marc demande un vrai débat hein... Je suis d'accord avec ce que tu as dit...je suis d'accord avec...mais je ferai la présentation un peu différente de toi. On a deux choses : on a une perte d'autonomie financière fiscale structurelle qui remonte à les dix dernières années, de c'est flagrant, très fort. Je sais pas si vous vous souvenez mais il y avait un Premier Ministre français qui s'appelait Raffarin qui avait fait une modification de la constitution dans l'article 72 de la constitution qui présentait l'autonomie financière des collectivités locales et cet article a été détourné de sa finalité...profondément hein... c'est quelque chose que je dirai toute la technocratie parisienne a réussi petit à petit à récupérer le financement des collectivités locales qui appartenait aux communes qui appartenait aux interco et petit à petit ça a disparu...le parlement est intervenu...dans ce sens avec suppression des leviers fiscaux, il ne nous reste aujourd'hui que le levier de la taxe foncière sur le bâti et le non-foncier franchement c'est la seule chose qui reste. Tout le reste, les quatre vieilles de la révolution ont disparu, les impôts alors... avec toi tu as raison sur la CVAE mais ça ne concerne pas la Ville ça concerne la Métropole puisque la CVAE c'est un impôt de production que comme l'on dit avait été transféré à la Métropole mais c'est vrai que l'on a ce type de problème. A chaque fois il y a une compensation qui est faite par l'Etat des impôts locaux, à chaque fois cette compensation elle est en statique et elle est pas en dynamique. Nous on a la chance d'avoir un territoire à la commune qui est dynamique attractif, qui attire mais on ne va pas pouvoir

recupérer le bénéfice de cette attractivité. Pourquoi ? Parce que la compensation elle est figée au moment de la suppression de l'impôt local, c'est vraiment dommage quoi, c'est tout le contraire de ce que l'on disait tout à l'heure sur la décentralisation pour l'hôpital, c'est la même chose ici on est encore dans une centralisation étatique que . . . enfin que moi je qualifierai de parisienne parce que c'est vraiment un problème de Paris hein c'est l'ensemble des provinces et de communes de nos territoires qui souffrent de la même façon... Ça c'est je dirai l'ajustement structurel, sur l'ajustement ... conjoncturel sur les 3.5 etc. je suis d'accord avec toi on a aucune garantie mais j'ai été obligé de mentionner que il y a des rumeurs hein qui circulent comme quoi il y aurait peut-être une compensation sur la compensation du point d'indice. De façon plus générale, le problème auquel on est confronté c'est que il y a des dépenses engagées, je dis bien avec un ordonnateur qui est l'Etat mais qui se défause sur les collectivités territoriales sur le financement. Ça c'est un vrai problème. Quand l'Etat décide d'augmenter par exemple le point d'indice c'est lui décide le faire, il a sans doute raison mais qu'il nous donne l'argent quoi. Je veux dire l'argent il le prend sur le budget communal c'est quand même quelque chose qui est effarant. Quand on monte le BP on sait pas du tout ce qu'il va devenir. On sait pas comment ça se passe. Voilà je trouve que ça ..., je suis d'accord avec toi là-dessus, sur ces point-là. C'est un vrai problème. Oui alors on va peut être changé de position

**MME BENDELE** - Bonjour, Bonjour à tous. Tout d'abord merci pour les la minute de silence que vous avez observé la fois dernière. Ça m'a beaucoup touché. Voilà sur le budget supplémentaire...ben je vous écoute un peu parler d'indépendance alors que je constate que dans les recettes l'indépendance vous intéresse mais dans les dépenses elle est un peu moins, elle vous intéresse un peu moins mais enfin puisque là en l'occurrence les recettes vous souhaitez avoir un maximum d'indépendance et pour les dépenses au contraire vous souhaitez que l'Etat prenne en charge, première remarque...Sur le budget supplémentaire, je vais pas rentrer dans le débat général la taxe d'habitation qui serait pas compensée ou sur d'autres sujets la CVAE qui ne concerne pas la Ville, je vais être plus pragmatique ; là vous nous avez présenté quelques chiffres : sur les fluides par exemple vous avez parlé de 3 millions d'augmentation. En février, nous avons fait remarquer avec Elisabeth Huard en commission des finances et même je crois en conseil municipal le fait que vous aviez à notre sens sous-estimé le montant des fluides dans le budget budget primitif et ...bon je n'avais pas eu de réponse vraiment concrète sur ce sujet et je constate qu'aujourd'hui que ben oui effectivement 3 millions de plus, 3 millions de plus qui vont peut-être nous obligés à emprunter à emprunter à quel taux puisque là les taux augmentent. C'est un peu dommage de ne pas avoir prévu dès le mois de février puisque tout le monde savait depuis la fin 2021 que ces fluides allaient augmenter, c'est pas quelque chose que nous avons découvert au mois de février bien au contraire. Voilà première chose, de façon générale d'ailleurs on constate à nouveau de manière générale que ce ce budget supplémentaire je dirai quelque part nous renseignait sur le manque de sincérité du budget primitif. On a un certain nombre de dépenses qui pourraient parfaitement être prévues dans le budget primitif et qui n'y sont pas : je parle de subventions, de ces fluides notamment et de quelques autres sujets. Donc je m'interroge sincèrement si on peut dire sur la sincérité de ce budget primitif et on y reviendra en février l'année prochaine parce que quand même c'est surprenant, c'est surprenant qu'un certain nombre de dépenses ne soient pas mieux mieux prévues d'ailleurs un certain nombre de recettes aussi mais enfin bon...voilà. Alors dans ce budget supplémentaire, je note 2 millions d'euros en recette...en dépense, 2 millions d'euros en dépense concernant le les déplacements doux ce qu'on appelle les déplacements doux notamment je suppose le vélo. Alors sur ce point, je voudrais adresser un satisfait site à Kayané Bianco qui je trouve sur ce point-là a fait un excellent travail depuis maintenant 2 ans. Je constate mais concrètement puisque vous le savez sans doute je me déplace beaucoup à vélo et notamment j'habite Puyricard, je monte avenue Solari et et je passe par la Marguerite et je voudrais signaler que vraiment ce ce cette partie-là du haut Solari jusqu'à l'autoroute on va dire a été très bien aménagée, bravo ! Si tout Aix pouvait être équipée ainsi de pistes cyclables, alors je sais bien, je rappelle qu'on a des années de retard, je rappelle aussi que je constate quand même que dans l'équipe municipale majoritaire bien comment dirais-je on sent bien que...comment je peux exprimer ça... tout le monde n'est pas sur la même longueur d'onde en matière de de sécurité du cycliste c'est bien dommage, c'est bien dommage parce qu'on me dit par exemple en commission des finances que sur ces pistes cyclables nouvelles si importantes si intéressantes eh bien il n'y a personne. Mais ma foi j'aimerais bien que ces élus qui me tiennent ce discours viennent faire un jour une montée à vélo de la mairie jusqu'à mon domicile et constaterait que certes il y a eu des améliorations certes je roule un petit mieux sur le côté de la Marguerite mais je suis en insécurité

comme je le dis depuis deux ans, je suis en insécurité constante et c'est un gros risque pour moi que de monter et descendre ces quelques kilomètres à vélo voilà. Je... donc nous avons obtenu 5 millions presque 5 millions je crois de l'Europe, nous avons 2 millions budgétés supplémentaires, c'est très bien j'en suis très heureuse mais c'est loin loin loin d'être suffisant et voyez-vous dimanche dernier, je passais par Montpellier. Montpellier...il y a des kilomètres de pistes cyclables totalement sécurisées avec des plots qui séparent les vélos de ... de la route enfin des voitures et là on se sent vraiment en sécurité et ce qui ai mis en place chez nous sauf quelques cas particulier comme la Marguerite eh bien ce sont des dessins sur le sol, ça ne protège pas, ça ne protège pas. Quand est ce qu'on comprendra qu'on est loin du compte et que alors j'espère que ces 5 millions et ces 2 millions supplémentaires vont améliorer les choses mais vraiment il faudrait il faudrait il faudrait... comment dirais-je donner quelques coups de pédales supplémentaires. Alors ça c'est sur le vélo. Je voulais aussi vous parlez ... donc des subventions. Je constate qu'il y a à nouveau un certain nombre de subventions qui sont... donc ajoutées en budget supplémentaire, je comprends pas pourquoi ces subventions ne figurent pas simplement au budget primitif ça retarde d'autant le versement de ces subventions aux associations concernées, pourquoi ne les prévoit-on pas dès le budget primitif ? Alors parmi ces subventions, il y a des subventions concernant le sport, je voulais aussi soulever un petit sujet qui me tracasse c'est le ... les Open qui ont eu lieu l'année dernière au au au Country Club Aixois. Nous connaissons depuis plusieurs années un un Open de tennis masculin qui a beaucoup de succès et qui est très coté parmi les joueurs du monde entier et nous avons eu la chance de connaître également l'année dernière la création d'un Open féminin, qui a très bien fonctionné, qui s'est tenu fin août début septembre et qui devait avoir lieu à nouveau cette année et j'ai appris récemment que la subvention qui aurait pu permettre ce la tenue de cet Open féminin fin août là 28 août début septembre eh bien n'a pas été accordée par la Ville ni par Aix Pays d'Aix ou Métropole c'est comme on veut et que donc de ce fait cet Open ne se fera pas. Je trouve ça vraiment dommage parce que...cela mettait en valeur la Ville, ça mettait en valeur un club le Country Club Aixois qui m'est très cher et je ne comprends pas pourquoi cette subvention de 12 000 euros n'a pas été accordée et pour qu'aurais eu un impact je pense important sur nos commerces et plus généralement sur la fréquentation et l'attractivité de la Ville, c'est dommage vraiment dommage, voilà. Je pense que j'en ai fini...globalement je regrette qu'un emprunt soit encore nécessaire donc pour boucler ce budget supplémentaire. Je sais pas à quel taux on va pouvoir obtenir cet argent ...c'est certain que si ça, si tout ça avait figuré dans le budget primitif on aurait peut-être été un peu mieux armé pour ...pour faire face à ces dépenses. Je me félicite par ailleurs du point d'indice, de l'augmentation du point d'indice de 3.5% c'est une très bonne chose pour l'ensemble de nos agents ...je ne doute pas que des mesures sans doute complémentaires viendront aider les collectivités de façon générale pour faire face à ces augmentations, augmentations qui certes on ne les connaissait plus ces dernières années mais enfin c'était quand même assez courant que les points d'indice augmentent c'est pas c'est pas c'est quelque chose qui n'a pas existé pendant ces quelques années qui a quand même qui est quand même récurrent ... ce n'est pas , c'est quelque chose que l'on devrait pouvoir gérer je l'espère au mieux possible. Merci de m'avoir écouté.

**M. BRAMOULLÉ** - Oui Madame... alors plusieurs choses...j'apprecie le terme d'indépendance que vous avez utilisé dans ce débat. D'habitude on parle d'autonomie mais moi ça ne me gêne pas du tout de parler d'indépendance dans ce sens-là...Cela dit, pour votre première question concernant les fluides, les services m'ont donné vient de m'en donner le tableau d'évolution des fluides depuis les années 2000 pour voir comment ça se passe...En gros, on a plusieurs exercices, on a par 10 ans depuis 2000. Les 10 premiers dix ans, c'était en moyenne des fluides de l'ordre de en moyenne 5 millions d'euros, un peu plus et que...et de 2010 jusqu'à 2020 tout d'un coup il y a eu une augmentation et on tourne autour de 9 millions d'euros, sur toute la période hein par exemple au BP je dis bien au BP 2022 on a mis en place 8,555 millions d'euros de fluide. C'est très très très important par rapport à la tendance générale hein ce ce point-là. Alors y a tout dedans le carburant, le chauffage urbain, le gaz, le fioul, l'eau, l'électricité y a tout ça qui est dedans hein. Le poste le plus important c'est l'électricité, l'électricité il fait à lui tout seul presque 4 millions d'euros hein sur ce qu'on a inscrit au BP hein. C'est vraiment des choses voilà à savoir. Quand on fait le BS... je reçois les informations de la DGCF qui nous dit prévoyez 35% d'augmentation de ce que vous avez mis au BP, c'est pas compliqué. On a mis 9 millions, si je prends ça fait quoi 35%, ça fait au moins 3 millions, au moins 3 millions, donc ...on sait pas exactement quelle va être la facture mais on est obligé d'anticiper maintenant en faisant l'hypothèse qu'on aura pas de compensation, que ce n'est pas les ristournes de Total Energie ou des choses comme

ça qui vont modifier beaucoup la donne hein et qui vont donc on est obligé de budgéter 3 millions d'euros sur les fluides là-dessus hein c'est un problème d'anticipation. Le budget supplémentaire comme tout budget est prévisionnel, il est prévisionnel jusqu'à la fin de l'année. Sur le mode doux, le vélo...vous savez on a ...on a une adjointe là-dessus qui est d'une efficacité redoutable mais redoutable parce que je vais vous montrer les lignes budgétaires du vélo enfin des modes doux de façon générale au cours des années antérieures. Sur l'année 22, on va budgéter 7 millions d'euros hein 5 pour le plan vélo, 2 pour d'autres choses derrière, 7 millions d'euros. Combien on avait mis en 2021 sur les modes doux ? Au lieu des 7 millions d'euros il y avait 2 millions d'euros en 2021. Combien il y avait en 2020 ? 1 million d'euros. Et combien il y avait en 2019 ? 500 000. Je sais pas si vous mesurez l'effort qui est fait en quelques années. On a doublé, en 2019 on était à 500 000, on double en 2020, on passe à 1 million, en 21 on double encore on passe à 2 millions et là on explose en 2022 à 7 millions d'euros, c'est plus que le doublement franchement. Je vais vous dire je connais pas beaucoup de lignes budgétaires qui ont des trajectoires comme ça sans qu'on...franchement c'est exceptionnel. Bravo pour Kayané parce qu'elle a réussi à convaincre les services et Madame le Maire d'aller dans ce sens hein.

**MME LE MAIRE** - Oui enfin, Gérard, tu oublies quand même, Kayané est formidable mais tu oublies largement Eric hein je veux dire ils travaillent à deux tout de même hein et c'est très important mais c'est vrai qu'on peut se féliciter. Et Félicitations Kayané ! Félicitations Eric ! Du travail avec les services que je n'oublie pas bien évidemment, du travail accompli. C'est vrai qu'en 2020, Maryse a décidé de faire un programme pour la ville qui soit développement durable et que les modes doux sont totalement inscrits à l'intérieur même si comme le reconnaît et le dit lui-même le patron de la DAVA, pour l'instant 2% de la population aixoise est à vélo mais nous espérons notamment pour moi-même que dans les années à venir cela va largement changer. Vas-y

**M. BRAMOULLÉ** - Encore une remarque Madame le Maire, sur les subventions sport c'est important aussi. Je voudrais vous expliquer quelle est la difficulté.

**MME LE MAIRE** - Juste un instant pardon Gérard, sur les financements mobilité. Ces 7 millions sont très importants mais sachez que c'est aussi l'Europe et la Région qui vont nous permettre de toucher une subvention de 4,9 millions environ dont nous espérons 2 millions qui ne sont pas là budgétés avant la fin de 2022.

**M. BRAMOULLÉ** - Bravo hein pour la collecte. Je reviens hein sur votre question sur le sport, y a une difficulté sur la subvention de sport qui est liée à un problème de calendrier. Il faut savoir que nous dans la Ville, nos lignes budgétaires, une année budgétaire c'est du 1<sup>er</sup> janvier jusqu'au 31 décembre d'accord hein. Dans le sport c'est pas le cas. J'en ai discuté l'autre jour avec Francis encore, on a des exercices budgétaires dans les associations de sport qui sont pas du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre, qui sont de la rentrée de septembre quasiment jusqu'en juillet, c'est ça qui se passe. Et donc on est obligé de faire des choses mixtes parce que je ne peux pas en ligne budgétaire parce que c'est pas légal de mettre en place des lignes budgétaires en 22 pour des dépenses qui vont être utilisées en 23 hein. Je suis obligé de faire au BP donc quand on monte le BP en janvier février au moment où on vote le budget je sais pas du tout ce qui va se passer moi. On est obligé de reporter une bonne partie à cause de ce problème de décalage des périodes et d'en mettre une bonne partie au BS. C'est habituel, c'est quelque chose qui est classique. Le point important, vous avez raison de le souligner, il est lié aux investissements sur le sport là-dessus. On avait au Pays d'Aix, un gros effort qui a été fait hein sur les dotations au sport en particulier et malheureusement ... une des raisons que vous soulignez dans la suppression de certaines subventions c'est que les lignes budgétaires du Pays d'Aix ont été coupées par la Métropole centrale, c'est tout simple hein. On contrôle pas les choses et alors on a été obligé, on a fait des proratas, on a essayé d'ajuster et puis quand ceux qui avaient en-dessous du prorata malheureusement on était obligé de les supprimer on ne pouvait pas faire autrement. L'autre chose qui est grave, c'est qu'est-ce que vont devenir les politiques de sport qui ont été initiées par le Pays d'Aix pendant longtemps hein. Imaginez que la Métropole de centralité décide de ne plus abonder ce qu'on faisait jusqu'à présent ces politiques-là, je ne sais comment on va pouvoir se récupérer sur l'ensemble des communes du Pays d'Aix, voilà ce que je voudrais dire sur vos remarques hein. D'autres interventions ?

**MME LE MAIRE** - Y a Monsieur Parra, Madame Huard mais aussi après Monsieur Di Meo

**M. PARRA** - Je voudrais juste rebondir sur ce que vous venez de dire Monsieur Bramoullé concernant les manifestations sportives et le budget effectivement, je sais effectivement, j'ai déjà établi les budgets pour les disciplines sportives vous avez raison le calendrier est ce qu'il est. Néanmoins sur ce type de manifestations comme l'Open qui est une manifestation je dirai relativement importante, le calendrier

est défini un an voire deux ans à l'avance, donc le budget était connu, donc je vois pas effectivement pourquoi vous ne prenez pas en compte ce type de budget ?

**M. BRAMOULLÉ** - Ok ben si Francis, si tu veux donner répondre c'est toi le...

**M. TAULAN** - Je ne peux pas répondre à la place du vice-président des sports du territoire qui était à l'époque vice-président du territoire. Nous avons rencontré à l'époque Madame Trompette dont je, vous m'avez appelé Madame Bendele, je vous ai dit ce qu'il en était. La pratique sportive devait être développée sur le territoire du Pays d'Aix, nous avons rencontré le vice-président des sports tous les trois avec en sa présence lors de sa présentation du tournoi masculin d'Arnaud Clément, elle avait demandé une subvention, je pensais qu'elle allait lui être allouée, elle lui a pas été allouée. Alors je sais pas si les autres collectivités avaient suivi ou pas, elle m'a téléphoné du jour au lendemain en me disant on annule puisque les les on a pas reçu les subventions. Alors c'est vrai qu'effectivement, elle avait pas reçu la subvention du territoire, elle était pas passée en commission pour la raison ça je le sais pas mais c'est un peu flou puisque du jour au lendemain elle a tout arrêté. Alors moi je le tiens à disposition, elle m'a envoyé un message en me disant, elle m'avait téléphoné peut-être une vingtaine de fois cette dame et j'ai toujours répondu et j'ai toujours tenu mes engagements. Maintenant ce qui s'est passé au territoire ça je peux pas vous répondre à sa place. Allez-y

**MME BENDELE** - Alors j'ai communiqué avec Madame Trompette, Madame Trompette a bien demandé la subvention aux deux entités c'est-à-dire elle l'a demandée effectivement sur votre recommandation d'ailleurs au territoire du Pays d'Aix avant sa suppression et elle l'a demandée également à la mairie. Vous avez vous l'avez incitée à le demander plutôt au Pays d'Aix et Pays d'Aix qui l'a pas retenue. Donc je pense qu'elle a été un peu manipulée. Moi, je suis vraiment très déçue, je suis très déçue de voir que ce tournoi féminin ne puisse pas avoir lieu et j'appelle votre attention là-dessus je trouve vraiment que l'année prochaine il faut que ce tournoi effectivement c'est trop tard là puisqu'on est quand même mi moi j'ai appris cette affaire mi-juillet. Ce tournoi devait se tenir à partir du 28 ou 29 août donc vous comprenez bien qu'en un mois et demi si on a pas un plan de financement calé, il est pas possible de lancer un certain nombre d'interventions et puis en plus les sponsors autres privés n'auraient pas suivi puisqu'elle n'avait pas bouclé son budget donc elle a été obligée de stopper ce cette manifestation Madame Trompette mais elle souhaitait vraiment le faire et je souhaite...je voulais en parler aujourd'hui parce que j'espère que ce tournoi aura lieu l'année prochaine et j'espère que la mairie d'Aix fera tout ce qu'elle peut pour qu'il puisse avoir lieu

**M. TAULAN** - Oui, la ville d'Aix le fera. Au départ elle avait demandé 12 000 euros. Moi j'avais dit qu'éventuellement, on aurait pu lui verser 5000 euros, la Ville, et le territoire devaient lui verser entre 7 et 10 000 euros et finalement comme on voulait développer la pratique féminine sportive sur le territoire, le vice-président des sports avait dit je financerai. Alors on allait pas financer 5000 de plus puisqu'elle nous demandait 12 000 euros on pouvait pas lui verser 17 000. Et... moi moi je suis prêt à en débattre avec elle puisque vous savez je réponds à tout le monde au téléphone et y a pas une association sportive depuis 15 ans que je suis en poste qui peut dire que je n'ai pas tenu mes engagements. Aucune. Donc j'aurais tenu mes engagements moi volontiers si le territoire avait suivi mais maintenant le territoire n'a pas suivi. Est-ce que le département a suivi ? Est-ce que la région a suivi ? Ça personne ne le sait

**MME BENDELE** - Si si elle a les subventions. Non mais Monsieur Taulan, excusez-moi mais vous siégez non, vous siégiez en tout cas au conseil du Pays d'Aix, non ? Ou je me trompe ?

**M. TAULAN** - Oui mais...vous l'avez vu après mon coup de téléphone ? C'est bien vous qui m'avait dit que (inaudible)

**MME BENDELE** - Vous saviez que cette subvention n'allait pas passer. Excusez-moi mais vous siégez, vous aviez des rapports, vous saviez donc que cette subvention n'allait pas être votée fin juin donc...enfin je sais pas je pense que votre argumentaire n'est pas bon.

**M. TAULAN** - Oui, écoutez c'est pas moi qui présente les subventions, je suis pas vice-président du service des sports du territoire.

**MME LE MAIRE** - Je pense ce que Francis, ce que Francis veut dire c'est que si la Ville intervenait alors que le territoire n'intervenait pas ni le département ni la région ça ne servait à rien, voilà.

**MME BENDELE** - Le département et la région avait donné leur accord, ce qui manquait

**MME LE MAIRE** - Ils avaient donné leur accord donc ?

**MME BENDELE** - Oui, ce qui manquait c'est cette subvention de 12 000 euros pour boucler le le le sujet et et et Monsieur Taulan était parfaitement au courant puisqu'étant dans les deux instances il

pouvait parfaitement... régler le sujet.

**M. TAULAN** - Elle m'a plus rappelé avant, avant, lorsqu'elle a su non non mais attendez attendez elle m'a plus rappelé mais lorsqu'elle a pas eu la subvention mais du territoire. J'aurais pu l'aider au niveau de 5 000 euros est ce que ça lui suffisait ou pas je sais pas

**MME LE MAIRE** - Je pense qu'il y a eu un loupé, ça peut arriver, hein. Stéphane ? Ça peut arriver d'où que ça vienne

**M. BRAMOULLÉ** - Je vais pour vous rappeler les ordres de grandeur, on avait au moment du territoire du Pays d'Aix vers 2019 si mes souvenirs sont bons, une enveloppe de fonctionnement qui servait beaucoup pour les subventions dont le sport et la culture qui était de l'ordre de 40 millions d'euros. En 3 ans, la Métropole a ramené ça à 20 millions. On a perdu la moitié des lignes budgétaires que l'on avait en fonctionnement au Pays d'Aix en en en 2,3 exercices, c'est incroyable ! C'est une des raisons qui pose les problèmes que l'on est en train de voir. Pardon ?

**MME LE MAIRE** - Stéphane ?

**M. PAOLI** - Merci. Non un petit sujet pas pour parler du sport mais pour parler sur le budget et notamment sur la partie énergétique. Entre ce qui a été évoqué, c'est-à-dire la capacité d'anticipation de la ville d'Aix sur un budget qui est revu après de manière importante sur...le budget supplémentaire. On nous a dit, cité par Madame Bendele tout à l'heure, « vous auriez pu mieux anticiper l'augmentation à venir du coût de l'énergie ». Je tiens à rappeler quand même que le budget primitif a été voté le 15 décembre 2021, que la guerre en Ukraine évidemment qui est l'élément fondateur de l'explosion de la corrélation du gaz, de l'énergie enfin comme vous le savez c'est plutôt (... pardon pardon...après je te laisse la parole si tu veux) c'est quand même beaucoup plus tard et que de manière globale indépendamment de ça puisqu'il a le bouclier comme voulez dire Laurence sur le sujet on peut en parler mais c'est acheté sur des marchés à 3 ans, l'électricité concernant les collectivités, c'est pas une cotation en temps réel c'est des cotations sur 3 ans avec la marché au niveau européen qui nous permet d'avoir des indicateurs. Donc on a un certain nombre d'éléments qui font que quand on regarde comme le disait Gérard très justement tout à l'heure, on peut pas anticiper avec la période actuelle, avec la volatilité des marchés, avec l'incidence de tout ce qu'on peut connaître en finance et en économie un 15 décembre 2021 et évidemment un juillet 2022. En 6 mois le monde si on peut dire ainsi, il nous a mis un coup dans la gueule et à tout le monde qui est extrêmement fort donc je pense que on peut dire qu'on peut corriger un certain nombre de choses mais de là à parler d'insincérité ça fait mal au cœur quand même. C'est ce que je voulais dire tout à l'heure, c'est par rapport à ça. On peut dire qu'on peut anticiper différemment mais je pense qu'un certain nombre d'éléments exogènes qui sont dans l'incapacité d'être anticipé par les meilleures personnes du monde, qui puissent pas donner plus d'explications que ça, voilà ce que je voulais dire.

**MME LE MAIRE** - Je souhaiterais redonner la parole à Francis Taulan parce qu'il vient d'avoir des informations justement sur la demande de subventions.

**MME BENDELE** - Juste, juste c'est en février qu'on a voté le budget primitif

**M. TAULAN** - Je peux ? Mais c'est pas mal quand même d'être d'être en direct sur les réseaux sociaux puisque j'ai le directeur des sports du territoire qui vient de m'envoyer qu'elle avait pas fait de demandes de subventions. (Il montre son portable) Je l'ai là. Eh oui. Elle fait pas de demande de subventions on peut pas lui verser la somme.

**MME BENDELE** - Madame, Madame Trompette m'a confirmé qu'elle avait fait les deux demandes de subventions.

**M. TAULAN** - Non, je l'ai ici. Je vous dit ce qu'il en est. Je vois pas pourquoi il dirait ça. C'est pour ça qu'on l'a pas passé sûrement.

**M. PENA** - Bon en tout cas, on me reproche d'être parfois généraliste mais là on est vraiment dans les détails, les détails de du SMS, de l'appel pas de l'appel etc...

**MME LE MAIRE** - De l'information

**M. PENA** - Oui c'est bien. Prenons un peu de hauteur, un petit peu, un tout petit peu

**MME LE MAIRE** - Une question a été posée, c'était normal que l'on y réponde

**M. PENA** - D'accord mais enfin bon

**MME LE MAIRE** - Madame Huard

**MME HUARD** - Oui, je vous remercie Madame le Maire. Oui, moi je voudrais revenir sur deux trois points. Je vais être assez rapide pour compléter ce qu'a dit Béatrice. Je reviens effectivement sur ce qu'elle a dit. Effectivement, nous avons alerté depuis le mois de février, alors je rappelle que le budget

primitif a été voté en février et non pas en décembre. Donc déjà en février, on avait déjà des alertes en tous sens au niveau de l'augmentation des fluides... Moi je voudrais juste revenir à la commission des finances effectivement quand on voit, ce qui me gêne toujours c'est que quand on dirige une ville c'est prévoir et par exemple quelque chose qui est prévisible, je reviens à chaque fois là-dessus mais c'est très important : les demandes de subventions, les demandes de subventions, les dossiers sont à déposer avant fin septembre ou fin octobre ça dépend des années d'accord. Donc ça veut dire qu'au moment du budget primitif, on sait parfaitement quel est le montant des demandes de subventions donc pourquoi ne pas les intégrer au budget primitif, ce qui libèrerait pour le budget supplémentaire pour des dépenses effectivement comme les fluides, l'augmentation des fluides et des choses qui ne sont pas prévisibles en février. Ensuite, je reviens effectivement lors de la commission des finances, je j'avais dit qu'on se targue à Aix et c'est pourquoi pas c'est très bien de gérer cette ville en bon père de famille mais alors quand on gère en bon père de famille et quand on sait qu'il y a une crise mondiale qui nous tombe dessus et que donc à ce moment-là qu'est-ce qu'il faut faire ? Il faut envisager la réduction des dépenses et quand je vois par exemple le BS par rapport même à l'an dernier est-ce que par exemple les illuminations de fin d'année 235 000 euros, est-ce que c'est quelque chose alors bien sûr à chaque fois on me dit oui mais comparez à 5 millions mais peut-être mais moi quand je gère mon budget 1 euro c'est 1 euro de moins. Donc 235 000 euros d'illuminations de fin d'année, est-ce qu'on ne pourrait pas simplement les supprimer juste cette année ça va être quand même compliqué parce que non seulement il y a l'achat mais il y a aussi la dépense en électricité que ça inclut. Ensuite quand je vois qu'en investissement y'a toujours pour ces illuminations de fin d'année, 62 000 euros d'investissement de prévu pour 2022 alors que par exemple l'an dernier il n'y en avait pas du tout à ce niveau-là. Voilà est-ce que c'est pas possible sur certain poste facile pour le coup et au niveau du développement durable et de la baisse de la consommation d'énergie, ç'aurait vraiment du sens et je suis sûre que les aixois ils apprécieraient ce genre de geste, de supprimer ça même si ça ne représente qu'une goutte d'eau. Ensuite, je reviens par rapport à une interrogation que j'avais eu sur l'annulation de titres. L'annulation de titres sur les exercices antérieures ça veut dire la Ville émet des titres, ça veut dire que ce sont des personnes qui doivent de l'argent à la commune. Y a quand même 184 000 euros d'annulation de titres, alors j'ai regardé sur les années précédentes, on m'a dit que c'était à peu près le même montant sauf que je ne retrouve aucun montant équivalent donc voilà ça c'est c'est vraiment des dépenses qui et qui me posent question. Je pense que sur chacun des postes, notre responsabilité aujourd'hui et pour les années à venir c'est effectivement de réduire les dépenses. Voilà, je vous remercie de répondre à mes questions, merci, merci Madame le Maire.

**MME LE MAIRE** - Éric Chevalier, je pense sur les dépenses d'illuminations et Gérard sur la globalité  
**M. CHEVALIER** - Oui Madame Huard, c'est d'une interprétation budgétaire et purement pragmatique que vous faites. Si ce n'est que les illuminations sont un rayon de soleil mis dans le cœur des habitants à travers toute la ville et c'est vrai que oui budgétairement ça a un coût, ça a un coût que l'on maîtrise au mieux mais sachez que tous les quartiers nous demandent chaque année plus en plus d'illuminations parce que ben voilà que vous soyez riche ou moins riche, ben c'est un plaisir de se balader en ville, que ça soit illuminé, que ça participe des fêtes de Noël, des fêtes de fin d'année et c'est vrai que si on pouvait pour ma part je mettrais encore plus d'illuminations dans les différents quartiers de la ville parce que c'est vraiment une demande forte de la part des habitants. Par ailleurs, par ailleurs que l'on gère les dépenses en électricité ça c'est un second point, c'est un second point où maintenant c'est vrai que...on fait depuis 3, 4 ans très attention aux modalités de gestion de l'éclairage public de manière générale en installant donc des LED en installant des modulations d'éclairage. C'est vrai qu'on peut réguler sur le temps d'éclairage, tous ces éléments-là mais pour des raisons de sécurité les gens aussi demandent de l'éclairage public donc la vraie vie c'est celle-ci. C'est la joie des enfants et des habitants d'Aix-en-Provence aux illuminations de Noël et c'est le sentiment de sécurité du moment où il y a de l'éclairage public maintenant qu'on régule et qu'on avance ensemble sur le sujet, pourquoi pas ? Mais, c'est, il faut pas sur ce sujet-là faire une analyse plus purement mathématique.

**MME LE MAIRE** - Un instant, puis Gérard qui va répondre de manière beaucoup plus globale  
**M. ZAZOUN** - Oui merci Madame le Maire, simplement une petite précision. De grâce Elisabeth, pas de géopolitique a posteriori. Le budget, il est voté début février, la guerre en Ukraine elle démarre le 20 février et à ce moment-là, les premières semaines les commentateurs les plus informés et les plus avisés pensent que la guerre va pas durer longtemps, il n'y a encore pas de spéculations énergétiques à ce moment-là donc s'il vous plaît non non (inaudible)

**MME HUARD** - Je parlais pas de la guerre du tout parce que Monsieur Bramoullé dit lui-même que depuis entre 2010 et 2020 les fluides ont explosé donc que je parlais de à aucun moment parlais de la guerre en Ukraine.

**M. PAOLI** - Alors moi je parle, moi je parle. Alors moi, j'ai employé cet argument parce qu'on a eu un rapport, c'est pas moi qui l'ai inventé mais on a eu un rapport des services que je salue, ils nous ont fait une réédition de thématique un lundi matin en nous faisant le point sur l'évolution et je mets à votre disposition le document en fin de conseil municipal concernant sur le marché donc d'achat à 3 ans sur le X Europe de l'énergie et on voit un pic en fin février qui n'a jamais été vu depuis 15 ans donc je te le donnerai en fin de conseil municipal pour te le donner à lecture et tu verras. Ce que je veux dire par là c'est que cette situation sur le marché d'achat à 3 ans n'a jamais existé avant la fin février et c'est quelque chose qui est structurel. D'un point de vue des marchés financiers et de l'achat de l'énergie à 3 ans. Cet élément-là ne pouvait pas être prévu au BP pour être anticipé au BS pour une unique raison c'est que c'est un élément exogène qui est lié à un cas de force majeure qui est une guerre et c'est en ça qu'on ne peut pas avoir une corrélation entre les deux budgets et parler d'insincérité.

**MME LE MAIRE** - Gérard, maintenant c'est Gérard

**M. BRAMOULLÉ** - Oui Madame le Maire, je voudrais revenir sur le problème BP BS sur les subventions sport. Vous avez raison et vous avez tort en même temps. Vous avez raison qu'on sait très assez vite en janvier février le montant dont on aura besoin sur l'ensemble de l'année, je suis assez d'accord avec ça. En revanche, on sait, là où je ne suis pas d'accord avec vous, on est pas obligé de l'inscrire au BP. Pourquoi ? Pour au moins deux raisons : la première raison, c'est que on sait quand juillet ce qui se passe aujourd'hui, on va avoir un BS parce qu'on sait depuis 40 ans quel est le taux de réalisation des BP et on sait très bien qu'à chaque fois on a une enveloppe supplémentaire qui intervient dès le BS. C'est pour ça que depuis toujours, Francis le sait très bien, les subv une bonne partie pas toutes mais une bonne partie des subventions du sport sont comment dire actées au moment du BS hein mais pas au BP. Si on le faisait sur le BP au lieu de la faire comme on le fait, c'est pas que nous hein. Les municipalités antérieures, Picheral, il a fait pareil aussi jusqu'à Ciccolini faisait comme ça aussi si mes souvenirs sont bons. C'était vraiment une bonne gestion, pourquoi ? Si vous mettez tout au BP, vous serez obligé d'avoir une un emprunt de trésorerie un peu plus important à cause du montant de ces subventions et si c'est pas un emprunt de trésorerie ça sera une augmentation de la fiscalité parce que le fonctionnement vous savez qu'il est financé par les impôts locaux. Donc voilà, voilà les éléments si vous voulez. Il y a rien rien qui empêche de le faire comme on le fait jusqu'à présent. Les associations ont leur, ce dont elles ont besoin pour faire les saisons et tout ça s'est lié, je vous l'ai rappelé la première fois au fait que les saisons elles commencent de en septembre. C'est ça l'une des raisons, on attend normalement le BS ça me paraît plutôt une bonne gestion hein voilà. En tout cas pour le budget communal.

**MME HUARD** - Je ne parlais pas que des subventions pour le sport. Je parlais des subventions en général, par exemple pour tout ce qui est culturel...c'est au BS donc c'est pareil en février on le sait, on connaît les montants.

**M. BRAMOULLÉ** - Oui, je je pensais franchement que votre question était sur le sport hein si y en a d'autres là il faudra voir avec chacune des lignes budgétaires c'est... tout à fait possible que dans la culture, on est en cours d'exercice...je vais vous dire quand on monte la biennale et qu'on ne savait pas au moment où on a fait le BP pour la biennale, on était pas sûr du tout d'avoir des aides comme ce qui est arrivé en cours de route et donc certaines lignes budgétaires étaient déjà on savait très bien que ça serait, ça pèserait sur la BS, on savait pas comment ça allait se mettre en marche quoi. Là aussi c'était dans une période d'incertitude hein. Stéphane a bien insisté là-dessus, je pense qu'il a raison c'est un point important. On a juste comme à la voile vous savez on tire les bords juste hein. Vraiment, voilà. Est-ce qu'il y a d'autres questions sur le ...

**MME LE MAIRE** - Alors il y a Cyril Di Meo, Sophie Meynet de Cacqueray et Anne-Laurence Petel qui auront la parole.

**M. BRAMOULLÉ** - Et là-bas aussi

**MME LE MAIRE** - Et Marc Pena

**M. DI MEO** - Moi j'avais deux questions. Une question sur le budget et puis si il y a une deuxième question qui était sur la SACOGIVA. Sur le budget...en fait je ne sais pas qui croire, c'est-à-dire que...lorsque je vous ai posé la question lors du conseil municipal précédent sur la liaison vélo...traversant le Encagnane, Madame Kayané Bianco m'a répondu que l'on était à 4.5 millions

dépensés chaque année pour le plan vélo. Là, en vous écoutant l'an dernier nous avons dépensé 2 millions pour le plan vélo et lorsque je lis le magazine municipal de 2021, on a dépensé, effectué, je viens de relire la page, je l'ai sous les yeux, 6,5 millions pour le plan vélo. Donc...ça zigzague en fait sur les chiffres donc en fait ma question c'est : est-ce que vous pourriez au prochain conseil municipal nous donner la réalité des dépenses effectuées alors j'aurais plutôt tendance à penser que c'est vous Monsieur Bramoullé qui ayant les clés de la bourse nous donné les vrais chiffres mais qui du coup sont contradictoires avec l'intervention de Madame Kayané la fois précédente et qui sont contradictoires avec le bulletin municipal de 2021. Là, il y a une disjonction. Est-ce que ça serait possible d'avoir au prochain conseil municipal tout simplement un récapitulatif des dépenses effectives...quels aménagements et voilà qu'on ait isolé ces lignes là pour qu'on voit si on est à 2 comme vous le dites, si on est à 4 comme le dit Madame Kayané ou si on est à 6,5 comme dit le bulletin municipal de 2021. Merci à vous.

**MME LE MAIRE** - Je pense mais intuitivement qu'il doit y avoir un écart entre ce qui a été effectivement prévu au budget et le réalisé mais à vérifier, on va le vérifier.

**MME BIANCO** - Madame le Maire, j'ai des éléments de réponse à vous apporter.

**MME LE MAIRE** - Très bien Kayané

**MME BIANCO** - Donc sur cette année-là, comme vous avez pu le constater il y avait 3 millions au BP, 2 millions au BS 2022. L'année 2021, Gérard a sauté l'année 2021 je pense qu'il s'est trompé dans le chiffre c'était 4,15 millions qui ont été dépensés sur l'année 2021 pour la réalisation de Gambetta, Juvénal, Isaac, Beisson, Jean Moulin alors je pourrai vous donner la liste, vous la communiquer si vous le souhaitez.

**M. DI MEO** - Sur le bulletin municipal, c'est 6.5 millions. Je viens de refaire le calcul

**MME BIANCO** - En tout, en tout

**M. DI MEO** - Là, vous avez perdu 2 millions du coup

**MME BIANCO** - Non en tout. 6.5 Millions en tout. Je suppose. L'addition des années, sûrement ?

**M. DI MEO** - C'est 2021, bulletin municipal de 2021. 6,5 Millions de dépense pour le plan vélo. Monsieur Bramoullé vient de nous dire 2 millions et là vous m'avez fait à 4,150 millions. Qui dit mieux ?

**MME BIANCO** - Alors très bien, je vais vous expliquer pourquoi sur le bulletin municipal il est noté écrit ce chiffre-là. C'est parce que nous avons une ligne budgétaire plan vélo où nous ne dépensons sur les infrastructures. Nous avons également les dépenses qui sont réalisées pour la fête du vélo notamment, le savoir-rouler à vélo qui sont des dépenses qui ne sont pas comprises dans cette ligne directement et qui dépendent d'autres lignes budgétaires.

**M. DI MEO** - Non non non les 6,5 millions, je viens de refaire le total de toutes les bulles. C'est la page...Je vais la retrouver. C'est la page 4 et la page 5 du bulletin municipal de 2021

**MME BIANCO** - Vous ne me laissez pas terminer. Laissez-moi terminer. Juste un instant. Laissez-moi terminer

**MME LE MAIRE** - Monsieur Di Meo, laissez Madame Kayané Bianco voilà donnez ses...son point de vue et ses résultats

**MME BIANCO** - Merci. Vous avez la ligne budgétaire dédiée au plan vélo, donc pour les réalisations uniquement pour les pistes et les bandes cyclables quand c'est un aménagement dédié cependant quand vous avez une réfection de voirie par exemple, on réalise des aménagements vélo qui ne dépendent pas de cette ligne budgétaire et qui ne sont pas comprise dans cette ligne budgétaire. Donc les chiffres que je vous donne là, ce sont les chiffres uniquement sur la ligne budgétaire du plan vélo. Vous avez également des travaux où il y a des aménagements cyclables qui sont réalisés et qui dépendent d'autres lignes budgétaires puisque quand on va refaire une voirie complètement ça dépend pas de la ligne budgétaire pour vélo bon comme je vous disais 5 millions sur cette année, 4 millions je vais reprendre les chiffres exacts comme ça 4,15 millions en 2021 et en 2020 comme on en arrive en cours de mandat c'était 1.6 million.

**M. BRAMOULLÉ** - On peut peut-être ...compléter les infos que Kayané vient de donner. C'est bien 5 sur l'exercice mais c'est 7 sur une période budgétaire élargie alors qui peut être 2 à 3 ans d'accord. Mais la subvention de 4,8 millions, elle est donnée sur le programme pluriannuel. Elle est donnée tout de suite. Donc ça explique un peu tout ce problème si tu veux. On a bien budgété BP +BS pour le plan vélo 5 millions. On a bien encaissé au BS 4,8 millions etc. mais pas sur les 5 mais sur les 7 millions correspondant à une analyse pluriannuelle. Voilà, c'est le enfin moi c'est comme ça que j'ai compris les

choses et que Yann le Bolloch m'a confirmé hein

**M. DI MEO** - Donc ma deuxième question portait sur le dossier 1.03 garanties de la SACOGIVA et c'était pour... j'en suis désolé corriger Monsieur Bramoullé. Pourquoi corriger Monsieur Bramoullé ? Monsieur Bramoullé a indiqué qu'il s'agissait de rattraper le nombre de PLAI dans la ville d'Aix-en-Provence. Effectivement sous la triennale 2014 -2016, on avait construit 1092 logements sociaux et seulement 171 de PLAI donc il manquait 45% de l'objectif. Sous le triennale 2017-2019-2018 on avait construit 1270 logements sociaux et seulement 281 en PLAI, il en manquait donc 40% de l'objectif. Donc là vous nous proposez une opération sur laquelle il y a 8 logements PLAI sur 32. La loi impose que ça soit 30% de PLAI sur le logement social alors si on rattrape à mon avis il faut faire deux choses. D'abord il faut faire au moins les 30% et 8 sur 32 à ma connaissance ça fait 25% donc en fait on rattrape pas on fait moins que les 30% de l'objectif. Et puis si on rattrape, on devrait couvrir plus vite, c'est-à-dire en fait on devrait en rajouter pour arriver au 30% et et là non plus on y est pas donc je pense que le terme de rattrapage de déficit du PLAI était impropre et que vous faites du PLAI mais un peu moins que la jauge légale attendue qui est d'arrivé à ce seuil des 30% de PLAI. Et donc on revient, c'est un de nos leitmotiv à Aix en Partage, on veut absolument que l'on arrive à au moins à faire dans les projets ces 30% et qu'on soit au-delà de ces 30% de PLAI au sein du logement social pour faire ce rattrapage justement et on est à mon avis très loin dans la plupart des opérations que vous nous proposez.

**M. BRAMOULLÉ** - Monsieur, je suis prêt à changer de vocabulaire hein je vais te dire si rattrapage ça te plait pas, on va l'appeler autrement. Pourquoi j'ai dit ça, parce que on s'est fait un petit peu... critiqué parce que on faisait pas assez de PLAI hein donc j'ai voulu qu'on insiste à la SACOGIVA pour mettre en évidence à chaque fois, chaque fois qu'on faisait des opérations de PLAI surtout qu'on était aidé par la caisse des dépôts et consignations quoi c'est tout. C'est pour ça alors le terme de rattrapage est peut-être pas bon, je le concède c'est pas hein mais on veut monter qu'on est pas opposé au PLAI d'accord. D'autres ?

**MME LE MAIRE** - Oui Madame Meynet de Cacqueray

**MME MEYNET DE CACQUERAY** - Madame le Maire une très courte intervention, j'ai regardé tout à l'heure les chiffres que Monsieur Bramoullé nous a présenté et j'ai été frappée, alors c'est vrai que les chiffres je les sors du contexte, on est bien d'accord mais j'ai été frappée par ces deux chiffres : 235 000 euros pour les illuminations de fin d'année j'y reviens et 209 221 euros de plantations d'arbres et je trouve que dans le contexte actuel, un contexte actuel qui sur le plan de l'énergie est compliqué vous l'avez très bien expliqué, sur le plan écologique et climatique, il me semble aussi un peu compliqué. J'aurais bien aimé que on voit plus de plantations d'arbres qui est vraiment un message clair qui soit donné à ce niveau-là dans une ville qui quand même à certains endroits est très minérale et où on souffre beaucoup de la chaleur, je trouve que on pourrait réduire les illuminations de fin d'année même si c'est à contrecœur parce que j'adore aussi les illuminations de fin d'année et qu'on pourrait avoir davantage de plantations d'arbres.

**MME LE MAIRE** - Alors, on peut pas dire non plus que ce soit des vases communicants, voilà

**MME MEYNET DE CACQUERAY** - Je suis d'accord, je suis d'accord

**MME LE MAIRE** - Dire que les illuminations de fin d'année, bon ce sont des prestations qui sont achetées, du matériel aussi des guirlandes, de la décoration. Les arbres, c'est aussi du personnel, c'est aussi de l'entretien derrière c'est c'est pas du tout comparable. Donc ça nécessite effectivement, une étude de savoir si on peut planter plus d'arbres mais on a beaucoup augmenté les plantations d'arbres. Ah si un patrimoine arboré sur Aix qui est assez unique en France tout de même. Je vais passer la parole à Marc Feraud qui va vous en parler un petit peu aussi puis à Gérard aussi.

**M. BRAMOULLÉ** - Franchement Madame, c'est pas juste votre rapprochement des 200 et quelques de chaque côté. Il faut les illuminations il faut les rapprocher au total qu'on fait pour les arbres entre BP et BS or on a mis au BP 1 million d'euros hein et avec le BS, on va faire plus d'1.1 million. C'est ça qui faut rapprocher des illuminations hein. Voilà

**MME MEYNET DE CACQUERAY** - Même si vous rapprochez 1 million de 235 000 euros, il n'empêche que la balance est quand même peu en faveur des arbres. Je trouve que c'est symptomatique. C'est comme sur le plan vélo. S'il vous plaît, s'il vous plaît, c'est comme sur le plan vélo vous pouvez...je peux terminer s'il vous plaît. C'est comme sur le plan vélo c'est-à-dire que, on a pris beaucoup de retard et depuis on sort les rames pour essayer de rattraper ce retard, retard qui ne se rattrape malheureusement pas.

**M. BRAMOULLÉ** - Alors je pense que vous ne savez pas très bien la raison comment ce financement

à quoi il correspond. Je vais essayer de vous l'expliquer, je suis désolé mais il y a quelques années, on a voulu faire des investissements sur les comment dire les éléments d'illuminations. On a acheté des choses et le problème des lignes budgétaires maintenant des illuminations, ce n'est pas acheter des nouvelles guirlandes ou des choses comme ça c'est de mettre en place des choses que l'on avait achetées. Ce sont ces lignes budgétaires, ce sont des emplois pour les gens qui mettent en place les illuminations pour l'essentiel c'est ça hein c'est ça le point important. Je parle sous contrôle des services, pendant longtemps on achetait tout en même temps, on achetait le service non maintenant c'est le montage des choses sur lesquels on a investi. Voilà ce que je voudrais dire, maintenant vous pouvez être opposée aux illuminations pour d'autres raisons écologiques ça je peux je peux comprendre hein.

**MME LE MAIRE** - En fait, en fait c'est quand même 5 fois plus qui est dépensé pour les arbres. Je voudrais que Marc Feraud quand même nous fasse un petit panorama du patrimoine arboré de la ville. Je crois que ça vaut le coup.

**M. FERAUD** - Merci Madame le Maire. Concernant les plantations des arbres, je vais commencer par parler de 2022. On a planté 722 arbres donc...

**MME MEYNET DE CACQUERAY** - Combien ont été coupés ou arrachés ?

**M. FERAUD** - Très peu, en 2022 très peu très peu.

**MME MEYNET DE CACQUERAY** - C'est le différentiel (inaudible)

**M. FERAUD** - Très peu en 2022 c'est anecdotique puisque... pas arrachés mais le chancre coloré on a...on est presque arrivé à l'éradiquer. Là on est en train d'abattre pour des raisons de sécurité quelques arbres secs donc c'est pratiquement, c'est c'est pratiquement rien cette année donc hein

**MME MEYNET DE CACQUERAY** - Et tous les chantiers privés ? Eh oui eh oui toutes les opérations des promoteurs qui abattent des arbres sur les terrains.

**MME LE MAIRE** - Tous les arbres de haute tige doivent être préservés.

**M. FERAUD** - Tout à fait, donc 722 arbres et pour rassurer tout le monde nous avons, j'ai fait encore les comptes cette semaine nous avons 25 arbres en difficulté. C'est très peu, c'est très peu par rapport à un résultat où on devrait avoir en moyenne 10% de perte. J'ai, ce matin j'ai fait le point avec Sandrine Rouden, il y avait eu un objectif en 2020, sur 2020-2030 de 3 000 arbres plantés sur cette décennie. Nous avons depuis 2020, nous avons fait les comptes plantés 2837 arbres. La question n'est pas de savoir combien on plante d'arbres c'est de savoir où on plante le bon arbre au bon endroit ? Puisque de dissocier une plantation d'arbres et si en même temps on ne désimpermeabilise pas le sol, l'arbre ne va pas vivre et en plus il sert à rien. Donc de coupler, ne jamais perdre de l'esprit qu'il faut planter un arbre mais il faut désimpermeabiliser, ce que nous faisons très bien dans les écoles puisque dans les cours d'école on ne fait pas de la décoration. On désimpermeabilise et on plante. Voilà.

**MME LE MAIRE** - Je vous remercie. Madame Petel, Et puis Gaëlle

**M. PENA** - Oui et après Marc, mais après après après Madame Petel et Gaëlle bien évidemment. Toujours après, toujours après

**MME LE MAIRE** - Pourtant on n'oublie difficilement Marc

**M. PENA** - Oui non mais toujours après toujours après. Voilà la galanterie absolument

**MME LE MAIRE** - Madame Petel

**MME PETEL** - Merci beaucoup Madame le Maire, je voulais revenir sur deux sujets. Je ne reviendrai pas sur le point d'indice, Marc Pena a fait une déclaration qui d'ailleurs nous montre qu'il lit très bien le journal le Monde puisqu'il en fait en fait une synthèse. Et qu'il votre déclaration était mot pour mot celle de Marine le Pen sur le point d'indice donc ...ça m'a beaucoup amusé.

**M. PENA** - C'est vous qui avait fait élire des vice-présidents à l'assemblée nationale RN, votre parti, votre groupe politique.

**MME LE MAIRE** - On est pas à l'Assemblée Nationale, ni dans une assemblée politique, on est là pour examiner des rapports qui intéressent la vie des aixois. Allez-y Madame Petel.

**MME PETEL** - Donc après ce petit, cette petite remarque. J'ai deux sujets en fait qui ... qui relèvent et je comprends l'augmentation d'énergie. Vous ...je pense que vous auriez pu rappeler Monsieur Bramoullé effectivement que le fait d'être adhérent au SMED notamment, vous permet de bénéficier de tarifs qui sont régulés ou en tout cas de tarifs qui ne subissent pas la hausse que ... le ...que d'autres tarifs pourraient subir par exemple des villes qui ne sont pas adhérentes au SMED comme Vitrolles ont vu leur énergie augmentée de 600%. Ce qui n'est pas, pas du tout le cas de la ville d'Aix. Pour les grandes collectivités d'ailleurs et pour ce type de structure, il y a un bouclier tarifaire qui a été mis en place par l'Etat avec la baisse TICFE qui est donc la taxe intérieure sur la consommation finale

d'électricité mais je ne vais pas revenir là-dessus. La Ministre Agnès Pannier-Runacher a demandé et elle a fait, elle a organisé trois groupes de travail thématiques sur des sujets de sobriété énergétique. Je le dis parce que c'est un mot que l'on va voir revenir dans le vocabulaire. Il est vrai et réel que nous risquons cet hiver un black-out, que nous risquons d'avoir de graves problèmes d'énergie en France parce que nous avons des centrales à l'arrêt, parce que...Ça vous pouvez le lire ou le voir à la télévision, les informations sont réalistes là-dessus...et donc moi ce que j'aurais souhaité c'est la ministre a demandé des plans d'action aux centres commerciaux, à la grande distribution, aux collectivités et à commencer par l'administration et l'administration d'Etat donc elle-même est en train d'appliquer des solutions de sobriété énergétique qu'elle a demandé à ses fonctionnaires. Donc moi j'aurais voulu savoir quelles sont justement ces mesures de sobriété énergétique et pourquoi pas créer un groupe de travail avec les fonctionnaires et pourquoi pas les groupes d'opposition, les élus de ce conseil municipal pour travailler à des solutions qui nous permettraient de consommer moins d'énergie. J'ai lu il y a pas très longtemps que en termes de consommation électrique la ville d'Aix, la ville en tant que territoire et pas en tant que entité institutionnelle était la ville qui en France avait...augmenté le plus sa ... sa comment dire sa consommation électrique. On est ...on est dans une période où...les termes températures vont augmenter, le réchauffement climatique en tout cas le changement climatique on le subit et on le ressent donc non seulement on doit chauffer l'hiver mais on doit refroidir l'été donc ...et là-dessus on est très consommateur donc voilà je voulais quand même mettre l'accent là-dessus parce que les objectifs c'est de réduire de 10% la consommation de d'énergie d'ici à 2024 et de 40% d'ici 2030 donc ce sont des efforts considérables. Deuxième petite remarque, je ne vois rien concernant le plan de relance. Nous vous avons alerté là-dessus plusieurs fois, il y avait des dotations sur l'isolation thermique donc moi j'aurais voulu que vous puissiez nous faire un détail complet de la de l'isolation thermique et de de...de la consommation énergétique ou en tout cas de la sobriété énergétique sur des bâtiments communaux...une dizaine de villes du Pays d'Aix ont reçu des subventions du plan de relance pour faire...de la ...de l'isolation thermique et être plus sobre en énergie, faire de la rénovation énergétique pardon et je ne je n'ai pas vu de demandes en ce sens de la ville d'Aix donc peut-être pourriez-vous nous éclairer ?

**MME LE MAIRE** - Je répondrai après vas-y Gérard.

**M.BRAMOULLÉ** - Oui plusieurs remarques hein je parle sous le contrôle des services techniques là-dessus. Ça concerne les deux. Première série de remarques concernant les tarifs des fluides, attention Marc Foveau m'a rappelé quelque chose de très juste c'est que c'est pas le gaz qui est à l'origine de cela. Les contrats d'approvisionnement du gaz sont fait à prix fixe et dans l'exercice 22 comme dans l'exercice 21, le prix du gaz n'a pas bougé pour nous donc ce n'est pas en 2022 qu'on va souffrir des ruptures d'approvisionnement du gaz russe et de la bagarre en Ukraine, c'est en 23 et en 24 hein mais pas maintenant hein ça c'est le point important. Quand on regarde ensuite la structure des fluides, le point important c'est l'augmentation vous l'avez souligné d'ailleurs, c'est la consommation de l'électricité hein c'est le point le plus important. D'où ça vient ? Est-ce que vous savez d'où ça vient ? Moi on m'a dit ça vient de la fermeture de Fessenheim. Voilà. On a été obligé de ralentir la production du nucléaire, du parc nucléaire qui était un moyen d'avoir une électricité pas trop chère et donc du coup ça a relancé la tarification de l'électricité voilà, voilà voilà l'explication.

**MME PETEL** - Pas du tout, pas du tout c'est indexé sur le gaz, vous le savez très bien et sur le prix du gaz et c'est la problématique avec l'Ukraine et c'est ça la problématique. Par contre, l'ARENH qui est le tarif régulé sur l'énergie nucléaire historique sur le nucléaire historique, notre grande problématique Monsieur, Monsieur Bramoullé avec le nucléaire aujourd'hui ce n'est pas Fessenheim c'est 41 réacteurs nucléaires qui sont arrêtés pour maintenance, c'est ça le problème. C'est que, nous sommes en train de devoir réouvrir... Nous sommes en train... Ce n'est pas le problème, Fessenheim ne pouvait pas être réouverte. Elle ne pouvait pas. Elle avait été fermée trop longtemps et elle ne pouvait pas. Donc l'objectif aujourd'hui c'est un mix énergétique avec du ...du...nucléaire et des énergies renouvelables, photovoltaïques et éoliens mais là n'est pas le problème. Le problème, c'est que aujourd'hui on a besoin d'avoir un grand plan de sobriété énergétique parce que les problèmes ne sont pas que pour demain et en rapport avec la crise et avec la conjoncture. Ce sont demain aussi des problématiques structurelles puisque nous utilisons beaucoup plus d'énergie avec des voitures électriques, avec des vélos électriques, avec une consommation qui finalement n'est pas en baisse mais plutôt en hausse.

**M.BRAMOULLÉ** - Sur votre deuxième série de remarques, sur le plan de relance. Marc...Marc Foveau va vous répondre là-dessus parce que c'est pas du tout ce que vous dites. Si tu veux bien y aller

Marc.

**MME LE MAIRE** - Mais pas seulement, on va peut être laissé la parole d'abord à Marc Pena comme ça Marc répondra à d'autres questions sur le plan de relance certes mais aussi sur la sobriété énergétique. Et sachant que la consommation, la consommation d'électricité n'est pas celle de la commune d'Aix-en-Provence au sens de la collectivité mais celle de la ville d'Aix-en-Provence avec l'ensemble des entreprises qui sont les siennes ce qui n'est pas du tout pareil.

**MME PETEL** - C'est ce que je disais, c'est ce que je précisais Madame le Maire hein. C'est la consommation du territoire

**MME LE MAIRE** - Je ne voudrais pas que des oreilles inattentives, effectivement restituent des propos qui ne sont pas exactement cela.

**MME PETEL** - Non non non, j'ai clairement dit les choses. Si vous m'avez bien écouté, j'ai parlé du territoire et pas de l'institution en tant que ville.

**MME LE MAIRE** - Mais c'est bien de le respécifier. Marc Pena intervient et je passe la parole à Marc Foveau

**M. PENA** - Oui bonjour, non, j'en perds un peu mon latin ; Merci Madame le Maire de me redonner la parole parce que il paraît que sur les réseaux sociaux qu'on dit que que les représentants de la gauche aixois tels tels en exemple des représentants de la NUPES à l'Assemblée Nationale font de l'obstruction, ils font que le conseil municipal commence avec des heures de retard. C'est le genre de propos qu'on a là là. Sur les réseaux sociaux à ma gauche enfin à mon extrême droite. Alors donc, je voulais d'abord remercier Madame Petel de reconnaître mon esprit de synthèse, ma capacité d'analyse, ma documentation. Je ne suis pas député et j'y arrive vous voyez Madame Petel très très bien. C'est la c'est la c'est la première chose que je voulais dire. Vous en revanche vous êtes la voix de votre maître, du gouvernement, vous n'avez qu'une seule parole c'est celle du gouvernement et vous nous assénez des généralités tout au long de ce conseil et depuis des mois des mois et des mois.

**MME LE MAIRE** - Moi je préconise que vous alliez dans une pièce vous expliquez et qu'on puisse poursuivre le conseil municipal (inaudible)

**M. PENA** - (Inaudible) les propos qui est en cause, c'est un peu l'atmosphère générale bon stop stop vous avez raison stop parce que d'autre fois on s'est engueulé après on s'est réconcilié donc ça sert à rien de s'engueuler. Bon je veux revenir sur un de mes propos, puis après venir à ce qui a été abordé notamment en terme d'énergie, de protection de l'environnement etc. Alors tout d'abord, évidemment je ne suis pas sans savoir que la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, c'est pas la commune qui est en cause mais Gérard c'est une économie d'ensemble. Quand les collectivités territoriales dans leur ensemble vont être atteintes par ces mesures, par effet domino, par définition c'est l'ensemble des collectivités locales et leurs services qui vont être fragilisés ensemble et donc lorsque je fais cette remarque c'est pour donner en quelque sorte les conséquences globales d'ailleurs j'ai oublié de dire alors qu'on a eu un long, long, long débat sur l'hôpital que l'hôpital va être aussi impacté par ces mesures et que pour l'instant il n'est pas prévu par le gouvernement de compenser pour l'hôpital ces mesures donc vous vous rendez compte les problèmes que ça posera demain. Je ferme la parenthèse là-dessus. Ensuite, ce que je voulais dire là aussi je veux pas faire polémique mais je vais être obligé. Moi j'avoue, que je que cette idéologie malthusienne et punitive me pèse. Je ne crois pas que le problème de notre ville en terme de consommation d'énergie ça soit les illuminations de Noël. A ce moment-là, il faut plus aller au bar, il faut plus avoir de brumisateur comme le dit Madame Petel, il faut plus respirer, il faut plus rien faire, on reste chez soi et peut-être que ça ira mieux. Parce que c'est ce monde qu'on est en train de nous préparer. C'est à titre personnel que je le dis mais mon tempérament m'empêche de me taire. Donc première chose, deuxièmement sur effectivement la question de l'énergie, ça a été abordé, la question de l'isolation thermique est très importante mais c'était dans les éléments que je voulais développer sur le logement. L'isolation thermique ce n'est pas que les bâtiments qui relèvent de la mairie bien sûr mais ça va concerner tous les propriétaires et ça va concerner tous les propriétaires qui en plus tu le sais Gérard ne pourront pas forcément louer avec la dernière loi résilience et climat, si ils ne font pas les travaux nécessaires à cette isolation thermique et donc il me semble que là-dessus la mairie doit pouvoir agir non pas financièrement, elle n'en aurait pas les moyens et elle n'a pas à le faire à la place des propriétaires mais je pense qu'il faut avoir vraiment de l'information pour les propriétaires pour voir les différentes aides qu'ils peuvent avoir, comment ils peuvent étaler leurs dépenses, à quelles conditions ? Il serait bon qu'il y ait un guichet, c'est une des choses que je voulais proposer unique dans cette Ville, en mairie pour aider tous les propriétaires dans ce domaine parce que

ça me semble un domaine très important qui demain du coup fera une économie d'énergie d'ensemble qui n'existe pas aujourd'hui. Ensuite sur la question des arbres...ça ça m'a intéressé puisque vous avez fait une charte de l'arbre etc... Sans être trop polémique, en fait c'est un peu comme le rattrapage des PLAI ou du vélo, c'est que ça part de loin parce que lorsque vous avez fait les rénovations des places Comtal ben vous avez-vous avez rendu ces places ben c'est un micro-onde, on peut pas y passer en ce moment sur cette place ou alors on court alors on se fatigue encore plus Je veux dire par là à ce moment-là pas du tout anticipé ce que pouvait être une ville végétale de demain et aujourd'hui vous êtes amenés évidemment à revoir votre politique mais ça ça peut pas se faire en quelques mois ou quelques années et vous avez dans ce

**MME LE MAIRE** - Non non sur les trois places et notamment devant le Palais de Justice, il y a eu l'opposition de la DRAC des bâtiments de France parce que simplement les arbres pouvaient casser la perspective. Attention c'est pas du tout aussi simple que ce que vous allez l'air de le croire

**M. PENA** - Y'a toujours des contraintes mais quand même on peut pas dire qu'Aix ça soit une ville d'arbres et quand on la compare avec d'autres villes comparables

**MME LE MAIRE** - Mais si son patrimoine arboré est un des plus vastes de France

**M. PENA** - Ecoutez quand on la compare avec d'autres villes il n'y a pas de lieux de fraîcheur en ce moment. Tout aixois, tout citoyen aixois le vit tous les jours à moins d'être comme moi dans des conditions de logement privilégiées mais tout citoyen aixois vit ces difficultés aujourd'hui donc oui il faut prévoir un patrimoine arboré, Marc Feraud le disait autrement adapté aux changements climatiques, oui il va falloir faire des efforts mais c'est aussi important vous voyez que ce que l'on pouvait dire sur des sujets qui relevaient comment dire pardon de de de je me souviens plus de quoi on parlait auparavant du logement ou de l'anticipation d'un certain nombre de sujets. C'est-à-dire que ça c'est un sujet qui doit être, qui doit avoir une ligne directrice et qui ne doit pas bouger dans les prochaines années. Encore une fois pour l'instant, je pense que c'est pas qu'une question d'arbres mais c'est vrai que le végétal continue à beaucoup manquer dans cette ville. Vous savez au moment de son jubilé, la reine d'Angleterre elle a demandé à tout citoyen britannique de planter un arbre. Si on demandait ça à tout citoyen aixois, il y aurait 150 000 arbres dans notre ville tout à coup vous voyez.

**MME LE MAIRE** - C'est certain mais on va aussi demander effectivement à chaque citoyen qui plantera un arbre de l'entretenir.

**M. PENA** - Oui ce qui va avec. C'est un peu une pirouette

**MME LE MAIRE** - C'est un problème plus complexe

**M. PENA** - C'est un peu une pirouette mais c'est une manière de dire. Et je veux terminer sur un point oui il est politique, il va paraître général mais alors là quand j'entends que c'est la guerre en Ukraine qui est la cause de tous nos maux, je rigole mais je rigole. Si vous le croyez, vous êtes vraiment crédules et comme je pense que vous ne le croyez pas vraiment, vous êtes assez cyniques parce que c'est la spéculation sur les matières premières qui fait aujourd'hui la cherté. Monsieur, mon collègue Stéphane Paoli c'est les marchés financiers qui spéculent sur cette situation qui font l'augmentation des prix. Ce n'est absolument pas seulement ou dit comme ça la guerre en Ukraine en soi. La guerre en Ukraine a bon dos, c'est comme le poumon de Molière pour des tas de problèmes aujourd'hui et donc je voulais le dire parce que ça me semble quand même un peu fort de café de dire ah ben y a eu la guerre en Ukraine, y a eu avant et après et ça a tout changé. Ce n'est pas vrai et si je puis me permettre d'être un peu ironique mais y a de quoi pour le français moyen, nous avons, nous avons un ministre de l'économie qui nous a expliqué que dans trois mois, en trois mois ou six mois, l'économie russe serait à genoux par les sanctions européennes, c'est nous qui sommes en difficulté et c'est nous qui avons des problèmes maintenant. Quelle belle politique !

**MME LE MAIRE** - Gaëlle, et puis on passe la parole à Marc Foveau et après on accélère si vous le voulez bien

**MME LENFANT** - Oui merci. Pardon, je vais être très prosaïque après ces hauts débats relevant plus de de problématiques nationales que municipales mais je voulais simplement revenir sur la phrase tout à l'heure : le bon arbre, le bon endroit. Pour signaler qu'avenue Gaston Berger là les pins qui sont plantés alors les pins c'est pas un bon endroit pour être sur les bords des routes parce que les racines sont très grandes. Je suis passée l'autre jour, il y avait une branche qui était carrément tombée sur une voiture. En effet, vous parliez d'entretien des arbres, c'est très important et je crois qu'il y aurait une attention particulière à porter à cette rue parce que ...Gaston Berger et Giono c'est-à-dire tout tout toute la grande rue qui est bordée par les pins où y a vraiment le goudron est dans un état pas possible et il me semble

que certains de ces arbres sont extrêmement fragiles et voilà pardon d'être aussi prosaïque mais ça fait partie aussi des débats municipaux.

**MME LE MAIRE** - Nous sommes bien d'accord

**MME PETEL** - Je confirme juste car nous avons plusieurs personnes qui nous ont remonté cet état de fait sur Gaston Berger et...et une autre avenue qui est dans le coin et le nom m'échappe mais le problème des pins c'est que ça n'est pas fait pour border des rues. Alors ça ce n'est pas de votre fait, ils ont été plantés

**MME LE MAIRE** - Ceux qui existent, on ne va pas non plus les tuer

**MME PETEL** - Ils ont été plantés il y a très longtemps mais pour le coup les racines étant en surface. C'est très très très accidentogène.

**MME LE MAIRE** - Oui mais ça ça se décide en concertation avec les habitants et seulement si les racines sont vraiment gênantes parce qu'on ne va pas plus non plus tuer et couper les arbres juste parce que les racines sortent si on peut se débrouiller avec. Voilà, c'est important.

**MME PETEL** - Refaire la voirie assez rapidement parce qu'elle n'est refaite depuis longtemps et les trottoirs sont très accidentogènes.

**MME LE MAIRE** - Marc

**M. FOVEAU** - Oui bonjour, Mesdames, Messieurs, les élus, je vais apporter quelques réponses, je vais tenter en tout cas de répondre à quelques interrogations. Alors, je vais remonter un peu le fil, je vais intervenir sur Monsieur Pena vous avez raison la guerre en Ukraine elle a bon dos. Je vais être très clair. On va, après on va aller très vite sur les causes aujourd'hui comme ça ça va me permettre de répondre très rapidement. Les causes aujourd'hui de la hausse de l'énergie : déjà je vous rappelle juste que de 2020 et 2021, nous avons vécu une période de pandémie et nous avons tous fait, je dis bien tous y compris chez nous, nous avons tous chauffé avec les fenêtres ouvertes et notamment dans les lieux qui reçoivent du public, je tiens à le préciser et ça ça a un impact aujourd'hui sur les consommations énergétiques de la Ville mais c'était les protocoles sanitaires tels qu'ils étaient décidés. Donc il ne nous revient pas à nous de critiquer, en tout cas c'était le protocole qu'on devait appliquer notamment dans les écoles, notamment dans les bâtiments publics etc. Donc ça c'est le premier point, c'est une des premières causes qui occupe sur l'augmentation des consommations. Après sur l'augmentation des coûts : l'augmentation des coûts suite à la crise COVID, on parle de 2021 notamment. En 2021 il ya eu, on va dire que l'économie mondiale est repartie, l'économie mondiale est repartie et donc a généré un appel de tout ce qui était énergie notamment quand les pays asiatiques sont revenus sur leurs lignes de productions habituelles. Donc tout ça forcément ça a créé de la tension sur un marché, c'est la loi du marché offre demande. S'il y a plus de demande ben l'offre se raréfie donc elle augmente. Ça là-dessus est arrivé bien entendu la crise d'Ukraine qui a été la cerise sur le gâteau qui aujourd'hui donc nous impacte directement. Ce qui fait que comme l'a dit Stéphane Paoli, vous le savez le marché de l'énergie notamment en électricité ça c'est pour répondre à Madame Petel, il est géré en fait par une bourse européenne, au niveau de l'Europe je crois qu'on est sur une quinzaine de membres, qui font...donc sur une bourse qui s'appelle le X et donc on achète de l'énergie alors soit à l'instant T, tout de suite donc forcément c'est plus cher, soit dans une prévision à 3 mois soit jusqu'à 3 ans à l'avance. Aujourd'hui les courbes elles sont très claires, c'est c'est ...vous pouvez les trouver sur Internet, vous allez directement, vous avez tous les historiques, vous voyez qu'en février effectivement on a un pic qui sort sur notamment les achats à un an, deux ans et trois ans. Donc aujourd'hui l'énergie qui est achetée pour dans 2023, 2024 et 2025 a atteint des niveaux historiques et donc forcément malheureusement, je vais être un peu le porteur de mauvaises nouvelles : cet impact là il va durer, il va durer. Après aujourd'hui le gouvernement a donc décidé d'augmenter effectivement la part de l'ARENH, la part de l'ARENH donc qui est l'accès régulé à l'énergie nucléaire donc c'est l'obligation qui est faite à EDF de vendre à bas coût 42 euros du mégawatt puisque c'est le tarif aujourd'hui de l'ARENH sachant qu'on est aux alentours de 150, 200 euros sur le marché régulé non régulé je veux dire. Et donc forcément cette augmentation elle pourrait avoir un impact. Cet impact sera limité puisque hier, on a ...moi c'est ce que j'ai appris dans les brèves, c'est que donc on a 30 réacteurs nucléaires aujourd'hui qui sont à l'arrêt et non pas 26 comme la semaine dernière, donc aujourd'hui nous sommes à 30 d'où d'ailleurs une intervention d'ENEDIS et EDF disant nous ne sommes pas sûrs de pouvoir fournir cette part qui a été demandée. Après ils se mettront en ordre de bataille, c'est leur boulot, ce sont des énergéticiens et c'est aussi leur boulot mais quoi qu'il en soit cette part-là bien entendu elle a un impact et donc elle aura un impact sur nos factures. Et après pour répondre sur le SMED, puisque j'essaie de répondre un peu, le

SMED effectivement c'est historique puisque que depuis le début nous nous sommes mis en groupement de commande, puisque un groupement de commandes, c'était enfin moi je...j'avais participé à ça il y a quelques années, aujourd'hui le groupement de commandes comporte à peu près toutes les communes des Bouches du Rhône voire même un peu au-delà ce qui nous permet d'acheter de l'énergie bien entendu en groupement donc moins cher puisque c'est des volumes beaucoup plus important. Le marché en lui-même tel qu'il a été monté, nous a permis cette année en fait de stabiliser, c'est-à-dire de garder les prix fixes puisqu'on avait quand même des incertitudes avec notre prestataire qui nous a confirmé qu'il avait maintenu son offre donc en ce qui concernait le gaz. En ce qui concerne l'électricité, l'électricité effectivement là ici on avait des clauses de révision qui ont fait que aujourd'hui le coût de l'énergie pour l'année 2022 c'est plus 70% donc on est très loin des + 600% effectivement de certaines collectivités. La moyenne nationale je crois qu'elle tourne aux alentours de +335% pour les collectivités toutes confondues alors je sais pas si on pouvait le faire voilà donc ça et enfin dernièrement pour la sobriété énergétique et puis vous me parliez également d'isolation par...de nos bâtiments, je rappelle qu'il y a un décret qui est sorti en 2020, en juin à la sortie du confinement d'ailleurs qui s'appelle le décret tertiaire qui oblige les collectivités et les bailleurs quel qu'ils soient de réduire leur consommation énergétique d'ici 2030 c'est moins 40%. Moins 40%, donc forcément c'est mis en ordre de bataille...je jette pas la pierre mais c'est vrai que pour faire ça ben il faut pouvoir l'objectiver et pour l'objectiver il y avait l'ADEME donc qui gère donc une plateforme qui s'appelle OPERAT voilà, désolé d'être un peu technique qui recense en fait l'ensemble des consommations de tous les bâtiments sur la période on va dire 2012-2020 voilà. Et c'est ce qui va servir de zone de référence pour atteindre l'objectif qui est de moins 40% en 2030, moins 50% dix ans plus tard, moins 60% dix ans encore plus tard. Donc forcément il y a un gros gab. Y a pas de solutions simples, il faut jongler sur tous les paramètres. Les paramètres c'est l'isolation thermique par exemple par l'extérieur avec des contraintes particulières que le parc des ERP, les établissements recevant du public n'a pas forcément bien entendu les mêmes normes et c'est heureux d'ailleurs que l'habitation privée hein puisqu'il y a eu quelques sinistres à cause de ça. La ville d'Aix a commencé dès l'année dernière à faire des projets pilotes sur des écoles, hein donc l'année dernière on a fait un projet un peu d'envergure et plus quelques-uns. Cette année, nous avons deux hein alors deux ça paraît pas grand-chose mais quand on remet ça par rapport à la superficie d'une école, une école c'est 1000 m<sup>2</sup>, 1600m<sup>2</sup> de surface plancher c'est à peu près la norme moyenne de nos écoles à Aix. Donc tout ça participe au fait que la Ville se met en ordre de bataille, se positionne là-dessus...ça s'inscrit aussi dans la durée puisque ça fait quand même quelques années que nous avons remplacé les fenêtres, nous avons des vitrages plus performants. Maintenant aujourd'hui nous sommes sur ce genre de choses. Nous avons baissé les hauteurs sous plafond et au fur à mesure ça se fait bien entendu ça ne peut pas se faire d'un claquement de doigt. Voilà, j'espère que j'ai répondu à peu près à toutes vos interrogations.

**MME LE MAIRE** - Et sur l'isolation thermique, effectivement à partir de l'année prochaine, on va faire un programme pour les façades de l'ensemble des écoles de la Ville. Voilà ça pourra peut-être pas se tenir en 3 ans ou 4 ans mais sur l'étalement mais en tout cas c'est ce qui est prévu. Madame Petel et ensuite je pense que l'on aura plus le quorum bientôt donc je vous demanderai de lire chacun l'intitulé de votre rapport et à la fin je dirai de la catégorie, on redemandera si il y a des observations, des questions et on va en synthèse.

**MME PETEL** - Juste ça ne répond quand même pas à ma question sur le fait de lever le plan de relance pour faire de la rénovation thermique et quelles sont les mais à la limite puisqu'il faut aller vite si on peut avoir au moins une liste et nous l'envoyer par mail ou des bâtiments communaux qui font l'objet de rénovation thermique et du montant du plan de relance qui a été demandé si cela a été demandé parce que moi sur la carto du plan de France relance, je ne vois qu'une dizaine de villes du pays d'Aix mais pas Aix-en-Provence.

**M. FOVEAU** - Oui il y a un certain nombre de dispositifs que l'on active notamment dans le cadre du plan de relance à l'échelle nationale mais également à l'échelle européenne. On pourra vous envoyer le détail de l'ensemble des projets qu'on va déposer qu'on a déposé ou qu'on va déposer au titre du plan de relance et puis on peut vous envoyer le détail sans problème.

**MME LE MAIRE** - Oui ça paraît important effectivement. Oui y a la Méjanès mais il y a le reste aussi, voilà. Alors, on y va Jean- Louis

**M. PENA** - Madame le Maire on a pas voté, on votera après sur le tour ? Oui, d'accord

**M. VINCENT** - Bien pour la question 1.05, c'est une demande d'autorisation au conseil d'adhérer à

une centrale d'achat qui s'appellerait RESAH et qui est issue du réseau des acheteurs hospitaliers. La Ville déjà adhère à l'UGAP donc c'est une nouvelle centrale d'achat. Le 1.06, c'est un accord cadre d'étude de déplacement et de conception de carrefours et c'est une demande c'est passé en commission d'appels d'offre et c'est une demande d'autorisation de signatures du contrat.

**MME LE MAIRE** - Michaël

**M. ZAZOUN** - On m'entend pas. Oui c'est bon. 1.07 1.09 ça c'est deux exonérations intuitu personae donc de droit de place pour une personne sur le marché artisanat et une autre sur le marché alimentaire. Toutes les deux ont pêché pendant une période exercée puisque victimes de problème de santé dûment justifiés, tout le monde peut avoir accès aux dossiers dans le service. Et la 1.08 c'est pour faire suite et en accompagnement des travaux de la régie des eaux, ceci en amont des travaux de réhabilitation, de revalorisation du quartier Faubourg et Sextius. La régie a tous ces derniers mois, depuis septembre dernier procédé à des travaux qui ont quand même occasionné de la gêne donc il vous est proposé de voter une exonération pour les commerces bénéficiant de terrasse sur l'ensemble du Cours Sextius et quelques rues adjacentes comprises dans le quartier du Faubourg. Je corrige j'en profite pour corriger en direct une erreur c'est-à-dire la reprise des travaux de la REPA se fera pas en septembre mais en janvier prochain, c'est une manière d'accompagner ce que je peux dire en bonne intelligence les commerces du secteur puisque à la rentrée et jusqu'à Noël c'est des périodes où ils travaillent bien alors qu'en janvier février c'est ce qu'il y a de plus calme, ils le souhaitaient donc voilà ça c'est de la concertation et du partenariat et du travail d'équipe entre la Ville et les commerçants du secteur. J'en ai terminé Madame le Maire.

**MME LE MAIRE** - Stéphane. Merci Michaël

**M. PAOLI** - Oui Madame le Maire, je rapporte le rapport de Karima concernant le mécénat, une convention entre le festival de musique dans la rue et la société Technicatome. On a été dans la fusion, le nucléaire tout à l'heure : 40 000 euros de mécénat de la part de Technicatome pour les 50 ans du festival, c'est la délib et vous avez les modalités dans la convention.

**MME LE MAIRE** - Merci Stéphane. Françoise

**MME COURANJOU** - Oui Madame le Maire. La 1.11 avenant à la délibération sur l'astreinte et sécurité des bâtiments communaux, le conseil municipal le 18 octobre a validé la création d'une astreinte spécifique dédiée à la sécurité des bâtiments communaux, nous avons prévu une évaluation à 6 mois, nous y sommes. Cette évaluation nous a conduit après validation en CT à des modifications en termes d'ajustement de cycles et de modalités de rémunération et de compensation. La 1.12, détermination de modalités de rémunération des intervenants extérieurs lors de prestations artistiques à la DGA culture, patrimoine, musée et attractivité du territoire, le conservatoire Darius Milhaud est sollicité tant par des collectivités que par des organismes privés ou publics pour fournir des prestations artistiques. L'objet de la présente délibération est de fixer les bases tarifaires à appliquer pour facturer les manifestations compte tenu des coûts engendrés par le versement de cachets artistiques aux professeurs ou à des artistes extérieurs ainsi que des prestations techniques et de mettre à jour les modalités de rémunération notamment en recrutant des intervenants extérieurs à la Ville non intermittent du spectacle en qualité de vacataire. Je vous remercie

**MME LE MAIRE** - Donc je vous propose de voter enfin si vous avez des observations, des questions sur ...sur le chapitre numéro 1 gestion des ressources et moyens.

**M. DI MEO** - Madame le Maire

**MME LE MAIRE** - Oui Monsieur Di Meo

**M. DI MEO** - Juste une toute petite remarque à Monsieur Zazoun, s'il travaille vraiment ça fait le lien avec le débat précédent, s'il fait le lien et travaille avec les commerçants. En venant, j'ai été extrêmement choqué de voir rue Espariat, Cours Mirabeau des guirlandes allumées en plein jour avec 37 degrés quoi. Si Monsieur Zazoun a vraiment... le contact avec les commerçants, est ce qu'il pourrait les sensibiliser à des inepties pareilles c'est à dire qu'en fait, ben franchement j'en ai pris des photos pour m'en amuser mais mettre des guirlandes éclairées à 13h, il fait 37 degrés est ce que vous pouvez discuter avec eux de ce genre de choses, voilà on les aide beaucoup, on les soutient beaucoup mais ils pourraient aussi ...voilà. L'enquête dont parlait Madame Petel c'est l'enquête de Forbes d'avril 2022, Aix est une des villes le plus consommatrice de kilowatters de megawatters par habitant.

**MME LE MAIRE** - Enfin si c'est à l'intérieur des vitrines Monsieur Di Meo, je vois pas bien comment la Ville pourrait intervenir ?

**M. DI MEO** - Non c'est dehors, c'est c'est c'est dehors, c'est en pleine rue quoi. Ben allez les voir,

franchement

**M. DI MEO** - Merci, merci beaucoup

**M. ZAZOUN** - Je vais aller les voir c'est sur et puis ma collègue aussi qui est élue aux commerces Laure Scandolera va aller aussi mais savez avant de venir comme ça jeter l'anathème sur les gens qui traversent des périodes difficiles aussi. Il faut vérifier aussi comme l'a dit Madame le Maire si c'est à l'intérieur ou si (inaudible) plus que de leur tirer dessus à boulet rouge comme vous le faites à l'instant. On va aller voir ça et puis si ça va pas (inaudible) Monsieur Di Meo

**M. DI MEO** - Monsieur Zazoun, j'essaye d'être constructif avec vous et je vous dis que j'ai été choqué, on parle de réchauffement climatique. Je vous dis que j'ai été choqué par des commerçants qui mettent des guirlandes. J'ai les photos, vous me donnerez votre SMS, je vous les enverrai.

**MME LE MAIRE** - Bien vous vous verrez après, et effectivement vous communiquerez vos photos à Monsieur Zazoun

**M. DI MEO** - J'ai pas donné de noms de commerce. Je vous dis simplement que vous pourriez aller les voir et leur dire que ça ne se fait pas tout simplement. C'était. Merci

**MME LE MAIRE** - On va vérifier ça. Observations, questions sur l'ensemble des questions 01 ? 01.01 contre ? abstention ?

**MME MEYNET DE CACQUERAY** - Il y avait une inversion je crois

**M. BRAMOULLÉ** - Il faut voter le 1.02 avant le 1.01

**MME LE MAIRE** - Ah oui le 1.02 pardon avant le 1.01 c'est réglementaire merci Gérard. 1.02 contre ? abstention ?

**MME MEYNET DE CACQUERAY** - Abstention Aix au cœur sur le 1.02 ainsi que Aix en Partage merci.

**MME LE MAIRE** - donc ?

**MME MEYNET DE CACQUERAY** - Abstention aussi d'Aix au cœur.

**MME LE MAIRE** - 1.01 contre ? Abstention ? 1.04 contre ? Abstention ? 1.05 contre ? Abstention ? 1.06 contre ? Abstention ? 1.07 contre ? Abstention ? 1.08 contre ? Abstention ? 1.09 contre ? Abstention ? 1.10 contre ? Abstention ? 1.11 contre ? Abstention ? 1.12 contre ? Abstention ?

## **OBJET : COMPTABILITE COMMUNALE - OUVERTURES ET VIREMENTS DE CREDITS POUR L'EXERCICE 2022**

### **Etaient Présents :**

Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Sellam HADAOU, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN.

### **Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Monsieur Jonathan AMIACH à Madame Joëlle CANUET, Madame Laurence ANGELETTI à Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Michael ZAZOUN, Monsieur Pierre- Paul CALENDINI à Madame Josy PIGNATEL, Madame Brigitte DEVESA à Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Laurent DILLINGER à Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL à Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL à Monsieur Sellam HADAOU, Monsieur Philippe KLEIN à Madame Béatrice BENDELE, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Pierre SPANO à Madame Agnès DAURES, Monsieur Jules SUSINI à Monsieur Marc

FERAUD, Monsieur Francis TAULAN à Monsieur Sylvain DIJON, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ.

**Excusés sans pouvoir :**

Madame Stéphanie FERNANDEZ, Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

## 01.01

**RAPPORTEUR :** Monsieur Gérard BRAMOULLÉ

**Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS**

**OBJET :** COMPTABILITE COMMUNALE - OUVERTURES ET VIREMENTS DE CREDITS POUR L'EXERCICE 2022- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Le Budget Primitif a été voté le 10 février 2022 et déposé à la Préfecture le 14 février 2022.

A ce jour, il s'avère que certaines inscriptions budgétaires doivent faire l'objet de compléments de crédits et que d'autres donnent lieu à un changement d'imputation.

Les ouvertures et virements de crédits constituent les décisions modificatives qui permettent d'adapter le cadre annuel des autorisations budgétaires.

C'est pourquoi, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir adopter les ouvertures et virements de crédits suivants :

Présents et représentés: 53

Présents : 39

Abstentions : 9

Non participation : 0

Suffrages Exprimés : 44

Pour : 44

Contre : 0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus

Laurence ANGELETTI, Béatrice BENDELE, Pierre-Paul CALENDINI, Elisabeth HUARD, Philippe KLEIN, Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Alain PARRA, Anne-Laurence PETEL, Josy PIGNATEL.

N'ont pas pris part au vote NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité

**OBJET :** COMPTABILITÉ COMMUNALE - BUDGET SUPPLÉMENTAIRE POUR L'EXERCICE 2022

**Etaients Présents :**

Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Monsieur Jonathan AMIACH à Madame Joëlle CANUET, Madame Laurence ANGELETTI à Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Michael ZAZOUN, Monsieur Pierre- Paul CALENDINI à Madame Josy PIGNATEL, Madame Brigitte DEVESA à Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Laurent DILLINGER à Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL à Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL à Monsieur Sellam HADAoui, Monsieur Philippe KLEIN à Madame Béatrice BENDELE, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Pierre SPANO à Madame Agnès DAURES, Monsieur Jules SUSINI à Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Francis TAULAN à Monsieur Sylvain DIJON, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ.

**Excusés sans pouvoir :**

Madame Stéphanie FERNANDEZ, Madame Françoise TERME. Secrétaire : Madame Kayané BIANCO  
Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

## 01.02

**RAPPORTEUR** : Monsieur Gérard BRAMOULLÉ

**Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS**

**OBJET** : COMPTABILITÉ COMMUNALE - BUDGET  
SUPPLÉMENTAIRE POUR

L'EXERCICE 2022- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Au cours de sa séance du 29 juin 2022, le Conseil Municipal a approuvé le *Compte Administratif* de l'exercice 2021 et a procédé à l'affectation des résultats constatés.

C'est ainsi que le résultat de clôture de la section de fonctionnement a été affecté comme suit :

15 133 436,63 € à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement,  
3 803 213,98 € en excédent de fonctionnement reporté.

A ces affectations se rajoutent des inscriptions en dépenses de près de 9,5 M€ en fonctionnement et de 3,4 M€ en investissement.

Le budget supplémentaire 2022 s'inscrit dans un contexte exceptionnel.

En fonctionnement, il est d'une part impacté par l'inflation estimée à 5.6 % en juin 2022, un niveau inédit depuis 37 ans en France, avec une accélération du coût de l'énergie (carburants, gaz, électricité) qui a débuté en 2021 et qui s'est accrue avec les impacts de la guerre en Ukraine. La Ville doit supporter le choc d'un surcoût de fluides de 3M€, soit +35 % par rapport à la dotation du BP 2022 de 8,6 M€.

D'autre part, se rajoute une revalorisation du point d'indice de 3.5 % annoncée le 28 juin par le Ministre de la Fonction Publique avec une application dès le 01/07/2022, sachant que le point d'indice n'avait pas été réévalué depuis 2017. Il en résulte un surcoût annuel de plus de 3M€ auquel se rajoute l'augmentation du SMIC de 2.65 % en mai 2022, le relèvement des grilles indiciaires, le dispositif d'augmentation du pouvoir d'achat ainsi que certains ajustements nécessaires aux besoins des services.

En investissement, les inscriptions nouvelles s'élèvent à 3 388 856 €, dont 2 000 000 € consacrés aux modes actifs, financé à 70 % par le dispositif de relance REACT-EU. On notera également une inscription complémentaire de recettes de *Taxe d'Aménagement* de 2,6 M€ liée à des rattrapages sur les exercices antérieurs.

**Le Budget Supplémentaire a pu s'équilibrer à 28,6 M€, avec une baisse de l'autofinancement inscrit au Budget Primitif de 3,8 M€ et un emprunt supplémentaire de 4,3 M**

### **Section de Fonctionnement**

Chap.	Objet	Dépenses (€)	Recettes (€)
<b>Inscriptions nouvelles en opérations réelles</b>			

920 - Sces généraux des administrations publiques locales		<b>2 779 397,98</b>	<b>230 702</b>
	Rémunérations	683 849	
	Contentieux	75 649	
	Postes fluides	1 900 000	
	Informatique (French Tech)	10 000	
	Moyens généraux (nettoyage locaux)	94 899,98	
	Marchés mobilier urbain d'information		- 76 000
	Subventions international	15 000	
	Remboursement assurance		306 702
921 - Sécurité et salubrité publiques		<b>412 191</b>	
	Rémunérations	259 191	
	Marché assistance IMR ( <i>Immeubles Menaçant Ruine</i> )	60 000	

	Fourrière & protection animales	43 000	
	Entretien vidéosurveillance	50 000	
922 - Enseignement, formation		<b>770 333</b>	
	Rémunérations	604 964	
	Postes fluides	50 000	
	Complément Contingent écoles privées	30 369	
	Produits hygiène dans les écoles (crise sanitaire)	30 000	
	Divers (éducation)	55 000	
923 - Culture		<b>2 848 262</b>	
	Rémunérations	511 994	
	Postes fluides	100 000	
	Subventions secteur culturel	835 718	
	Biennale artistique & culturelle	750 000	
	<i>Festival International d'Art Lyrique</i>	70 000	
	Actualisation DSP GTP	289 800	
	6mic	100 000	
	<i>Orchestre Philharmonique du Pays d'Aix</i>	180 000	
	Musée Granet (subventions perçues en 2021)	10 750	
924 - Sport et jeunesse		<b>589 003</b>	
	Rémunérations	140 203	
	Postes fluides	50 000	
	Entretien des équipements sportifs + Subventions secteur sportif	290 000	
	BAFA citoyen	8 000	
	Secteur jeunesse	100 800	
925 - Interventions sociales & Santé		<b>92 866</b>	
	Rémunérations	13 866	
	Tiers-lieu	30000	
	Centres sociaux	49 000	
926 - Famille		<b>113 916</b>	
	Rémunérations	10 916	
	Actualisation DSP petite enfance	103 000	
927 - Logement		<b>12 706</b>	
	Rémunérations	12 706	
928 - Aménagement et services urbains, environnement		<b>2 243 004</b>	

	Rémunérations	730 404	
	Postes fluides	900 000	
	Illuminations de fin d'année	235 000	
	Annulations de titres sur exercices antérieurs	184 000	
	Entretien externalisé des espaces verts	193 000	
	Aménagement urbain (annonces)	600	
929 - Action économique		<b>- 569 395</b>	<b>622 261</b>
	Rémunérations	41 907	
	Participation ARS (centre de vaccination)		622 261
	Subvention Office Municipal de Tourisme	- 611 302	
932 - Dotations & participations non affectées			<b>978 035</b>
	Solde des rattachements 2021		978 035
933 - Impôts & taxes non affectées		<b>195 918</b>	
	Abattement pour investissement hôtelier	195 918	
<b>Total des inscriptions nouvelles</b>		<b>9 488 201,98</b>	<b>1 830 998,00</b>
939 - Virement à la section d'investissement		<b>- 3 853 990</b>	
	Autofinancement	- 3 853 990	
<b>Écritures liées au résultat de l'exercice 2021</b>			
002 - Résultat de fonctionnement reporté			<b>3 803 213,98</b>
	Part du résultat 2021 affecté à la section de fonctionnement		3 803 213,98
<b>Total de la section de fonctionnement</b>		<b>5 634 211,98</b>	<b>5 634 211,98</b>

### Section d'Investissement

Chap.	Objet	Dépenses (€)	Recettes (€)
<b>Inscriptions nouvelles en opérations réelles</b>			
902 - Enseignement, formation		<b>450 000</b>	
	Subvention d'équipement <i>Caisse des Écoles</i>	450 000	
903 - Culture		<b>6 200</b>	<b>150 000</b>
	Mécénat <i>Bastide du Jas de Bouffan</i>		150 000
	Actualisation DSP GTP	6 200	
904 - Sport et jeunesse		<b>129 500</b>	<b>59 500</b>
	Rénovation du sol du gymnase du Val de l'Arc (travaux de proximité)	59 500	59 500
	Équipements sportifs	70 000	
905 - Interventions sociales & Santé		<b>30 000</b>	
	Tiers-lieu	30 000	
908 - Aménagement et services urbains, environnement		<b>2 743 156</b>	
	Modes actifs	2 000 000	
	Entretien bornes d'accès centre ville	297 000	
	Plantations d'arbres	209 921	
	Illuminations de fin d'année	62 235	
	Mobilier urbain	80 000	
	Signalisation horizontale	64 000	
	Signalisation verticale	30 000	

909 - Action économique		<b>30 000</b>	<b>133 346</b>
	Jalonnement directionnel	30 000	
	DGD opération Carnot		133 346
911 - Dettes et autres opérations financières			<b>4 300 000</b>
	Emprunt		4 300 000
913 - Taxes non affectées			<b>2 600 000</b>
	Taxe d'aménagement		2 600 000
<b>Total des inscriptions nouvelles</b>		<b>3 388 856,00</b>	<b>7 242 846,00</b>
919 - Virement de la section de fonctionnement			<b>- 3 853 990</b>
	Autofinancement		- 3 853 990
<b>Écritures liées au résultat de l'exercice 2021</b>			
<b>001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté</b>		<b>9 189 331,58</b>	
	Déficit 2021 de la section d'investissement	9 189 331,58	
<b>Restes à réaliser 2021 (divers chapitres)</b>		<b>10 409 152,65</b>	<b>4 465 047,60</b>
<b>912 - Dotations, subventions et participations non affectées</b>			<b>15 133 436,63</b>
	Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (exécution 2021 et solde des restes à réaliser) - Compte 1068		15 133 436,63
<b>Total des écritures liées au résultat de l'exercice 2021</b>		<b>19 598 484,23</b>	<b>19 598 484,23</b>
<b>Total de la section d'investissement</b>		<b>22 987 340,23</b>	<b>22 987 340,23</b>
<b>TOTAL BUDGET SUPPLÉMENTAIRE</b>		<b>28 621 552,21</b>	<b>28 621 552,21</b>

En conséquence, je vous demanderais, mes chers Collègues, de bien vouloir :

- **ARRÊTER** les conditions de l'équilibre financier ainsi qu'il suit, telles que définies dans la balance comptable :

	<i>En Euros</i>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>			
* Reprise des excédents nets antérieurs			3 803 213,98
* Propositions nouvelles		5 634 211,98	1 830 998,00
<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>5 634 211,98</b>	<b>5 634 211,98</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
* Solde d'exécution antérieur reporté		9 189 331,58	
* Excédent de fonctionnement capitalisé			15 133 436,63
* Propositions nouvelles		3 388 856,00	3 388 856,00
* Restes à réaliser		10 409 152,65	4 465 047,60
<b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>22 987 340,23</b>	<b>22 987 340,23</b>

<b>TOTAL DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE</b>	<b>28 621 552,21</b>	<b>28 621 552,21</b>
---------------------------------------	----------------------	----------------------

- **APPROUVER** par chapitre les propositions de dépenses et de recettes nouvelles contenues dans ce *Budget Supplémentaire* telles qu'elles figurent à la balance générale par section (fonctionnement et investissement).

Présents et représentés:	53
Présents :	39
Abstentions :	15
Non participation :	0
Suffrages Exprimés :	38
Pour :	38
Contre :	0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus

Laurence ANGELETTI, Béatrice BENDELE, Pierre-Paul CALENDINI, Agnès DAURES, Cyril DI MEO, Elisabeth HUARD, Claudie HUBERT, Philippe KLEIN, Gaëlle LENFANT, Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Alain PARRA, Marc PENA, Anne-Laurence PETEL, Josy PIGNATEL, Pierre SPANO.

N'ont pas pris part au vote NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité

**OBJET** : SACOGIVA - OPERATION OBELLIA - CONSTRUCTION DE 8 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX PLAI - EMPRUNT DE 825 368 EUROS SOUSCRIT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS - DEMANDE DE GARANTIE DE LA VILLE A HAUTEUR DE 100 %

**Etaient Présents :**

Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Monsieur Jonathan AMIACH à Madame Joëlle CANUET, Madame Laurence ANGELETTI à Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Michael ZAZOUN, Monsieur Pierre- Paul CALENDINI à Madame Josy PIGNATEL, Madame Brigitte DEVESA à Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Laurent DILLINGER à Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL à Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL à Monsieur Sellam HADAOUI, Monsieur Philippe KLEIN à Madame Béatrice BENDELE, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Pierre SPANO à Madame Agnès DAURES, Monsieur Jules SUSINI à Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Francis TAULAN à Monsieur Sylvain DIJON, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ.

## **Excusés sans pouvoir :**

Madame Stéphanie FERNANDEZ, Madame Françoise TERME. Secrétaire : Madame Kayané BIANCO  
Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

# **01.03**

**RAPPORTEUR :** Monsieur Gérard BRAMOULLÉ

**CO-RAPPORTEUR(S) :** Madame Stéphanie FERNANDEZ

**Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS**

**OBJET :** SACOGIVA - OPERATION OBELLIA - CONSTRUCTION DE 8 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX PLAI - EMPRUNT DE 825 368 EUROS SOUSCRIT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS - DEMANDE DE GARANTIE DE LA VILLE A HAUTEUR DE 100 %- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

La SACOGIVA a décidé la construction de 8 logements locatifs sociaux PLAI au sein du programme immobilier mixte OBELLIA de 32 logements situé 120, chemin de la Bastide des Tourelles – rue Jeanne Chauvin à Aix-en-Provence.

L'opération est financée pour partie par un emprunt d'un montant de 825 368 € (huit cent vingt-cinq mille trois cent soixante-huit euros) constitué de 3 lignes de prêt, soit un PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration) de 427 385 € (quatre cent vingt-sept mille trois cent quatre-vingt-cinq euros), un PLAI Foncier de 277 983 € (deux cent soixante-dix-sept mille neuf cent quatre-vingt-trois euros) et un prêt BOOSTER de 120 000 € (cent vingt mille euros) que l'organisme a souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations par contrat n°133052.

A ce titre, la SACOGIVA sollicite pour cet emprunt la garantie de la Ville à hauteur de 100 %.

A titre d'information, en contrepartie de sa garantie, la Ville bénéficiera d'une réservation de logements qui permettra d'augmenter le contingent de logements attribués par la Ville.

Cette demande s'inscrit dans le cadre du dispositif simplifié de garantie des prêts destinés au financement des opérations de logement social mis en place par la Caisse des Dépôts et Consignations.

La garantie est demandée sur la base du contrat de prêt signé entre la banque et l'organisme, lequel fera partie intégrante de la délibération d'octroi. La signature du contrat par les garants n'est plus sollicitée.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir décider :

Vu le contrat de prêt n°133052 joint en annexe, signé entre la SACOGIVA et la Caisse des Dépôts et Consignations ;

**Article 1 :** La Commune d'Aix-en-Provence accorde sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 825 368 € (huit cent vingt-cinq mille trois cent soixante-huit euros) souscrit par la SACOGIVA auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°133052 constitué de trois lignes de prêt.

La garantie de la Commune est accordée à hauteur de la somme en principal de 825 368 € (huit cent vingt-cinq mille trois cent soixante-huit euros) augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Ce prêt est destiné à financer la construction de 8 logements locatifs sociaux PLAI au sein du programme immobilier mixte OBELLIA de 32 logements situé 120, chemin de la Bastide des Tourelles – rue Jeanne Chauvin à Aix-en-Provence.

Les caractéristiques financières de chaque ligne du prêt figurent à l'article 9 dudit contrat de prêt.

**Article 2 :** La garantie de la Commune est accordée pour la durée totale du prêt (amortissement plus préfinancement) et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par la SACOGIVA dont elle ne se serait pas acquittée à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Commune s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

**Article 3 :** Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.

**Article 4 :** Est approuvée la convention de garantie d'emprunt ci-annexée entre la Commune et la SACOGIVA, laquelle n'est pas opposable à la Caisse de Dépôts et Consignations.

**Article 5 :** Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire ou Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint délégué aux Finances à signer la convention de garantie d'emprunt et toutes les pièces relatives à cette garantie.

#### **GARANTIE D'EMPRUNT AU PROFIT DE LA SACOGIVA CONVENTION**

Entre :

La VILLE D'AIX EN PROVENCE sise en l'Hôtel de Ville – 13616 Aix en Provence Cedex 1, représentée par Madame le Maire ou Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire délégué aux Finances, Et :

La SACOGIVA dont la Direction générale est sise 6 Bis rue de la Molle - CS 70835 - 13626 Aix-en-Provence Cedex 1,

représentée par..... , en sa qualité de .....

Il a été convenu ce qui suit :

**Article 1 :** Par délibération n° du , la Ville d'Aix-en-Provence a accordé sa garantie à la SACOGIVA à hauteur de 100% pour le remboursement d'un emprunt d'un montant de 825 368 € (huit cent vingt-cinq mille trois cent soixante-huit euros), contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Ce contrat de prêt n°133052, constitué de trois lignes de prêt, est destiné à financer la construction de 8 logements locatifs sociaux PLAI au sein du programme immobilier mixte OBELLIA de 32 logements situé 120 Chemin de la Bastide des Tourelles – Rue Jeanne Chauvin à Aix-en-Provence.

Cette garantie est accordée pour la durée totale du prêt, selon les caractéristiques financières figurant à l'article 9 dudit contrat, et joint en annexe.

**Article 2 :** La Ville d'Aix-en-Provence sera mise en possession dès leur établissement des tableaux d'amortissement de chaque ligne du prêt fixant les dates et le montant des échéances, des intérêts et des amortissements. Pendant toute la durée du prêt, la Commune sera destinataire chaque année du Bilan certifié conforme de la SACOGIVA en application de l'article 13-I-5° de la loi d'orientation 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République et du décret d'application n°93-570 du 27 mars 1993.

**Article 3 :** La SACOGIVA s'engage à signaler à la Ville d'Aix-en-Provence toute modification intervenant au cours de la vie du contrat et à lui transmettre les pièces contractuelles afférentes et le cas échéant, les nouveaux tableaux d'amortissement.

**Article 4 :** Pour éviter le paiement d'intérêts moratoires, la SACOGIVA s'engage à prévenir la Ville d'Aix-en-Provence deux mois au moins à l'avance de l'impossibilité où elle se trouverait de faire face à tout ou partie de l'une de ces échéances et à lui demander de les régler en son lieu et place. La SACOGIVA devra fournir à l'appui de sa demande toutes justifications nécessaires.

**Article 5 :** Dans les écritures comptables de la SACOGIVA, il devra être prévu l'ouverture d'un compte d'avances communales destiné à recevoir, en crédit, le montant des versements effectués par la Ville d'Aix-en-Provence dans le cas de mise en jeu de la garantie, et, en débit, le montant des remboursements effectués par l'organisme.

En cas de mise en jeu de la garantie, l'excédent éventuel apparaissant au compte de résultat de la SACOGIVA sera affecté en priorité à l'amortissement de la dette ainsi contractée auprès de la Ville.

Fait à Aix-en-Provence en l'Hôtel de Ville, le

POUR LA SACOGIVA	POUR LA VILLE
(Nom, Prénom, Qualité)	<b>D'AIX-EN-PROVENCE</b>

Présents et représentés:	53
--------------------------	----

Présents :	39
------------	----

Abstentions :	0
---------------	---

Non participation :	9
---------------------	---

Suffrages Exprimés : 44  
Pour : 44  
Contre : 0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote

Brigitte BILLOT Odile BONTHOUX Jacques BOUDON Gérard BRAMOULLÉ Sylvain DIJON  
Sellam HADAOUÏ Claudie HUBERT Josy PIGNATEL Jean-Louis VINCENT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport

**OBJET : FINANCEMENT ACTION PUBLIQUE - DEMANDE DE COFINANCEMENT  
AUPRÈS DE L'AGENCE NATIONALE DU SPORT - PROGRAMME DES ÉQUIPEMENTS  
SPORTIFS DE PROXIMITÉ**

**Etaient Présents :**

Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Sellam HADAOUÏ, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Monsieur Jonathan AMIACH à Madame Joëlle CANUET, Madame Laurence ANGELETTI à Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Michael ZAZOUN, Monsieur Pierre- Paul CALENDINI à Madame Josy PIGNATEL, Madame Brigitte DEVESA à Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Laurent DILLINGER à Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL à Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUÏEL à Monsieur Sellam HADAOUÏ, Monsieur Philippe KLEIN à Madame Béatrice BENDELE, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Pierre SPANO à Madame Agnès DAURES, Monsieur Jules SUSINI à Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Francis TAULAN à Monsieur Sylvain DIJON, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ.

**Excusés sans pouvoir :**

Madame Stéphanie FERNANDEZ, Madame Françoise TERME. Secrétaire : Madame Kayané BIANCO  
Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint

## **01.04**

**RAPPORTEUR :** Monsieur Gérard BRAMOULLÉ

**CO-RAPPORTEUR(S) :** Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Francis TAULAN

**Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS**

**OBJET :** FINANCEMENT ACTION PUBLIQUE - DEMANDE DE COFINANCEMENT AUPRÈS DE L'AGENCE NATIONALE DU SPORT - PROGRAMME DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS DE PROXIMITÉ- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

La Ville d'Aix-en-Provence, forte de sa politique affirmée en matière de sport, s'est lancée dès le départ dans une démarche visant à accompagner l'arrivée des Jeux Olympiques au niveau national

en 2024.

Outre la labellisation « Terre de Jeux » obtenue en 2019, elle accompagne les structures, équipements sportifs et soutient les clubs sur l'ensemble des démarches de labellisation permettant de dynamiser et de mobiliser le territoire pour cet événement planétaire.

Au-delà de la thématique sportive, c'est sur l'ensemble de ses politiques publiques que la Municipalité s'approprie l'arrivée des JO : politique éducative, politique de la Ville, politique jeunesse, politique d'aménagement, renouvellement des quartiers...

La Ville d'Aix-en-Provence cible particulièrement les quartiers prioritaires, au sens de la politique de la Ville sur son territoire, pour bénéficier de l'élan et de la dynamique JO 2024.

Elle compte 4 Quartiers Prioritaires de la Ville (Q.P.V) et un territoire de veille sur son territoire : Jas de Bouffan, Encagnane, Corsy, Beisson, Pinette (quartier de veille).

Sur l'ensemble de ces territoires, elle veille, à travers toutes ses politiques publiques, à lutter contre les inégalités et les freins, notamment dans la pratique sportive en développant nombre d'actions favorisant le sport et sa pratique en tout lieu

Il nous paraît nécessaire de proposer une offre d'équipements sportifs complémentaires de proximité à ceux existants qui permettrait de :

Développer et pérenniser une pratique sportive pour le plus grand nombre ;

Offrir les outils d'actions sportives de qualité sur le territoire et ainsi favoriser l'augmentation du nombre de bénéficiaires ;

Réduire les inégalités d'accès à l'activité physique et sportive ;

Proposer des équipements sportifs novateurs favorisant une pratique encadrée et en libre accès ;

Favoriser l'inclusion sociale de tous les publics par la pratique sportive ;

Favoriser et développer de nouvelles pratiques ;

Lutter contre la sédentarité et l'obésité ;

Favoriser et développer la pratique féminine.

Les équipements seront pensés, en collaboration avec les acteurs sportifs du territoire et en concertation avec les habitants, pour répondre de manière adaptée aux besoins réels du quartier.

La programmation 2022 de la Ville d'Aix-en-Provence concerne notamment les sites ; du quartier Beisson, de l'école maternelle Corsy, de l'ancien CFA, de l'école Jules Payot, de Joseph d'Arbaud...

Le Programme des Équipements sportifs de Proximité vise à accompagner le développement de 5.000 terrains de sport d'ici 2024. Une enveloppe de 200 millions d'euros, sur la période 2022-2024, a ainsi été mise en place pour ce programme, dont le déploiement a été confié à l'Agence Nationale du Sport.

À destination des collectivités et des associations à vocation sportive en territoires carencés, ce plan contribue à l'action de l'Agence en matière de correction des inégalités sociales et territoriales. Elle est destinée à financer la création d'équipements sportifs de proximité, la requalification de locaux ou d'équipements existants, l'acquisition d'équipements mobiles, la couverture et/ou l'éclairage d'équipements sportifs de proximité non couverts et/ou non éclairés.

Le taux de subvention est de 50 % à 80 % du coût global, hors taxes, de la dépense de 10 000 euros jusqu'à 500 000 euros par projet.

Je vous demande donc, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

**SOLLICITER** un co-financement au titre du programme des équipements sportifs de proximité.

**SOLLICITER** la prise en charge par l'Agence Nationale du Sport de 50 % à 80 % du coût global hors taxes de la dépense jusqu'à 500 000 € par projet.

**AUTORISER** Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué aux Finances à signer les actes d'engagement relatifs à la participation financière de l'Agence Nationale du Sport et tout document afférent à ce dispositif.

**AUTORISER** Monsieur le Trésorier Principal d'Aix-Municipale à faire recette des sommes correspondantes.

Présents et représentés: 53

Présents : 39

Abstentions : 0

Non participation : 0

Suffrages Exprimés : 53  
Pour : 53  
Contre : 0

Ont voté contre NEANT  
Se sont abstenus NEANT  
N'ont pas pris part au vote NEANT  
Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport

**OBJET : AUTORISATION D'ADHESION A LA CENTRALE D'ACHAT DU RESAH**

**Etaient Présents :**

Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Sellam HADAOUÏ, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Monsieur Jonathan AMIACH à Madame Joëlle CANUET, Madame Laurence ANGELETTI à Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Michael ZAZOUN, Monsieur Pierre- Paul CALENDINI à Madame Josy PIGNATEL, Madame Brigitte DEVESA à Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Laurent DILLINGER à Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL à Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUÏEL à Monsieur Sellam HADAOUÏ, Monsieur Philippe KLEIN à Madame Béatrice BENDELE, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Pierre SPANO à Madame Agnès DAURES, Monsieur Jules SUSINI à Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Francis TAULAN à Monsieur Sylvain DIJON, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ.

**Excusés sans pouvoir :**

Madame Stéphanie FERNANDEZ, Madame Françoise TERME. Secrétaire : Madame Kayané BIANCO  
Monsieur Jean-Louis VINCENT donne lecture du rapport ci-joint.

## **01.05**

**RAPPORTEUR :** Monsieur Jean-Louis VINCENT

**Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS**

**OBJET :** AUTORISATION D'ADHESION A LA CENTRALE D'ACHAT DU RESAH- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Le réseau des acheteurs hospitaliers (RESAH) est une centrale d'achat constituée sous la forme d'un Groupement d'Intérêt Public (GIP). Créé en 2007, son activité était initialement réservée aux seuls établissements hospitaliers, mais s'ouvre désormais à tous les acheteurs publics, dont les communes.

Le RESAH, en sa qualité de centrale d'achat, offre un panel de biens et services pouvant répondre aux besoins des services de la Ville, tels que notamment en matière de matériels informatiques susceptibles d'être compétitifs pour les services du Département Numérique Systèmes d'Information et Innovation.

L'adhésion au RESAH fait l'objet d'une cotisation annuelle, arrêtée à 300 euros pour l'année civile 2022. Cette adhésion est renouvelée tacitement chaque année, à défaut de la transmission au RESAH d'une décision de non-renouvellement avant le 31 octobre de l'année en cours.

Le RESAH propose deux modalités d'accès à ses offres :

en tant que centrale d'achat grossiste, le RESAH transmet à la Ville un devis pour les produits et services demandés et inclus sa marge. La Ville n'est pas sous contrat avec le fournisseur et paye les factures auprès du RESAH ;

en tant que centrale d'achat intermédiaire, le RESAH joue alors un rôle de mise en relation avec son fournisseur, sous condition de la signature préalable d'une convention de service d'achat centralisé et du versement d'une cotisation d'accès établie à chaque convention. La Ville est alors directement sous contrat avec le fournisseur du RESAH et lui paye directement es factures.

En termes de stratégie d'achat, l'adhésion au RESAH présente deux grands avantages :

économique, car la massification des achats et des économies d'échelle réalisées par les centrales d'achats permet pour certains achats de fournitures ou de prestations d'accéder à des prix plus avantageux que ceux qu'obtiendrait la Ville si elle agissait seule ;

stratégique, car l'adhésion de la Ville à une centrale d'achat supplémentaire permettra de diversifier les sources d'approvisionnements pour les achats externalisés, et, ainsi, d'accéder à un plus large panel de fournisseurs et de choisir systématiquement l'offre économiquement la plus avantageuse et/ou les délais les plus courts.

Conformément à l'article L2113-4 du code de la commande publique, l'acheteur, qui recourt à une centrale d'achat pour la réalisation de travaux ou l'acquisition de fournitures ou de services, est considéré comme ayant respecté ses obligations de publicité et de mise en concurrence.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

**APPROUVER** l'adhésion de la Ville d'Aix-en-Provence à la centrale d'achat du GIP RESAH dans les conditions rappelées ci-dessus ;

**AUTORISER** Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint au Maire délégué aux marchés publics, à la commande publique et à l'optimisation de l'achat public à signer le bulletin d'adhésion à la centrale d'achat RESAH, ainsi le cas échéant, décider du non-renouvellement de l'adhésion ;

**AUTORISER** Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint au Maire délégué aux marchés publics, à la commande publique et à l'optimisation de l'achat public à signer, le cas échéant, les conventions de service d'achat centralisé nécessaires pour bénéficier des offres du RESAH en qualité de centrale d'achat intermédiaire.

Présents et représentés:	53
Présents :	39
Abstentions :	0
Non participation :	0
Suffrages Exprimés :	53
Pour :	53
Contre :	0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport

**OBJET : ACCORD-CADRE D'ETUDES DE DEPLACEMENTS ET DE CONCEPTIONS DE CARREFOURS. AUTORISATION DE SIGNATURE DU CONTRAT.**

**Etaient Présents :**

Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel

CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Monsieur Jonathan AMIACH à Madame Joëlle CANUET, Madame Laurence ANGELETTI à Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Michael ZAZOUN, Monsieur Pierre- Paul CALENDINI à Madame Josy PIGNATEL, Madame Brigitte DEVESA à Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Laurent DILLINGER à Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL à Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL à Monsieur Sellam HADAOUI, Monsieur Philippe KLEIN à Madame Béatrice BENDELE, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Pierre SPANO à Madame Agnès DAURES, Monsieur Jules SUSINI à Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Francis TAULAN à Monsieur Sylvain DIJON, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ.

**Excusés sans pouvoir :**

Madame Stéphanie FERNANDEZ, Madame Françoise TERME. Secrétaire : Madame Kayané BIANCO  
Monsieur Jean-Louis VINCENT donne lecture du rapport ci-joint.

## **01.06**

**RAPPORTEUR** : Monsieur Jean-Louis VINCENT

**Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS**

**OBJET** : ACCORD-CADRE D'ETUDES DE DEPLACEMENTS ET DE CONCEPTIONS DE CARREFOURS. AUTORISATION DE SIGNATURE DU CONTRAT.- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Face aux enjeux de déplacements liés aux problématiques de pollution, d'urbanisation et d'attractivité de la Ville, les services techniques réaménagent les infrastructures dont ils ont la charge, afin de mieux intégrer les piétons (problématiques liées aux PMR), les cyclistes et les transports en commun (solutions de mobilité durable), et sécuriser les déplacements de tous les usagers de la Ville, tout en maintenant son attractivité.

Pour cela, la Ville d'Aix-en-Provence utilise de manière récurrente un marché de comptages et un marché d'études de déplacements et de carrefours de tout type.

Ces marchés répondent, à la fois, aux demandes ponctuelles et localisées de riverains qui sollicitent les services techniques pour améliorer leur cadre de vie (aménagement plus sécuritaires et plus confortables), et aux besoins d'études d'aménagement liées à la politique menée par la Ville (exemple : réaménagement d'axes pour intégrer les modes actifs et/ou les transports en commun, amélioration du plan de circulation d'un quartier pour accompagner sa densification).

Techniquement, les comptages de trafic et les études de déplacements pourront être utilisés avec le modèle métropolitain M13+, afin de vérifier, selon les hypothèses, le fonctionnement durable de tout aménagement foncier ou structurel.

Grâce à l'intégration des données de déplacements du quotidien tous modes (train, cars, bus, voiture particulière, piétons/cycles,...) sur l'ensemble de la Métropole, cet outil permet de projeter la densité de circulation sur les axes routiers en tenant compte d'hypothèses endogènes et exogènes (coût du pétrole, politiques nationales du déploiement du véhicule électrique, schémas de transports de la Métropole,...).

Le précédent accord-cadre étant arrivé à son terme le 31 décembre 2021, une nouvelle consultation a été lancée sous la forme d'un appel d'offres ouvert le 28 avril 2022. La publicité a été diffusée sur les supports suivants :

BOAMP le 30 avril 2022

Profil acheteur le 1er mai 2022

JOUE le 3 mai 2022

La date limite de remise des offres était fixée au 30 mai 2022. Cette consultation est décomposée en 2 lots :

-Lot 1 : Comptage de trafic tout mode et toute nature;

-Lot 2 : Etudes de circulation et de conception carrefours tout type.

Chaque lot sera exécuté sous la forme d'un accord-cadre à bons de commandes avec un montant maximum, passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R.2162-13 et R. 2162-14 du Code de la Commande Publique.

Les seuils annuels exprimés, hors taxes, sont de 500 000 euros pour le lot 1 et de 1 000 000 euros pour le lot 2. Ces montants maximum annuels, qui ne peuvent pas être dépassés, correspondent à un montant total de commandes susceptibles d'être passées au titulaire de chaque lot, ainsi, ce dernier s'engage à exécuter contractuellement les prestations jusqu'à hauteur de ce maximum. Il ne s'agit pas du montant qui sera réellement consommé sur une année.

La durée initiale de chaque contrat est fixée à un an à compter de la date de sa notification, reconductible 3 fois un an de manière tacite.

A l'issue de la consultation il a été constaté le dépôt d'une offre pour le lot 1 : société TRANSMOBILITES (sise à Marseille) et 3 offres pour le lot 2 : société EGIS VILLES ET TRANSPORTS (sise à Lyon), société SETEC ITS (sise à Paris) et société INGEROP CONSEIL (sise à Marseille).

Aucun pli n'est parvenu hors délai.

Les critères de sélection des offres, pour tous les lots, ont été fixés comme suit :

-le prix des prestations pondéré sur 60 points

-la valeur technique pondérée sur 40 points, appréciée au travers des sous-critères suivants :

Pour le lot 1:

-sous critère 1 : moyens humains dédiés spécifiquement au marché, noté sur 20 points,

-sous critère 2 : dispositions préventives et curatives prévues face à d'éventuels dysfonctionnements lors d'une campagne de comptages, noté sur 5 points

sous critère 3 : adéquation des méthodes de comptages proposées en fonction des prestations décrites au CCTP et mesures prévues pour l'optimisation des délais de mise en œuvre et de transmission des données, noté sur 15 points.

Pour le lot 2 :

-sous critère 1 : moyens humains dédiés spécifiquement au marché, noté sur 10 points,

-sous critère 2 : formalisme, clarté et qualité du contenu d'un exemple de rendu d'une étude de conception de carrefour à feux et de carrefour sans feux, noté sur 10 points,

-sous critère 3 : formalisme, clarté et qualité du contenu de méthodologies de réalisation de simulation dynamique noté sur 10 points,

-sous-critère 4 : formalisme, clarté et qualité du contenu d'un exemple de programmation de contrôleur pour une installation comportant un système de détection et de priorité pour les Véhicules de Transport en Commun, noté sur 5 points,

-sous-critère 5 : formalisme, clarté et qualité du contenu d'un exemple d'étude de coordination sur un groupe de 5 contrôleurs, noté sur 5 points.

Au regard du rapport d'analyse des offres présenté en séance le 6 juillet 2022, la Commission d'Appel d'Offres a décidé d'attribuer :

-le lot 1 à la société TRANSMOBILITE, qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse, avec un montant total estimatif porté au DQE de 133 764.00 € HT.

-le lot 2 à la société SETEC ITS, mandataire du groupement SETEC, qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse, avec un montant total estimatif porté au DQE de 630 220.56 € HT.

En conséquence, Mes Chers Collègues, je vous demande de bien vouloir :

**AUTORISER** Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint Délégué aux Marchés Publics à signer les contrats portant sur les études de déplacements et de carrefours, avec la société TRANSMOBILITE pour le lot 1 et la société SETEC ITS, mandataire du groupement SETEC pour le lot 2, leurs avenants éventuels après avis favorable de la Commission d'Appels d'Offres le cas échéant, et tous les

documents s'y rapportant.

Présents et représentés :	53
Présents :	39
Abstentions :	0
Non participation :	0
Suffrages Exprimés :	53
Pour :	53
Contre :	0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport

**OBJET : EXONÉRATION DES DROITS DE PLACE - MARCHE ARTISANAT**

**Etaient Présents :**

Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Sellam HADAOUÏ, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Monsieur Jonathan AMIACH à Madame Joëlle CANUET, Madame Laurence ANGELETTI à Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Michael ZAZOUN, Monsieur Pierre- Paul CALENDINI à Madame Josy PIGNATEL, Madame Brigitte DEVESA à Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Laurent DILLINGER à Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL à Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUÏEL à Monsieur Sellam HADAOUÏ, Monsieur Philippe KLEIN à Madame Béatrice BENDELE, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Pierre SPANO à Madame Agnès DAURES, Monsieur Jules SUSINI à Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Francis TAULAN à Monsieur Sylvain DIJON, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ.

**Excusés sans pouvoir :**

Madame Stéphanie FERNANDEZ, Madame Françoise TERME. Secrétaire : Madame Kayané BIANCO  
Monsieur Michael ZAZOUN donne lecture du rapport ci-joint.

**01.07**

**RAPPORTEUR :** Monsieur Michael ZAZOUN

**Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS**

**OBJET :** EXONÉRATION DES DROITS DE PLACE - MARCHE ARTISANAT- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Madame Isabelle Cancela est titulaire d'un emplacement fixe pour lequel elle bénéficie d'un abonnement sur le marché « Artisanat ».

En tant qu'abonnée, elle est redevable chaque mois du paiement d'une redevance d'un montant de 102,00 euros, conformément à la délibération annuelle portant fixation des tarifs et droits divers au titre de l'année 2022.

Victime d'un problème de santé dûment justifié du 3 février 2022 au 10 avril 2022, Madame Isabelle Cancela a été contrainte de cesser son activité exercée sur le domaine public. Elle sollicite une remise gracieuse de la redevance d'un montant de 204,00 euros correspondant aux mois de février et mars 2022, invoquant l'absence d'occupation effective du Domaine Public telle qu'autorisée par son titre.

L'article L.2125-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques prévoit un principe selon lequel « *Toute occupation ou utilisation du domaine public d'une personne publique donne lieu au paiement d'une redevance* ». Cependant, les règles propres à chacun des organismes publics fixent les conditions dans lesquelles le recouvrement d'une créance peut être suspendu ou abandonné ou dans lesquelles une remise de dette peut intervenir.

À cette fin, « *le débiteur d'une créance locale régulièrement mise à sa charge peut présenter à la collectivité territoriale une demande écrite en remise gracieuse en invoquant tout motif plaidant en sa faveur et notamment sa situation personnelle (ressources, situation de famille...).* Il appartient alors à l'assemblée délibérante de la collectivité de se prononcer sur cette demande qu'elle peut rejeter ou admettre dans sa totalité ou partiellement. » (Rép. Min. no 45416, JOAN 14 avril 1997, p. 1880).

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **DÉCIDER** la remise gracieuse de la redevance d'Occupation du Domaine Public des mois de février et mars 2022 pour un montant de 204,00 euros, due par Madame Isabelle Cancela.

Présents et représentés :	53
Présents :	39
Abstentions :	0
Non participation :	0
Suffrages Exprimés :	53
Pour :	53
Contre :	0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport

**OBJET : EXONÉRATION DES DROITS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (ROLE) PENDANT LES TRAVAUX - COURS SEXTIUS - RUE VAN LOO - AVENUE DES THERMES**

**Étaient Présents :**

Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN.

## **Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Monsieur Jonathan AMIACH à Madame Joëlle CANUET, Madame Laurence ANGELETTI à Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Michael ZAZOUN, Monsieur Pierre- Paul CALENDINI à Madame Josy PIGNATEL, Madame Brigitte DEVESA à Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Laurent DILLINGER à Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL à Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL à Monsieur Sellam HADAoui, Monsieur Philippe KLEIN à Madame Béatrice BENDELE, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Pierre SPANO à Madame Agnès DAURES, Monsieur Jules SUSINI à Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Francis TAULAN à Monsieur Sylvain DIJON, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ.

### **Excusés sans pouvoir :**

Madame Stéphanie FERNANDEZ, Madame Françoise TERME. Secrétaire : Madame Kayané BIANCO  
Monsieur Michael ZAZOUN donne lecture du rapport ci-joint

## **01.08**

**RAPPORTEUR** : Monsieur Michael ZAZOUN

**Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS**

**OBJET** : EXONÉRATION DES DROITS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (ROLE) PENDANT LES TRAVAUX - COURS SEXTIUS - RUE VAN LOO - AVENUE DES THERMES-

Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre du projet de rénovation du quartier Faubourg, la Régie des Eaux du Pays d'Aix (REPA) a entrepris, depuis le 6 septembre 2021, des travaux de réhabilitation des réseaux d'eaux usées en DN400 et en eau potable en DN150, depuis le carrefour République jusqu'au boulevard Aristide Briand. Tous les branchements d'eaux usées et d'eau potable sont repris.

Le chantier a démarré par une intervention de plusieurs semaines dans le carrefour République / Sextius. S'en est suivie une opération de désamiantage des enrobés contaminés qui a consisté à déposer et remplacer les enrobés existants.

Puis celui-ci s'est poursuivi en deux phases. Dans un premier temps, du carrefour République jusqu'à la rue du 11 Novembre et dans un deuxième temps, de la rue du 11 Novembre vers le carrefour Van Loo / Cordeliers. Un réseau secondaire a par ailleurs été réalisé pour desservir les immeubles situés en partie haute, ce qui a fortement impacté les restaurants pour lesquels la REPA a mis en place des mesures particulières afin de permettre le maintien des activités pendant le chantier.

A ce jour, les services de la REPA ont annoncé une pause estivale avec une reprise du chantier, à compter du 12 septembre prochain, qui devrait s'achever en fin d'année 2022.

En cours depuis huit mois, les travaux se sont interrompus le 15 juin dernier et ont engendré des nuisances importantes pour l'ensemble des commerçants des rues susvisées qui, par voie de conséquence, sollicitent auprès de la Ville une exonération de la redevance d'occupation du domaine public.

Dès lors, au regard des éléments susvisés, et à l'instar des mesures déjà prises par le Conseil Municipal dans des situations similaires, je vous propose, Mes Chers Collègues, d'appliquer aux commerces du cours Sextius, de la rue Van Loo mais aussi de l'avenue des Thermes dont la liste est jointe en annexe, une exonération partielle des droits d'occupation du domaine public à hauteur de 90 % au titre du ROLE 2022.

A titre d'information, et ne pouvant évaluer le nombre et les surfaces occupées à ce jour, le montant estimé de l'exonération, sur la base de l'exercice du ROLE 2022, s'élèverait à 24 159,71 €.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

ADOPTER une exonération partielle de la redevance d'occupation du domaine public pour les commerces dont la liste est jointe annexe et selon les modalités définies ci-dessus, pour un montant de 24 159,71 €, au titre du ROLE 2022, pour la période effective des travaux de l'année 2022.

Présents et représentés :	53
Présents :	39
Abstentions :	0
Non participation :	0
Suffrages Exprimés :	53
Pour :	53
Contre :	0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport

## **OBJET : EXONÉRATION DES DROITS DE PLACE - MARCHE ALIMENTAIRE**

Etaient Présents :

Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Madame Joëlle CANUET, Madame Laurence ANGELETTI à Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Michael ZAZOUN, Monsieur Pierre- Paul CALENDINI à Madame Josy PIGNATEL, Madame Brigitte DEVESA à Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Laurent DILLINGER à Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL à Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL à Monsieur Sellam HADAOUI, Monsieur Philippe KLEIN à Madame Béatrice BENDELE, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Pierre SPANO à Madame Agnès DAURES, Monsieur Jules SUSINI à Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Francis TAULAN à Monsieur Sylvain DIJON, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ.

Excusés sans pouvoir :

Madame Stéphanie FERNANDEZ, Madame Françoise TERME. Secrétaire : Madame Kayané BIANCO  
Monsieur Michael ZAZOUN donne lecture du rapport ci-joint.

# **01.09**

**RAPPORTEUR** : Monsieur Michael ZAZOUN

**Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS**

**OBJET** : EXONÉRATION DES DROITS DE PLACE - MARCHE ALIMENTAIRE- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Madame Céline Legato est titulaire d'un emplacement fixe pour lequel elle bénéficie d'un abonnement sur le marché « Alimentaire ».

En tant qu'abonnée, elle est redevable, chaque mois, du paiement d'une redevance d'un montant de 142,80 euros, conformément à la délibération annuelle portant fixation des tarifs et droits divers au titre de l'année 2022.

Victime d'un problème de santé du 5 janvier 2022 au 28 février 2022, Madame Céline Legato a été contrainte de cesser son activité exercée sur le domaine public. Elle sollicite une remise gracieuse de la redevance du mois de janvier 2022, invoquant l'absence d'occupation effective du Domaine Public telle qu'autorisée par son titre. Son absence étant dûment justifiée du 5 au 31 janvier 2022 seulement, la remise gracieuse de la redevance pour cette période s'élève à 124,36 euros.

L'article L.2125-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques prévoit un principe selon lequel « *Toute occupation ou utilisation du domaine public d'une personne publique donne lieu au paiement d'une redevance* ». Cependant, les règles propres à chacun des organismes publics fixent les conditions dans lesquelles le recouvrement d'une créance peut être suspendu ou abandonné ou dans lesquelles une remise de dette peut intervenir.

À cette fin, « le débiteur d'une créance locale régulièrement mise à sa charge peut présenter à la collectivité territoriale une demande écrite en remise gracieuse en invoquant tout motif plaidant en sa faveur et notamment sa situation personnelle (ressources, situation de famille...). Il appartient alors à l'assemblée délibérante de la collectivité de se prononcer sur cette demande qu'elle peut rejeter ou admettre dans sa totalité ou partiellement. » (Rép. Min. no 45416, JOAN 14 avril 1997, p. 1880).

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- DÉCIDER la remise gracieuse de la redevance d'Occupation du Domaine Public du 5 au 31 janvier 2022 pour un montant de 124,36 euros, due par Madame Céline Legato.

Présents et représentés :	53
Présents :	39
Abstentions :	0
Non participation :	0
Suffrages Exprimés :	53
Pour :	53
Contre :	0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport

**OBJET : MÉCÉNAT - CONVENTION POUR LE FESTIVAL MUSIQUE DANS LA RUE ÉDITION 2022**

Etaient Présents :

Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Sellam HADAOUÏ, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des

Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Madame Joëlle CANUET, Madame Laurence ANGELETTI à Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Michael ZAZOUN, Monsieur Pierre- Paul CALENDINI à Madame Josy PIGNATEL, Madame Brigitte DEVESA à Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Laurent DILLINGER à Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL à Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL à Monsieur Sellam HADAoui, Monsieur Philippe KLEIN à Madame Béatrice BENDELE, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Pierre SPANO à Madame Agnès DAURES, Monsieur Jules SUSINI à Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Francis TAULAN à Monsieur Sylvain DIJON, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ.

Excusés sans pouvoir :

Madame Stéphanie FERNANDEZ, Madame Françoise TERME. Secrétaire : Madame Kayané BIANCO  
Monsieur Stéphane PAOLI donne lecture du rapport ci-joint.

## 01.10

**RAPPORTEUR :** Monsieur Stéphane PAOLI

**Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS**

**OBJET :** MÉCÉNAT - CONVENTION POUR LE FESTIVAL MUSIQUE DANS LA RUE  
ÉDITION 2022- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Pour la 4<sup>ème</sup> année, la société TechnicAtome va apporter son soutien à l'édition 2022 de « Musique dans la Rue », festival de musique ouvert à tous et gratuit, organisé par le Conservatoire Darius Milhaud et qui se déroulera du 19 au 27 août 2022.

A l'occasion des 50 ans du festival, cette édition bénéficiera cette année de deux temps forts :

une soirée d'ouverture spécifique en avant-première, le vendredi 19 août, au Théâtre Nô dans le Parc Saint-Mitre,

une soirée « anniversaire » sur une scène installée sur le Cours Mirabeau, avec deux concerts.

Ces propositions s'ajoutent à l'ensemble de la programmation de concerts, récitals, de solistes et de musique de chambre, fanfares en déambulations, dans l'éventail le plus large des musiques classiques, instrumentales et vocales, jazz, traditionnelles et musiques du monde qui ont constitué, depuis l'origine, le cœur et l'objet de ce festival, entièrement gratuit pour le public. Une centaine de moments musicaux seront proposés sur une dizaine de sites de la Ville (Théâtre Nô, Cour des Poissons du lycée du Sacré-Cœur, Cour du lycée Sainte Catherine de Sienne, Place d'Albertas, Cours Mirabeau, Place du Général De Gaulle, Place de l'Hôtel de Ville, Place Verdun, Place des Prêcheurs, ...).

Cette convention de mécénat est passée, cette année, en direct, entre la Ville et le mécène.

Je vous propose, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

**APPROUVER** la convention annexée au présent rapport,

**AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à signer la convention annexée ainsi que l'ensemble des documents afférents à cette opération,

**DIRE** que Monsieur le Trésorier Principal d'Aix-Municipale fera recette du montant du mécénat.

Présents et représentés: 53

Présents : 39

Abstentions : 0

Non participation : 0

Suffrages Exprimés : 53

Pour : 53

Contre : 0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport

**OBJET : AVENANT A LA DELIBERATION SUR L'ASTREINTE SECURITE BÂTIMENTS COMMUNAUX**

**Etaient Présents :**

Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Sellam HADAOUÏ, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Monsieur Jonathan AMIACH à Madame Joëlle CANUET, Madame Laurence ANGELETTI à Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Michael ZAZOUN, Monsieur Pierre- Paul CALENDINI à Madame Josy PIGNATEL, Madame Brigitte DEVESA à Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Laurent DILLINGER à Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL à Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUÏEL à Monsieur Sellam HADAOUÏ, Monsieur Philippe KLEIN à Madame Béatrice BENDELE, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Pierre SPANO à Madame Agnès DAURES, Monsieur Jules SUSINI à Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Francis TAULAN à Monsieur Sylvain DIJON, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ.

**Excusés sans pouvoir :**

Madame Stéphanie FERNANDEZ, Madame Françoise TERME. Secrétaire : Madame Kayané BIANCO  
Madame Françoise COURANJOU donne lecture du rapport ci-joint.

## **01.11**

**RAPPORTEUR :** Madame Françoise COURANJOU

**Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS**

**OBJET :** AVENANT A LA DELIBERATION SUR L'ASTREINTE SECURITE BÂTIMENTS COMMUNAUX - Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Le Conseil Municipal du 18 octobre 2021 a validé la création d'une astreinte spécifique dédiée à la "sécurité des bâtiments communaux", indépendante de l'astreinte technique municipale, qui vient compléter le dispositif général afin d'assurer la continuité du service public sur le domaine privé de la Commune et d'assurer la préservation des biens de grandes valeurs que contiennent ces bâtiments et grands équipements.

Un retour d'expérience était prévu au bout de 6 mois afin d'évaluer le fonctionnement du système. Ce retour d'expérience a été présenté au Comité Technique du 11 mai 2022. Suite au retour statistique et qualitatif du nombre d'interventions, de leur teneur et de leur durée, le dispositif est correctement dimensionné. L'organisation respecte le cadre réglementaire sur le temps de travail pour les agents sur chacun des domaines.

Sur la partie organisationnelle, il a été proposé :

De modifier le cycle initialement prévu et de recalculer l'astreinte comme suite : 7j/7 du lundi au lundi à partir de 17h et jusqu'à 8h le lendemain.

Au vu des nécessités de service en dehors des heures d'astreinte, de modifier les modalités de

compensation horaire des agents, sur décision du directeur, en laissant la possibilité de l'indemnisation ou de la récupération horaire.

Vu l'avis du Comité technique du 11 mai 2022, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

**DECIDER** de modifier l'article 3 : MODALITES D'ORGANISATION DES ASTREINTES ET PERMANENCES AU SEIN DE LA VILLE de la délibération n° DL. 2010-640 du Conseil Municipal du 28 juin 2010 comme suit :

### **3.3 Pour l'astreinte Sécurité des Bâtiments communaux**

Paragraphe 5 :

Les 3 agents, pour chacun des domaines décrits ci-avant, sont d'astreinte sur une période de 7j/7 du lundi au lundi à partir de 17h et jusqu'à 8h le lendemain. Il s'agira, avant tout, d'une astreinte de type permanence téléphonique dont la vocation première est la prise de décision et intervention à distance via les applications/logiciels métier (contrôle d'accès et alarme). Les agents pourront être amenés, à titre exceptionnel dans les cas envisagés ci-avant, à se déplacer sur site.

#### 3°) Modalités de rémunération et de compensation

Il sera versé pour chacun des 3 agents, mobilisés chaque semaine, une indemnisation forfaitaire telle que prévu règlementairement pour les "astreintes de sécurité" qui peuvent être versées aux agents de toutes catégories et pour toutes activités.

En cas d'intervention à distance (ou sur site dans les cas particuliers), la compensation horaire selon les règles en vigueur en fonction de la journée d'intervention (dimanche et jours fériés ou semaine) ou de l'heure d'intervention (jour ou nuit) est la règle. De façon exceptionnelle, et sur avis du directeur au regard des nécessités de service, il pourra être proposé une indemnisation aux agents.

La dépense annuelle dédiée à cette indemnisation ne devra pas dépasser 2 500 €.

Je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

**DÉCIDER** que la mise en place de cette nouvelle modalité de compensation est à compter du 1<sup>er</sup> août 2022 ;

**DIRE** que la dépense annuelle résultant de l'application cette nouvelle modalité de compensation s'établit au maximum à 2 500 € pour une mise en place 7 j / 7.

Présents et représentés:	53
Présents :	39
Abstentions :	0
Non participation :	0
Suffrages Exprimés :	53
Pour :	53
Contre :	0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport

**OBJET : DÉTERMINATION DES MODALITÉS DE REMUNERATION DES INTERVENANTS EXTERIEURS LORS DE PRESTATIONS ARTISTIQUES A LA DGA CULTURE, PATRIMOINE MUSÉES ET ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE**

#### **Etaient Présents :**

Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Sellam HADAoui, Madame

Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Monsieur Jonathan AMIACH à Madame Joëlle CANUET, Madame Laurence ANGELETTI à Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Michael ZAZOUN, Monsieur Pierre- Paul CALENDINI à Madame Josy PIGNATEL, Madame Brigitte DEVESA à Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Laurent DILLINGER à Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL à Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL à Monsieur Sellam HADAoui, Monsieur Philippe KLEIN à Madame Béatrice BENDELE, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Pierre SPANO à Madame Agnès DAURES, Monsieur Jules SUSINI à Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Francis TAULAN à Monsieur Sylvain DIJON, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ.

**Excusés sans pouvoir :**

Madame Stéphanie FERNANDEZ, Madame Françoise TERME. Secrétaire : Madame Kayané BIANCO  
Madame Françoise COURANJOU donne lecture du rapport ci-joint.

## 01.12

**RAPPORTEUR** : Madame Françoise COURANJOU

**Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS**

**OBJET** : DÉTERMINATION DES MODALITÉS DE REMUNERATION DES INTERVENANTS EXTERIEURS LORS DE PRESTATIONS ARTISTIQUES A LA DGA CULTURE, PATRIMOINE MUSÉES ET ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

1) Interventions extérieures artistiques lors des évènements organisés au sein du Conservatoire

L'installation du Conservatoire Darius Milhaud au sein du pôle culturel -380, avenue Mozart- a permis, depuis quelques années, de bénéficier de nouveaux équipements (auditorium), d'élargir le champ de l'enseignement (art dramatique) et de disposer d'équipements adaptés à son activité (110 salles dont 4 studios de danse, 2 salles d'art dramatique, une médiathèque, une salle d'orchestre, une salle d'audition...).

Cette infrastructure a permis, non seulement, de réunir sur un même site l'ensemble de l'activité du Conservatoire, mais également de proposer au public aixois une saison artistique plus riche et diversifiée.

Cette programmation permet aux professeurs, comme aux élèves, d'exprimer leur talent et ainsi de participer au rayonnement de la Ville, et ce, bien au-delà de ses frontières.

Le Conservatoire est sollicité, tant par des collectivités que par des organismes privés ou publics, pour fournir des prestations artistiques.

La multiplication de ces événements a également pour effet de permettre l'acquisition d'une expérience complémentaire par les élèves, indispensable à la qualité de l'enseignement musical.

L'objet de la présente délibération est de fixer les bases tarifaires à appliquer pour facturer les manifestations compte tenu des coûts engendrés par le versement de cachets artistiques (aux professeurs ou à des artistes extérieurs associés à l'évènement, les élèves n'étant pas indemnisés) ainsi que des prestations techniques, et de mettre à jour les modalités de rémunérations, notamment en recrutant les intervenants extérieurs à la Ville, non intermittents du spectacle, en qualité de vacataires.

Le financement de ces intervenants se fait, à budget constant, à partir des redéploiements de crédits. Les crédits seront, en ce sens, transférés du Conservatoire vers les crédits du Département Ressources Humaines

*Les modalités de rémunération des interventions artistiques dépendent du statut des intervenants :*  
les intervenants professeurs titulaires du Conservatoire : ils seront rémunérés sous la forme d'un

cachet englobant l'ensemble des éléments de la prestation, versé sur bulletin de salaire. Cette rémunération sera versée au titre d'une activité accessoire et sera soumise aux cotisations CSG et CRDS.

les intervenants extérieurs à la Ville non intermittents du spectacle : ils bénéficieront d'un contrat de travail en qualité de vacataires, pour la durée de la prestation ou le cas échéant de la saison artistique et seront rémunérés sous la forme de cachets artistiques englobant les éléments de la prestation. Pour ce type d'intervenant, la vacation se justifie par son caractère d'acte ponctuel et déterminé. Cette rémunération sera soumise aux cotisations du régime dont dépend l'intervenant.

La rémunération des intervenants interviendra, à terme échu, sur déclaration du Conservatoire, faisant état des dates des spectacles produits et de la catégorie des intervenants.

les intermittents du spectacle qui seront rémunérés par le biais du GUSO (Guichet Unique des Spectacles Occasionnels) versé par mandat administratif, organisme gérant l'ensemble des cotisations et contributions dues au titre de l'emploi d'un intermittent du spectacle, auquel la Ville est affiliée sur la base des tarifs existants au sein de cet organisme.

*1.2 Les cachets artistiques versés aux intervenants seront les suivants :*

Catégories	Eléments de la prestation	Qualité de l'intervenant	Montants brut	Montants net
Chef d'orchestre	Répétitions spectacle	Fonctionnaires	663.20€	600€
		Contractuels	746.55€	
Musicien 1ère catégorie	Répétitions spectacle	Fonctionnaires	331.60€	300€
		Contractuels	373.26€	
Musicien 2ème catégorie	Répétitions spectacle	Fonctionnaires	99.48€	90€
		Contractuels	111.98€	
Chorégraphe	Conception spectacle	Fonctionnaires	331.60€	300€
		Contractuels	373.26€	
Technicien du spectacle 1ère catégorie	Répétitions spectacle	Fonctionnaires	165.80€	150€
		Contractuels	185.64€	
Technicien du spectacle 2ème catégorie	Répétitions spectacle	Fonctionnaires	132.67€	120€
		Contractuels	149.30€	
Technicien du spectacle 3ème catégorie	Répétitions spectacle	Fonctionnaires	99.48€	90€
		Contractuels	111.98€	
Technicien du spectacle 4ème catégorie	Répétitions spectacle	Fonctionnaires	66.33€	60€
		Contractuels	74.65€	

2) Recours à personnel en qualité de vacataires pour des fonctions d'agent polyvalent d'accueil lors des prestations artistiques dans les établissements culturels de la Ville

Au regard de la programmation événementielle de la DGA Culture Patrimoine Musées et Attractivité du territoire et afin de renforcer ponctuellement le personnel titulaire, aux fins d'assurer un accueil de qualité et en toute sécurité des différents publics, il est nécessaire de faire appel à des personnels vacataires, pour assurer les fonctions d'agent polyvalent d'accueil (accueil, nettoyage, préparation et démontage des salles....).

Il est proposé de les rémunérer, à la vacation, au taux horaire du SMIC majoré de 10%, du lundi au dimanche et les nuits travaillées.

La détermination de la rémunération attachée à cette activité sera faite au vue d'un état d'heures établi par le service.

C'est pourquoi je vous demande, Mes Chers Collègues, de :

**DECIDER**, des principes de rémunération des prestations artistiques gérées par la Ville tels que présentés ci-dessus à partir du 01/08/2022 ;

**FIXER** la rémunération des vacataires faisant fonction d'agents polyvalents d'accueil sur les événements artistiques au taux horaire du SMIC majoré de 10% ;

**DECIDER** que sera rémunéré au vu d'un état d'heures mensuel établi par le supérieur hiérarchique ;

**DIRE** que la dépense résultant de ce fonctionnement s'effectue sur les imputations 64- 131 pour le personnel non titulaire, qui présentent les disponibilités nécessaires ;

**DIRE** que les crédits nécessaires au paiement des prestations artistiques et des vacances feront l'objet de virements de crédits de la part des services de la DGAS Culture Attractivité du territoire et Patrimoine, sur les lignes budgétaires 64-111 (Rémunération principale personnel titulaire) et 64-131 (rémunération des non titulaires).

Présents et représentés :	53
Présents :	39
Abstentions :	0
Non participation :	0
Suffrages Exprimés :	53
Pour :	53
Contre :	0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport

**MME LE MAIRE** - Alors 2.01, il s'agit d'une information du conseil qui est la création de comité consultatif de la ville d'Aix-en-Provence. Il s'agit en fait du comité consultatif qui existait sur le territoire du Pays d'Aix qui comprenait majoritairement des habitants de la ville d'Aix-en-Provence mais aussi des autres communes et notamment de communes limitrophes. Il se trouve qu'avec la disparition des conseil de territoires, ces comités consultatifs qui ont très très bien travaillé par auto-saisine principalement mais pas seulement ben s'avèrent s'avèrent aujourd'hui sans aucune existence légale et il me semble que les reprendre au niveau de la ville d'Aix-en-Provence en conservant bien sûr ce caractère de communes du Pays d'Aix principalement limitrophes et bien nous permettra d'avoir un outil de consultation et de concertation important qui a déjà je dirai montrer toute sa qualité. Il s'agit aussi à mon sens de réparer une iniquité puisque ce sont des membres de la société civile qui ont été nommés en début de mandat en 2020 et qui se sont trouvés finalement privés de de plus de la moitié du mandat pour lequel ils avaient été nommés puisqu'ils devaient l'être jusqu'au prochain renouvellement municipal c'est-à-dire en 2026. Voilà est-ce que vous avez des observations, des questions ? Monsieur Di Meo. Vous avez pardon la liste effectivement de ces personnes qui se trouve ici.

**M. DI MEO** - En fait ma question portait sur le pluriel ou le singulier en fait. C'est-à-dire que dans la délibération, il est indiqué qu'il serait créé des comités consultatifs. Alors en fait, est ce que vous pourriez expliquer, est ce qu'en fait on crée un conseil consultatif et en fait il ne remplace pas les conseils de quartier ou est-ce qu'en fait on fait des comités consultatifs différents comme l'indique le pluriel. C'est-à-dire est ce qu'il y en a un seul ou est ce qu'il y en a plusieurs ? Du coup, est ce que c'est bien un organe qui est séparé des conseils de quartier que vous devez mettre en septembre et dont vous nous ferez je pense voter une délibération sur les modalités de désignation au conseil municipal le 30 septembre sur les conseils de quartier. Est-ce que c'est bien deux choses séparées ?

**MME LE MAIRE** - Ce sont deux choses profondément distinctes. Ça ne veut, ça ne signifie pas d'ailleurs qu'ils ne pourront pas travailler de concert hein je pense que ça serait même plutôt une bonne chose mais ça leur appartiendra. Les conseils de quartier seront mis en place en septembre enfin septembre octobre. Normalement les convocations doivent être envoyées deux mois auparavant, elles vont partir là incessamment incessamment sous peu et effectivement ce comité consultatif de la société civile concerne la commune mais est scindé des conseils de quartiers à venir

**M. DI MEO** - En fait, il n'y en a donc qu'un seul et y'a pas des conseils ad hoc pour chacun des dossiers. Ce sera le même conseil consultatif pour tous les types de dossier.

**MME LE MAIRE** - En fait le fonctionnement qu'il connaît depuis nombre d'années sur le Pays d'Aix, il aura exactement le même, il sera transposé hein.

**M. DI MEO** - C'est qu'en fait la formulation de la délibération m'avait entraîné à un peu de confusion sur le fait qu'il été créé des conseils consultatifs de quartier avec des instances de concertation. Et puis je crois que Marc voulait intervenir sur le fonctionnement. Merci

**MME LE MAIRE** - C'est une erreur alors

**MME LE MAIRE** - Marc Pena

**M. PENA** - Oui Madame le Maire, je me souviens très bien de votre annonce à la fin du dernier conseil de territoire sur cette forme de transfert du conseil consultatif de la société civile du Pays d'Aix devenu conseil consultatif pardon de la municipalité et d'Aix-en-Provence. Je me souviens de cela, je me souviens bien du contexte. Je m'interroge sur un ou deux points et qui sont loin d'être innocents. D'abord, ce qui m'interroge c'est que ces 55 personnes et le rôle ce conseil c'était le territoire du Pays d'Aix, je comprends qu'une ville comme Aix-en-Provence, je l'ai dit souvent ait besoin de travailler avec son territoire et son bassin de vie donc l'idée en soi est bonne bien entendu mais ils avaient quand même un rôle différent puisque ça concernait toutes les communes du territoire du Pays d'Aix ce qui constituait le conseil de territoire et là il ne s'agit que d'Aix-en-Provence donc je me pose des questions. Est-ce que les autres communes, bien entendu il y a eu cette annonce tous les maires et les représentants communaux étaient présents mais tout de même est ce que les maires sont bien informés, est-ce que sur ce territoire tout le monde va jouer le jeu quand je vois la position de certains maires du Pays d'Aix au conseil de Métropole qui n'est pas tout à fait la vôtre, je m'interroge. Je ne suis pas sûr de la complète adhésion des autres communes à ce projet surtout que ça n'apparaisse pas en tout cas si je puis me permettre comme une emprise ou une domination d'Aix sur l'ensemble de son bassin de vie parce que la bonne idée de départ serait ratée ensuite. La deuxième remarque que je veux faire c'est le lien avec les instances de la Métropole, 11 de des 15 pardon des 58 membres siègent ou siégeaient au conseil de développement de la Métropole, est ce qu'il va y avoir une articulation visiblement non. Là, il s'agit de se retrouver à l'échelle communale mais tout de même si on parle des questions de territoire il va bien avoir une politique qui va être développée dans ce territoire au niveau métropolitain, Gérard y faisait allusion avec inquiétude tout à l'heure ou déjà inquiet d'ailleurs et bien qu'en est-il ? Qu'est ce qui sera efficace là-dedans ? Je voudrais pas que ça soit une annonce une annonce ... d'affichage finalement qui malgré les bonnes volontés des membres et de votre part n'aurait pas ensuite de véritable réalité alors il est prévu cette clause de revoyure de la loi 3DS, peut-être qu'à un moment donné il y aura des changements et que ça permettra de caler les choses mais aujourd'hui c'est pas le cas donc je suis je suis dubitatif sur ce point. Et puis, vous avez dit c'est pas pareil que les conseils de quartier mais tout de même...sur ce que j'ai pu lire, sur ce que je sais...on a évoqué une articulation avec les CIQ qui ont de par la loi pourtant un rôle très spécifique, qui n'est pas la même que ce conseil consultatif et puis il a quand même été également évoqué qu'en dehors des CIQ, il y avait la possibilité de créer des conseils de quartier. Pour l'instant, à Aix ça été raté pourtant la loi date de 2005, il serait temps de s'y mettre et ces conseils de quartier nous l'avons bien vu nous au moment des élections municipales, on l'a vu à travers la représentation des personnes qui sont venues sur le problème de la clinique Axium et de ces alentours, ces conseils de quartier auraient une véritable utilité qui est très loin de l'aspect simplement consultatif de l'instance dont vous nous parlez. En terme de démocratie dite participative ou citoyenne, un conseil de quartier il peut avoir une autonomie budgétaire avec un budget qui lui est alloué bien entendu qui correspond aux intérêts de son quartier mais attendez il est force de proposition. Il s'autosaisit d'un certain nombre de dossiers, on l'a vu dans d'autres villes où ces conseils ont très bien marché depuis des années. La démocratie locale, elle sera vivante également grâce à ces éléments nouveaux car vous voyez bien la désaffection à l'égard de la démocratie traditionnelle même s'il faut la conserver précieusement. Donc je m'interroge sur ces différentes couches, ces échelons de participation différente, je m'y perds un peu, je voudrais votre éclairage là-dessus pour que chaque citoyen soit informé. Merci.

**MME LE MAIRE** - Bah c'est très simple, les conseils de quartier ont été traités ont été créés pardon pour traiter de la proximité chose que sur la ville d'Aix-en-Provence nous sommes loin d'être les seuls les CIQ rôle que les CIQ ont toujours très très bien rempli. Nous créons les conseils de quartier qui sont encore une fois sur des des unités spécifiques de la ville d'Aix-en-Provence. Là ce comité consultatif qui a toujours brillamment travaillé sur l'ensemble du Pays d'Aix, travaillera désormais sur la ville d'Aix principalement sur la ville d'Aix-en-Provence mais en tenant compte évidemment du territoire et

de l'environnement de la ville d'Aix-en-Provence. Cela, ça à voir bien entendu mais encore une fois ce sont des rôles extrêmement scindés. Et je pense qu'on doit plutôt avoir de l'enthousiasme que de l'esprit chagrin à les voir rejoindre la ville d'Aix-en-Provence.

**M. PENA** - Non mais j'ai pas j'ai pas d'esprit chagrin, je vous ai dit que c'est une bonne idée au départ le lien avec le bassin de vie mais qu'en pense bon vous avez répondu par rapport au CIQ et aux conseils de quartier mais qu'en pense la Métropole de tout ça, je je ...Qu'est -ce qu'ils vont penser de cette initiative-là ? Vous voyez comment vont-ils l'interpréter pour aller sur le dossier, pour aller sur le dossier des relations entre notre Ville et la Métropole

**MME LE MAIRE** - La Métropole...Elle en pense un peu ce qu'elle veut la Métropole. Nous ce qui nous intéresse, ce qui nous intéresse c'est de continuer à poursuivre un outil de concertation qui est un outil de réflexion de la société civile qui a toujours tenu un rôle particulier et très riche sur le territoire donc nous le transposons à la V

ille. Il se trouve qu'une quinzaine des membres donc de ce conseil, de ce comité plutôt consultatif font partie de celui de la Métropole et ben je dis tant mieux. Ça sera, ce sera un lien même informel, tout simplement et puis si lors de la à l'occasion de la revoyure sur la loi 3DS par hasard et par bonheur on décidait de restaurer le Pays d'Aix et effectivement de remettre sur pied la possibilité d'un comité consultatif, nous réfléchissons de nouveau.

**MME MEYNET DE CACQUERAY** - Madame le Maire

**MME LE MAIRE** - Oui

**MME MEYNET DE CACQUERAY** - Sur cette question, alors je suis ravie de voir que on va créer des comités consultatifs et surtout encore plus ravie d'apprendre qu'on va enfin mettre en place les conseils de quartier. Ce que je rappelle quand même

**MME LE MAIRE** - Nous y travaillons Madame de Cacqueray depuis plusieurs mois

**MME MEYNET DE CACQUERAY** - Ah oui la loi a été votée en 2002

**MME LE MAIRE** - Comme je vous l'ai dit les CIQ ont toujours très bien rempli leur office sur Aix-en-Provence.

**MME MEYNET DE CACQUERAY** - Oui mais c'est quand même la loi, il me semble que la loi doit être respectée et que dans les communes de plus de 80 000 habitants il y avait une obligation, c'est l'article L2143-1 du code général des collectivités territoriales. Il y avait une obligation de créer des conseils de quartier donc vous avez mis 20 ans mais vous allez les créer, je suis ravie de l'apprendre. Ceci étant

**MME LE MAIRE** - Oui les recréer. Ils ont été créés simplement ils n'ont jamais été vraiment animés

**MME MEYNET DE CACQUERAY** - Oui donc ils n'existent pas

**MME LE MAIRE** - Ils ont quand même été créés

**MME MEYNET DE CACQUERAY** - D'accord

**M. DI MEO** - Ils vont être réanimés en fait. Ils vont être réanimés en fait

**MME LE MAIRE** - Bah oui mais peut-être qu'ils en avaient besoin

**MME MEYNET DE CACQUERAY** - Donc nous verrons effectivement et en tout cas ça participe effectivement de quelque chose qui est très bien, Marc Pena l'a dit mais je suis d'accord avec lui tout ce qu'on peut faire pour ramener les citoyens vers le politique et donc vers la Ville me semble effectivement une très bonne chose. Ceci étant j'espère que ce ne sera pas, que ça ne restera pas lettre morte et que ça ne servira pas à rien et que ce ne sera pas un énième comité Théodule ou je ne sais trop quoi

**MME LE MAIRE** - Ben je l'espère avec vous parce que ça ne dépend pas que de la municipalité très loin de là

**MME MEYNET DE CACQUERAY** - Mais pour le le le comité consultatif également...je voudrais vous poser ...deux deux questions enfin une question et vous faire une remarque. Est-ce que sur la même thématique, vous pouvez me donner des précisions sur le fonctionnement des conseils citoyens qui ont été créés par la loi de février 2014 si mes souvenirs sont bons du 21 février 2014 de la loi de la programmation sur la Ville. Est-ce que ça fonctionne, est-ce que qu'est-ce que ça donne ? Est-ce qu'on pourrait avoir parce que voilà tout ça ça reste dans la même idée de la démocratie participative donc j'avais vraiment envie de savoir

**MME LE MAIRE** - Alors sur les conseils citoyens, je dirai qu'ils ont cela de particulier dans leur constitution et dans leur fonctionnement que le les élus en sont quasiment exclus. Donc on a pas de regard, on a un regard par rapport aux propositions qu'ils peuvent faire mais je je je dois avouer qu'elles

sont...elles sont pas très audibles.

**MME MEYNET DE CACQUERAY** - D'accord et j'avais une autre question

**MME LE MAIRE** - C'est pour ça que les CIQ eux fonctionnent avec beaucoup de vitalité. Parce ce que ce sont des organisations volontaires de citoyens alors dieu merci ils feront partie de ces nouveaux conseils de quartier et je pense que ça va donner de la vitalité à ces conseils de quartier mais enfin ce qui concerne les conseils citoyens si j'avais un avis à donner comme ça je dirai que sur Aix-en-Provence en tout cas c'est pas forcément une réussite.

**MME MEYNET DE CACQUERAY** - D'accord

**MME LE MAIRE** - Et nous politique on est quasiment exclu donc...

**MME MEYNET DE CACQUERAY** - Nous avons voté il y a quelques mois la création d'une commission de déontologie, je voulais savoir où ça en était est ce qu'elle s'est réunie, est ce que ça a travaillé, est-ce qu'elle a fait quelque chose ?

**MME LE MAIRE** - Alors où on en est c'est très simple, c'est que la loi 3DS et c'est que m'avait dit Philippe Klein d'ailleurs à ce moment-là, la loi 3DS a prévu un déontologue

**MME MEYNET DE CACQUERAY** - Un référent déontologue oui

**MME LE MAIRE** - Voilà, pour l'instant il n'y a aucun décret qui accompagne. Donc à la rentrée, ce qui a été décidé c'est qu'à la rentrée si on a toujours pas de nouvelle du décret, il y aura la nomination des membres.

**MME MEYNET DE CACQUERAY** - Je je je vous rappelle que nous vous avons indiqué à l'époque, c'est moi-même qui vous l'avez indiqué à l'époque que nous avons voté quelque chose qui sans doute allait devoir être remanié à la suite du vote de la loi 3DS

**MME LE MAIRE** - Mais c'est la raison pour laquelle, on a attendu avant d'en nommer les membres le décret d'application de la loi 3DS mais qui n'est toujours pas paru

**MME MEYNET DE CACQUERAY** - On l'a voté pour l'instant pour rien en tout cas

**MME LE MAIRE** - Donc c'est pendant, c'est pendant

**MME MEYNET DE CACQUERAY** - J'ai j'ai une question maintenant, je je j'ai pas bien compris on vote aujourd'hui à la création d'un comité consultatif ?

**MME LE MAIRE** - Non c'est une information

**MME MEYNET DE CACQUERAY** - D'accord

**MME LE MAIRE** - C'est une information mais qui me paraissait...plutôt une belle information et puis normalement transmise au conseil municipal

**MME MEYNET DE CACQUERAY** - D'accord donc nous voterons ensuite la création ultérieurement la création de ce comité consultatif parce que il faut bien que le conseil municipal il me semble vote, non ? Ou je me trompe ? Peut-être je me trompe hein

**MME LE MAIRE** - Non non non c'est une information. C'est un rattachement mais c'est pas un rattachement d'après ce que les services m'ont transmis qui doit être voté

**MME MEYNET DE CACQUERAY** - Ben oui moi j'avais pas la même interprétation juridique mais euh ...c'est le conseil municipal qui crée des comités consultatifs donc euh...

**MME LE MAIRE** - Adopte ce comité consultatif. On est pas du tout sur le même fonctionnement que des conseils de quartier

**MME MEYNET DE CACQUERAY** - Non on est d'accord le conseil municipal peut créer des comités consultatifs donc aujourd'hui nous ne votons sur aucune création de comité consultatif. Il faudra une délibération, une délibération ultérieure

**MME LE MAIRE** - J'ai vu avec surprise d'ailleurs que c'était une information du conseil et non pas un vote. Effectivement, ça m'a surprise mais oui

**MME MEYNET DE CACQUERAY** - Donc le comité, la création de ce comité consultatif sera renvoyée au prochain conseil municipal, j'en déduis

**MME LE MAIRE** - Monsieur Gaeta

**M. PENA** - Moi je pense que ma collègue Sophie de Cacqueray a raison là juridiquement hein si on vote pas ça ne se crée pas

**MME MEYNET DE CACQUERAY** - Je pense que j'ai raison oui

**MME LE MAIRE** - Donc effectivement, Monsieur Gaeta qui est en charge des assemblées me dit le principe c'est d'acté le principe justement aujourd'hui et de voter la création le 30 septembre, ça retrouve une vraie cohérence.

**MME MEYNET DE CACQUERAY** - Donc aujourd'hui nous ne votons rien c'est bien une simple

information, nous sommes bien d'accord. Je vous remercie

**MME LE MAIRE** - 2.02 Information du conseil aussi sur la délégation de compétences du conseil municipal Homair dans certaines matières. 2.03 Solène DSP Casino Municipal.

**MME TRIVIDIC** - Merci Madame le Maire. Donc en synthèse c'est une information du conseil également...donc il s'agit...du rapport de la DSP concernant le Casino Municipal donc l'exercice...a été fortement impacté par la crise sanitaire, le casino ayant été contraint de fermer ses portes pendant plus de 6 mois et demi... au cours de l'exercice donc ça a conduit sans surprise à une baisse du chiffre d'affaire à la clôture de l'exercice de près de 41%. Donc au titre des contributions versées à la commune liées aux produits bruts des jeux, il est versé à la Ville la somme totale de 2M 809 721 euros. Au titre de la contribution du délégataire au développement touristique, il est versé une contribution de 41 383 euros au profit de l'association l'Institut de l'Image et au titre de l'effort artistique donc des MAQ, il est versé pour la saison 2020-2021 donc à l'association Festival International d'Art Lyrique et de Musique d'Aix-en-Provence la somme de 726 994 euros et à l'association Ballet Preljocaj la somme de 181 748 euros. Donc malheureusement voilà c'est un petit peu inférieur à ce qui avait été versé lors du précédent exercice.

**MME LE MAIRE** - Merci Solène. Amandine

**MME JANER** - Pardon excusez-moi. Alors oui très simplement cette délibération présente un protocole d'accord transactionnel entre la Ville et Monsieur Galéon suite à de nombreux échanges visant à solder un litige funéraire. C'est pourquoi je vous demande de bien vouloir valider cet accord des deux parties en approuvant les termes dudit protocole transactionnel qui est joint à la présente délibération et d'autoriser de facto Madame le Maire à le signer. Je vous en remercie.

**MME LE MAIRE** - Donc nous soumettons au vote le 2.03. Questions ? Contre ? Abstention ? Donc 2.04 pardon. Oui Madame Petel

**MME PETEL** - Oui je m'étonnais sur la 2.02 que nous ayons une action en justice avec le CIQ Malhouess et Bon Rencontre pour la construction de 60 logements avec un accès dans une impasse. Moi c'était un dossier pour lequel j'avais été sollicité par le CIQ et ...et là pour le coup je crois qu'il y a eu quand même beaucoup d'alertes de la part du CIQ sur le fait qu'un nombre important de voitures soient amenées à être, à passer par cette fameuse petite avenue qui s'appelle Jean Pelisse en fait et je voulais savoir pourquoi on avait on avait une ben une action en justice avec le CIQ aujourd'hui est ce qu'on a pas pu résoudre ce problème de manière amiable avec le CIQ et trouvait une solution à la sortie.

**MME LE MAIRE** - Ben écoutez je vais interroger le contentieux, Frédéric Notari

**M. NOTARI** - Excusez-moi. Oui je ferai un point sur ce dossier en particulier faire une focale sur ce dossier. Je vous le ferai tenir pour le prochain conseil municipal si vous le voulez Madame le Maire mais la règle en général c'est d'essayer évidemment de trouver des solutions en amont maintenant j'attire votre attention sur le fait qu'une commune le gros problème et le gros souci c'est que lorsque vous voulez rentrer dans un protocole transactionnel vous êtes coincés un petit peu car on vous dit attention il faut qu'il y ait un contentieux naît à naître qui y ait des concessions réciproques parce que sinon ça peut être assimilé à une libéralité que vous faites à l'égard d'un partenaire privé. C'est pour ça qu'on a pas la même latitude si vous voulez qu'une entreprise privée par exemple pour aller et pour déminer un terrain en faisant ou en formulant des propositions transactionnelles. Par ailleurs vous avez des gens qui vous attaquent directement, qui veulent rien savoir et qui engagent une action en justice auquel cas évidemment nous nous défendons. Voilà donc là je je je peux pas en dire plus Madame parce que je serai...je vous dirais exactement ce qu'il en est en faisant un petit point une focale là-dessus

**MME PETEL** - Je sais qu'il y a eu une réunion notamment avec l'adjoint de quartier, je sais pas si il est là aujourd'hui il pourrait peut-être nous en dire un peu plus mais ce ce... il y a eu des réunions avec la Ville autour de ce sujet-là puisque c'est 60 logements, 120 voitures par jour à peu près quand c'est 60 logements qui vont passer par cette petite impasse, par une impasse en fait et ...alors que le constructeur pouvait très bien faire la sortie de la résidence sur l'avenue Fortuné Ferrini donc...voilà est ce est-ce que il a...une médiation peut-être entre la Ville orchestrée par la Ville entre le CIQ et le constructeur ne peut pas trouver une issue favorable dans le déplacement de l'entrée sortie du bâtiment pour ne pas avoir ces 120 voitures qui vont gêner les riverains chaque jour.

**M. NOTARI** - Alors moi madame, j'entends tout à fait ce que vous dites. Vous avez entièrement raison, je suis toujours favorable, il vaut mieux toujours un mauvais accord qu'un bon procès...je vous dirai jamais le contraire. La problématique c'est que si s'est engagé devant un tribunal administratif en général bon là on est sur un contentieux probablement contentieux d'urbanisme, le tribunal administratif

vous propose la médiation vous pouvez la suggérer également si vous avez par exemple à un moment donné de la procédure vous estimez que il y a une transaction possible. C'est toujours préférable de passer, d'attendre dans certains dossiers d'avoir une transaction validée par un tribunal parce qu'à ce moment-là vous êtes couvert du soupçon ou en tous les cas du grief qu'on pourrait formuler si jamais on vous dit ben vous avez transigé alors que vous auriez pas dû défendre votre point de vue etc... Donc c'est toujours un petit peu délicat de se lancer dans une transaction, je ne peux pas en dire beaucoup plus hein parce que je n'ai pas les éléments factuels à vous donner. Je vous ferai un bilan factuel, je vous donnerai tous les éléments.

**MME PETEL** - On est plus dans le souhait de concertation et de trouver une issue amiable hors process juridique.

**M. NOTARI** - C'est là madame que le process juridique pardon excusez-moi

**MME LE MAIRE** - C'est le but

**M. NOTARI** - C'est là que le process juridique, c'est là que je suis un peu désarmé pour vous répondre parce que nous quand ça nous arrive la plupart du temps c'est que le contentieux est déjà allumé, la mèche est déjà allumée et donc on est là un petit peu pour éteindre l'incendie. On essaye, souvent on y parvient d'ailleurs c'est le dossier d'avant qui a été présenté par Madame Janer. On essaye de trouver des solutions quand on peut les trouver mais des fois souvent en matière d'urbanisme vous avez le recours, il est arrivé, nous étudie juridique on le traite en partenariat avec nos avocats. Donc oui je vous ferai un bilan complet pour le prochain conseil municipal. Je vous le ferai tenir rapidement madame.

**MME LE MAIRE** - Bon ben donc moi je vous propose qu'on fasse un point effectivement au prochain conseil municipal sur ce sujet que j'ai...ok. Y a-t-il d'autres observations, d'autres questions ?

**M. PENA** - Madame le Maire

**MME LE MAIRE** - Oui Monsieur Pena

**M. PENA** - Alors je suis honnête intellectuellement, je vais prendre un biais pour poser cette question parce que je vois pas comment je pourrais faire autrement donc c'est pas tout à fait ce qui correspond au 02.02 même pas du tout enfin pas du tout faut pas exagérer mais ça concerne vos compétences ou votre rôle. Vous n'êtes pas sans ignorer Madame le Maire que The Camp a été repris par Monsieur Kevin Polizzi y a moins d'un mois qui est devenu un ami comme on dit sur les réseaux sociaux, enfin je parle de moi pour les réseaux sociaux.

**MME LE MAIRE** - Ça ça vous regarde

**M. PENA** - Non mais pas du tout, c'est lui, c'est lui qui...visiblement ne sait faire que de la communication y compris quand on l'interpelle et qu'il nous répond pas. Il se trouve qu'il commence à y avoir des rumeurs, dans des milieux économiques que je connais bien et pas qu'économiques également des rumeurs médiatiques sur le fait que Monsieur Polizzi envisagerait de liquider The Camp en raison de sa situation financière. Alors admettons que ce ne soient que des rumeurs mais comme vous avez suivi cette affaire de très près, il vous a remercié maintes fois, vous devriez pouvoir nous rassurer ou nous donner des informations. Vous savez également que plusieurs collectivités territoriales même si on est pas touché directement ont des créances et pourraient donc s'inquiéter de l'avenir de ces créances. Si vous n'avez pas d'informations et bien dites-nous que vous n'avez pas d'informations, c'est un sujet très important. Pour ma part, je suis inquiet de ce projet. Je ne lui vois aucune cohérence, il y a eu des effets d'annonce : un data center, un cyber sécurité maintenant y a de la formation, y aurait un lien avec l'université. Aucun de mes collègues universitaires n'est au courant de quoi que ce soit dans ce domaine. On est très loin d'une ambition d'emplois ou de pérennité d'emplois ou de développement d'emplois y a des des, y a un vocabulaire, un verbiage managérial qui me ...qui pour ma part alors j'ai beaucoup de mal à saisir que l'on voit dans cette communication donc je m'inquiète, je m'inquiète parce que je vous l'avais, je vous avais posé la question : est-ce que ce monsieur s'intéresse à l'immobilier ? Est-ce qu'il ne s'agirait pas d'une opération immobilière ? Dans le but, dans le but, dans le but attendez c'est justement Madame le Maire, laissez-moi, c'est pas vous que je remets en question

**MME LE MAIRE** - Bah une des raisons du regard bienveillant de la Ville c'est justement qu'il n'allait pas au-delà des droits à bâtir qui sont sur ce terrain-là alors...

**M. PENA** - D'accord mais est-ce qu'on pas encore à faire encore une fois à une opération immobilière avec de la mobilisation de terrain à l'avenir et est-on assuré qu'il n'y a pas...tromperie sur la marchandise ?

**MME LE MAIRE** - Ben s'il y a tromperie, je n'en sais rien. Moi pour l'instant j'étais restée sur une, l'image d'un très beau projet peut-être que Jean-François peut nous dire autre chose. Mais en tout cas je

n'ai rien entendu sur une rumeur ...de de de ...enfin voilà de de faillite ou de non-projet.

**M. DUBOST** - Oui Madame le Maire, vos chers collègues...concernant les dettes publiques. Il s'agit d'à peu près de 21 millions d'euros...répartis entre la région, le département, la métropole et 1 million pour la chambre de commerce et d'industrie d'Aix-Marseille. Je pense que ces trois créanciers qui ont eu de multiples échanges avec l'acquéreur se sont bien analysés le risque du projet...et en sont sortis convaincus au terme de nombreux échanges, nombreux rendez-vous, au terme de négociations que Monsieur Polizzi remplirait ses engagements...Le...c'est un entrepreneur qui a pris un risque à la fois enfin un engagement à la fois en risque et en cash de l'ordre de 50 millions d'euros, voilà. Sa situation...financière, son holding d'investissement, le groupe Unitel est un groupe solide qui détient plus de 100 millions d'euros d'actifs tant en numéraire qu'en ligne d'investissement. Je vous confirme puisque l'information est publique, il l'a annoncé, les derniers 30% qu'il possédait dans Jaguar Network ont été cédés au groupe Iliad y a trois semaines voilà donc je pense que cet investisseur et cet entrepreneur a totalement les moyens de parfaire et d'aboutir sur son projet. Projet qui se décline sur 3 pôles qui vont évoluer par rapport à ce que The Camp est aujourd'hui : un pôle conservation de la DATA ...d'un certain nombre de l'entité publique de collectivités territoriales de notre département. Ceci peut comme vous le savez sur Marseille, y a des DATA Centers mais ils sont tous plus ou moins, y a un risque de souveraineté puisque les actionnaires sont sont sont essentiellement américains donc y a un problème de souveraineté de sur la conservation de la DATA. Un pôle de cyber sécurité et cyber défense et d'intelligence artificielle et là je vous confirme d'après les échanges que j'ai eu avec cet entrepreneur que...il est en parfaite relation avec l'agence nationale de sécurité des systèmes informatiques et le campus cyber défense de Paris, voilà. Le troisième pôle, c'est un pôle plus classique relevant de la formation d'ingénieur sur le numérique bon c'est une une...pourquoi parce que vous le savez les axes de, les principaux axes de développement de la ville d'Aix-en-Provence ben en matière économique c'est sur la transition numérique et la transition...bas carbone et notamment sur la transition numérique nous manquons cruellement de de d'ingénieurs dans ce domaine et donc une des composantes du projet de Kevin Polizzi sur The Camp est d'enclencher une vraie démarche dans dans dans cette direction. Lors des rencontres économiques...d'Aix-en-Provence...le plus...le sujet a été évoqué avec beaucoup d'intervenants, de grands patrons etc. qui se... qui qui sont venus sur ces rencontres et donc qui ont manifesté une certaine confiance. Je peux vous dire que moi j'ai assisté et j'étais présent à un échange avec notre ministre Monsieur Bruno le Maire qui a ...qui nous enfin qui a annoncé à Monsieur Polizzi qu'il viendrait tenir un comité ministériel (inaudible) Ministère des Finances ...sur le site de the Camp. Je pense que là aussi il y a une confiance manifestée à un certain niveau de l'Etat sur le la solidité du projet engagé par cet entrepreneur, merci.

**MME LE MAIRE** - Des questions ? Donc 2.04 contre ? Abstention ?

**OBJET : INFORMATION DU CONSEIL - CREATION DES COMITES CONSULTATIFS DE LA VILLE D'AIX EN PROVENCE**

**Etaient Présents :**

Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Sellam HADAOUÏ, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Monsieur Jonathan AMIACH à Madame Joëlle CANUET, Madame Laurence ANGELETTI à Madame

Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Michael ZAZOUN, Monsieur Pierre- Paul CALENDINI à Madame Josy PIGNATEL, Madame Brigitte DEVESA à Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Laurent DILLINGER à Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL à Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL à Monsieur Sellam HADAoui, Monsieur Philippe KLEIN à Madame Béatrice BENDELE, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Pierre SPANO à Madame Agnès DAURES, Monsieur Jules SUSINI à Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Francis TAULAN à Monsieur Sylvain DIJON, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ.

**Excusés sans pouvoir :**

Madame Stéphanie FERNANDEZ, Madame Françoise TERME. Secrétaire : Madame Kayané BIANCO  
Madame Sophie JOISSAINS donne lecture du rapport ci-joint.

## 02.01

**RAPPORTEUR** : Madame Sophie JOISSAINS

**Politique Publique : 02-VIE INSTITUTIONNELLE**

**OBJET** : INFORMATION DU CONSEIL - CREATION DES COMITES CONSULTATIFS DE LA VILLE D'

- Information du Conseil

Mes Chers Collègues,

La loi « 3DS » (pour Différenciation, Décentralisation, Déconcentration et Simplification de l'action publique locale) a été publiée le 21 février 2022. Son application a supprimé les Conseils de Territoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Le Conseil de Territoire du Pays d'Aix (CT2) avait créé un organe consultatif, *le Conseil Consultatif de la Société Civile du Pays d'Aix* qui assurait l'expression permanente des citoyens de son territoire et son soutien aux réflexions menées par la société civile du Pays d'Aix depuis 2001.

La ville d'Aix en Provence est attachée à l'avis de la société civile et souhaite créer des instances de concertations réunissant des représentants des milieux économiques, sociaux, culturels et associatifs. Les travaux de ces instances consultatives permettront d'apporter aux conseillers municipaux une aide à la décision et des éléments de réflexion sur la mise en œuvre des politiques publiques.

S'inscrivant dans le cadre de la démocratie participative, la création de groupes de concertation est un mode de consultation citoyenne innovant qui consacre la volonté de la ville d'Aix en Provence d'associer la société civile à la réflexion sur les enjeux de son territoire.

L'article L2143-2 du Code Générale des Collectivités Territoriales (CGCT) précise que : « Le conseil municipal peut créer des comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la commune. Ces comités comprennent des personnes qui peuvent ne pas appartenir au conseil, notamment des représentants des associations locales.

Sur proposition du Maire, il en fixe la composition pour une durée qui ne peut excéder celle du mandat municipal en cours.

Chaque comité est présidé par un membre du Conseil Municipal, désigné par le maire.

Les comités peuvent être consultés par le Maire sur toute question ou projet intéressant les services publics et équipements de proximité et entrant dans le domaine d'activité des associations membres du comité. Ils peuvent par ailleurs transmettre au maire toute proposition concernant tout problème d'intérêt communal pour lequel ils ont été institués. »

La création de comités consultatifs est également inscrite dans le règlement du Conseil Municipal adopté par délibération n°DL.2020-379 du 16 décembre 2020 à l'article 22.

L'objet des comités consultatifs est d'apporter une aide et un appui à la municipalité en :

-Donnant leurs avis sur toutes les thématiques pour lesquels ils sont sollicités.

-Transmettant au Maire et au Conseil Municipal toutes informations utiles pour la mise en œuvre des politiques publiques.

-Relayant auprès de la population du bassin de vie de la commune, les enjeux du territoire.

-Rédigeant des rapports sur leurs travaux et les réflexions qu'ils mènent.

Les avis émis par les comités consultatifs ne sauraient en aucun cas lier le Conseil Municipal. Ils

demeurent strictement consultatifs.

La composition et la définition de chaque comité sont fixées par le Conseil Municipal mais sur des questions particulières, ils pourront solliciter l'aide de personnalités qualifiées.

L'intérêt et l'importance de la participation de la société civile à la réflexion sur les enjeux de notre collectivité et l'action publique, nous imposent de considérer les possibilités qu'offre le cadre juridique d'associer à travers la création d'instances de concertations, une grande participation citoyenne.

En conséquence, je vous invite, Mes Chers Collègues, à :

PRENDRE ACTE de l'attachement de la ville d'Aix en Provence à l'avis de la société civile sur l'action publique et les enjeux de son territoire.

PRENDRE ACTE de la volonté de la ville d'Aix en Provence de créer des comités consultatifs et des instances de concertation.

Le Conseil Municipal a pris connaissance du présent rapport

**OBJET : INFORMATION DU CONSEIL - COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DE COMPÉTENCES DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE DANS LES MATIÈRES ÉNUMÉRÉES A L'ARTICLE L2122.22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

**Etaient Présents :**

Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Sellam HADAOUÏ, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Monsieur Jonathan AMIACH à Madame Joëlle CANUET, Madame Laurence ANGELETTI à Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Michael ZAZOUN, Monsieur Pierre- Paul CALENDINI à Madame Josy PIGNATEL, Madame Brigitte DEVESA à Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Laurent DILLINGER à Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL à Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUÏEL à Monsieur Sellam HADAOUÏ, Monsieur Philippe KLEIN à Madame Béatrice BENDELE, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Pierre SPANO à Madame Agnès DAURES, Monsieur Jules SUSINI à Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Francis TAULAN à Monsieur Sylvain DIJON, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ.

**Excusés sans pouvoir :**

Madame Stéphanie FERNANDEZ, Madame Françoise TERME. Secrétaire : Madame Kayané BIANCO  
Madame Sophie JOISSAINS donne lecture du rapport ci-joint.

## **02.02**

**RAPPORTEUR :** Madame Sophie JOISSAINS

**Politique Publique : 02-VIE INSTITUTIONNELLE**

**OBJET :** INFORMATION DU CONSEIL - COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DE COMPÉTENCES DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE DANS LES MATIÈRES ÉNUMÉRÉES A L'ARTICLE L2122.22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES- Information du Conseil

Mes Chers Collègues,

Je porte à votre connaissance la liste des actes accomplis dans le cadre des délégations permanentes accordées au Maire par le Conseil Municipal (article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales) et des autorisations de signatures accordées aux Adjoints et aux Conseillers Municipaux (article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales) par délibération DL.2021-762 du Conseil Municipal du 24 septembre 2021.

**En matière d'autorisation d'ester en justice :**

D.2022-322	DÉFENSE DE LA VILLE DANS L'INSTANCE L'OPPOSANT A MONSIEUR NICOLAS GROTHUS CONCERNANT UNE PROCÉDURE EN RECOURS EN EXCÈS DE POUVOIR A L'ENCONTRE DE L'ARRÊTÉ MODIFICATIF DU 29 OCTOBRE 2021 DÉLIVRÉ A LA SOCIÉTÉ SARL SPERI EN VUE DE LA RÉNOVATION D'UNE MAISON INDIVIDUELLE ET LA CONSTRUCTION DE 4 LOGEMENTS, SIS 110 BOULEVARD DES CAMUS - TA 22/130 (MARCHÉ N° P 18-042)
D.2022-323	DÉFENSE DE LA VILLE DANS L'INSTANCE L'OPPOSANT A LA SARL URBAN LINKS CONCERNANT UNE PROCÉDURE EN RECOURS POUR EXCÈS DE POUVOIR A L'ENCONTRE DE L'ARRÊTÉ DU 16/12/2021 AYANT PROCÉDÉ AU RETRAIT DU PERMIS DE CONSTRUIRE N°21J0252 TACITEMENT OBTENU LE 02/10/2021 EN VUE DE LA RÉALISATION D'UN PROGRAMME DE BUREAUX, SIS 15 CHEMIN MARTIN ROGER - TA 22/135 (MARCHÉ N° P 18-042)
D.2022-324	DÉFENSE DE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE DANS L'AFFAIRE L'OPPOSANT A L'ASSOCIATION ADIS LES AMANDIERS -TA 22/139 ET 22/140- (MARCHÉ P18-043)
D.2022-325	DÉFENSE DE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE DANS L'AFFAIRE L'OPPOSANT A MADAME FALEH -CHUTE SUR LA VOIE PUBLIQUE (RÉFÉRÉ EXPERTISE) TA 22/133 TA 22019017-9 - (MARCHÉ P18-043)
D.2022-326	DÉFENSE DE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE DANS L'AFFAIRE L'OPPOSANT AU SDC DU 26 PLACE DES CARDEURS ET MONSIEUR SEGUIN -DÉSORDRES CAUSES SUITE A TRAVAUX SUR PROPRIÉTÉ COMMUNALE - RÉFÉRÉ EXPERTISE TA 22/133 TA 22019017-9 - (MARCHÉ P18-045)
D.2022-327	DÉFENSE DE LA VILLE DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE MARSEILLE DANS LE CADRE DU RECOURS PRÉSENTÉ PAR MME NADINE MILHAUD ET CONSORTS CONTRE L'ARRÊTÉ DE MISE EN SECURITE DE L'IMMEUBLE SITUE 4 BOULEVARD DE LA RÉPUBLIQUE - MARCHÉ P18-043
D.2022-328	DÉFENSE DE LA VILLE DANS L'INSTANCE L'OPPOSANT A MONSIEUR GUILLAUME HAUGUEL CONCERNANT UNE PROCÉDURE EN RECOURS POUR EXCÈS DE POUVOIR A L'ENCONTRE DE L'ARRÊTÉ DU 16/02/2021 DÉLIVRÉ A LA SCCV AIX JEAN PELISSE EN VUE DE LA RÉALISATION DE 3 IMMEUBLES D'HABITATION, SIS 127 AVENUE JEAN PELISSE - TA 21/249 (MARCHÉ N° P 18-042)
D.2022-329	DÉFENSE DE LA VILLE DANS L'INSTANCE L'OPPOSANT AU COMITE D'INTÉRÊT DE QUARTIER DES CHEMINS DE MALOUESSE ET DE BON RENCONTRE A LUYNES CONCERNANT UNE PROCÉDURE EN RECOURS POUR EXCÈS DE POUVOIR A L'ENCONTRE DE L'ARRÊTÉ DU 16/02/2021 DÉLIVRÉ A LA SCCV AIX JEAN PELISSE EN VUE DE LA RÉALISATION DE 3 IMMEUBLES D'HABITATION, SIS 127 AVENUE JEAN PELISSE - TA 21/0257 (MARCHÉ N° P 18-042)

**En matière de délivrance et de reprise des Concessions dans les Cimetières :**

D.2022-306	ATTRIBUTION DE CONCESSION CIMETIÈRE LES MILLES MME TATLIAN
D.2022-307	ATTRIBUTION DE CONCESSION CIMETIÈRE GRAND SAINT JEAN MME POMBO
D.2022-308	ATTRIBUTION DE CONCESSION CIMETIÈRE GRAND SAINT JEAN MR GASCARD
D.2022-309	RENOUVELLEMENT DE CONCESSION CIMETIÈRE SAINT PIERRE MR MAROTTE
D.2022-310	RENOUVELLEMENT DE CONCESSION CIMETIÈRE SAINT JEAN MME BOUSSARD
D.2022-311	RENOUVELLEMENT DE CONCESSION CIMETIÈRE SAINT PIERRE MME LEMONNIER
D.2022-312	ATTRIBUTION DE CONCESSION CIMETIÈRE GRAND SAINT JEAN MR BOISSONNARD
D.2022-313	ATTRIBUTION DE CONCESSION CIMETIÈRE GRAND SAINT JEAN MME D'ESTE DIT PELELO

D.2022-314	ATTRIBUTION DE CONCESSION CIMETIÈRE GRAND SAINT JEAN MME DOAN
D.2022-315	ATTRIBUTION DE CONCESSION CIMETIÈRE GRAND SAINT JEAN MR & MME RIEU
D.2022-316	RENOUVELLEMENT DE CONCESSION AU CIMETIÈRE SAINT PIERRE MR SABY
D.2022-317	RENOUVELLEMENT DE CONCESSION AU CIMETIÈRE DES MILLES MME BONZI
D.2022-318	RENOUVELLEMENT DE CONCESSION AU CIMETIÈRE DU GRAND SAINT JEAN MR BENRAHHO
D.2022-319	ATTRIBUTION DE CONCESSION AU CIMETIÈRE DU GRAND SAINT JEAN MME HANDY
D.2022-320	RENOUVELLEMENT DE CONCESSION AU CIMETIÈRE DE PUYRICARD MR ET MME QUEYRAS
D.2022-321	RENOUVELLEMENT DE CONCESSION AU CIMETIÈRE SAINT PIERRE MME ROUBAUD
D.2022-331	ATTRIBUTION DE CONCESSION CIMETIÈRE LES MILLES MME GAMALERI Notification : 05/07/2022
D.2022-332	ATTRIBUTION DE CONCESSION AU CIMETIÈRE DU GRAND SAINT JEAN MME BOSETTI Notification : 05/07/2022
D.2022-333	ATTRIBUTION DE CONCESSION CIMETIÈRE GRAND SAINT JEAN MME SAHRAOUI Notification : 05/07/2022
D.2022-334	ATTRIBUTION DE CONCESSION CIMETIÈRE GRAND SAINT JEAN MR OULAD ABDELLAH Notification : 05/07/2022
D.2022-335	ATTRIBUTION DE CONCESSION CIMETIÈRE GRAND SAINT JEAN MR SMER Notification : 05/07/2022
D.2022-336	ATTRIBUTION DE CONCESSION CIMETIÈRE GRAND SAINT JEAN MME BENDJILALI Notification : 05/07/2022
D.2022-337	RENOUVELLEMENT DE CONCESSION CIMETIÈRE SAINT PIERRE MME CLAUSS Notification : 05/07/2022
D.2022-338	ATTRIBUTION DE CONCESSION AU CIMETIÈRE DU GRAND SAINT JEAN MR ASTRUC Notification : 05/07/2022
D.2022-339	ATTRIBUTION DE CONCESSION AU CIMETIÈRE DU GRAND SAINT JEAN MR ET MME PONS Notification : 05/07/2022
D.2022-340	RENOUVELLEMENT DE CONCESSION AU CIMETIÈRE DU GRAND SAINT JEAN MR ALBRAND Notification : 05/07/2022
D.2022-341	RENOUVELLEMENT DE CONCESSION AU CIMETIÈRE SAINT PIERRE MR JULLIEN Notification : 05/07/2022
D.2022-342	RENOUVELLEMENT DE CONCESSION AU CIMETIÈRE DES MILLES MR BLANC Notification : 05/07/2022
D.2022-343	RENOUVELLEMENT DE CONCESSION AU CIMETIÈRE DU GRAND SAINT JEAN MR CASCORDT (1609) Notification : 05/07/2022
D.2022-344	RENOUVELLEMENT DE CONCESSION AU CIMETIÈRE DU GRAND SAINT JEAN MR CASCORDT (1368) Notification : 05/07/2022
D.2022-345	ATTRIBUTION DE CONCESSION CIMETIÈRE GRAND SAINT JEAN MME LAVAL Notification : 05/07/2022
D.2022-346	RENOUVELLEMENT DE CONCESSION CIMETIÈRE GRAND SAINT JEAN MR OTTAVI Notification : 05/07/2022
D.2022-347	RENOUVELLEMENT DE CONCESSION CIMETIÈRE SAINT PIERRE MR MERCUEL Notification : 05/07/2022

D.2022-348	ATTRIBUTION DE CONCESSION AU CIMETIÈRE DES MILLES MME CIREFICE Notification : 05/07/2022
D.2022-349	RENOUVELLEMENT DE CONCESSION AU CIMETIÈRE SAINT PIERRE MR ANTREASSIAN Notification : 05/07/2022
D.2022-350	RENOUVELLEMENT DE CONCESSION AU CIMETIÈRE DU GRAND SAINT JEAN MR ALBRAND (1770) Notification : 05/07/2022
D.2022-351	RENOUVELLEMENT DE CONCESSION AU CIMETIÈRE DES MILLES MR ROQUEMORA Notification : 05/07/2022
D.2022-352	RENOUVELLEMENT DE CONCESSION AU CIMETIÈRE DES MILLES MME MOLINA Notification : 05/07/2022

En matière de renouvellement d'adhésion :

D.2022-330	RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION DE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE AU CLUB DES VILLES & TERRITOIRES CYCLABLES - COTISATION 2022
------------	--

En conséquence, Mes Chers Collègues, je vous remercie de bien vouloir :

Le Conseil Municipal a pris connaissance du présent rapport

**OBJET : INFORMATION DU CONSEIL - DSP CASINO MUNICIPAL - RAPPORT D'ACTIVITÉ CLOS LE 31 OCTOBRE 2021**

**Etaient Présents :**

Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Monsieur Jonathan AMIACH à Madame Joëlle CANUET, Madame Laurence ANGELETTI à Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Michael ZAZOUN, Monsieur Pierre- Paul CALENDINI à Madame Josy PIGNATEL, Madame Brigitte DEVESA à Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Laurent DILLINGER à Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL à Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL à Monsieur Sellam HADAOUI, Monsieur Philippe KLEIN à Madame Béatrice BENDELE, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Pierre SPANO à Madame Agnès DAURES, Monsieur Jules SUSINI à Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Francis TAULAN à Monsieur Sylvain DIJON, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ.

**Excusés sans pouvoir :**

Madame Stéphanie FERNANDEZ, Madame Françoise TERME. Secrétaire : Madame Kayané BIANCO  
Madame Solène TRIVIDIC donne lecture du rapport ci-joint.

## 02.03

**RAPPORTEUR** : Madame Solène TRIVIDIC

**CO-RAPPORTEUR(S)** : Madame Dominique AUGÉY

**Politique Publique : 02-VIE INSTITUTIONNELLE**

**OBJET : INFORMATION DU CONSEIL - DSP CASINO MUNICIPAL - RAPPORT D'ACTIVITÉ  
CLOS LE 31 OCTOBRE 2021- Information du Conseil**

Mes Chers Collègues,

Par délibération n° DL.2016-253 du 20 juin 2016, et au terme de la procédure de consultation, il a été décidé de confier à la Société du Casino Municipal d'Aix Thermal (SCMAT), Société du groupe Partouche, la gestion, par voie de délégation de service public, du Casino Municipal.

La convention d'exploitation signée, pour une durée de 12 ans, a pris effet au 1er novembre 2016.

Conformément aux dispositions légales des articles L.1411-3 du C.G.C.T et L.3131-5 du Code de la Commande Publique, mais aussi de l'article 40 du contrat nous liant avec le délégataire, la Commune doit assurer un contrôle des activités de ce dernier, des résultats financiers, de l'exécution du contrat et apprécier les conditions d'exécution du service public.

Le rapport d'activités, présenté ici en synthèse, s'inscrit dans le cadre contractuel qui prévoit les partenariats et versements suivants :

**I -AU TITRE DES CONTRIBUTIONS VERSEES A LA COMMUNE LIEES AU PRODUIT BRUT DES JEUX:**

Versements à la Ville au titre des articles L.2333-54 et L.2333-55 du C.G.C.T:

de la part communale sur le prélèvement opéré par l'Etat : 755 447 €

du prélèvement communal de 15 % prévu au cahier des charges : 2 054 274 €

Total : 2 809 721 €

contre un total de 4 749 985 € pour l'exercice précédent.

**II- AU TITRE DE LA CONTRIBUTION DU DELEGATAIRE AU DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE (ARTICLE 35 DE LA CONVENTION D'EXPLOITATION)**

Versement d'une contribution de 41 383 € au profit de l'Association "L'Institut de l'Image".

**III - AU TITRE DE L'EFFORT ARTISTIQUE (M.A.Q.) Article 31-2 de la convention :**

Conformément à l'article L.321.1 et suivants du Code de la Sécurité Intérieure, l'autorisation de jeux est accordée en compensation de l'effort artistique que doit assumer le délégataire qui se traduit par :

l'organisation de représentations théâtrales, de concerts, de galas ou d'attractions de tout premier ordre,

l'organisation de manifestations artistiques de qualité (M.A.Q.) telles que prévues à l'article 31-2 du cahier des charges.

Ces manifestations, au sens de l'article L.2333 55.3 du C.G.C.T., lui permettent de solliciter le crédit d'impôt maximum prévu par ledit article. Dans le cadre de sa contribution financière **la Société du Casino Municipal d'Aix Thermal a versé les sommes suivantes :**

Au titre de la saison MAQ 2020-2021:

A l'Association " Festival International d'Art Lyrique" et de Musique d'Aix-en-Provence: 726 994 €

A l' Association " Ballet Preljocaj": 181 748 € Total 1: 908 742 €

Pour mémoire, au titre de la saison MAQ 2019-2020:

A l'Association " Festival International d'Art Lyrique et de Musique d'Aix-en-Provence : 1 202 920 €

A l' Association " Ballet Preljocaj " : 300 729 € Total 2: 1 503 649 €

Total général (1 + 2): 2 412 391 €

Conformément à l'article L.1413-1 du C.G.C.T., le rapport d'activité, joint au présent rapport, sera soumis à l'examen de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

Je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir

**PRENDRE ACTE** du rapport d'activité clos le 31 octobre 2021, ci-joint, communiqué par la Société du Casino Municipal d'Aix Thermal

Le Conseil Municipal a pris connaissance du présent rapport

**OBJET : PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL VISANT À SOLDER LE LITIGE ENTRE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE ET MONSIEUR JEAN-LAURENT GALEON**

**Etaient Présents :**

Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Gérard

BRAMOULLÉ, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Monsieur Jonathan AMIACH à Madame Joëlle CANUET, Madame Laurence ANGELETTI à Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Michael ZAZOUN, Monsieur Pierre- Paul CALENDINI à Madame Josy PIGNATEL, Madame Brigitte DEVESA à Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Laurent DILLINGER à Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL à Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL à Monsieur Sellam HADAOUI, Monsieur Philippe KLEIN à Madame Béatrice BENDELE, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Pierre SPANO à Madame Agnès DAURES, Monsieur Jules SUSINI à Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Francis TAULAN à Monsieur Sylvain DIJON, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ.

**Excusés sans pouvoir :**

Madame Stéphanie FERNANDEZ, Madame Françoise TERME. Secrétaire : Madame Kayané BIANCO  
Madame Amandine JANER donne lecture du rapport ci-joint.

## 02.04

**RAPPORTEUR** : Madame Amandine JANER

**CO-RAPPORTEUR(S)** : Madame Solène TRIVIDIC

**Politique Publique : 02-VIE INSTITUTIONNELLE**

**OBJET** : PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL VISANT À SOLDER LE LITIGE ENTRE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE ET MONSIEUR JEAN-LAURENT GALEON-

Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre de la police des funérailles et des cimetières, la Ville d'Aix-en-Provence procède, chaque année, à la reprise de concessions funéraires arrivées à échéance et n'ayant pas été renouvelées par le titulaire ou un de ses descendants.

Ces reprises s'effectuent conformément à l'article L.2223-15 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit, qu'à défaut du paiement d'une nouvelle redevance, le terrain concédé fait retour à la commune. Il ne peut, cependant, être repris par elle qu'à *minima* deux années révolues. Lors des opérations effectuées sur cette base au printemps 2021, la Commune a procédé à la reprise de la concession funéraire n°378 au Cimetière Saint Pierre attribuée en 1948 à la famille GALEON et échue depuis 2008.

Or, Monsieur Jean-Laurent GALEON, descendant du titulaire originel de la concession, avait sollicité les services municipaux le 10 décembre 2020 afin de procéder au renouvellement de cette concession. Il avait alors été convenu de régulariser la situation pour la période écoulée (2008-2018) et de s'accorder sur un renouvellement décennal valant pour l'avenir (2018- 2028). Cependant, suite à une erreur matérielle, la concession a, en réalité, été renouvelée de 1998 à 2008, puis de 2008 à 2018 et la Ville a procédé à sa reprise administrative le 30 mars 2021, ce que conteste Monsieur GALEON, aujourd'hui, par le biais d'une réclamation.

Si la Commune reconnaît l'erreur matérielle ayant abouti à cette situation, il convient de préciser que Monsieur GALEON a également commis une erreur en ce qu'il n'a pas contesté l'arrêté erroné lorsque celui-ci lui a été notifié.

Néanmoins, dans un objectif de résolution amiable de ce litige, et afin de prendre en compte la douleur

morale de Monsieur GALEON, liée à la perte d'un lieu de sépulture et de recueillement consécutive au dépôt des monuments sur caveau et à l'exhumation des défunts, la Ville d'Aix-en-Provence a souhaité prendre en compte le préjudice subi par Monsieur GALEON au travers des dispositions du protocole transactionnel ci-joint.

Dès lors, la Ville et Monsieur GALEON ont arrêté ledit protocole transactionnel visant à :

- Rembourser à Monsieur GALEON la somme de 230€ (deux cents trente euros) perçue de façon indue par la Ville ;
- Réparer le préjudice de Monsieur GALEON en lui octroyant une concession de type columbarium, de deux places, pour une durée de 10 ans au Cimetière Saint Pierre, référencée Carré 9 – Allée 16 - Rang 4 Ouest – Numéro 25 ;

Constater l'engagement de Monsieur GALEON à ne pas donner suite à son recours gracieux et à ne pas exercer de recours à l'encontre de la Ville pour toute question relative à ce litige et, le cas échéant, à se désister purement et simplement de toute instance et action en justice ayant le même objet que le présent protocole transactionnel.

Aussi, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

**APPROUVER** les termes du protocole transactionnel joint à la présente délibération ;

**AUTORISER** le Maire à signer le protocole transactionnel joint à la présente délibération ainsi que tout document y afférent.

Présents et représentés:	53
Présents :	39
Abstentions :	0
Non participation :	0
Suffrages Exprimés :	53
Pour :	53
Contre :	0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport

**MME LE MAIRE** - Odile 4.01

**MME BONTHOUX** - Oui en synthèse, il s'agit d'un renouvellement d'un bail commercial sur le site du champ de foire pour les à la société Fassetta pour des locaux d'une superficie de 70m2. Le rapport 4.02, c'est dans le cadre de la réalisation d'un programme immobilier que la société COGEDIM s'est engagée à céder à l'euro symbolique une bande de terrain à la Ville...Le 4.03 avenue Jean-Paul Coste, c'est une servitude de tréfonds demandée par ENEDIS dans le cadre de la création d'un compteur électrique...sur une parcelle communale et enfin le 4.04 route d'Eguilles toujours une servitude ENEDIS pour une parcelle communale qui consiste à l'enfouissement d'une ligne haute tension et compte tenu de l'intérêt du projet il peut être envisagé de consentir la servitude à l'euro symbolique et enfin le rapport 4.05 dans le secteur du Grand Arbois c'est et pour l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation de réseaux électriques, ENEDIS a demandé aussi une servitude sur une parcelle communale et notamment pour l'alimentation de la Vigie du Grand Arbois.

**MME LE MAIRE** - Très bien des questions ? Des observations ? Alors 4.01 contre ? Abstention ? 4.02 Contre ? Abstention ? 4.03 contre ? Abstention ? 4.04 contre ? Abstention ? 4.05 contre ? Abstention ?

**OBJET** : 140 RUE MARCELLE ISOARD - CENTRE DE FROID - BAIL COMMERCIAL AU PROFIT DE LA SARL FASSETTA.

**Etaient Présents :**

Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Gérard

BRAMOULLÉ, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Monsieur Jonathan AMIACH à Madame Joëlle CANUET, Madame Laurence ANGELETTI à Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Michael ZAZOUN, Monsieur Pierre- Paul CALENDINI à Madame Josy PIGNATEL, Madame Brigitte DEVESA à Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Laurent DILLINGER à Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL à Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL à Monsieur Sellam HADAOUI, Monsieur Philippe KLEIN à Madame Béatrice BENDELE, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Pierre SPANO à Madame Agnès DAURES, Monsieur Jules SUSINI à Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Francis TAULAN à Monsieur Sylvain DIJON, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ.

**Excusés sans pouvoir :**

Madame Stéphanie FERNANDEZ, Madame Françoise TERME. Secrétaire : Madame Kayané BIANCO  
Madame Odile BONTHOUX donne lecture du rapport ci-joint.

# 04.01

**RAPPORTEUR** : Madame Odile BONTHOUX

**CO-RAPPORTEUR(S)** : Monsieur Gilles DONATINI

**Politique Publique** : **04-AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN**

**OBJET** : 140 RUE MARCELLE ISOARD - CENTRE DE FROID - BAIL COMMERCIAL AU PROFIT DE LA SARL FASSETTA.- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

La Ville d'Aix-en-Provence a fait construire un Centre de froid, site dit « Champ de Foire », afin d'y constituer un pôle agroalimentaire. Ce site est actuellement loué aux sociétés suivantes :

- FASSETTA,
- PROVIA,
- JOASSAN FRERES,
- SUD ALIMENTAIRE SERVICE,
- BRASSERIE CHEZ ANNIE.

Par délibération n° DL.2005-1187 du 3 octobre 2005, la Ville a consenti, à la SARL « BOUCHERIE CHARCUTERIE FASSETTA », un bail commercial pour les locaux situés au «Centre de froid», 140 rue Marcelle Isoard pour une superficie de 70 m².

Ce locataire s'étant toujours acquitté du règlement de son loyer annuel qui s'élève aujourd'hui à 3 932,16 € HT, TVA en sus, il souhaite bénéficier d'un renouvellement de son bail.

Les conditions retenues pour le renouvellement du bail soumis au régime des baux commerciaux sont les suivantes :

- Superficie : espace commercial de 70 m²,
- Durée : 3-6-9 années à compter du 7 août 2022,
- Loyer annuel : 3 932,16 € HT, TVA en sus, actualisable tous les 3 ans à date anniversaire en fonction de l'Indice du Coût de la Construction (ICC) et payable trimestriellement à terme échu.

En conséquence, Mes Chers Collègues, je vous demande de bien vouloir :

**ACCEPTER** le renouvellement du bail soumis au régime des baux commerciaux à la SARL « BOUCHERIE CHARCUTERIE FASSETTA » (RCS Aix en Provence 332 303 452) dans les conditions présentées dans l'exposé qui précède.

**AUTORISER** Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à la Gestion des Propriétés Communales à signer tous les documents afférents à ce dossier.

**AUTORISER** Monsieur le Trésorier Principal d'Aix-Municipale et Campagne à faire recette des sommes correspondantes

Présents et représentés:	53
Présents :	39
Abstentions :	0
Non participation :	0
Suffrages Exprimés :	53
Pour :	53
Contre :	0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport

**OBJET** : ELARGISSEMENT DE L'ALLEE DE LA POMONE - ACQUISITION A L'EURO SYMBOLIQUE DE LA PARCELLE CADASTREE CR N°24

**Etaient Présents :**

Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Monsieur Jonathan AMIACH à Madame Joëlle CANUET, Madame Laurence ANGELETTI à Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Michael ZAZOUN, Monsieur Pierre- Paul CALENDINI à Madame Josy PIGNATEL, Madame Brigitte DEVESA à Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Laurent DILLINGER à Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL à Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL à Monsieur Sellam HADAOUI, Monsieur Philippe KLEIN à Madame Béatrice BENDELE, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Pierre SPANO à Madame Agnès DAURES, Monsieur Jules SUSINI à Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Francis TAULAN à Monsieur Sylvain DIJON, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ.

**Excusés sans pouvoir :**

Madame Stéphanie FERNANDEZ, Madame Françoise TERME. Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Odile BONTHOUX donne lecture du rapport ci-joint.

## 04.02

**RAPPORTEUR** : Madame Odile BONTHOUX

**CO-RAPPORTEUR(S)** : Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL

**Politique Publique : 04-AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN**

**OBJET** : ELARGISSEMENT DE L'ALLEE DE LA POMONE - ACQUISITION A L'EURO SYMBOLIQUE DE LA PARCELLE CADASTREE CR N°24- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre de la réalisation de son programme immobilier sis n° 17-51, allée de la Pomone, la Société « COGEDIM PROVENCE », s'est engagée à céder, à l'euro symbolique à la Commune, cette emprise foncière, destinée aux travaux d'élargissement de la voie, représente une surface totale d'environ 530 m<sup>2</sup> sous réserve du document d'arpentage en cours d'élaboration.

Par conséquent je vous demande, Mes Chers Collègues, de :

**ACCEPTER** l'acquisition à l'euro symbolique d'une bande de terrain d'environ 530 m<sup>2</sup> à détacher de parcelle cadastrée CR n° 24 appartenant à la société « COGEDIM PROVENCE », sous réserve du document d'arpentage en cours d'élaboration.

**AUTORISER** Madame le Maire ou l'Adjoint délégué au Foncier à signer l'acte authentique à intervenir ainsi que tous les documents afférents.

Présents et représentés: 53

Présents : 39

Abstentions	:	0
Non participation	:	0
Suffrages Exprimés	:	53
Pour	:	53
Contre	:	0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport

**OBJET** : AVENUE JEAN-PAUL COSTE - SERVITUDE ENEDIS SUR LA PARCELLE COMMUNALE CADASTREE SECTION BS N° 62

**Etaient Présents :**

Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Sellam HADAoui, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Monsieur Jonathan AMIACH à Madame Joëlle CANUET, Madame Laurence ANGELETTI à Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Michael ZAZOUN, Monsieur Pierre- Paul CALENDINI à Madame Josy PIGNATEL, Madame Brigitte DEVESA à Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Laurent DILLINGER à Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL à Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL à Monsieur Sellam HADAoui, Monsieur Philippe KLEIN à Madame Béatrice BENDELE, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Pierre SPANO à Madame Agnès DAURES, Monsieur Jules SUSINI à Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Francis TAULAN à Monsieur Sylvain DIJON, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ.

**Excusés sans pouvoir :**

Madame Stéphanie FERNANDEZ, Madame Françoise TERME. Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Odile BONTHOUX donne lecture du rapport ci-joint.

## 04.03

**RAPPORTEUR** : Madame Odile BONTHOUX

**CO-RAPPORTEUR(S)** : Monsieur Eric CHEVALIER

**Politique Publique : 04-AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN**

**BJET** : AVENUE JEAN-PAUL COSTE - SERVITUDE ENEDIS SUR LA PARCELLE COMMUNALE CADASTREE SECTION BS N° 62- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre de la création d'un compteur électrique, et prenant en compte l'ER n° 93, la société ENEDIS a demandé une servitude de tréfonds sur la parcelle communale cadastrée section BS n° 62

sise 63, avenue Jean-Paul Coste à Aix-en-Provence.

Il s'agit d'établir, à demeure, dans une bande de 1 mètre de large, l'installation de deux canalisations souterraines sur une longueur totale d'environ 2 mètres avec ses accessoires. Ainsi qu'établir, si besoin, des bornes de repérage et encastrent un ou plusieurs coffrets et ses accessoires.

Les Services des Domaines ont évalué la servitude à 35,00 € HT en date du 17 septembre 2021.

Ces travaux seront pris totalement en charge par ENEDIS selon les règles et normes en vigueur. Compte tenu de l'intérêt du projet, il peut être envisagé de consentir cette servitude à 1,00 € symbolique.

En conséquence, Mes Chers Collègues, je vous demande de bien vouloir :

**DÉCIDER** la création de la servitude en tréfonds sur la parcelle cadastrée section BS n° 62 dans les conditions énoncées ci-dessus et pour la somme de 1,00 € symbolique.

**AUTORISER** Madame le Maire ou l'Adjoint délégué au Foncier à signer le ou les actes à intervenir, ainsi que toutes les pièces qui en seraient la suite ou la conséquence.

Présents et représentés :	53
Présents :	39
Abstentions :	0
Non participation :	0
Suffrages Exprimés :	53
Pour :	53
Contre :	0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport

**OBJET** : ROUTE D'EGUILLES - SERVITUDE ENEDIS SUR LA PARCELLE COMMUNALE CADASTREE SECTION MP N° 217

**Etaient Présents :**

Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Sellam HADAOUÏ, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Monsieur Jonathan AMIACH à Madame Joëlle CANUET, Madame Laurence ANGELETTI à Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Michael ZAZOUN, Monsieur Pierre- Paul CALENDINI à Madame Josy PIGNATEL, Madame Brigitte DEVESA à Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Laurent DILLINGER à Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL à Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUÏEL à Monsieur Sellam HADAOUÏ, Monsieur Philippe KLEIN à Madame Béatrice

BENDELE, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Pierre SPANO à Madame Agnès DAURES, Monsieur Jules SUSINI à Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Francis TAULAN à Monsieur Sylvain DIJON, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ.

**Excusés sans pouvoir :**

Madame Stéphanie FERNANDEZ, Madame Françoise TERME. Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Odile BONTHOUX donne lecture du rapport ci-joint.

## 04.04

**RAPPORTEUR :** Madame Odile BONTHOUX

**CO-RAPPORTEUR(S) :** Madame Stéphanie FERNANDEZ

**Politique Publique : 04-AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN**

**OBJET :** ROUTE D'EGUILLES - SERVITUDE ENEDIS SUR LA PARCELLE COMMUNALE CADASTREE SECTION MP N° 217- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre d'un projet d'amélioration du réseau public de distribution d'électricité, et suite à des coupures régulières, des travaux doivent être réalisés. Cela consiste au remplacement du support existant, l'implantation des ouvrages en retrait d'une armoire de répartition ainsi que l'enfouissement, sur une longueur d'un kilomètre, d'une ligne aérienne HTA.

Les travaux permettront la fiabilisation de l'alimentation des habitants du secteur ainsi que la réalimentation, de certains tronçons, en cas de panne sur l'un d'entre eux. La société ENEDIS a demandé une servitude de tréfonds sur la parcelle communale cadastrée section MP n° 217 qui est en ER.n° 351 pour un futur projet d'élargissement de voirie – route d'Eguilles/chemin Saint Martin à Aix-en-Provence. L'implantation de l'ouvrage tient compte des contraintes topographiques et de l'emplacement réservé.

Il s'agit d'établir à demeure dans une bande de 3 mètres de large, l'installation de trois câbles souterrains sur une longueur de 37 mètres avec ses accessoires. Le projet consistera également à l'implantation d'une armoire de 3 m<sup>2</sup>, avec support béton, et création d'un mur de soutènement pour le maintien du talus situé à La Rose des Vents.

Les Services des Domaines ont évalué la servitude à 20 € HT en date du 23 mars 2022. Ces travaux seront pris totalement en charge par ENEDIS selon les règles et normes en vigueur.

Compte tenu de l'intérêt du projet, il peut être envisagé de consentir cette servitude à 1,00 € symbolique.

En conséquence, Mes Chers Collègues, je vous demande de bien vouloir :

**DÉCIDER** la création de la servitude sur la parcelle cadastrée section MP n° 217 dans les conditions énoncées ci-dessus, et pour la somme de 1,00 € symbolique.

**AUTORISER** Madame le Maire ou l'Adjoint délégué au Foncier à signer le ou les actes à intervenir, ainsi que toutes les pièces qui en seraient la suite ou la conséquence.

Présents et représentés:	53
Présents :	39
Abstentions :	0
Non participation :	0
Suffrages Exprimés :	53
Pour :	53
Contre :	0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport

**OBJET : GRAND ARBOIS - SERVITUDE ENEDIS SUR LA PARCELLE COMMUNALE CADASTREE SECTION LC N° 52**

**Etaient Présents :**

Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Sellam HADAOUÏ, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Monsieur Jonathan AMIACH à Madame Joëlle CANUET, Madame Laurence ANGELETTI à Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Michael ZAZOUN, Monsieur Pierre- Paul CALENDINI à Madame Josy PIGNATEL, Madame Brigitte DEVESA à Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Laurent DILLINGER à Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL à Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUÏEL à Monsieur Sellam HADAOUÏ, Monsieur Philippe KLEIN à Madame Béatrice BENDELE, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Pierre SPANO à Madame Agnès DAURES, Monsieur Jules SUSINI à Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Francis TAULAN à Monsieur Sylvain DIJON, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ.

**Excusés sans pouvoir :**

Madame Stéphanie FERNANDEZ, Madame Françoise TERME. Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Odile BONTHOUX donne lecture du rapport ci-joint.

## **04.05**

**RAPPORTEUR :** Madame Odile BONTHOUX

**CO-RAPPORTEUR(S) :** Monsieur Jean-François DUBOST, Monsieur Rémi CAPEAU

**Politique Publique : 04-AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN**

**OBJET :** GRAND ARBOIS - SERVITUDE ENEDIS SUR LA PARCELLE COMMUNALE CADASTREE SECTION LC N° 52- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, ENEDIS a demandé une servitude sur la parcelle communale cadastrée section LC n° 52 au Grand Arbois à Aix-en-Provence (C5 – vigie – forêt communale du Grand Arbois ENEDIS va occuper le terrain communal, sur une surface de 15 m<sup>2</sup>, pour l'alimentation de la vigie du Grand Arbois, avec l'installation d'un poste de transformation de courant électrique et tous ses accessoires alimentant le réseau de distribution publique d'électricité.

Pour assurer l'alimentation du poste de transformation de courant électrique et la distribution publique d'électricité, il faudra s'assurer du passage en amont, comme en aval, de toutes les canalisations électriques, moyennes ou basses tensions nécessaires et, éventuellement, les supports et ancrages de réseaux aériens.

Afin de limiter l'impact environnemental du projet de raccordement, il faudra s'assurer que la pose du câble souterrain se fait bien sous le chemin existant.

Les services des Domaines ont évalué la servitude à 200,00 € en date du 27 septembre 2021.

Ces travaux seront pris totalement en charge par ENEDIS, selon les règles et normes en vigueur.

Compte tenu de l'intérêt du projet, il peut être envisagé de consentir cette servitude à 1,00 € symbolique.

En conséquence, Mes Chers Collègues, je vous demande de bien vouloir :

**DECIDER** la création de la servitude sur la parcelle communale cadastrée section LC n° 52 dans les conditions énoncées ci-dessus et pour la somme de 1,00 € symbolique.

**AUTORISER** Madame le Maire, ou l'Adjoint délégué au Foncier, à signer le ou les actes à intervenir, ainsi que toutes les pièces qui en seraient la suite ou la conséquence

Présents et représentés:	53
Présents :	39
Abstentions :	0
Non participation :	0
Suffrages Exprimés :	53
Pour :	53
Contre :	0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport

**MME LE MAIRE** - 07.01 Vie culturelle et biennale, une cinquième saison vote et attribution de subventions aux associations culturelles avec la signature et la convention des avenants afférents. 7.02 il s'agit d'une convention de partenariat pour le développement des bibliothèques du centre pénitentiaire d'Aix Luynes. Dominique

**MME AUGÉY** - Bon oui ça y est ça marche voilà. L'adoption de la grille tarifaire proposée par le Grand Théâtre de Provence pour la saison à venir avec deux points forts. Le premier, un système, un nouveau système d'abonnement beaucoup plus fluide qui s'appelle la carte blanche premier point fort,

**MME LE MAIRE** - Marie-Pierre

**MME SICARD-DESNUELLE** - Alors le premier dossier... c'est l'acquisition... d'un petit tableau de Laurent Fauchier... L'intérêt c'est que ce petit tableau qui est une huile sur cuivre petit mais représente La Belle du Canet c'est-à-dire l'égérie du Duc de Vendôme et on voit du reste son mascarot sur la porte du musée Vendôme donc je pense que c'était très intéressant que la ville puisse avoir cette huile et alors ce qui est quand même très bien c'est qu'en fait c'est un aixois mais qui a voulu rester totalement anonyme qui a acheté cette œuvre dans une vente aux enchères et comme sur le dossier du conseil municipal il fallait qui est son nom, il a pas voulu donc il en a fait don aux amis du musée Granet qui eux en ont fait don au Musée Granet, voilà. Je pense que comme je suis pour un partenariat entre tous les musées, ce serait intéressant que ce petit tableau rejoigne le musée du Pavillon Vendôme si vous en êtes d'accord Madame le Maire.

**MME LE MAIRE** - Marie-Pierre, je crois que tu étais sortie tout à l'heure lorsque j'ai dit qu'on allait assez vite car on va plus avoir le quorum donc assez rapidement.

**MME SICARD-DESNUELLE** - Excuse-moi. Alors c'est dommage le suivant c'est une lettre de Paul Cézanne à Camille Pissaro donc je pense que vous avez tous lu qu'est-ce que Paul Cézanne dit à son amie Camille Pissaro. C'est une lettre de cinq pages et merci Madame le Maire de nous avoir permis de pouvoir acheter cette lettre pour mieux connaître notre peintre de la ville. Le dossier suivant, là c'est quand même dommage d'aller vite mais enfin c'est comme ça. Fabienne Verdier qui a fait, qui est une des plus grandes peintres contemporaine a fait une exposition à Aix et là y a trois dossiers. Le premier c'est que la ville achète un tableau de Fabienne Verdier sur la montagne Sainte Victoire, le deuxième c'est que Fabienne Verdier donne à la ville un de ses tableaux et le troisième c'est un don des amis du musée Granet sur douze petits dessins d'étude de Bibémus. Donc, je tiens à remercier les amis du musée Granet qui sont quand même particulièrement dynamiques et particulièrement efficaces sur l'œuvre culturelle de la ville. Ensuite, bon ben là ça va aller vite une convention entre la ville d'Aix-en-Provence et la ville du Mans pour le prêt d'un de six œufs de dinosaures. Une ponte c'est un groupe

**MME LE MAIRE** - Marie-Pierre, on va d'abord faire voter le chapitre 07

**MME SICARD-DESNUELLE** - Oui pardon, oui excuse-moi, excuse –moi j'ai enchainé dans mon souci d'aller vite

**MME LE MAIRE** - Merci à toi je vois cet enthousiasme. Solène

**MME TRIVIDIC** - Oui merci. Alors le 7.07, il s'agit d'un rapport visant à autoriser la signature d'un protocole transactionnel, donc la communauté du Pays d'Aix a entrepris entre 2011 et 2013 la réhabilitation de la chapelle des Pénitents Blanc suite au transfert de compétences...c'est la commune qui a repris l'exploitation du bâtiment et on a constaté des infiltrations d'eau...donc suite à des investigations et à des opérations d'expertises contradictoires entre avec les architectes les assureurs voilà l'ensemble des parties...il a été convenu...de ...voilà conclure un protocole transactionnel au terme duquel les désordres seront pris en charge par les constructeurs et les assureurs...donc le total des travaux de réfection s'élève à un montant de 95 039 euros...selon le devis de Léon Grosse. Les modalités de participation forfaitaire sont mentionnées au terme du protocole donc il est demandé l'autorisation de le signer afin de pouvoir rapidement commencer les travaux.

**MME LE MAIRE** - Merci Solène. Fabienne

**MME VINCENTI** - Oui Madame le Maire, culture provençale 7.08, attribution d'une subvention de fonctionnement, projet à l'association Effort Artistique. La pastorale Maurel est une tradition provençale qui revient chaque année au théâtre du Jeu de Paume appuyée par la présence d'un orchestre d'une quinzaine de musiciens, d'une chorale, les acteurs, les chanteurs, les danseurs nous plongent dans la Provence du XIXème siècle, celle des petits métiers et des villages. Je vous demande chers collègues d'attribuer à l'association Effort Artistique une subvention de fonctionnement de 4923 euros pour l'année 2022, merci.

**MME LE MAIRE** - Y a-t-il des observations, des questions ? Madame Petel

**MME PETEL** - Très rapidement et pour me réjouir...de...l'acquisition d'œuvres de Fabienne Verdier parce que il faut quand même dire que Monsieur Ely avait eu une idée lumineuse, je pense que c'est lui qui l'a eu de la faire venir et du fait qu'elle puisse travailler à Bibemus, concevoir, créer, elle a fait également une exposition au musée Granet absolument magnifique et donc voilà je voulais juste me réjouir de cela et de ce qu'a présenté Marie-Pierre Sicard-Desnuelle parce que je trouve que c'est une très bonne idée, une excellente idée.

**MME LE MAIRE** - Oui, j'avoue que depuis son exposition on souhaitait avoir un petit fond Fabienne Verdier hein c'est une grande artiste, une grand et belle artiste. D'autres observations ou questions ?

**MME MEYNET DE CACQUERAY** - Madame le Maire

**MME LE MAIRE** - Madame Sophie Meynet de Cacqueray

**MME MEYNET DE CACQUERAY** - Sur la 7.03, on en a parlé de la 7.03 ? Ou. Oui, j'avais juste une question. On approuve la grille tarifaire du GTP mais moi j'ai déjà mes places du GTP depuis le mois de juin sur une grille tarifaire qui n'avait pas été votée c'est pas ...non c'est pas gênant ?

**MME LE MAIRE** - Peut-être que si c'était depuis le mois de juin, il y avait quand même une anticipation qui avait été faite.

**MME MEYNET DE CACQUERAY** - Oui mais c'est curieux, si c'est le conseil municipal qui adopte la grille tarifaire c'est bizarre que le GTP puisse facturer sur une grille tarifaire qui par définition n'existe pas.

**MME LE MAIRE** - On ne décide pas, on approuve en fait hein

**MME MEYNET DE CACQUERAY** - Ben oui. Je sais pas, j'ai pas cherché mais ça me semblait quand même étrange mais

**MME LE MAIRE** - Dominique, est ce que tu as une explication plus particulière là-dessus ?

**MME AUGÉY** - Non non , ce qui est vrai c'est que le GTP nous avons des relations très très proches avec eux, on les voit très très régulièrement évidemment et qu'ils nous ont expliqué lorsqu'ils nous présentent leur bilan annuel quelle était leur stratégie. Cette stratégie nous convenait et la stratégie c'était plutôt les deux points que je citais c'est-à-dire une carte d'abonnement un peu plus fluide pour permettre aux gens de s'abonner plus facilement et une politique très très remarquable vers les étudiants. C'est vrai quand on les a vus, on a pas discuté du fait que c'était 5 euros ou 6 euros ou 7 euros pour les étudiants.

**MME MEYNET DE CACQUERAY** - Non non mais c'est pas le fond Dominique, j'ai pas de soucis avec le, j'ai pas de soucis avec la grille tarifaire c'est plutôt le calendrier en fait qui me qui m'interpelle.

**MME AUGÉY** - Le calendrier de vote des délibérations oui peut-être oui, je ne sais pas

**MME MEYNET DE CACQUERAY** - C'est plus ça, c'est plus une question juridique que le fond. J'ai pas de soucis et franchement depuis deux ans ça fonctionne super bien donc ...c'est plus ça ...que voilà

**MME AUGÉY** - Ok ok. Bon ce qui est vrai c'est qu'on discute de ces grilles tarifaires lorsque le GTP vient nous faire son rapport. On a dans les textes de loi, on a avec le GTP deux comités de pilotage annuel, le premier doit être fait avant fin juin et le deuxième avant fin décembre donc c'est vrai qu'on voit généralement le GTP au mois de juin et là il nous dit voilà ce que j'ai fait l'année dernière donc je réajuste ma grille tarifaire donc etc...Bon c'est vrai que c'est des infos qu'on a à ce moment-là même si lui a lancé sa campagne de de d'abonnement bien bien avant. Alors je ne sais pas comment il faudrait décaler le calendrier pour être très précis juridiquement, je comprends bien la remarque hein. Oui, oui je la comprends, je la comprends très bien mais c'est vrai qui faudra à ce moment-là voir le GTP avant qu'il publie son catalogue donc peut-être quelque chose au mois de au mois de janvier, au mois de février, je sais pas ça serait très simple à faire.

**MME LE MAIRE** - Je pense qu'effectivement dès le moment où le Grand Théâtre de Provence décide de nous proposer un calendrier enfin une grille tarifaire et d'adopter cette grille tarifaire, il faudrait qu'on le passe en approbation au CM. Ça paraît la logique juridique même.

**MME MEYNET DE CACQUERAY** - On est d'accord. Merci

**MME LE MAIRE** - Donc d'autres observations, remarques ? 7.01 contre ? Abstention ? 7.02 contre ? Abstention ? 7.03 contre ? Abstention ? 7.04 contre ? Abstention ? 7.05 contre ? Abstention ? 7.06 contre ? Abstention ? 7.07 contre ? Abstention ? 7.08 contre ? Abstention ?

**OBJET : VIE CULTURELLE ET BIENNALE "UNE 5ÈME SAISON" D'ART ET DE CULTURE 2022"- VOTE ET ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES - EXERCICE 2022- SIGNATURE DE CONVENTIONS ET AVENANTS**

**Etaient Présents :**

Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Monsieur Jonathan AMIACH à Madame Joëlle CANUET, Madame Laurence ANGELETTI à Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Michael ZAZOUN, Monsieur Pierre- Paul CALENDINI à Madame Josy PIGNATEL, Madame Brigitte DEVESA à Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Laurent DILLINGER à Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL à Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL à Monsieur Sellam HADAOUI, Monsieur Philippe KLEIN à Madame Béatrice BENDELE, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Pierre SPANO à Madame Agnès DAURES, Monsieur Jules SUSINI à Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Francis TAULAN à Monsieur Sylvain DIJON, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ.

**Excusés sans pouvoir :**

Madame Stéphanie FERNANDEZ, Madame Françoise TERME. Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Sophie JOISSAINS donne lecture du rapport ci-joint.

## 7.01

**RAPPORTEUR :** Madame Sophie JOISSAINS

### **Politique Publique : 07-DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE**

**OBJET :** VIE CULTURELLE ET BIENNALE "UNE 5ÈME SAISON" D'ART ET DE CULTURE 2022"- VOTE ET ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES - EXERCICE 2022- SIGNATURE DE CONVENTIONS ET AVENANTS- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Soucieuse de maintenir son engagement auprès des associations culturelles aixoises, la Ville, à travers ses financements, entend concourir au rayonnement de ces structures, et, par là-même, au dynamisme de l'offre culturelle et artistique de son territoire.

- Dans le domaine de la danse, le Groupe et la Compagnie Grenade, qui fêtent leur 30ème anniversaire en 2022, présenteront leur nouvelle création « Demain, c'est loin » qui met en scène la révolte et la non-résignation des jeunes par rapport à la situation actuelle, leur volonté de bouger les lignes et d'entraîner tout le monde avec eux. Cette nouvelle création est attendue pour la fin de l'année. Les tournées à travers la France, ainsi que l'action éducative qui représente le socle de l'activité de ce partenaire, continuent.

L'écriture du livre anniversaire « Enfants, Grenade...et autres danseurs » est finalisée. Il devrait paraître au printemps 2022.

L'association « Les Écritures Croisées », acteur majeur dans le domaine de la littérature étrangère nous donne rendez-vous avec l'écrivaine Francesca MELANDRI, ainsi qu'un hommage au poète - écrivain disparu, Philippe JACCOTTET. La Fête du Livre 2022, « La maison et le monde » est prévue comme chaque année en octobre.

Enfin, les associations œuvrant dans le domaine du cinéma et de l'image (*Festival Tous Courts, Image de Ville et Institut de l'Image*), du théâtre (*Entr'acte, Présences, Ainsi de Suite, Théâtre du Maquis, Cie la Variante, Auguste Théâtre...*), des arts visuels et numériques (*Seconde Nature, Lab Gamertz...*) bénéficient du soutien réitéré de la Ville, accompagnant les propositions artistiques et culturelles de leur programmation.

- Dans le cadre d'Une 5ème Saison, biennale d'art et de culture, les associations, et autres partenaires invités, se partagent l'affiche, pour les saisons automne et hiver, à travers différents parcours, en accès libre et essentiellement gratuit offert au plus grand nombre de nos publics.

- Des propositions artistiques dans l'espace public lors des Journées Européennes du Patrimoine, mettant en lien la création d'aujourd'hui et le patrimoine (Patrimoine en mouvement du CIAM, The Museum of the Moon dans l'Église de la Madeleine, Lieux publics...)
- Un grand événement public, festif et populaire dans l'espace public en lien avec une grande compagnie nationale et en partenariat avec le GTP,
- Des ateliers ou des interventions valorisant les cultures urbaines, graff, hip hop,
- Une programmation pluridisciplinaire en lien avec la culture japonaise, avec un week-end dans le Parc Saint-Mître et son théâtre No, en écho aux 7èmes Rencontres Franco-Japonaises accueillies à Aix-en-Provence en octobre prochain,
- Une découverte de l'art contemporain dans le centre historique, invitant à cheminer de musées en galeries et dans les jardins,
- Des propositions variées auprès des étudiants sur leur lieu de vie (en partenariat avec le CROUS) ou d'enseignement (en lien avec la Direction de la Culture de l'AMU et le théâtre Vitez)
- Un rendez-vous splendide dans l'espace public avec les arts numériques dans le cadre de Chroniques, biennale des imaginaires numériques

En raison de ces éléments, je vous propose d'allouer au titre de l'exercice 2022, des subventions (et/ou soldes) de fonctionnement et exceptionnelles aux associations figurant dans le tableau ci-annexé.

Enfin, en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 modifiée et de son décret d'application 2001.495 du 06 juin 2001, il est nécessaire d'adopter des conventions d'objectifs et/ou avenants liant la Ville et les associations culturelles dont le montant annuel de subvention

dépasse la somme de 23 000 €.

Les conventions et avenants annexés au présent document déclinent les modalités spécifiques de versements de ces subventions.

Ces propositions ont été présentées et validées en juin 2022. Aussi je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** des subventions de fonctionnement et fonctionnement-projet pour un montant de **897 350 €** sur l'exercice 2022.

- **DIRE** que cette dépense sera imputée au budget de la Ville 33-6574-923 / 2466 qui présente les disponibilités suffisantes.

- **ATTRIBUER** à l'association « **Théâtre et chansons** », par la Direction Santé publique et Handicap de la Ville, une subvention de fonctionnement projet d'un montant de **2 500 €** pour l'exercice 2022.

- **DIRE** que cette dépense sera imputée au budget de la Ville 521-6574-925/ 6356 qui présente les disponibilités suffisantes.

- **ATTRIBUER** à l'association « **Centre Franco-Allemand** », au titre des Affaires Européennes, une subvention exceptionnelle d'un montant de **1 000 €** pour l'exercice 2022 concernant le projet « Dialogue citoyen Aix-Tübingen ».

- **DIRE** que cette dépense sera imputée au budget de la Ville 048-6745-920/1091 qui présente les disponibilités suffisantes.

- **ATTRIBUER** des subventions exceptionnelles dans le cadre de la Biennale d'Art et de Culture 2022 pour un montant total de **326 617 €**.

**DIRE** que cette dépense sera imputée au budget de la Ville sur la ligne 923 3-6745-5626/13256.

**AUTORISER** le versement de ces subventions aux associations figurant dans le tableau joint au présent document.

**ADOPTER** les conventions et avenants établis individuellement entre la Ville et les associations concernées.

**AUTORISER** Madame Le Maire ou son représentant à signer les conventions et avenants ainsi que tout document afférent.

Présents et représentés :	53
Présents :	39
Abstentions :	0
Non participation :	0
Suffrages Exprimés :	53
Pour :	53
Contre :	0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport

**OBJET : MÉJANES - CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LE DÉVELOPPEMENT DES BIBLIOTHÈQUES DU CENTRE PÉNITENTIAIRE D'AIX-LUYNES**

**Etaient Présents :**

Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame

Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Monsieur Jonathan AMIACH à Madame Joëlle CANUET, Madame Laurence ANGELETTI à Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Michael ZAZOUN, Monsieur Pierre- Paul CALENDINI à Madame Josy PIGNATEL, Madame Brigitte DEVESA à Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Laurent DILLINGER à Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL à Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL à Monsieur Sellam HADAOUI, Monsieur Philippe KLEIN à Madame Béatrice BENDELE, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Pierre SPANO à Madame Agnès DAURES, Monsieur Jules SUSINI à Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Francis TAULAN à Monsieur Sylvain DIJON, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ.

**Excusés sans pouvoir :**

Madame Stéphanie FERNANDEZ, Madame Françoise TERME. Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Sophie JOISSAINS donne lecture du rapport ci-joint.

## **07.02**

**RAPPORTEUR** : Madame Sophie JOISSAINS

**CO-RAPPORTEUR(S)** : Monsieur Laurent DILLINGER

**Politique Publique : 07-DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE**

**OBJET** : MÉJANES - CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LE DÉVELOPPEMENT DES BIBLIOTHÈQUES DU CENTRE PÉNITENTIAIRE D'AIX-LUYNES- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

La mise en place d'une nouvelle convention de partenariat entre la Ville d'Aix-en-Provence, la Direction du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation des Bouches-du-Rhône (SPIP 13), le Centre Pénitentiaire d'Aix-Luynes (C.P. Aix-Luynes) et l'Agence Régionale du Livre de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur (ArL Provence-Alpes-Côte d'Azur) répond au besoin d'actualiser et de préciser les conditions de fonctionnement et de développement des bibliothèques à la maison d'arrêt d'Aix-Luynes. Elle atteste de la volonté de la municipalité de développer, au travers de ses bibliothèques, des services adaptés aux publics du champ social et du handicap. C'est l'un des axes prioritaires du Projet culturel scientifique éducatif et social des bibliothèques et archives (2021-2025).

Cette convention s'inscrit dans la dynamique du nouveau protocole, signé en mars 2022, par les Ministères de la Justice et de la Culture et destiné à renforcer et étendre les interventions culturelles au sein des établissements pénitentiaires.

La Maison d'arrêt de Luynes met à disposition, des personnes placées sous-main de justice, deux bibliothèques, l'une à Luynes 1, l'autre à Luynes 2. L'objectif est de favoriser la réinsertion des détenus, de mettre en œuvre des actions culturelles de qualité, de favoriser les pratiques de lecture et d'écriture.

Depuis de nombreuses années maintenant, la Ville, avec les Bibliothèques Méjanès, y apporte son concours, aux côtés de l'administration pénitentiaire. Les personnes détenues bénéficient d'un accès à des prestations et à des pratiques culturelles équivalentes aux autres publics : collections renouvelées, conférences, rencontres avec des auteurs, ateliers d'écriture et de lecture, etc...

Les bibliothèques de Luynes 1 et 2 sont en accès direct. Les bibliothécaires et le coordinateur d'activités du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation sont particulièrement vigilants sur la qualité de l'offre. Les collections et les activités sont gérées dans le cadre d'une politique culturelle concertée.

L'action de la bibliothèque municipale porte principalement sur :

la participation à la conception et la mise en œuvre d'un programme d'activités dans les bibliothèques

- un conseil technique et une participation des agents municipaux à la gestion des collections ;
- la formation des détenus classés auxiliaires de bibliothèque.

La mise en place de cette convention permettra aux acteurs de poursuivre et d'améliorer leur collaboration et de former et consolider des projets sur les trois années à venir. La convention formalise et inscrit de façon durable les concours respectifs des signataires.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

**ADOPTER** la présente convention ;

**AUTORISER** Madame le Maire à signer la convention ci-jointe ainsi que tout document afférent à ce partenariat.

Présents et représentés:	53
Présents :	39
Abstentions :	0
Non participation :	0
Suffrages Exprimés :	53
Pour :	53
Contre :	0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport

**OBJET : VIE CULTURELLE - APPROBATION DE LA GRILLE TARIFAIRE DU GRAND THÉÂTRE DE PROVENCE POUR LA SAISON 2022/2023**

**Etaient Présents :**

Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Monsieur Jonathan AMIACH à Madame Joëlle CANUET, Madame Laurence ANGELETTI à Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Michael ZAZOUN, Monsieur Pierre- Paul CALENDINI à Madame Josy PIGNATEL, Madame Brigitte DEVESA à Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Laurent DILLINGER à Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL à Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL à Monsieur Sellam HADAOUI, Monsieur Philippe KLEIN à Madame Béatrice BENDELE, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Pierre SPANO à Madame Agnès DAURES, Monsieur Jules SUSINI à Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Francis TAULAN à Monsieur Sylvain DIJON, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ.

## Excusés sans pouvoir :

Madame Stéphanie FERNANDEZ, Madame Françoise TERME. Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Dominique AUGÉY donne lecture du rapport ci-joint.

# 07.03

**RAPPORTEUR :** Madame Dominique AUGÉY

**Politique Publique : 07-DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE**

**OBJET :** VIE CULTURELLE - APPROBATION DE LA GRILLE TARIFAIRE DU GRAND THÉÂTRE DE PROVENCE POUR LA SAISON 2022/2023- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Conformément aux dispositions des articles L.1411-3 et R.1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales et en application de l'article 35 de la convention du Grand Théâtre de Provence signée entre la Ville et l'EURL Mirabeau, le délégataire doit transmettre à la Ville un rapport relatif à l'exécution de la délégation de service public qui lui a été confiée, contenant des données comptables, une analyse de la qualité du service et une annexe comprenant un compte-rendu technique et financier.

Il s'agit aujourd'hui, d'approuver la grille tarifaire pour la saison 2022/2023 considérée comme une annexe des documents financiers à fournir obligatoirement à la Ville par le Délégataire (document annexé au présent rapport).

Il y est notamment précisé le prix des places en fonction des catégories et les formules d'abonnement.

Pour la saison 2022/2023, le délégataire propose des formules d'abonnement :

- **la carte blanche**, nominative, dont le coût est fixé à 25 €, mise en place depuis la saison précédente, est reconduite, permettant ainsi aux publics d'acheter leurs places de spectacles tout au long de l'année.  
Grâce à cet abonnement, le coût des spectacles varie entre 15 € et 33 € (selon la catégorie, hors Festival de Pâques et Opéra de Paris),
- **la carte 18-30 ans**, nominative, au prix de 15 euros propose un tarif unique à 10 € sur toutes les catégories de spectacles dans la limite des places disponibles (hors Festival de Pâques)
- **pour les -18 ans**, proposition d'un tarif unique de 10 € (hors Festival de Pâques)
- un tarif spécial « **Opéra de Paris** » : possibilité d'achat de billets à l'unité (coût des places entre 9 et 60 € selon la catégorie) ou aux titulaires d'une carte blanche (coût des places entre 10 et 44 € selon l'abonnement choisi).
- dans le cadre du **Pacte 'Aix Marseille Université** : les étudiants bénéficient de 5 € de réduction sur présentation de leur carte d'étudiant.

Pour les tarifs des billets à l'unité :

- tarif plein entre 10 et 46 € selon la catégorie choisie
- tarif réduit entre 10 et 42 € selon la catégorie choisie
- un tarif unique dit « léger » réservé au moins de 30 ans, demandeurs d'emploi et minima sociaux entre 10 et 15 €
- tarif – 18 ans : fixé à 10 €
- le prix unitaire des places des scolaires reste stable à 9 €

Concernant les tarifs à l'unité : on notera une augmentation générale de 1€ selon la catégorie choisie par rapport à la saison 2021/2022.

Compte tenu de ces informations, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

**APPROUVER** la grille tarifaire du Grand Théâtre de Provence pour la saison 2022/2023.

Présents et représentés :	53
Présents :	39
Abstentions :	0
Non participation :	0

Suffrages Exprimés : 53  
Pour : 53  
Contre : 0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport

**OBJET** : ACQUISITION D'UNE ŒUVRE D'ART DE LAURENT FAUCHIER AVEC INSCRIPTION A L'INVENTAIRE REGLEMENTAIRE DES COLLECTIONS DU MUSÉE GRANET

**Etaient Présents :**

Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Monsieur Jonathan AMIACH à Madame Joëlle CANUET, Madame Laurence ANGELETTI à Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Michael ZAZOUN, Monsieur Pierre- Paul CALENDINI à Madame Josy PIGNATEL, Madame Brigitte DEVESA à Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Laurent DILLINGER à Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL à Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL à Monsieur Sellam HADAOUI, Monsieur Philippe KLEIN à Madame Béatrice BENDELE, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Pierre SPANO à Madame Agnès DAURES, Monsieur Jules SUSINI à Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Francis TAULAN à Monsieur Sylvain DIJON, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ.

**Excusés sans pouvoir :**

Madame Stéphanie FERNANDEZ, Madame Françoise TERME. Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE donne lecture du rapport ci-joint.

## **07.04**

**RAPPORTEUR** : Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE

**Politique Publique** : **07-DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE**

**OBJET** : ACQUISITION D'UNE ŒUVRE D'ART DE LAURENT FAUCHIER AVEC INSCRIPTION A L'INVENTAIRE REGLEMENTAIRE DES COLLECTIONS DU MUSÉE GRANET- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Il vous est proposé d'avaliser l'acquisition d'une œuvre d'art, par don de l'Association des Amis du Musée Granet et de l'œuvre de Cézanne, et de l'affecter à l'inventaire réglementaire des collections du Musée Granet.

Le Musée Granet poursuit l'ambitieuse politique d'acquisition d'œuvres pour ses collections permanentes qu'il conduit depuis plusieurs années, notamment grâce à la précieuse et fidèle

implication des Amis du Musée Granet qui se traduit ici par le don d'une huile sur cuivre :

- **Attribuée à Laurent FAUCHIER, *Portrait présumé de Madame de Forbin Rascas, dite la Belle du Canet, huile sur cuivre, 25 x 21,5 cm.***

Peintre aixois par excellence, Laurent Fauchier (1643-1672) est un illustre inconnu. Si les archives sont relativement nombreuses pour documenter son existence et, surtout, si sa fortune critique se trouve être particulièrement élogieuse, notamment au moment de sa redécouverte au XIXe siècle, son œuvre nous demeure tout particulièrement mal connue.

L'huile sur cuivre *Portrait présumé de Madame de Forbin Rascas, dite la Belle du Canet* est de petites dimensions, comme une autre version peinte sur toile du musée des Beaux-Arts de Marseille (peut-être une réplique, elle aussi attribuée à Fauchier).

La version marseillaise attribuée à Fauchier se trouve depuis la fin du XIXe siècle identifiée comme *Portrait de Madame de Forbin Rascas, dite la Belle du Canet*. Cette dernière, bien connue dans l'histoire aixoise, est réputée avoir été la maîtresse de Louis de Mercoeur, duc de Vendôme, gouverneur de Provence, puis fait cardinal à la demande de son royal cousin.

On sait que Laurent Fauchier peignit à cinq reprises la Belle du Canet. On dit même qu'il mourut en peignant le sixième portrait de la dame dont la beauté était si réputée. Au verso du cuivre, une étiquette ancienne mentionne que l'œuvre a appartenu au collectionneur Alexis de Fonvert à Aix au XIXe siècle. Sous le numéro 212, cette peinture a été présentée dans une exposition régionale (la peinture des musées de Marseille figura sous le n°330 à l'Exposition des Beaux-Arts du concours régional de 1861 et fut catalogué alors comme le *Portrait de Madame de Grignan*) avec la mention d'ailleurs raturée de « Madame de Grignan » fille de Madame de Sévigné.

Par les lettres de Madame de Sévigné à sa fille nous savons, par une missive du 23 mars 1672, qu'au moment de sa mort prématurée, Laurent Fauchier représentait aussi Madame de Grignan sous les traits de Sainte-Marie Magdeleine.

Bouillon-Landais des musées de Marseille fit remarquer en 1901 au Congrès des Sociétés de Beaux-Arts que la toile de Marseille étant achevée, ce ne pouvait être le portrait de Madame de Grignan qui dut rester inachevé à la mort brutale du peintre. S'il y a une chose certaine, c'est bien que le personnage représenté sur le cuivre donné au Musée Granet et la peinture sur toile des musées de Marseille, par l'abondance d'une chevelure semblant cacher une nudité, figure bien une femme sous les traits de la sainte pécheresse.

Néanmoins l'attribution de cette peinture sur cuivre apporte un élément nouveau, une œuvre de plus au corpus des œuvres attribuées.

Le Musée Granet a déjà eu l'occasion d'acquérir en 2004 un autre tableau, de grand format, un *Portrait d'Henri de Forbin Mainier, baron d'Oppède*, (huile sur toile 125,8x100 cm, de l'ancienne collection Villeneuve-Bargemon), qui venait enrichir les collections du musée qui ne possédait alors que deux petits portraits d'homme du legs Gueidan en 1880 attribués à Laurent Fauchier ou à « son école ».

Cet enrichissement des collections de peinture du XVIIIe siècle provençal a relancé l'idée, pour le Musée Granet, d'une exposition consacrée au cas complexe de l'œuvre de Laurent Fauchier qui pourrait, dans les années à venir, permettre de poser de nouveaux jalons d'appréciation d'un ensemble de peintures qu'il serait bon de pouvoir confronter les unes aux autres.

L'Association des Amis du Musée Granet et de l'œuvre de Cézanne a acquis par don manuel cette huile sur cuivre, *Portrait présumé de Madame de Forbin Rascas, dite la Belle du Canet*, d'une valeur de 16 000 euros.

Cette œuvre sera affectée aux collections permanentes du Musée Granet ; elle sera à ce titre inscrite à l'inventaire réglementaire du musée.

La commission scientifique régionale des collections des musées de France a donné un avis favorable le 7 avril 2022.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir

**DONNER** un avis favorable à ce don des Amis du Musée Granet qui vient enrichir les collections du Musée Granet,

**AFFECTER** l'œuvre préalablement citée ci-dessus à l'inventaire du Musée Granet,

**AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à cette demande.

Présents et représentés : 53  
Présents : 39  
Abstentions : 0  
Non participation : 0  
Suffrages Exprimés : 53  
Pour : 53  
Contre : 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport

**OBJET** : ACQUISITION DE LA LETTRE DE PAUL CÉZANNE A CAMILLE PISSARO, L'ESTAQUE, LE 2 JUILLET 1876, AVEC INSCRIPTION A L'INVENTAIRE RÉGLEMENTAIRE DES COLLECTIONS DU MUSÉE GRANET

**Etaient Présents :**

Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Monsieur Jonathan AMIACH à Madame Joëlle CANUET, Madame Laurence ANGELETTI à Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Michael ZAZOUN, Monsieur Pierre- Paul CALENDINI à Madame Josy PIGNATEL, Madame Brigitte DEVESA à Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Laurent DILLINGER à Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL à Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL à Monsieur Sellam HADAOUI, Monsieur Philippe KLEIN à Madame Béatrice BENDELE, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Pierre SPANO à Madame Agnès DAURES, Monsieur Jules SUSINI à Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Francis TAULAN à Monsieur Sylvain DIJON, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ.

**Excusés sans pouvoir :**

Madame Stéphanie FERNANDEZ, Madame Françoise TERME. Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE donne lecture du rapport ci-joint.

## 07.05

**RAPPORTEUR :** Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE

**Politique Publique : 07-DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE**

**OBJET :** ACQUISITION DE LA LETTRE DE PAUL CÉZANNE A CAMILLE PISSARO, L'ESTAQUE, LE 2 JUILLET 1876, AVEC INSCRIPTION A L'INVENTAIRE RÉGLEMENTAIRE DES COLLECTIONS DU MUSÉE GRANET- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Il vous est proposé d'avaliser l'acquisition d'une lettre de la main de Paul Cézanne, adressée à Camille Pissarro depuis l'Estaque le 2 juillet 1876, par achat à la vente Aguttes des collections Aristophil puis de l'affecter à l'inventaire réglementaire des collections du Musée Granet.

Le Musée Granet poursuit l'ambitieuse politique d'acquisition d'œuvres et de documents précieux pour ses collections permanentes, qu'il conduit depuis plusieurs années, et se traduit ici par l'achat par préemption de :

**- la lettre de Paul Cézanne à Camille Pissarro, l'Estaque, 2 juillet 1876, encre sur papier, 5 pages et demie.**

Cézanne est un habitué de l'Estaque où sa mère loue à des pêcheurs, dès 1864 une maison chez « Gira[u]d (dit Belle), place de l'Église à l'Estaque, banlieue de Marseille, lieu d'écriture de cette lettre. Il a quitté Aix un mois avant et ce séjour à l'été 1876 va opérer une réelle mutation dans son œuvre : cette « fameuse lettre du 2 juillet 1876 est la première où le peintre s'ouvre si longuement à la seule personne qu'il pense être en mesure de le comprendre [son ami installé dans la région de Pontoise, Camille Pissarro], comme s'il venait enfin de trouver sa voie » (Véronique Serrano, *L'Estaque de Cézanne*, ce « quelque chose de plus secret » dans *Cézanne en Provence*, 2006).

Il vient pour travailler à des marines pour Victor Chocquet, son premier vrai collectionneur, et la postérité des motifs qu'il réalise est édifiante tout comme ses propos : « c'est comme une carte à jouer. Des toits rouges sur la mer bleue. » [...] Le soleil y est si effrayant qu'il me semble que les objets s'enlèvent en silhouette non pas seulement en blanc ou noir, mais en bleu, en rouge, en brun, en violet. Je puis me tromper, mais il me semble que c'est l'antipode du modelé. » (lettre à Pissarro du 2 juillet 1876).

Faisant sans doute référence dans sa lettre au tableau conservé à la Fondation Rau, *La Mer à l'Estaque* (1876), exposé au Salon des Impressionnistes en 1877 et suscitant la critique : « il a été violemment *impressionné* par deux choses – les épinards et la cordonnerie » (Anonyme, « L'Événement », 6 avril 1877), sa touche se simplifie sans encore atteindre la synthèse.

Il prend une certaine distance plastique avec le groupe des Impressionnistes (il raille d'ailleurs la figure de Monet dans sa lettre) mais écrit « j'exposerai [...] ce que j'aurai de mieux, et quelque chose de neutre chez les autres » (c'est à dire le Salon officiel).

Il revient très fréquemment à l'Estaque jusqu'en 1885 et reçoit notamment, en 1882, Auguste Renoir, de retour d'Italie, peignant côte à côte une série de toiles en correspondances de motifs.

Le Musée Granet possède un ensemble substantiel de documents cézanniens, notamment grâce au lot de documents acquis de Philippe Cézanne en 2018 qui comprend la dernière palette de Cézanne. La même année en effet, le musée se voyait également devenir bénéficiaire, par donation de la famille de Charles Camoin de six lettres autographes qui avait été adressées au jeune artiste par le Maître d'Aix entre 1902 et 1905, venant compléter une première lettre donnée par Charles Camoin lui-même en 1951.

Tout en cherchant à augmenter le nombre de tableaux, aquarelles, dessins, gravures à présenter au public grâce à la dation, aux mises en dépôt (Donation Meyer ou collection de la Fondation Jean et Suzanne Planque) ou aux généreuses donations, le Musée Granet s'oriente vers la création d'un fonds de référence, notamment sur la jeunesse du peintre et sa reconnaissance auprès de ses contemporains.

A cet égard, le Musée Granet conserve également de Cézanne une lettre à Achille Empereire, une lettre à Joseph Huot ainsi que trois lettres à Philippe Solari (955.5.1, 955.5.2, 957.8.1), tous amis fréquentant l'École de dessin de la Ville associée au musée.

L'exposition historiographique « Cézanne at home », tenue au Musée Granet en 2017 cherchait au

travers de ces documents, œuvres et objets conservés dans ses fonds, à donner à voir comment le musée et la Ville d'Aix avaient (ou n'avaient pas) considéré Cézanne dans le courant du XXe siècle. Cette importante lettre viendrait donc enrichir un corpus archivistique et documentaire cézannien, bien établi au Musée Granet, et qui prend d'autant plus sens dans le cadre d'un projet global de Centre d'études cézanniennes liées à la réhabilitation du Jas de Bouffan.

La *lettre de Paul Cézanne à Camille Pissarro, depuis l'Estaque le 2 juillet 1876*, a été acquise par préemption lors de la vente Aguttes des collections Aristophil, le 2 avril 2022, au prix marteau de 10 000 euros soit 13 000 euros TTC.

Ce document précieux sera affecté aux collections permanentes du Musée Granet ; il sera à ce titre inscrit à l'inventaire réglementaire du musée

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

**DIRE** que la Ville se porte acquéreur et se réserve la possibilité de solliciter du mécénat pour cette acquisition,

**AFFECTER** la lettre préalablement citée ci-dessus à l'inventaire du Musée Granet,

**DIRE** que la dépense correspondante sera imputée sur le budget du Musée Granet, dont la nomenclature est : 31 77 Acquisition d'œuvres d'art, chapitre 322-2161-903 section investissement (ligne Astre 4944), qui présente les disponibilités suffisantes

Présents et représentés:	53
Présents :	39
Abstentions :	0
Non participation :	0
Suffrages Exprimés :	53
Pour :	53
Contre :	0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport

**OBJET : ACQUISITION DE QUATORZE ŒUVRES D'ART DE FABIENNE VERDIER AVEC INSCRIPTION A L'INVENTAIRE DES COLLECTIONS DU MUSÉE GRANET**

**Etaient Présents :**

Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Sellam HADAoui, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Monsieur Jonathan AMIACH à Madame Joëlle CANUET, Madame Laurence ANGELETTI à Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Michael ZAZOUN, Monsieur Pierre- Paul CALENDINI à Madame Josy PIGNATEL, Madame Brigitte DEVESA à

Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Laurent DILLINGER à Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL à Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL à Monsieur Sellam HADAoui, Monsieur Philippe KLEIN à Madame Béatrice BENDELE, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Pierre SPANO à Madame Agnès DAURES, Monsieur Jules SUSINI à Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Francis TAULAN à Monsieur Sylvain DIJON, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ.

**Excusés sans pouvoir :**

Madame Stéphanie FERNANDEZ, Madame Françoise TERME. Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE donne lecture du rapport ci-joint.

## 07.06

**RAPPORTEUR :** Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE

**Politique Publique : 07-DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE**

**OBJET :** ACQUISITION DE QUATORZE ŒUVRES D'ART DE FABIENNE VERDIER AVEC INSCRIPTION A L'INVENTAIRE DES COLLECTIONS DU MUSÉE GRANET- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Il vous est proposé d'avaliser l'acquisition de quatorze œuvres d'art de Fabienne Verdier, une toile par achat à l'artiste, une autre par don de l'artiste et douze œuvres graphiques par don de l'Association des Amis du Musée Granet et de l'œuvre de Cézanne, puis de les affecter à l'inventaire réglementaire des collections du Musée Granet.

Le Musée Granet poursuit l'ambitieuse politique d'acquisition d'œuvres pour ses collections permanentes, qu'il conduit depuis plusieurs années, notamment grâce aux relations entretenues avec les artistes contemporains et la précieuse implication des Amis du Musée Granet qui se traduisent ici par :

- **L'achat de gré à gré à l'artiste Fabienne Verdier de *Montagne Sainte Victoire vue depuis le plateau de Bibémus*, 2018, acrylique et technique mixte sur toile, 178 x 355 cm au prix de 100 000 euros**

-**Le don manuel de l'artiste Fabienne Verdier de *La brèche des Moines, prieuré de Sainte Victoire*, 2018, acrylique et technique mixte sur toile, 240 x 178 cm**

-**Le don manuel de l'Association des Amis du Musée Granet et de l'œuvre de Cézanne de Fabienne VERDIER, douze études de Bibémus, 2018 :**

- *Paysage de roches et pins, plateau de Bibémus, étude n°22*, 2018, gouache sur papier, marouflée sur vélin d'arches, 46 x 69 cm
- *Autour de la montagne Sainte-Victoire, Mont Venturi, étude n°09*, 2018, gouache sur papier, marouflée sur vélin d'arches, 46 x 69 cm
- *Paysage de roches et pins, plateau de Bibémus, étude n°03*, 2018, gouache sur papier, marouflée sur vélin d'arches, 46 x 69 cm
- *Paysage de roches et pins, plateau de Bibémus, étude n°17*, 2018, gouache sur papier, marouflée sur vélin d'arches, 46 x 69 cm
- *Carrières de Bibémus, esquisse n°01*, 2018, pastel sec sur papier de Chine, maroufflé sur vélin d'arches, 69 x 46 cm
- *Carrières de Bibémus, esquisse n°17*, 2018, pastel sec sur papier de Chine, maroufflé sur vélin d'arches, 69 x 46 cm
- *Carrières de Bibémus, esquisse n°41*, 2018, pastel sec sur papier de Chine, maroufflé sur vélin d'arches, 69 x 46 cm
- *Vue depuis Saint-Antonin, étude paysage n°06*, 2018, pastel gras sur Vélin d'Arches teinté, 45 x 80,5 cm
- *Le pistachier de Château Noir, étude n°03*, 2018, pastel gras sur Vélin d'Arches teinté,

45,5 x 81 cm

- *Carrières de Bibémus, étude n°01, 2018, pastel gras sur Vélin d'Arches teinté* (dimensions : 47 x 33 cm)
- *Carrières de Bibémus, étude n°24, 2018, pastel gras sur Vélin d'Arches teinté* (dimensions : 47 x 33 cm)
- *Carrières de Bibémus, étude n°18, 2018, pastel gras sur Vélin d'Arches teinté* (dimensions : 47 x 33 cm)

En 2019, Fabienne Verdier exposait au Musée Granet. A la fois exposition rétrospective, la première en France, et présentation d'une production originale, fruit du travail de l'artiste sur le thème de la montagne Sainte-Victoire, cette exposition avait pour originalité un lieu extérieur à l'atelier, face au motif.

Fabienne Verdier découvre la région aixoise en 2004, lors d'une exposition intitulée *Résonances* dans l'abbaye cistercienne de Silvacane à l'occasion de la manifestation « Aix- en-Provence, L'Été chinois ».

En 2017, une de ses grandes compositions figurait déjà dans l'exposition *Passion de l'art, Galerie Jeanne Bucher Jaeger* au Musée Granet.

Venue au Musée Granet pour l'exposition *Cézanne at home*, elle reste des heures devant un tableau majeur du Maître d'Aix de la collection américaine de la Fondation Pearlman.

Elle accepte l'invitation du Musée Granet de réaliser l'ascension de la montagne par une belle et pure journée d'hiver. Le projet naît alors, non seulement d'une exposition rétrospective mais encore de la réalisation d'œuvres sur les terres de Cézanne. Commençaient alors une aventure artistique aussi bien qu'humaine pour l'artiste, mais aussi pour tous ceux qui accompagnèrent ce projet qui, très vite, se déclina en différentes expositions et manifestations qui marquèrent durablement la vie culturelle de la Ville d'Aix.

Ces peintures et dessins témoignent tous de cette ferveur et de l'engagement de Fabienne Verdier pour parvenir à sortir de son atelier et accepter le défi de peindre sur les terres de Cézanne.

Pour cela fut conçu un « atelier nomade » : toujours à la verticale, prenant à bras le corps son pinceau géant, le peintre, au gré des motifs et des conditions climatiques, a réalisé de grands ensembles de points de vue choisis autour du massif de Sainte-Victoire.

Cette expérience du plein-air a permis à l'artiste de renouer avec une longue tradition et de revivre, à sa manière l'expérience de Cézanne dans les paysages aixois. Durant près de deux ans, par longs séjours successifs, Fabienne Verdier a livré peu à peu une nouvelle façon de voir la fameuse montagne. Deux peintures et douze arts graphiques de ce motif, mais d'un point de vue différent, ont été choisis en fonction de critères prenant en compte à la fois le résultat plastique, la relation la plus précise et la plus pertinente aux thèmes cézanniens, le témoignage le plus direct du processus de création.

**- Fabienne VERDIER, *Montagne Sainte Victoire vue depuis le plateau de Bibémus, 2018, acrylique et technique mixte sur toile, 178 x 355 cm***

«Montagne de l'esprit » comme la qualifie Fabienne Verdier qui aime dialoguer avec les scientifiques, la montagne Sainte-Victoire est devenue emblématique de la peinture de Cézanne. Cette petite montagne, ne dépassant pas mille mètres en son point culminant est devenue grâce à Cézanne, bien plus que pour l'École provençale qui s'y était attachée avant lui, une montagne symbolique, universelle.

La gageure est toujours forte, après Cézanne, de s'attaquer à un de ses motifs favoris. Fabienne Verdier l'aborde avec humilité, mais aussi avec toute la vigueur et la force tellurique de son style, l'énergie qui semble encore soulever de terre, malgré des siècles d'érosion, ce socle calcaire. Le plateau de Bibémus, fréquenté par Cézanne dans les années 1890, possède en son extrémité Est un cirque rocheux dominant un paysage ouvrant sur le panorama étourdissant de la montagne. C'est en ce point précis que Fabienne Verdier, non loin du point de vue de Cézanne, dans la version de sa montagne aujourd'hui au Kunstmuseum de Bern (ancienne collection Gurlitt), a posé son Atelier nomade. Trois panneaux se développent sur 3,55 mètres de long et, débordant d'énergie, projettent, sous nos regards, une silhouette toute de tension et qu'il faut imaginer peinte sur un terrain chaotique et plutôt inhospitalier.

La performance du geste du peintre s'ajoute ici à l'évocation des forces en jeu dans un tel paysage. Les traces de pas, puisque l'artiste marche comme une danse sur sa peinture, sont laissées visibles

contrairement aux périodes antérieures où le souci de perfection, hérité de sa formation de calligraphe, l'amenait à vouloir supprimer largement ces témoignages du processus de création.

A plus d'un titre, la période aixoise marque d'un point de vue technique mais plus largement encore, une évolution de la manière de Fabienne Verdier.

- **Fabienne VERDIER, *La brèche des Moines, prieuré de Sainte Victoire*, 2018, acrylique et technique mixte sur toile, 240 x 178 cm**

Cet ensemble de deux panneaux, formant une seule et même peinture, témoigne de la performance technique pour aller peindre sur le motif au sommet même de la montagne. Le site du prieuré et la brèche des moines sont, eux-mêmes, des témoignages historiques, mémoire des rites et pratiques religieuses autant que sociale des siècles passés.

De cela aussi, Fabienne Verdier tire une inspiration qui nourrit son geste pictural, à la fois spontané mais longuement mûri. La performance est que l'on accède seulement à pied à ce sommet escarpé. Deux cents ou trois cents kilos de matériel ont été nécessaires à l'installation de cet Atelier nomade qui verra en ce lieu la réalisation de trois ensembles dont celui offert par l'artiste au Musée Granet. L'artiste a passé trois jours et trois nuits sur le site, afin de vivre, à chaque heure du jour, cette expérience, et de pouvoir en restituer, dans son geste et sa peinture, toute la richesse et la diversité.

A l'aide d'une structure démontable, son pinceau géant fut suspendu et, à l'horizontale de ses panneaux posés au sol, en un seul mouvement médité et spontané, le noir de la peinture capte ce « flux d'énergie qui met en action les éléments » traduisant tout aussi bien les phénomènes géologiques que cette brèche pratiquée au XVIIe siècle à coup de poudre à canon.

- **Fabienne VERDIER, douze études graphiques de Bibémus, 2018**

Ces douze dessins de grands formats pour la plupart, ont été donnés au Musée Granet par l'association des Amis du Musée Granet afin de compléter le bel ensemble des deux peintures (en plusieurs panneaux) sur le thème de la montagne Sainte-Victoire.

Les techniques varient en fonction des différents séjours et des thèmes abordés. La montagne est présente à la gouache noire, comme au pastel gras, selon des profils et des points de vue différents autour des infinies variations du motif.

Trois paysages et roches et pins procèdent d'une technique sur verre avant l'estampage sur papier et furent réalisés dans un atelier ouvert sur la pinède sur le plateau de Bibémus.

Un hommage est rendu directement à Cézanne avec la silhouette noueuse de ce vieux pistachier qui déjà, à l'aquarelle, avait tenté le Maître d'Aix lorsqu'il travaillait à Château Noir où Fabienne Verdier vint travailler à son tour après Tal Coat ou Marsden Hartley.

Les carrières de Bibémus seront aussi une source d'inspiration. Mécontente des peintures qu'elle a souhaité détruire, Fabienne Verdier a conservé de son travail ces nombreux dessins se jouant de motifs cézanniens comme *Carrières de Bibémus n° 01*.

Enfin, une série de cinq dessins a pour thème les cassures et fissures de la roche ocre de cette carrière historique dont les blocs extraits ont servi à édifier la Ville d'Aix de l'Antiquité au XIXe siècle.

La *Montagne Sainte Victoire vue depuis le plateau de Bibémus* proposée au prix atelier par l'artiste et accepté par la Galerie Lelong à hauteur de 100 000 euros.

La *brèche des Moines, prieuré de Sainte Victoire* d'une valeur de 100 000 euros a été acquise par don manuel de l'artiste, Fabienne Verdier.

Enfin, l'Association des Amis du Musée Granet et de l'œuvre de Cézanne a acquis l'ensemble **de douze œuvres graphiques** au prix atelier de 26 375 euros et en fait don manuel.

Ces œuvres seront toutes affectées aux collections permanentes du Musée Granet ; elles seront, à ce titre, inscrites à l'inventaire réglementaire du musée.

La commission scientifique régionale des collections des musées de France a donné un avis favorable le 7 avril 2022.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir

-**DIRE** que la Ville se porte acquéreur de l'œuvre de Fabienne Verdier,

-**DONNER** un avis favorable aux dons de Fabienne Verdier et des Amis du Musée Granet,

-**AFFECTER** ces œuvres préalablement citées ci-dessus à l'inventaire du Musée Granet,

-**DIRE** que la dépense correspondante sera imputée sur le budget du Musée Granet, dont la nomenclature est : 31 77 Acquisition d'œuvres d'art, chapitre 322-2161-903 section investissement (ligne Astre 4944), qui présente les disponibilités suffisantes.

Présents et représentés:	53
Présents :	39
Abstentions :	0
Non participation :	0
Suffrages Exprimés :	53
Pour :	53
Contre :	0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport

**OBJET** : TOITURE ZINC CHAPELLE DES PENITENTS BLANC - PROTOCOLE TRANSACTIONNEL - AUTORISATION DE SIGNATURE A MADAME LE MAIRE OU A SON DÉLÉGUÉ - DECISION DU CONSEIL

**Etaient Présents :**

Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Monsieur Jonathan AMIACH à Madame Joëlle CANUET, Madame Laurence ANGELETTI à Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Michael ZAZOUN, Monsieur Pierre- Paul CALENDINI à Madame Josy PIGNATEL, Madame Brigitte DEVESA à Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Laurent DILLINGER à Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL à Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL à Monsieur Sellam HADAOUI, Monsieur Philippe KLEIN à Madame Béatrice BENDELE, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Pierre SPANO à Madame Agnès DAURES, Monsieur Jules SUSINI à Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Francis TAULAN à Monsieur Sylvain DIJON, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ.

**Excusés sans pouvoir :**

Madame Stéphanie FERNANDEZ, Madame Françoise TERME. Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Solène TRIVIDIC donne lecture du rapport ci-joint.

## 07.07

**RAPPORTEUR** : Madame Solène TRIVIDIC

**CO-RAPPORTEUR(S)** : Monsieur Jacques BOUDON

**Politique Publique : 07-DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE**

**OBJET** : TOITURE ZINC CHAPELLE DES PENITENTS BLANC - PROTOCOLE

TRANSACTIONNEL - AUTORISATION DE SIGNATURE A MADAME LE MAIRE OU A SON DÉLÉGUÉ - DECISION DU CONSEIL- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

La Chapelle des Pénitents Blancs est un édifice inscrit à l'inventaire des monuments historiques depuis 1951. La Communauté du Pays d'Aix a entrepris, entre 2011 et 2013, la réhabilitation de la Chapelle des Pénitents Blancs, Place Jean Boyer à Aix-en-Provence.

Dans le cadre d'un transfert de propriété et de compétences, intervenu le 1er janvier 2016, la Commune d'Aix-en-Provence a repris l'exploitation du bâtiment qui est utilisé en tant qu'annexe du Musée Granet, dit Granet XXE représentant plus de 700 m2 d'espaces d'exposition.

Suite au constat d'infiltrations d'eau dans un espace ouvert au public, la Ville d'Aix-en-Provence a entrepris des investigations sur la toiture en zinc, recouvrant les collatéraux Ouest de la Chapelle des Pénitents Blancs, et a fait procéder au changement de quatre plaques de zinc détériorées, par mesure de sauvegarde.

Par courrier RAR en date du 21 septembre 2021, la Ville a saisi l'entreprise LEON GROSSE, titulaire du lot Tous Corps d'Etat lors de la réalisation de l'ensemble des travaux de réhabilitation entrepris entre 2011 et 2013. La Ville a également informé, dans le même temps, le mandataire du groupement de maîtrise d'œuvre composé de : Monsieur Jean-Paul BERNARD, Monsieur Jérôme DURAND et le bureau d'études SETOR.

Suite aux différentes réunions techniques contradictoires, expertises et discussions, à savoir :

- Le constat d'huissier demandé par la Ville, dressé le 30 juillet 2021 par Me Alessandro SALVETTI, pour le constat du changement de quatre plaques de zinc détériorées et une suspicion de dégradation généralisée de la couverture en zinc.
- Les réunions d'expertises techniques in situ, du 10 novembre 2021, du 14 décembre 2021 et du 11 mars 2022 qui ont été menées au contradictoire des représentants de chacune des parties signataires du protocole joint.
- Les visites techniques intermédiaires et les échanges de courriels entre les parties, de novembre 2021 à mars 2022, afin d'établir les différents chiffrages, de discuter des imputabilités et de définir la méthode de reprise du désordre généralisé constaté sur ladite couverture.

Les opérations d'expertises menées contradictoirement sur site, en présence de l'ensemble des Parties, ont permis d'établir que la couverture était affectée par un phénomène généralisé de corrosion prenant son origine dans un défaut de ventilation de la sous-face de ladite couverture.

Il a été convenu qu'il était de l'intérêt des Parties de transiger et de conclure un protocole transactionnel, tel que défini à l'article 2044 du Code Civil et portant sur la prise en charge par les constructeurs et leurs assureurs des travaux de réfection totale de la couverture en zinc litigieuse pour un montant de 95 039,35 € HT (quatre-vingt-quinze mille trente-neuf euros et trente-cinq centimes d'euros) selon le devis de LEON GROSSE N°2022-02 indice C – Chapelle des pénitents, daté du 13 avril 2022, vérifié par le Cabinet ETUDES & QUANTUM.

Au vu de ce qui précède et afin de pouvoir démarrer ces travaux dans les plus brefs délais, il vous est demandé, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

**DECIDER** la conclusion d'un protocole transactionnel afin de solder le litige actuel et de démarrer les travaux ;

**AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à signer le protocole transactionnel joint

Présents et représentés:	53
Présents :	39
Abstentions :	0
Non participation :	0
Suffrages Exprimés :	53
Pour :	53
Contre :	0

Ont voté contre NEANT  
Se sont abstenus NEANT  
N'ont pas pris part au vote NEANT  
Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport

**OBJET** : CULTURE PROVENÇALE - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT PROJET A L'ASSOCIATION EFFORT ARTISTIQUE

**Etaient Présents :**

Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Sellam HADAOUÏ, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Monsieur Jonathan AMIACH à Madame Joëlle CANUET, Madame Laurence ANGELETTI à Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Michael ZAZOUN, Monsieur Pierre- Paul CALENDINI à Madame Josy PIGNATEL, Madame Brigitte DEVESA à Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Laurent DILLINGER à Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL à Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUÏEL à Monsieur Sellam HADAOUÏ, Monsieur Philippe KLEIN à Madame Béatrice BENDELE, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Pierre SPANO à Madame Agnès DAURES, Monsieur Jules SUSINI à Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Francis TAULAN à Monsieur Sylvain DIJON, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ.

**Excusés sans pouvoir :**

Madame Stéphanie FERNANDEZ, Madame Françoise TERME. Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Fabienne VINCENTI donne lecture du rapport ci-joint.

## **07.08**

**RAPPORTEUR** : Madame Fabienne VINCENTI

**Politique Publique : 07-DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE**

**OBJET** : CULTURE PROVENÇALE - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT PROJET A L'ASSOCIATION EFFORT ARTISTIQUE- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

La Pastorale Maurel est une tradition qui revient, chaque année, au Théâtre du Jeu de Paume et qui donne rendez-vous aux Aixois amoureux de la Provence.

En 2022, le spectacle porté par l'association « Effort Artistique » s'est joué le dimanche 30 janvier, grâce au soutien renouvelé de la Ville d'Aix-en-Provence et à la subvention octroyée à l'association, lui permettant de louer le Théâtre.

L'association « Effort Artistique » perpétue ainsi la langue d'Oc à travers ce spectacle écrit en 1844 par Antoine MAUREL.

Structurée en quatre actes, cette pièce, dans laquelle la représentation de la Nativité sert de prétexte à un enchaînement d'épisodes divertissants, s'achève par l'ultime rassemblement des personnages autour de la crèche.

Elle vous plonge, bien au-delà de l'esprit religieux et de la crèche toujours bien présents, dans la Provence du 19<sup>ème</sup> siècle : celle des petits métiers, des places et des villages, de cette proximité et de cette solidarité immédiate qui a su si bien accueillir « l'autre » en ne perdant rien de sa culture ou de sa personnalité.

C'est au cœur de cette société avec ses joies, ses peines, ses espoirs et ses labeurs, que la Pastorale vous invite à vivre pendant près de quatre heures.

Appuyés par la présence d'un orchestre d'une quinzaine de musiciens, d'une chorale, les acteurs, chanteurs, danseurs, tous parfaitement habités par leurs personnages, évoluent dans une mise en scène complètement revisitée et parfaitement maîtrisée. Les comédiens amateurs, en costumes régionaux des années 1800-1830, interprètent une chronique des mœurs de l'époque dont certaines sont encore conservées. Entre divertissement et émotion, c'est un spectacle pour tous, parlé et chanté en provençal (sur-titrage français).

En raison de ces éléments, je vous propose d'allouer, au titre de l'exercice 2022, une subvention de fonctionnement projet à l'association « Effort Artistique ».

Aussi je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** à l'association « Effort Artistique » une subvention de fonctionnement projet d'un montant de 4 923,60 € pour l'exercice 2022.

- **DIRE** que cette dépense sera imputée au budget de la Ville, ligne budgétaire 33- 6748-923/2312, qui présente les disponibilités suffisantes.

Présents et représentés:	53
Présents :	39
Abstentions :	0
Non participation :	0
Suffrages Exprimés :	53
Pour :	53
Contre :	0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport

**MME LE MAIRE** - Marie-Pierre

**MME SICARD-DESNUELLE** - Alors la 8.01 c'est une convention entre la ville d'Aix et la ville du Mans. La ville du Mans fait une exposition sur les dinosaures et on leur prête une ponte de dinosaures et pour info, une ponte c'est six œufs. Voilà. Alors ensuite la 8.02, c'est l'approbation et la signature de la charte de l'atlas métropolitain de la biodiversité, on travaille avec la métropole parce que je pense quand même que tout ce qui concerne l'environnement ne s'arrête pas aux portes d'Aix et cette charte cet atlas de la biodiversité qui est fait en grande partie par le Museum et surtout par les Yves Dutour et son équipe du Muséum, je tiens à les féliciter. Ensuite la 8.03, on est sur une prestation pour une campagne de fouilles...comme toujours on demande c'est la société ESCOTA qui demande l'autorisation comme c'est fait depuis trente ans, toutes les fois qu'on fait des travaux on fait des fouilles. Ensuite la 8.04, c'est l'attribution de subventions aux attributions du secteur du patrimoine, bon y en a pour en tout 9 500 euros ce qui est quand même au vu du travail qu'ils font, quand même pas une très grosse somme mais ils travaillent beaucoup et je voudrais citer l'ARPA et les Amis de Sainte Victoire. Les Amis de Sainte Victoire, c'est quand même quelque chose qui est très très important quand on sait que tous les jeudis bénévolement ils montent les pierres, ils montent les ...comme comme du temps où le monastère a été construit du temps de Monsieur Houbert et en fait ils demandent une petite subvention, je pense qu'on leur donne bien volontiers. Voilà Madame le Maire.

**MME LE MAIRE** - Et c'est 8.05. La 8.05 sur la chapelle la Visitation

**MME SICARD-DESNUELLE** - Ah oui. Alors la 8.05 la chapelle de la Visitation à votre demande Madame le Maire, on avait d'abord de Madame Maryse Joissains, la Ville s'était rendu propriétaire de

la chapelle pour faire des travaux. La chapelle est concomitante de Saint Catherine et notre objectif est que Sainte Catherine soit heureux parce que c'est très important pour les élèves et ils ont besoin de temps en temps de pouvoir utiliser la chapelle justement pour des réunions alors comme on a voulu faire les choses de façon extrêmement réglementaire pour que tout fonctionne au niveau sécurité, on a décidé de faire une petite étude historique et sur cette chapelle et la DRAC nous aide à 50%. Voilà donc c'est la demande d'autorisation pour cette petite mission d'étude. Voilà, et ensuite le 06 c'est comme chaque année la demande de subventions auprès du Conseil Régional pour la fête de la science qui est toujours extrêmement appréciée au niveau des lycées, voilà.

**MME LE MAIRE** - Merci Marie-Pierre...8.07 donc Jean-Christophe Gruvel est absent. Il s'agit d'une prestation de relevés laser grammétriques par le service archéologie de la Ville pour la ville de Martigues qui sera facturée à hauteur de 1370 euros. 8.08..., il s'agit là de fouilles préventives sur la ZAC de la Constance avec une décision de réalisation de l'opération par la direction de l'archéologie. Le montant des fouilles s'élèvera à 86 335 euros, une tranche fermée à 46 727 euros et quatre tranches conditionnelles de 9 952 euros chacune. Y a-t-il des questions ? Des observations ?

**M. PENA** - Madame le Maire, pour plaisanter, pour plaisanter la ZAC de la Constance ça serait bien si on trouvait un grand dinosaure avec de gros œufs qui feraient qu'on arrêterait ce projet fou, vous voyez ? Je sais pas. Ça serait de la prévention peut-être oui.

**MME LE MAIRE** - C'est une belle image. Bon Questions ? Observations ? 8.01 contre ? Abstention ? 8.02 contre ? Abstention ? 8.03 contre ? Abstention ? 8.04 contre ? Abstention ? 8.05 contre ? Abstention ? 8.06 contre ? Abstention ? 8.07 contre ? Abstention ? 8.08 contre ? Abstention ?

**OBJET : CONVENTION ENTRE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE ET LA VILLE DU MANS POUR LE PRÊT D'UNE PONTE DE DINOSAURE APPARTENANT A LA VILLE (MUSÉUM D'HISTOIRE NATURELLE)**

**Etaient Présents :**

Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Sellam HADAOUÏ, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Solène TRIVIDIC, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Monsieur Jonathan AMIACH à Madame Joëlle CANUET, Madame Laurence ANGELETTI à Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Michael ZAZOUN, Monsieur Pierre- Paul CALENDINI à Madame Josy PIGNATEL, Madame Brigitte DEVESA à Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Laurent DILLINGER à Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL à Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUÏEL à Monsieur Sellam HADAOUÏ, Monsieur Philippe KLEIN à Madame Béatrice BENDELE, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Pierre SPANO à Madame Agnès DAURES, Monsieur Jules SUSINI à Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Francis TAULAN à Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Jean-Louis VINCENT à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ.

**Excusés sans pouvoir :**

Madame Stéphanie FERNANDEZ, Madame Françoise TERME. Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE donne lecture du rapport ci-joint.

# 08.01

**RAPPORTEUR** : Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE

**Politique Publique : 08-VALORISATION DU PATRIMOINE**

**OBJET** : CONVENTION ENTRE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE ET LA VILLE DU MANS POUR LE PRÊT D'UNE PONTE DE DINOSAURE APPARTENANT A LA VILLE (MUSÉUM D'HISTOIRE NATURELLE)- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Le Muséum d'Histoire Naturelle de la Ville d'Aix-en-Provence est sollicité par la Ville du Mans pour le prêt d'une ponte de dinosaure dans le cadre d'une exposition au Musée Vert, Muséum d'Histoire Naturelle du Mans.

Intitulée « **Géants, la Terre au temps des dinosaures** » cette exposition se déroulera du 17 septembre 2022 au 30 septembre 2024.

Muséum d'Aix étant spécialisé dans la paléontologie des dinosaures et conservant une des plus grandes collections d'œufs de dinosaures, il est régulièrement sollicité par différentes institutions pour le prêt de fossiles à l'occasion d'expositions sur les dinosaures.

La ponte originale prêtée est composée de 6 œufs de dinosaures et a été découverte lors des fouilles paléontologiques réalisées en 2004 sur le site du Grand Théâtre de Provence. Le quartier Sextius-Mirabeau a fait l'objet de plusieurs campagnes de fouilles paléontologiques préventives entre 1998 et 2004 permettant la mise au jour de plus d'un millier d'œufs de dinosaures. Au regard de la quantité d'œufs découverts par rapport à la surface fouillée, ce gisement doit être considéré, à l'instar de la Réserve naturelle de Sainte Victoire, comme un des plus grands gisements au monde d'œufs de dinosaures. Ce prêt est l'occasion pour la Ville d'Aix-en-Provence de faire découvrir, à un large public, les richesses paléontologiques du Pays d'Aix ainsi que les activités de recherches du Muséum d'Histoire Naturelle.

Afin que les conditions de prêt répondent aux exigences administratives (informations sur le mouvement des œuvres) et juridiques (sécurité, assurance et conservation), il y a lieu d'établir un contrat de prêt à titre gracieux.

Compte tenu de ce qui vient de vous être présenté, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

**APPROUVER** la convention de prêt jointe en annexe, qui définit les modalités administratives et juridiques du prêt entre la Ville du Mans et la Ville d'Aix-en-Provence ;

**AUTORISER** Madame le Maire ou Madame l'Adjoint délégué à signer la convention en annexe.

Présents et représentés:	53
Présents :	38
Abstentions :	0
Non participation :	0
Suffrages Exprimés :	53
Pour :	53
Contre :	0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport

**OBJET** : APPROBATION ET SIGNATURE DE LA CHARTE DE DECLINAISON DE L'ATLAS METROPOLITAIN DE LA BIODIVERSITE

**Etaients Présents :**

Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Gérard

BRAMOULLÉ, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Solène TRIVIDIC, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Monsieur Jonathan AMIACH à Madame Joëlle CANUET, Madame Laurence ANGELETTI à Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Michael ZAZOUN, Monsieur Pierre- Paul CALENDINI à Madame Josy PIGNATEL, Madame Brigitte DEVESA à Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Laurent DILLINGER à Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL à Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL à Monsieur Sellam HADAOUI, Monsieur Philippe KLEIN à Madame Béatrice BENDELE, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Pierre SPANO à Madame Agnès DAURES, Monsieur Jules SUSINI à Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Francis TAULAN à Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Jean-Louis VINCENT à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ.

**Excusés sans pouvoir :**

Madame Stéphanie FERNANDEZ, Madame Françoise TERME. Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE donne lecture du rapport ci-joint.

## **08.02**

**RAPPORTEUR :** Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE

**Politique Publique : 08-VALORISATION DU PATRIMOINE**

**OBJET :** APPROBATION ET SIGNATURE DE LA CHARTE DE DECLINAISON DE L'ATLAS METROPOLITAIN DE LA BIODIVERSITE - Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

La Ville d'Aix-en-Provence s'est engagée dans la mise en place d'un Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) et a obtenu un financement de la part de l'Office Français de la Biodiversité (OFB). Une convention a été signée en 2021 avec cet organisme.

Le dispositif national des Atlas de la Biodiversité Communale a pour objectif d'établir un diagnostic de la biodiversité d'une commune en réalisant des inventaires naturalistes. Puis, à partir des données collectées et compilées, de proposer des mesures à mettre en place pour protéger et favoriser la biodiversité.

Mais la biodiversité ne peut pas être prise en compte à la seule échelle d'une commune car les espaces naturels et les corridors de circulation des espèces vont bien au-delà des limites d'une commune. C'est pourquoi depuis 2018, la Métropole Aix-Marseille-Provence s'est engagée dans l'élaboration d'un Atlas Métropolitain de la Biodiversité avec le soutien de l'OFB.

Dans le cadre de cet Atlas Métropolitain, la Métropole accompagne les communes volontaires pour favoriser le développement des ABC en phase avec les enjeux écologiques identifiés dans l'Atlas Métropolitain. Cet accompagnement se traduit, entre autres, par une mise à disposition des éléments de connaissance sur le patrimoine naturelle de la commune, ainsi que l'organisation de réunions de travail et d'échange.

Afin d'officialiser cette démarche, la Métropole demande à chaque commune volontaire de signer la « charte de déclinaison de l'Atlas Métropolitain de la Biodiversité ». En conséquence, je vous prie, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

**APPROUVER** la Charte de déclinaison de l'Atlas Métropolitain de la Biodiversité, jointe en annexe ;

**AUTORISER** Madame le Maire ou Madame l'Adjoint délégué à signer la Charte de déclinaison de l'Atlas Métropolitain de la Biodiversité, jointe en annexe.

Présents et représentés :	53
Présents :	38
Abstentions :	0
Non participation :	0
Suffrages Exprimés :	53
Pour :	53
Contre :	0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport

**OBJET** : PRESTATION POUR UNE CAMPAGNE DE FOUILLES PALÉONTOLOGIQUES DANS LA RÉSERVE GÉOLOGIQUE DE HAUTE PROVENCE

**Etaient Présents :**

Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Solène TRIVIDIC, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Monsieur Jonathan AMIACH à Madame Joëlle CANUET, Madame Laurence ANGELETTI à Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Michael ZAZOUN, Monsieur Pierre- Paul CALENDINI à Madame Josy PIGNATEL, Madame Brigitte DEVESA à Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Laurent DILLINGER à Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL à Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL à Monsieur Sellam HADAOUI, Monsieur Philippe KLEIN à Madame Béatrice BENDELE, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Pierre SPANO à Madame Agnès DAURES, Monsieur Jules SUSINI à Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Francis TAULAN à Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Jean-Louis VINCENT à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ.

**Excusés sans pouvoir :**

Madame Stéphanie FERNANDEZ, Madame Françoise TERME. Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE donne lecture du rapport ci-joint.

## **08.03**

**RAPPORTEUR** : Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE

**Politique Publique** : **08-VALORISATION DU PATRIMOINE**

**OBJET** : PRESTATION POUR UNE CAMPAGNE DE FOUILLES PALÉONTOLOGIQUES DANS

## LA RÉSERVE GÉOLOGIQUE DE HAUTE PROVENCE- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Le Muséum a été sollicité par la Réserve Naturelle Géologique de Haute-Provence (Conseil Départemental 04) pour l'extraction et la préparation d'un crâne d'Ichthyosaure provenant du gisement de Tartonne. Les Ichthyosaures étaient des reptiles marins qui ont vécu pendant toute l'Ere secondaire. Ils avaient une morphologie proche de celle des dauphins.

Plusieurs Ichthyosaures, de différents âges ont été découverts sur le territoire de la Réserve Naturelle Géologique de Haute-Provence. Celui de Tartonne est daté de la fin du Crétacé inférieur (environ 103 Millions d'années). L'extrémité de son rostre a déjà été prélevée en 2021 lors d'une fouille de sauvetage. Devant les difficultés rencontrées, la Réserve Géologique a préféré solliciter le Muséum d'Aix pour l'extraction et la préparation du reste du crâne.

En effet, depuis presque 30 ans, le Muséum organise des fouilles paléontologiques sur les dinosaures de Provence (gisements à œufs de dinosaures du quartier Sextius-Mirabeau, fouilles de l'A8 et de l'A52 en partenariat avec la société ESCOTA (VINCI Autoroute), fouilles dans la Réserve Naturelle de Sainte Victoire, en partenariat avec le Conseil Départemental 13,...). Au fil des années, le Muséum a ainsi acquis des compétences et un savoir-faire en matière de fouille et de préparation des fossiles qui sont reconnus par toute la communauté scientifique.

Par cette prestation, le Muséum engage un nouveau partenariat scientifique avec la Réserve Naturelle Géologique de Haute-Provence qui est un acteur reconnu mondialement pour la protection et la mise en valeur des gisements paléontologiques. Cela augmentera encore la notoriété du Muséum d'Histoire Naturelle d'Aix-en-Provence en mettant en avant le savoir-faire de son équipe.

La Direction Archéologie et Muséum a proposé un devis correspondant à l'exécution de cette prestation, pour un montant de **2 036,21 € HT**, soit **2 443,45 € TTC**.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

**ACCEPTER** le principe de la réalisation, par le Muséum, de la fouille et de la préparation d'un crâne d'Ichthyosaure provenant du gisement de Tartonne ;

**DIRE** que les recettes relatives à la réalisation de cette prestation seront imputées au budget général de la Ville sur la ligne n° 13429 (322 70688 1710) pour un montant prévisionnel de **2 036,21 € HT**, soit **2 443,45 € TTC**.

**AUTORISER** Monsieur le Trésorier d'Aix-Municipale à faire recette des sommes correspondantes.

Présents et représentés:	53
Présents :	38
Abstentions :	0
Non participation :	0
Suffrages Exprimés :	53
Pour :	53
Contre :	0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport

**OBJET** : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DU SECTEUR DU PATRIMOINE

### **Etaient Présents :**

Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès

DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Sellam HADAoui, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Solène TRIVIDIC, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Monsieur Jonathan AMIACH à Madame Joëlle CANUET, Madame Laurence ANGELETTI à Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Michael ZAZOUN, Monsieur Pierre- Paul CALENDINI à Madame Josy PIGNATEL, Madame Brigitte DEVESA à Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Laurent DILLINGER à Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL à Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL à Monsieur Sellam HADAoui, Monsieur Philippe KLEIN à Madame Béatrice BENDELE, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Pierre SPANO à Madame Agnès DAURES, Monsieur Jules SUSINI à Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Francis TAULAN à Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Jean-Louis VINCENT à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ.

**Excusés sans pouvoir :**

Madame Stéphanie FERNANDEZ, Madame Françoise TERME. Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE donne lecture du rapport ci-joint.

## 08.04

**RAPPORTEUR** : Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE

**Politique Publique** : 08-VALORISATION DU PATRIMOINE

**OBJET** : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DU SECTEUR DU PATRIMOINE- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

La Ville d'Aix-en-Provence souhaite encourager les associations, œuvrant dans le secteur du patrimoine, en proposant, aux associations partenaires, de s'inscrire dans des actions et des programmations en direction de différents publics.

Comme vous le savez, ces associations sont très actives dans notre Ville et participent à l'animation des Journées Européennes du Patrimoine.

Toutes concourent à la valorisation et à la protection du patrimoine auprès du plus grand nombre. Chacune d'elles est sensibilisée aux enjeux de développement durable. Selon la nature de leurs activités, certaines d'entre elles se sont déjà engagées dans des pratiques et mode de consommation et production responsables.

Le tableau ci-annexé comporte des renseignements sur les associations à savoir :

le type de la demande (F : fonctionnement de l'association / E : demande exceptionnelle pour la réalisation d'un projet spécifique / I : investissement), son objet,

le montant des subventions accordées en 2020 et 2021 par la délégation « Direction du Patrimoine »,

le montant de la subvention proposée pour l'exercice 2022.

Sachant que ces attributions ont été validées, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

**APPROUVER** le versement de 9 500 € au titre des subventions de fonctionnement,

**DIRE** que la dépense correspondante sera imputée au budget de la Ville, exercice 2022, sur la ligne budgétaire 2051/322-6574-923 de la Direction du Patrimoine, laquelle présente les disponibilités suffisantes.

Présents	:	38
Abstentions	:	0
Non participation	:	0
Suffrages Exprimés	:	53
Pour	:	53
Contre	:	0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote NEANT

le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité

**OBJET** : CHAPELLE DE LA VISITATION - MISSION D'ETUDE DES CONDITIONS DE SECURITE DU PUBLIC - DEMANDE DE SUBVENTIONS

**Etaient Présents :**

Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Solène TRIVIDIC, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Monsieur Jonathan AMIACH à Madame Joëlle CANUET, Madame Laurence ANGELETTI à Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Michael ZAZOUN, Monsieur Pierre- Paul CALENDINI à Madame Josy PIGNATEL, Madame Brigitte DEVESA à Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Laurent DILLINGER à Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL à Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL à Monsieur Sellam HADAOUI, Monsieur Philippe KLEIN à Madame Béatrice BENDELE, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Pierre SPANO à Madame Agnès DAURES, Monsieur Jules SUSINI à Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Francis TAULAN à Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Jean-Louis VINCENT à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ.

**Excusés sans pouvoir :**

Madame Stéphanie FERNANDEZ, Madame Françoise TERME. Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE donne lecture du rapport ci-joint.

## 08.05

**RAPPORTEUR** : Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE

**Politique Publique : 08-VALORISATION DU PATRIMOINE**

**OBJET** : CHAPELLE DE LA VISITATION - MISSION D'ETUDE DES CONDITIONS DE SECURITE DU PUBLIC - DEMANDE DE SUBVENTIONS - Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Depuis 2009, la Ville d'Aix-en-Provence est propriétaire de la chapelle de la Visitation, située 20, rue Mignet.

Cette chapelle, aussi dite chapelle des Ursulines, adossée au couvent des Visitandines, fait l'objet d'un classement « monuments historiques » par arrêté ministériel du 12 août 1924.

La chapelle, cédée à la Ville d'Aix-en-Provence, est issue d'une division, en volumes, de l'ensemble immobilier constituant l'établissement scolaire Sainte-Catherine-de-Sienne.

La chapelle et l'établissement scolaire participent, historiquement et donc architecturalement, à un même ensemble. A l'exception du portail d'entrée sur la rue, l'ensemble des ouvertures sont tournées vers l'ancien couvent et l'actuel établissement scolaire. Cette situation limite particulièrement l'exploitation de cette chapelle et son ouverture au public. La jauge admissible, du fait de la disposition des lieux, est particulièrement limitée (19 personnes simultanément).

Par ailleurs, dans le cadre de la cession et au titre de conditions particulières, il a été convenu entre les parties :

- d'une part, une mise à disposition ponctuelle et gracieuse (quatre fois par an) de la chapelle au groupe scolaire,

- d'autre part, l'organisation, au sein de la chapelle, de manifestations culturelles en adéquation avec le caractère consacré du lieu.

Cette situation implique une clarification des conditions de sécurité pour l'accueil du public et leur amélioration, notamment pour augmenter la jauge admise dans le monument.

Dans cette perspective d'ouverture de ce monument historique à un plus large public, il est nécessaire de confier, à un architecte du patrimoine, une mission dont les objectifs seront :

1. l'expression des contraintes réglementaires et normatives,
2. l'analyse de risque et les propositions permettant d'y faire face,
3. les préconisations de travaux de mise aux normes le cas échéant,
4. une esquisse sur l'usage possible des lieux,
5. l'élaboration des notices de sécurité et d'accessibilité.

Le coût de cette mission est de 9 750 € HT soit 11 700 € TTC.

La Ville peut solliciter le concours des partenaires institutionnels publics suivants :

- le Ministère de la Culture – Direction Régionale des Affaires Culturelles,
- le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône,
- la Métropole d'Aix-Marseille-Provence.

En conséquence, Mes Chers Collègues, il vous est proposé de bien vouloir :

**AUTORISER** Madame le Maire ou Madame l'élue déléguée à solliciter le concours financier des partenaires institutionnels publics au plus fort taux ;

**DIRE** que Monsieur le Trésorier Principal d'Aix-Municipale fera recette des sommes correspondantes.

Présents et représentés:	53
Présents :	38
Abstentions :	0
Non participation :	0
Suffrages Exprimés :	53
Pour :	53
Contre :	0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport

**OBJET** : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL RÉGIONAL POUR LA FÊTE DE LA SCIENCE 2022

**Etaient Présents :**

Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Solène TRIVIDIC, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Monsieur Jonathan AMIACH à Madame Joëlle CANUET, Madame Laurence ANGELETTI à Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Michael ZAZOUN, Monsieur Pierre- Paul CALENDINI à Madame Josy PIGNATEL, Madame Brigitte DEVESA à Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Laurent DILLINGER à Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL à Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL à Monsieur Sellam HADAOUI, Monsieur Philippe KLEIN à Madame Béatrice BENDELE, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Pierre SPANO à Madame Agnès DAURES, Monsieur Jules SUSINI à Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Francis TAULAN à Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Jean-Louis VINCENT à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ.

**Excusés sans pouvoir :**

Madame Stéphanie FERNANDEZ, Madame Françoise TERME. Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE donne lecture du rapport ci-joint.

## **08.06**

**RAPPORTEUR** : Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE

**Politique Publique** : **08-VALORISATION DU PATRIMOINE**

**OBJET** : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL RÉGIONAL POUR LA FÊTE DE LA SCIENCE 2022- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Depuis 1992, le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et de l'Innovation encourage les organismes de recherches, les centres de culture scientifique et les musées à participer à la Fête de la Science. L'ambition de cette manifestation est de rapprocher le citoyen de la science et de ses acteurs et d'encourager les jeunes à s'engager dans les métiers de la recherche. Le Muséum d'Aix-en-Provence, qui a parmi ses missions la diffusion de la culture scientifique, participe à cette manifestation depuis 1996. Ainsi chaque année, le Muséum organise un « village des sciences » qui réunit de nombreux partenaires scientifiques locaux (planétarium Peiresc, CEREGE, ITER France, CEA Cadarache, IRSN, INSERM, INRAE et l'ESAIP pour les principaux). C'est l'occasion pour les chercheurs et les médiateurs scientifiques de présenter au public le plus large, de façon ludique et pédagogique, les travaux de recherches développés sur le territoire du Pays d'Aix.

En 2021, malgré les contraintes liées à la situation sanitaire, cette manifestation, qui a eu lieu du 1<sup>er</sup> au

3 octobre, a réuni 2445 participants, dont 449 sur la journée réservée aux scolaires.

Pour l'année 2022, nous espérons pouvoir organiser, à nouveau le village des sciences d'Aix-en-Provence dans le parc Saint Mitre du 7 au 9 octobre. Le thème retenu pour cette édition est «visible et invisible». De nouveaux partenaires, tels que le Service National de Police Scientifique et la Société du Canal de Provence, seront présents sur le village.

En organisant régulièrement dans le parc Saint Mitre des manifestations à caractère scientifique (Fête de la Nature, Fête de la Science, conférences...), le Muséum souhaite que le public associe, peu à peu, ce lieu à la culture scientifique. Ces manifestations, qui permettent au visiteur d'échanger directement avec des scientifiques, participent activement à l'émergence au sein du parc Saint Mitre d'un «jardin des sciences» dédié au partage des savoirs.

Afin de couvrir les dépenses relatives à la location des tentes, la surveillance et l'organisation de cet événement, une subvention de fonctionnement de 9 000 € sera demandée à la Région dans le cadre des Appels à Projets Etat-Région «Fête de la Science 2022» (APOCSFET).

En conséquence, je vous prie, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

**AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à demander à la Région Provence-Alpes- Côte d'Azur, Direction de l'Attractivité, du Rayonnement International et de l'Innovation, une subvention de 9 000 € TTC en fonctionnement pour l'organisation de la «Fête de la Science 2022» dans le cadre des appels à projets APOCSFET,

**AUTORISER** Madame le Maire ou l'élu délégué à signer tout document relatif à cette affaire,

**AUTORISER** Monsieur le Trésorier Principal à encaisser la recette de 9 000 € TTC relative à ces actions.

Présents et représentés :	53
Présents :	38
Abstentions :	0
Non participation :	0
Suffrages Exprimés :	53
Pour :	53
Contre :	0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport

**OBJET : RÉALISATION DE RELEVÉS LASERGRAMMETRIQUES A MARTIGUES.  
PRESTATION FACTURÉE A LA VILLE DE MARTIGUES.**

**Etaient Présents :**

Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Solène TRIVIDIC, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code**

## **Général des Collectivités Territoriales:**

Monsieur Jonathan AMIACH à Madame Joëlle CANUET, Madame Laurence ANGELETTI à Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Michael ZAZOUN, Monsieur Pierre- Paul CALENDINI à Madame Josy PIGNATEL, Madame Brigitte DEVESA à Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Laurent DILLINGER à Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL à Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL à Monsieur Sellam HADAoui, Monsieur Philippe KLEIN à Madame Béatrice BENDELE, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Pierre SPANO à Madame Agnès DAURES, Monsieur Jules SUSINI à Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Francis TAULAN à Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Jean-Louis VINCENT à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ.

### **Excusés sans pouvoir :**

Madame Stéphanie FERNANDEZ, Madame Françoise TERME. Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Sophie JOISSAINS donne lecture du rapport ci-joint.

## **08.07**

**RAPPORTEUR** : Madame Sophie JOISSAINS

**Politique Publique : 08-VALORISATION DU PATRIMOINE**

**OBJET** : RÉALISATION DE RELEVÉS LASERGRAMMETRIQUES A MARTIGUES. PRESTATION FACTURÉE A LA VILLE DE MARTIGUES. - Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

La Direction Archéologie et Muséum a été sollicitée par la Ville de Martigues pour réaliser une campagne de relevé lasergrammétrique sur un équipement de défense passive, édifié au cours de la Seconde Guerre Mondiale pour la protection de la population.

Cet équipement a été découvert, fortuitement, dans l'emprise de l'ancien asile Jourde, à l'occasion de travaux de terrassement. Il fait actuellement l'objet d'une fouille de sauvetage, qui doit être achevée dans le courant du mois de juillet pour permettre de restituer le terrain aux entreprises de construction.

L'objet du relevé lasergrammétrique vise à conserver de cet abri, voué à être partiellement détruit et renfoui, l'image la plus complète et dynamique possible, en vue d'une prochaine présentation au public.

Les outils topographiques tridimensionnels, dont la Ville s'est dotée depuis quelques années, et les compétences acquises par le topographe de la direction sur ces instruments de pointe, font de la Direction Archéologie et Muséum un partenaire privilégié dans le domaine de l'acquisition de données 3D et de relevés architecturaux.

La campagne d'acquisition est prévue fin juillet 2022 et comprend une journée sur le terrain et deux jours pour le traitement des données. La Direction Archéologie et Muséum a proposé un devis correspondant à l'exécution de cette prestation, pour un montant de **1 975 € HT**, soit **2 370 € TTC**.

Le coût de cette prestation, dans laquelle sont inclus les frais de transport et de repas, sera intégralement pris en charge par la Ville de Martigues.

Cette prestation ne revêt pas uniquement un caractère économique. Elle découle de la collaboration, déjà ancienne, construite entre la Ville de Martigues, à travers son service archéologique, et la Direction Archéologie et Muséum.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

**ACCEPTER** le principe de la réalisation, par la Direction Archéologie et Muséum, du relevé lasergrammétrique sollicité par la Ville de Martigues ;

**AUTORISER** l'élu délégué à l'Archéologie à signer la lettre d'engagement relative à la commande de la Ville de Martigues ;

**DIRE** que les recettes relatives à la réalisation de ce relevé lasergrammétrique seront imputées au budget général de la Ville sur la ligne n° 10731 (92324-70688-1706) pour un montant prévisionnel de **1 975 € HT**, soit **2 370 € TTC**.

**AUTORISER** Monsieur le Trésorier d'Aix-Municipale à faire recette des sommes correspondantes.

Présents et représentés:	53
Présents :	38
Abstentions :	0
Non participation :	0
Suffrages Exprimés :	53
Pour :	53
Contre :	0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité

**OBJET : FOUILLE D'ARCHEOLOGIE PREVENTIVE - ZAC DE LA CONSTANCE (PARCELLE ID 148)**

- DECISION DE REALISATION DE L'OPERATION PAR LA DIRECTION ARCHEOLOGIE - AUTORISATION DE SIGNER LE CONTRAT ENTRE LA VILLE ET LA SPLA PAYS D'AIX TERRITOIRES

**Etaient Présents :**

Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Solène TRIVIDIC, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Monsieur Jonathan AMIACH à Madame Joëlle CANUET, Madame Laurence ANGELETTI à Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Michael ZAZOUN, Monsieur Pierre- Paul CALENDINI à Madame Josy PIGNATEL, Madame Brigitte DEVESA à Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Laurent DILLINGER à Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL à Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL à Monsieur Sellam HADAOUI, Monsieur Philippe KLEIN à Madame Béatrice BENDELE, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Pierre SPANO à Madame Agnès DAURES, Monsieur Jules SUSINI à Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Francis TAULAN à Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Jean-Louis VINCENT à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ.

**Excusés sans pouvoir :**

Madame Stéphanie FERNANDEZ, Madame Françoise TERME. Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Sophie JOISSAINS donne lecture du rapport ci-joint.

**08.08**

**RAPPORTEUR : Madame Sophie JOISSAINS**

**Politique Publique : 08-VALORISATION DU PATRIMOINE**

**OBJET** : FOUILLE D'ARCHEOLOGIE PREVENTIVE - ZAC DE LA CONSTANCE (PARCELLE ID 148) - DECISION DE REALISATION DE L'OPERATION PAR LA DIRECTION ARCHEOLOGIE - AUTORISATION DE SIGNER LE CONTRAT ENTRE LA VILLE ET LA SPLA PAYS D'AIX TERRITOIRES- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

La SPLA Pays d'Aix Territoires prévoit la construction d'un groupe scolaire sur la parcelle ID 148 - ZAC de la CONSTANCE, à Aix-en-Provence.

Ce terrain a fait l'objet, de juin à août 2021, d'un diagnostic qui a notamment révélé une séquence d'occupation du premier âge du Fer (première moitié du VI<sup>e</sup> s. av. J.-C.) essentiellement représentée par des foyers à pierres chauffées. La présence, sur le territoire communal, de telles structures, très spécifiques de la période de transition entre l'âge du Bronze et l'âge du Fer, n'est pas nouvelle ; elle a été constatée dès 2005 sur la ZAC de Ravanas (extension du supermarché Géant Casino), puis à nouveau, en 2006-2007, rue des Bœufs. La fonction de ces dispositifs de combustion, assimilés à des fours polynésiens et souvent présents en batterie, reste assez énigmatique ; les analyses physico-chimiques faites sur divers foyers mis au jour en France ont révélé des traces de matière organique (acides gras d'origine animale et marqueurs de plantes) qui laissent supposer un rôle culinaire. De telles analyses sont envisagées pour les foyers aixois.

Outre ces vestiges, ont également été découverts des niveaux holocènes, des témoins d'une mise en culture des sols dès la Protohistoire, ainsi que des vestiges de vignoble antique (Ier- IIe s. ap. J.-C.). Au gré des interventions, se dévoile ainsi progressivement le paysage du territoire communal qui fut très tôt densément exploité, et où la viticulture avait une place déjà très importante durant l'Antiquité. Au regard de ces résultats, le Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur a émis un arrêté prescrivant une fouille archéologique préventive, car le projet de groupe scolaire menace la préservation des vestiges.

Pour la réalisation de cette opération, la SPLA Pays d'Aix Territoires a sollicité la Direction Archéologie dont l'habilitation couvre les périodes chronologiques concernées.

L'opération comprend :

- une tranche ferme correspondant à la fouille de l'ensemble des vestiges déjà repérés lors du diagnostic ;
- quatre tranches conditionnelles correspondant, chacune, à la fouille d'un foyer à pierres chauffées supplémentaire.

Conditionnées aux découvertes à venir, les tranches conditionnelles seront mises en œuvre sur décision du Service Régional de l'Archéologie de PACA.

Le coût de l'opération se décline comme suit:

- la tranche ferme est estimée à **38 772,73 € HT, soit 46 527,27 € TTC** ;
- les quatre tranches conditionnelles (fouille d'un foyer à pierres chauffées supplémentaire) sont estimées à **8 293,35 € HT, soit 9 952,01 € TTC**, chacune.

Le coût total de l'opération sera intégralement pris en charge par la SPLA Pays d'Aix Territoires qui assure aussi le financement des moyens mécaniques et de la base de vie.

L'intervention est programmée pour la mi-août 2022 et devrait durer 1 mois à 1,5 mois sur le terrain, ainsi que 1 à 2 mois en post-fouille. Le responsable d'opération pressenti (sous réserve d'obtention de l'autorisation de fouille) est Aurélie Bouquet, qui a dirigé le diagnostic en 2021.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

**AUTORISER** le Maire ou l'Adjoint délégué à l'Archéologie à signer le contrat entre la Ville et la SPLA Pays d'Aix Territoires pour sa mise en œuvre,

**DIRE** que les dépenses relatives à la réalisation de la fouille seront imputées au budget général de la Ville sur la ligne n° 13447 (92324 60632 5656), pour un montant prévisionnel de **71 946,13 € HT, soit 86 335,35 € TTC**,

**DIRE** que ces dépenses feront l'objet de titres de recettes auprès de la SPLA Pays d'Aix Territoires, conformément aux modalités de paiement inscrites au contrat (ligne de recette n° 13448 (92324 70688 5656),

**AUTORISER** Monsieur le Trésorier Principal d'Aix-Municipale à percevoir les sommes correspondantes.

Présents et représentés:	53
Présents :	38
Abstentions :	0
Non participation :	0
Suffrages Exprimés :	53
Pour :	53
Contre :	0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport

**OBJET : OFFICE MUNICIPAL DE TOURISME - RÉAJUSTEMENT DE LA SUBVENTION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT 2022.**

**Etaient Présents :**

Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Solène TRIVIDIC, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Monsieur Jonathan AMIACH à Madame Joëlle CANUET, Madame Laurence ANGELETTI à Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Michael ZAZOUN, Monsieur Pierre- Paul CALENDINI à Madame Josy PIGNATEL, Madame Brigitte DEVESA à Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Laurent DILLINGER à Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL à Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL à Monsieur Sellam HADAOUI, Monsieur Philippe KLEIN à Madame Béatrice BENDELE, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Pierre SPANO à Madame Agnès DAURES, Monsieur Jules SUSINI à Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Francis TAULAN à Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Jean-Louis VINCENT à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ.

**Excusés sans pouvoir :**

Madame Stéphanie FERNANDEZ, Madame Françoise TERME. Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Monsieur Stéphane PAOLI donne lecture du rapport ci-joint.

## 09.01

**RAPPORTEUR :** Monsieur Stéphane PAOLI

**Politique Publique :** **09-DEVELOPPEMENT DU TOURISME ET RAYONNEMENT INTERNATIONAL**

**OBJET :** OFFICE MUNICIPAL DE TOURISME - RÉAJUSTEMENT DE LA SUBVENTION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT 2022.- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Par délibération n° DL. 2021-1000 du 15 décembre 2021, vous avez voté le versement d'un acompte de subvention à l'Office Municipal de Tourisme (OMT) d'un montant de 910 000 euros, à valoir sur la subvention 2022.

Ensuite, par délibération n° DL.2022-154 du 20 mai 2022, vous avez approuvé son budget primitif 2022 et voté la subvention municipale d'un montant de 1 453 000 euros, en précisant qu'en 2022, le soutien de la Ville serait maintenu dans le respect d'un principe d'équilibre financier global tenant compte de la taxe de séjour.

Le montant de la taxe de séjour prévu et inscrit au moment de l'approbation du budget primitif 2022 de l'OMT était de 1 750 000 euros, en regard de celle perçue en 2019, base de référence.

Or, les reliquats de taxe de séjour 2021 versés à l'Office Municipal de Tourisme, en janvier et février 2022, n'ont pas pu être rattachés dans ses comptes de 2021. Ce qui représente un montant total de 692 270 euros (soit 243 984 € au titre de novembre 2021 et 448 286 € au titre de décembre 2021).

Le montant de la taxe de séjour qui sera comptabilisé dans le budget de l'OMT, en 2022, doit donc être réévalué à 2 442 270 €. Par conséquent, il convient de réajuster la subvention de fonctionnement de la Ville à hauteur de 910 000 euros, correspondant au montant de l'acompte déjà versé.

Compte-tenu de ces éléments, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

**DECIDER** de réajuster le montant de la subvention 2022 à l'Office Municipal de Tourisme à hauteur de 910 000 euros.

Présents et représentés:	53
Présents :	38
Abstentions :	0
Non participation :	21
Suffrages Exprimés :	32
Pour :	32
Contre :	0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote

Dominique AUGÉY Gérard BRAMOULLÉ Pierre-Paul CALENDINI Joëlle CANUET Eric CHEVALIER Brigitte DEVESA Laurent DILLINGER Gilles DONATINI Jean-François DUBOST Sellam HADAOUI Amandine JANER Sophie JOISSAINS Gaëlle LENFANT Arlette OLLIVIER Stéphane PAOLI Laure SCANDOLERA Jules SUSINI Solène TRIVIDIC Jean-Louis VINCENT Michael ZAZOUN Karima ZERKANI-RAYNAL

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport

**MME LE MAIRE** - Stéphane

**M. PAOLI** - Oui Madame le Maire. 9.01 après j'enverrai un truc à Marc parce que ah non mais je vais lui dire maintenant, on a fait une super réunion encore avec les services avec l'atlas de la biodiversité communale d'Aix-en-Provence et donc c'est pas des dinosaures qu'il faut que tu trouves Marc, je te fais la liste : c'est l'écureuil roux, le grand machaon, l'orvet fragile, le crapaud épineux, la chouette hulotte, le complexe des grenouilles vertes, la reinette méridionale et bien sûr ça par contre des arbres remarquables. Je te l'enverrai parce que je trouvais que c'était extra, ils nous ont montré toutes ces espèces remarquables qu'on pouvait avoir donc j'ai fait un petit clin d'œil donc pas de dinosaures mais si tu trouves ça tu peux probablement arriver à tes fins.

**M. PENA** - D'accord, d'accord bon ben le crapaud fera l'affaire

**M. PAOLI** - Le crapaud oui j'allais dire le crapaud remarquable ou je sais pas quoi. Je trouvais ça rigolo. Allez 9.01 office municipal du tourisme réajustement de la subvention globale de fonctionnement 2022 donc on a voté par délibération un montant eu 910 000 euros pour la subvention pardon je vais faire vite et on a approuvé un budget qui est d'un 1.453 million donc c'est le delta. il a été déjà versé. Il a été rattaché après la fin de l'exercice donc il est demandé de réajuster le montant de la subvention de l'office municipal du tourisme à hauteur de 910 000 euros. La 9.02 je crois

que c'est le développement du tourisme au rayonnement international, c'est Karima Raynal l'utilisation du centre des congrès avec une mise à disposition gratuite dans le cadre des rencontres Franco-Japonaises donc approuver une gratuité pardon pour le centre des congrès de 15 300 euros au titre de cet évènement et la 9.03 Madame le Maire toujours des relations internationales , je présente le rapport de Karima, c'est l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association des jumelages et des relations internationales, chose relativement récurrente pour un montant de 36 000 pardon je vous prie de m'excuser 67 500 euros en 2022, subvention 2021 36 500 et 2020 71 000 et donc vous avez donc la convention des objectifs d'attribution de la subvention, le versement en deux temps et dire une imputation des crédits, merci.

**MME LE MAIRE** - Y a-t-il des questions, des observations sur ces trois questions ? Oui Madame Petel

**MME PETEL** - Oui Madame le Maire. Vous avez communiqué il n'y a pas très très longtemps sur une réunion que vous avez organisée en interne au sujet de cette association des jumelages et sur la photo qui était mise sur les réseaux sociaux, on pouvait lire des remarques faites sur l'association et qui n'étaient pas très très flatteuses, un manque d'ambition, incapacité à monter en compétence, aucun rôle fédérateur. Moi je voudrais que...là vous nous demandez

**MME LE MAIRE** - Attendez j'ai peut-être mal compris mais où se trouvait ..

**MME PETEL** - Facebook

**MME LE MAIRE** - Sur ?

**MME PETEL** - Facebook

**MME LE MAIRE** - C'est moi ?

**MME PETEL** - Oui

**MME LE MAIRE** - Moi j'ai jamais rien marqué sur l'association des jumelages

**MME PETEL** - Non mais sur la photo, y avait une photo des slides que vous étiez en train de visionner sur lequel on peut clairement...voir ce que vous étiez en train de visionner et qui apparemment est une analyse que vous avez faite de leur travail

**MME LE MAIRE** - Il ne s'agit peut-être pas d'un résultat, il s'agit peut-être simplement voilà de questions posées sur nos associations et pas simplement sur celle-ci. Donc je voudrais quand même que vous évitiez d'en tirer des conclusions trop hâtives sur une association qui nous est chère bien au contraire.

**MME PETEL** - Pour ne pas tirer de conclusion

**MME LE MAIRE** - Voilà

**MME PETEL** - Puisque c'est quelque chose qu'on m'a envoyé, je voulais savoir cette réunion ce qu'elle a donné en termes de de de de travail puisque vous nous proposez d'attribuer une subvention mais vous avez fait une réunion pour discuter apparemment du fonctionnement, du travail qui était fait par l'association des jumelages et donc je souhaitais savoir s'il en était ressorti quelque chose

**ME LE MAIRE** - Pas du tout, il s'agit d'une réunion d'abord qui est en interne donc y a pas de raisons que vous l'évoquiez et ensuite

**MME PETEL** - Elle est sur les réseaux sociaux

**MME LE MAIRE** - Ben non, non ou vous êtes conviés à une réunion et elle est ouverte ou elle l'est pas elle est en interne, d'ailleurs c'est curieux que vous ayez eu cette information parce que d'autant plus que c'est très curieux et du coup je me pose certaines questions mais au-delà de ça, non non non si on avait conclu que justement l'association ne rentrait pas je dirais n'avait pas de résultats conséquents et tels qu'ils se doivent ben on ne donnerait pas de subventions, Stéphane

**M. PAOLI** - Oui Madame le Maire, parce que je prends les rapports de Karima mais comme je travaille en partenariat avec Karima je peux échanger sur ce sujet donc c'était une réunion thématique un lundi matin si je me trompe concernant l'attractivité, le tourisme et globalement toutes les politiques qui ont trait au développement d'Aix-en-Provence en matière d'attractivité. A cet égard, il y a un benchmark qui avait été fait sur les pratiques concernant le jumelage notamment par rapport aux jeunes et les choses qui avaient été mises en avant où t'as pu le lire c'est qu'il y avait des villes dans lesquelles les jeunes étaient plus mis en avant par les jumelages, je finis et que donc à cet égard on faisait un point. Et donc il y avait un certain nombre de points qui avaient été mis à l'écran et qui étaient abordés au fur et à mesure de la réunion mais c'était pas forcément comme ça, comme tu l'as vu, c'est un biais de vue car t'as peut-être vu un slide sur soixante-dix pendant trois heures. Donc si tu veux tu me montreras mais je m'en rappelle très bien et c'était un benchmark qui était fait sur ce qui était

globalement dans toutes les villes en France ou à travers l'Europe et notamment dans les villes jumelles qu'on avait et le sujet c'était comment impliquer plus la jeunesse dans le jumelage parce qu'il est pas assez impliqué dans une ville aujourd'hui très étudiante c'était surtout ça le sujet qu'on avait de conversation autour de ça. Ben je peux te le dire j'y étais donc.. et t'y étais pas mais moi j'y étais.

**MME PETEL** - Encore une fois, c'est pas une communication de notre part. C'est pas...c'est une communication que l'on nous a transmise et qui en fait le reflet d'une de de de d'un slide qui est diffusé. Toutefois comme il y a eu cette réunion là c'est juste que pour connaître un peu mieux plutôt que de simplement voter les subventions du jumelage peut-être qu'à l'occasion même si on assiste à beaucoup d'évènements qu'ils organisent etc...donc on a l'occasion de discuter avec eux et de savoir ce qu'ils font , de refaire une présentation un peu plus exhaustive et en tout cas peut-être de ... des améliorations qu'ils peuvent aussi apporter à leur fonctionnement.

**M. PAOLI** - Le ...comme toute association et on l'a mis dans le cadre de la subvention et ça c'est...je comprends tout à fait la question, on a donc annexé le...la convention de l'objectif pour 2022 et donc en fait la nature évidemment de fonctionnement et de l'attribution de la subvention elle est attachée à la convention de l'objectif qu'on fait avec l'association puisqu'on ne subventionne pas du fonctionnement on subventionne des objectifs sur toutes les associations et donc à cet égard la réponse à ta question elle est constituée évidemment dans ce cadre-là. Après sur l'association des jumelages en tant que telle, ce dont on peut en parler, ce dont on peut dire c'est notamment le grand évènement annuel que l'on a aux alentours des fêtes de Noël, c'est l'animation de toutes les villes jumelées avec Aix-en-Provence et l'accueil à chaque fois des personnalités, des personnes, des groupes...des autres villes qui viennent. Y a ce travail de fond qui est fait, la ville d'Aix-en-Provence est une ville qui est jumelée depuis longtemps avec de l'autre côté. Moi j'étais allé par exemple à Oujda à l'époque parce qu'on allait à Oujda pour faire le développement quand j'avais la délégation de l'informatique, l'informatique à Oujda donc avec les mairies des choses comme ça donc il y a tout un tas de choses qui sont à la fois du côté de l'association des jumelages et du côté aussi du jumelage de la ville d'Aix et c'est le lien entre la politique publique de jumelage et la partie opérationnelle entre guillemet et c'est ça qu'on retrouve dans cette convention et après le slide qu'on peut voir mais sorti du contexte, c'est probablement le slide du benchmark que l'on avait fait, c'est-à-dire du comparatif qui pouvait être amélioré, demandé dans le cadre d'une évolution de la convention d'objectif. Dans mon souvenir c'était ça la nature de la réunion, voilà. Avec plaisir

**MME LE MAIRE** - Si la conclusion n'était pas celle-là, y aurait pas de subvention. Donc y at-il d'autres observations, questions ? Donc 9.01 contre ? Abstention ? 9.02 contre ? Abstention ? 9.03 contre ? Abstention ?

**OBJET : POLITIQUE DE TOURISME - UTILISATION DU CENTRE DE CONGRES- MISE A DISPOSITION GRATUITE ET TARIFS PRÉFÉRENTIELS.**

**Etaient Présents :**

Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Solène TRIVIDIC, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Monsieur Jonathan AMIACH à Madame Joëlle CANUET, Madame Laurence ANGELETTI à Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Michael ZAZOUN, Monsieur Pierre- Paul CALENDINI à Madame Josy PIGNATEL, Madame Brigitte DEVESA à

Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Laurent DILLINGER à Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL à Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL à Monsieur Sellam HADAoui, Monsieur Philippe KLEIN à Madame Béatrice BENDELE, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Pierre SPANO à Madame Agnès DAURES, Monsieur Jules SUSINI à Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Francis TAULAN à Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Jean-Louis VINCENT à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ.

**Excusés sans pouvoir :**

Madame Stéphanie FERNANDEZ, Madame Françoise TERME. Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Monsieur Stéphane PAOLI donne lecture du rapport ci-joint.

## 09.02

**RAPPORTEUR :** Monsieur Stéphane PAOLI

**CO-RAPPORTEUR(S) :** Madame Karima ZERKANI-RAYNAL, Madame Françoise COURANJOU

**Politique Publique : 09-DEVELOPPEMENT DU TOURISME ET RAYONNEMENT INTERNATIONAL**

**OBJET :** POLITIQUE DE TOURISME - UTILISATION DU CENTRE DE CONGRES- MISE A DISPOSITION GRATUITE ET TARIFS PRÉFÉRENTIELS.- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Comme vous le savez, une convention de gestion d'équipements publics municipaux lie la Ville et l'Office Municipal de Tourisme.

Cette convention a été modifiée par avenants successifs.

Ainsi, par délibération n° DL.2021-997 du Conseil Municipal du 15 septembre 2021, vous avez approuvé l'avenant n° 6 à la convention n° 34586 d'affermage des salles publiques d'Aix-en-Provence qui prévoit la reprise, en gestion directe par la Ville, des trois salles de proximité : Les Milles, la Duranne, Puyricard.

De ce fait, l'Office Municipal de Tourisme n'est plus gestionnaire que du Centre de Congrès.

En dehors des usages précisés dans la convention, les demandes de réductions commerciales ou gratuités relèvent de la compétence exclusive du Conseil Municipal et ne concernent que la partie locative, les frais techniques restant à charge de l'organisateur.

Le principe de compensation par la Ville des gratuités ou réductions de tarifs qu'elle impose à l'Office a été entériné.

Je vous présente aujourd'hui deux demandes :

**- les 7<sup>e</sup> Rencontres franco-japonaises de la coopération décentralisée organisées par la Ville d'Aix-en-Provence.**

Du 3 au 6 octobre 2022, les représentants de près de 20 collectivités territoriales japonaises, et autant de françaises, – soit plus de 200 personnes – se retrouveront pour échanger sur le thème de l'innovation et sur leurs pratiques en matière de développement durable et d'inclusion dans une société post-covid.

Initiées en 2008 à Nancy, ces Rencontres sont le témoin d'un lien fort existant entre les deux pays depuis plus de 160 ans. Tous les deux ans, ce rendez-vous, qui se déroule alternativement en France et au Japon, est placé sous l'égide du Ministère français de l'Europe et des Affaires étrangères et du Ministère japonais des Affaires intérieures et des Communications.

Il reflète la coopération solide entre les deux nations et s'inscrit dans une recherche de développement économique puisqu'il vise à accroître l'attractivité et le rayonnement de la ville hôte, et plus largement de la France, auprès de décideurs japonais. 53 villes, départements ou régions des deux pays, sont liées par des jumelages ou des conventions et près de 75 projets de coopération décentralisée associent aujourd'hui les collectivités territoriales françaises et japonaises. Ils permettent de traiter de sujets concrets d'intérêt commun, tels les transports, l'aménagement urbain ou le développement durable.

Cet évènement se déroulera au Centre de Congrès d'Aix-en-Provence.

A cet effet, il vous est proposé d'accorder la gratuité sur la partie locative pour un montant de 15 300 euros HT. Une remise commerciale sera également accordée sur l'ensemble des prestations pour

un montant de 9 634 euros HT.

**- les élections professionnelles**

Les élections professionnelles au sein de la Fonction Publique Territoriale sont fixées au 8 décembre 2022. Ce scrutin, qui vise à élire les représentants du personnel au sein des instances communales, constitue un temps fort du dialogue social, au sein des services municipaux. Afin d'en assurer le déroulement dans de bonnes conditions, il est prévu que ces élections se déroulent au Centre de Congrès.

Il vous est proposé d'accorder la gratuité sur la partie locative du Centre de Congrès pour un montant de 4 270 euros HT.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

**APPROUVER** la gratuité, sur la partie locative du Centre de Congrès, pour un montant de 15 300 euros HT et une remise commerciale sur les prestations d'un montant de 9 634 euros HT, pour les 7<sup>e</sup> Rencontres franco-japonaises de la coopération décentralisée,

**APPROUVER** la gratuité sur la partie locative du Centre de Congrès pour les élections professionnelles, pour un montant de 4 270 euros HT.

Présents et représentés:	53
Présents :	38
Abstentions :	0
Non participation :	21
Suffrages Exprimés :	32
Pour :	32
Contre :	0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

Dominique AUGÉY Gérard BRAMOULLÉ Pierre-Paul CALENDINI Joëlle CANUET Eric CHEVALIER Brigitte DEVESA Laurent DILLINGER Gilles DONATINI Jean-François DUBOST Sellam HADAOUI Amandine JANER Sophie JOISSAINS Gaëlle LENFANT Arlette OLLIVIER Stéphane PAOLI Laure SCANDOLERA Jules SUSINI Solène TRIVIDIC Jean-Louis VINCENT Michael ZAZOUN Karima ZERKANI-RAYNAL

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport

**OBJET** : RELATIONS INTERNATIONALES : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A L'ASSOCIATION DES JUMELAGES ET DES RELATIONS INTERNATIONALES

**Etaient Présents :**

Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame

Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Solène TRIVIDIC, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Monsieur Jonathan AMIACH à Madame Joëlle CANUET, Madame Laurence ANGELETTI à Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Michael ZAZOUN, Monsieur Pierre- Paul CALENDINI à Madame Josy PIGNATEL, Madame Brigitte DEVESA à Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Laurent DILLINGER à Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL à Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL à Monsieur Sellam HADAOUI, Monsieur Philippe KLEIN à Madame Béatrice BENDELE, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Pierre SPANO à Madame Agnès DAURES, Monsieur Jules SUSINI à Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Francis TAULAN à Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Jean-Louis VINCENT à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ.

**Excusés sans pouvoir :**

Madame Stéphanie FERNANDEZ, Madame Françoise TERME. Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Monsieur Stéphane PAOLI donne lecture du rapport ci-joint.

## **09.03**

**RAPPORTEUR** : Monsieur Stéphane PAOLI

**CO-RAPPORTEUR(S)** : Madame Stéphanie FERNANDEZ

**Politique Publique** : **09-DEVELOPPEMENT DU TOURISME ET RAYONNEMENT INTERNATIONAL**

**OBJET** : RELATIONS INTERNATIONALES : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A L'ASSOCIATION DES JUMELAGES ET DES RELATIONS INTERNATIONALES- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Depuis de nombreuses années, la Ville apporte son soutien, à l'Association des Jumelages et Relations Internationales, qui a pour objet social de développer les relations et les échanges permettant de renforcer l'image d'Aix-en-Provence, ville ouverte sur le monde. Son champ d'intervention est la société civile aixoise.

Il est proposé de signer une nouvelle convention d'objectifs pour l'année 2022.

En application de cette convention, l'Association agit exclusivement avec les villes jumelées ou ayant un document contractuel de coopération, partenariat et d'engagement réciproque formel avec la Ville d'Aix-en-Provence.

L'Association des Jumelages et des Relations Internationales conduit des projets selon les objectifs suivants :

- Contribuer à l'animation du territoire, notamment dans sa dimension internationale, en donnant à voir les villes partenaires d'Aix-en-Provence à l'occasion de manifestations organisées à Aix-en-Provence.
- Cibler les publics jeunes dans les projets pilotés par l'Association, notamment pour favoriser leur mobilité internationale dans l'ensemble des villes partenaires d'Aix-en-Provence, dans un objectif de professionnalisation et d'employabilité.

L'Association propose aux aixois, en décembre, le traditionnel marché des villes jumelles. Elle s'implique également dans des événements internationaux pilotés par la Ville, comme le Mois de l'Europe, et organise annuellement « Le Pont de Culture Aix-Baalbeck » qui permet de valoriser la relation partenariale qui existe entre les deux villes depuis 2003.

Tiers	Libellé Association	Subvention 2020	Subvention 2021	Subvention proposée 2022
9306	Association des Jumelages et des Relations internationales	71 000€	36 500 €	67 500 € dont 20 000 € déjà attribués par DCM n°2022-86 du 7 avril 2022

Cette proposition a été validée en date du 30 juin 2022

En conséquence, je vous demande Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

**APPROUVER** la convention d'objectifs 2022 entre la Ville et l'Association des Jumelages et des Relations Internationales, ci-annexée,

**DÉCIDER** l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant total, pour l'année 2022, de 67 500 euros à l'Association des Jumelages et des Relations Internationales.

**AUTORISER** un versement de 47 500 euros en application de ladite convention, sachant qu'un premier versement de 20 000 euros, à valoir sur cette subvention, a déjà été versé à l'Association des Jumelages et des Relations Internationales par délibération n° DL.2022-86 du 7 avril 2022.

**DIRE** que les crédits nécessaires seront prélevés sur la ligne budgétaire numéro 2033, imputation 048-6574 -920 qui présente les disponibilités suffisantes.

**AUTORISER** Madame le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué aux Relations Internationales à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tout document relatif à cette affaire.

Présents et représentés:	53
Présents :	38
Abstentions :	0
Non participation :	6
Suffrages Exprimés :	47
Pour :	47
Contre :	0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote

Claudie HUBERT Stéphane PAOLI Josy PIGNATEL Solène TRIVIDIC Fabienne VINCENTI  
Karima ZERKANI-RAYNAL

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport

**MME LE MAIRE** - Marie-Pierre

**MME SICARD-DESNUELLE** - Alors ce coup-là, c'est la santé publique. Comme chaque année Madame le Maire, je présente une subvention pour l'association Rousseau qui s'occupe des malades qui ont le cancer ou qui ont eu le cancer et je pense que si y a eu des malades qui ont été particulièrement touchés par le COVID c'est vraiment les malades qui ont eu le cancer. Donc cette année, je présente cette subvention avec encore plus de conviction, voilà. Merci Madame le Maire et la 10.02 c'est une attribution de en fait de celle-là ça devrait être mon ami Laurent Dillinger qui la présente mais comme il ne peut pas être là aujourd'hui, il m'a demandé de la présenter. C'est une attribution de subvention aux associations et partenaires intervenant dans le cadre du du plan local de santé publique, voilà donc y a eu, je sais pas si vous avez eu le plaisir de lire la délégation. Le point d'accueil écoute jeunes dépendait administrativement du centre hospitalier Montperrin jusqu'au 31/12/2021. Le transfert a été fait vers la maison des adolescents et on a travaillé avec Laurent, j'ai travaillé avec Pascal Rio, ça ne change absolument rien ni au niveau fonctionnement ni au niveau subvention, voilà.

**MME LE MAIRE** - Merci beaucoup Marie-Pierre. Observations, questions ? 10.01 contre ? Abstention ? 10.02 contre ? Abstention ?

**OBJET : SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2022 POUR L'ASSOCIATION RESSOURCE DANS LE CADRE DU DEVELOPPEMENT DE SON PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT THERAPEUTIQUE DES PERSONNES TOUCHÉES PAR LE CANCER**

**Etaient Présents :**

Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Solène TRIVIDIC, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Monsieur Jonathan AMIACH à Madame Joëlle CANUET, Madame Laurence ANGELETTI à Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Michael ZAZOUN, Monsieur Pierre- Paul CALENDINI à Madame Josy PIGNATEL, Madame Brigitte DEVESA à Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Laurent DILLINGER à Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL à Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL à Monsieur Sellam HADAOUI, Monsieur Philippe KLEIN à Madame Béatrice BENDELE, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Pierre SPANO à Madame Agnès DAURES, Monsieur Jules SUSINI à Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Francis TAULAN à Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Jean-Louis VINCENT à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ.

**Excusés sans pouvoir :**

Madame Stéphanie FERNANDEZ, Madame Françoise TERME. Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE donne lecture du rapport ci-joint.

## **10.01**

**RAPPORTEUR :** Madame Marie-Pierre SICARD – DESNUELLE

**CO-RAPPORTEUR(S) :** Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI

**Politique Publique : 10-PREVENTION ET AMELIORATION DE LA SANTE PUBLIQUE**

**OBJET :** SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2022 POUR L'ASSOCIATION RESSOURCE DANS LE CADRE DU DEVELOPPEMENT DE SON PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT THERAPEUTIQUE DES PERSONNES TOUCHÉES PAR LE CANCER- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

La Direction Santé Publique et Handicap a été désignée comme direction gestionnaire dans le cadre de l'étude du dossier de demande de subvention déposé par l'association

« RESSOURCE » pour l'exercice 2022.

L'objet de cette association est de réaliser toute action visant à accompagner les personnes atteintes, ou ayant été atteintes, du cancer et leur entourage proche. Il s'agit, notamment, de transmettre des outils de Mieux Etre et, de faire en sorte, que les personnes malades soient acteurs de leur santé, vivent au mieux les épreuves qu'elles rencontrent durant leur prise en charge médicale. Cette association était soutenue par la Communauté du Pays d'Aix et, ces dernières années, elle a reçu des subventions versées par la Ville d'Aix en Provence.

L'Association occupe un espace d'accueil appelé «Centre Ressource» situé 1140, rue André Ampère, Pôle d'activités des Milles, à Aix-en-Provence. Le fonctionnement a été fortement impacté par la crise sanitaire COVID 19 en 2020, conduisant à un quasi arrêt des activités en présentiel, une

réorganisation des actions via les médias et la dématérialisation. Il a été constaté durant cette période un retard de prise en charge pour de nombreux patients.

En 2020, l'association a donc perdu de nombreux bénéficiaires, passant de plus de 600 à 396. Elle a enregistré des pertes financières en relation avec cette baisse de fréquentation. L'association a licencié 2 salariés et a souscrit un prêt garanti par l'État.

Pour l'année 2021, l'association comptabilisait 301 bénéficiaires, dont 259 femmes et 42 hommes, et avait procédé à 282 premiers entretiens d'accueil. 2 520 activités individuelles ont été conduites en présentiel et 2048 activités en groupe. Par ailleurs, 918 inscriptions à des activités en distanciel ont été enregistrées (soit un total de 5 486 participations à des activités).

Depuis quelques années, l'association « Ressource » promeut son Programme Personnalisé d'Accompagnement Thérapeutique (PPACT) pour les personnes atteintes du cancer et leur entourage. Cette action est destinée à renforcer les connaissances sur leur maladie des personnes souffrant du cancer, de leur donner des atouts afin de mieux franchir les étapes durant leur prise en charge et ainsi améliorer leur qualité de vie et augmenter leurs chances de rémission, voire de guérison. Le PPACT se déroule au sein de groupes constitués de 10 à 12 participants afin de favoriser les échanges, l'entraide et faciliter l'intégration des savoirs et des savoirs faire. Le programme s'étend sur une année complète, avec des séances hebdomadaires de 3 à 4 heures durant 4 mois puis des séances bimensuelles pendant 8 mois.

Une participation libre et volontaire aux frais de fonctionnement du centre peut être demandée aux participants mais n'est pas une condition pour bénéficier du programme. Trois axes sont abordés par les personnes atteintes du cancer : la gestion du stress, la communication relationnelle, les émotions.

Les aidants sont accompagnés sur les thématiques en lien avec la libération de la parole et le « lâcher prise » ainsi que sur la rupture de l'isolement et la déculpabilisation.

En 2021, deux nouveaux groupes se sont mis en place (15 personnes) et un programme, démarré en 2020, a été poursuivi (interruption du fait de la situation sanitaire Covid 19)

.Des conférences « connaissance de la maladie », des soirées formation à destination des professionnels de santé et la course « Foulée Ressource » (octobre rose) ont à nouveau pu être réalisées en 2021.

Le tableau ci-dessous présente le montant de la subvention proposé pour cette association au titre de l'année 2022, ainsi que les montants attribués par la collectivité ces dernières années. Cette proposition a été validée en comité technique d'attribution des subventions le 30 mai 2022.

Subvention de fonctionnement 2022 :

Association/ Partenaire (n° Tiers)	Objet	Attribué en 2020	Attribué en 2021	Proposition attribution CM 22/07/22	Convention avec la direction Santé Publique et Handicap
<b>CENTRE</b>	Aide et soutien aux	10 000	10 000	<b>10 000</b>	Non

<b>RESSOURCE</b> (64940)	personnes atteintes du cancer et leur entourage				
-----------------------------	---	--	--	--	--

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

**ATTRIBUER** à l'Association « RESSOURCE » une subvention d'un montant de 10.000 €.

**DIRE** que cette dépense sera imputée au budget de la Ville sur la ligne 12 6574 921

« Subvention intervention soins » - code Astre 5216 - qui présente les disponibilités suffisantes.

Présents et représentés:	53
Présents :	38
Abstentions :	0
Non participation :	0
Suffrages Exprimés :	53
Pour :	53
Contre :	0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport

**OBJET** : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET PARTENAIRES INTERVENANT EN 2022 DANS LE CADRE DU PLAN LOCAL DE SANTÉ PUBLIQUE - DIRECTION SANTÉ PUBLIQUE ET HANDICAP

**Etaient Présents :**

Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Solène TRIVIDIC, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Monsieur Jonathan AMIACH à Madame Joëlle CANUET, Madame Laurence ANGELETTI à Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Michael ZAZOUN, Monsieur Pierre- Paul CALENDINI à Madame Josy PIGNATEL, Madame Brigitte DEVESA à Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Laurent DILLINGER à Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL à Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL à Monsieur Sellam HADAOUI, Monsieur Philippe KLEIN à Madame Béatrice BENDELE, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Pierre SPANO à Madame Agnès DAURES, Monsieur Jules SUSINI à Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Francis TAULAN à Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Jean-Louis VINCENT à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ.

**Excusés sans pouvoir :**

Madame Stéphanie FERNANDEZ, Madame Françoise TERME. Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE donne lecture du rapport ci-joint.

## 10.02

**RAPPORTEUR :** Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE

**Politique Publique : 10-PREVENTION ET AMELIORATION DE LA SANTE PUBLIQUE**

**OBJET :** ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET PARTENAIRES INTERVENANT EN 2022 DANS LE CADRE DU PLAN LOCAL DE SANTÉ PUBLIQUE - DIRECTION SANTÉ PUBLIQUE ET HANDICAP- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre de la délégation Santé Publique et Conduites Addictives, la Ville d'Aix-en-Provence apporte son concours, sous forme de subventions de fonctionnement, à diverses associations et partenaires, afin de les aider dans la réalisation de leurs actions à vocation sanitaire. Le Plan Local de Santé Publique 2019-2021, prorogé pour l'année 2022, a été validé en Comité de Pilotage le 23 avril 2019 et les grandes lignes de ce travail ont été présentées au Conseil Municipal de juin 2019.

Ces dernières années, il avait été validé le principe d'affecter prioritairement un soutien financier aux associations et partenaires qui inscrivent leurs objectifs dans le cadre du Plan Local de Santé Publique. Il avait également été décidé de concentrer les moyens sur un nombre restreint de porteurs de projet afin de ne pas les disperser, tout en tenant compte de la bonne gestion des ressources budgétaires, en baisse.

Ces dotations participent à la continuité des actions menées tout au long de l'année par les partenaires qui inscrivent leurs objectifs dans le cadre des priorités de santé identifiées. Durant ces deux dernières années, lourdement impactées par la crise sanitaire, la plupart des associations ont été contraintes de repousser leurs actions, à s'adapter, voire à repenser leurs missions. Ces associations continuent de mener des actions fondamentales dans le champ de la prévention en santé en faveur des publics fragiles.

Concernant l'association « Addiction Méditerranée », une réorganisation des missions a été actée ces dernières années, avec une diminution progressive des dotations proposées au titre de la santé. Un montant plus conséquent en 2020 avait été alloué afin de soutenir le développement de la Consultation Jeunes Consommateurs d'Aix-en-Provence. Actuellement, outre le portage de structures d'accompagnement et de prise en charge, l'association développe principalement des programmes d'intervention en prévention auprès de jeunes et des scolaires.

L'association « Planning Familial 13 », dont les objectifs s'inscrivent dans le Plan Local de Santé Publique, a poursuivi ses activités durant la période de crise sanitaire (2020 - 2021). L'association a assuré les permanences hospitalières y compris pendant la période de confinement. Elle continue d'intervenir en faveur de la santé sexuelle et d'accompagner différents publics, tels que les jeunes et les personnes en situation de handicap. L'association œuvre également contre les violences faites aux femmes et au sein du réseau parentalité.

Le Point d'Accueil Ecoute Jeunes dépendait administrativement du Centre Hospitalier Spécialisé de Montperrin jusqu'à 31/12/2021. Un transfert des actions vers la Maison des Adolescents 13 Nord est en cours (actuelle période de transition, les affaires courantes étant portées par le CH de Montperrin jusqu'au transfert complet prévu au second semestre 2022). L'équipe de psychologues poursuit son travail de fond au bénéfice des adolescents et jeunes en souffrance psychique. Ils interviennent au sein de la consultation installée à la Direction Jeunesse, cours Aristide Briand, mais également lors d'interventions sur le terrain (CFA, mission locale, centres sociaux...). Pour mémoire, un appui spécifique avait été apporté en 2021 pour la prise en charge des troubles psychiques des étudiants révélés du fait de la crise sanitaire.

Il est décidé de poursuivre le soutien des actions mises en œuvre par l'École des Parents et Educateurs du Pays d'Aix sur la prévention et l'utilisation des écrans et des réseaux sociaux. Par ailleurs, l'association est largement sollicitée par les parents, depuis la période de confinement, afin de donner des conseils sur la parentalité. L'association intervient également lors d'ateliers de prévention à destination des jeunes, des parents ou des professionnels. Depuis 2021 s'est développé le concept de Café des parents.

L'association « Bus 31/32 », porteur du collectif « Plus belle la nuit », intervient à Aix-en-

Provence depuis 2019. Ces deux dernières années, les festivités se sont fortement réduites, voire s'étaient arrêtées. L'association a adapté ses interventions afin d'aller à la rencontre des publics qui ont changé leurs pratiques. Des maraudes et interventions ciblées se déroulent toujours dans l'espace public aixois. L'association assure par ailleurs une permanence sur les réseaux sociaux. En 2022, l'association a repris des interventions lors de festivals.

L'association « Avenir Santé » intervient également sur la prévention des risques en milieu festif. Leurs publics cibles sont les étudiants, particulièrement vulnérables dans le contexte anxio-gène lié à la crise sanitaire. L'association continue d'œuvrer en faveur des étudiants sur les campus, de former des jeunes « pairs » sur la prévention et de développer des outils de prévention.

Le tableau ci-dessous présente le montant des subventions proposées pour ces associations et partenaires au titre de l'année 2022, ainsi que les montants accordés par la Ville, au titre de la délégation de la Santé Publique, en 2020 et 2021.

Association/ Partenaire (n° Tiers)	Objet	Attribué en 2020	Attribué en 2021	Proposition attribution CM 22/07/22	Convention avec la direction Santé Publique et Handicap
<b>ADDICTION MEDITERRANEE</b> (103456)	Approche globale de prévention des conduites addictives	6000	4000	<b>4000</b>	Non
<b>POINT ACCUEIL ECOUTE JEUNES</b> (Tiers MDA 13 Nord 111651)	Prise en charge globale de la souffrance psychique des jeunes	16000	16000	<b>16000</b>	Non
<b>PLANNING FAMILIAL 13</b> (23746)	Informer les jeunes sur la sexualité, la contraception Offrir un point d'écoute, un accompagnement	12000 (Santé Publique)	12000 (Santé Publique)	<b>12000</b>	Non
<b>ECOLE DES PARENTS ET DES EDUCATEURS DU PAYS D'AIX</b> (60833)	Soutien à la parentalité- Prévention des comportements liés à l'utilisation des écrans	2500	2000	<b>2000</b>	Non
<b>BUS 31/32 -Plus belle la nuit</b> (112308)	Approche globale de préventions des conduites addictives à destination des jeunes (jeunes, étudiants)	6500	6500	<b>6500</b>	Non
<b>AVENIR SANTE</b> (108007)	Approche globale de prévention des conduites addictives à destination des jeunes (18-25ans) Projet Soiresponsible	/	2500	<b>2500</b>	Non

Ces propositions ont été validées en comité technique d'attribution des subventions le 30 mai 2022.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

**ATTRIBUER** à chaque association ou partenaire les subventions de fonctionnement pour l'année 2022 telles que présentées dans le tableau ci-dessus.

**DIRE** que la dépense correspondante d'un montant de 43 000 € (quarante-trois mille euros) sera imputée au budget de la Ville sur la ligne « risques préventifs » 92520- 6574-1976 (N° 2200) qui présente les disponibilités suffisantes.

Présents et représentés: 53

Présents : 38

Abstentions : 0

Non participation	:	0
Suffrages Exprimés	:	53
Pour	:	53
Contre	:	0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport

**MME LE MAIRE** - Solène

**MME TRIVIDIC** - Oui merci. Alors le rapport 11.01, il s'agit de trois attributions de subventions concernant les animations estivales. Alors la première concerne l'association le Grand Bleu dont les projets visent à mettre en place des activités nautiques et aquatiques à destination des publics les plus vulnérables issus des quartiers prioritaires de la politique de la Ville, pour exemple durant les mois de juillet et d'août plusieurs sorties sont prévues à la base nautique de la Corbière. L'autre association, il s'agit de Hors Gabarit, donc a eu une expérience récemment sur le site de l'école Giono qui était particulièrement réussi et du coup au vu de ce bilan, cette démarche devrait être reconduite donc en 2022 pour la création d'un autre ouvrage. Donc là il s'agit pour la première c'est une attribution de subvention de 7 000 euros celle-ci il s'agit de 5 000 euros et enfin 1 500 euros pour le centre social La Grande Bastide qui fête ses 60 ans et qui va proposer dans ce cadre des animations et des festivités.  
Merci

**MME LE MAIRE** - Merci Solène, je vous propose qu'on passe en revue l'ensemble des questions jusqu'à la fin et qu'on vote ensuite. Fabienne

**MME VINCENTI** - 12.01 Madame le Maire, rapport pour information du conseil délégation de services publics pour les exploitations des structures multi-accueils de la ville d'Aix-en-Provence, compte-rendu d'activité et du délégataire année 2021. Je vous demande chers collègues de prendre acte du rapport annuel 2021 du délégataire Les Petits Chaperons Rouges qui sera examiné par la commission consultative des services publics locaux. Merci.

**MME LE MAIRE** - Marie-Pierre

**MME SICARD-DESNUELLE** - Je m'excuse de reprendre encore la parole mais promis c'est la dernière fois. Alors là c'est une attribution de subvention aux associations qui œuvrent en faveur des personnes en situation de handicap donc je pense que c'est une belle subvention, merci.

**MME LE MAIRE** – Fabienne

**MME VINCENTI** - Oui 14.01, subvention coopérative scolaire des écoles maternelles et élémentaires publiques de la ville d'Aix-en-Provence. Chaque année, des enseignants et directeurs d'école proposent des projets pour leurs élèves, ces jours sorties de classe libre. Ces projets sont mis en œuvre par les coopératives scolaires. Ces subventions sont accordées aux coopératives scolaires qui en font la demande. Je vous demande chers collègues d'approuver la somme de 2 330 euros qui sera imputée sur la ligne budgétaire 15.46 qui présente les disponibilités suffisantes. Sont concernés les Deux Ormeaux, Alberic Laurent, Les Florales, La Torse, Ferry, Sallier, Val St André, Wallon élémentaire. Merci

**MME LE MAIRE** - Merci Fabienne et Dominique pour clôturer

**MME AUGÉY** - Nous avons une convention de partenariat avec l'université de Pau qui est une convention de trois années et là il s'agit de verser la deuxième année de cotisation. Pour la 16.02 c'est une subvention pour l'académie des sciences agriculture arts et belles lettres d'Aix-en-Provence qui est une société savante fondée en 1808 qui donc a une base de données sur les aixois talentueux qui est absolument exceptionnelle et qui envisage donc de publier un ouvrage sur les 1000 aixois remarquables et pour publier cet ouvrage, ils ont besoin d'une aide financière modeste que je vous propose de leur accorder.

**MME LE MAIRE** - Y a-t-il sur ces rapports Madame Huard

**MME HUARD** - Oui merci Madame le Maire de me donner la parole, je voudrais intervenir sur la 11.01. J'ai lu avec attention cette cette délibération et je me suis posée la question de savoir qui était cette association le Grand Bleu. J'ai regardé un petit peu, en fait j'étais un petit peu surprise c'est une association marseillaise alors j'aurai voulu savoir qui est ce qui a, qui porte

**MME LE MAIRE** - L'ennemi est parmi nous

**MME HUARD** - Non, non mais sur Aix en fait comment vont les gens vont s'inscrire pour ces sorties, est ce que c'est porté par un centre social, qui est-ce qui affrète l'autocar ? En fait y a pas beaucoup... ça représente quand même 7 000 euros donc je me pose quand même un certain nombre de questions même si je trouve que le but est bien voilà si on peut répondre à ma question de savoir un peu plus sur cette association et qui porte justement ces sorties ?

**MME LE MAIRE** - Alors je vais interroger Solène Trividic sur la question parce que j'avoue que moi-même

**MME TRIVIDIC** - Alors je ne connais pas personnellement l'association, ce que je sais c'est que la politique de la Ville travaille régulièrement avec ...avec cette association peut-être que Hanane Iabrazzo est présente pourra vous renseigner davantage mais on a fait voilà plusieurs actions en partenariat avec eux mais voilà si vous voulez plus de précisions sur l'association je peux vous les apporter pour

**MME HUARD** - Mais est-ce que c'est porté par un centre social ?

**MME TRIVIDIC** - Non il s'agit d'une association. Non non non c'est pas porté par un centre social

**MME HUARD** - Donc ça veut dire que les personnes vont s'inscrire directement ? Elle a une permanence sur Aix, comment ça se passe ? Je suis dans un QPV, je veux participer, d'abord comment je suis informée de ces sorties et comment je m'inscris ?

**MME TRIVIDIC** - C'est a priori des acteurs qui sont quand même en proximité hein avec le territoire...maintenant vous dire comment ils prennent attache. Je dirai qui prennent directement attache avec l'association...mais ...ils doivent avoir des relais sur le territoire mais après voilà encore une fois, je préfère c'est sous couvert des réponses que j'obtiendrai des services parce que moi-même je les ai pas rencontrés directement

**MME HUARD** - Ok merci

**MME LE MAIRE** - Alors l'information que j'ai c'est effectivement une pratique habituelle à la politique de la Ville, c'est que lorsqu'il s'agit de faire certaines sorties on fait souvent appel à des associations qui sont locales là il s'agit d'emmener les familles sur la plage de Corbières. Raison pour laquelle, l'association avec laquelle le centre travaille est située justement à coté de Corbières. Voilà et les familles seront amenées en bus et évidemment sur la plage. Si vous voulez d'autres précisions, on les aura pour la fois prochaine évidemment

**MME HUARD** - Effectivement, si ça vous ennuie pas de

**MME TRIVIDIC** - Non bien sûr

**MME HUARD** - Ok merci beaucoup

**MME LE MAIRE** - D'autres questions ou observations ?

**MME MEYNET DE CACQUERAY** - Oui sur la 16.01

**MME LE MAIRE** - Vous êtes en forme aujourd'hui Madame de Cacqueray

**MME MEYNET DE CACQUERAY** - Oui, oui je ne suis pas toujours là donc quand je suis là j'en profite voilà mais je vais vous remarquer que je suis très rapide à chaque fois, plus rapide que d'autres

**MME LE MAIRE** - Plus que d'autres

**MME MEYNET DE CACQUERAY** - Exactement et notamment un voisin universitaire à ma droite

**M. PENA** - Et voilà, vous voyez

**MME LE MAIRE** - Mais sans, sans aucune appréciation sur la qualité

**M. PENA** - Je suis sage comme une image dans mon coin et voilà

**MME MEYNET DE CACQUERAY** - Il faut bien que je t'embête un peu donc c'est une question pour...alors d'abord c'est un mea culpa, je commencerai comme ça parce que sur cette 16.01 donc j'ai découvert qu'on avait intégré en juillet 2021 la chaire universitaire de l'université de Pau et j'ai vérifié en me disant mais c'est pas possible tu es pas au courant de ça et en fait j'étais pas là au conseil municipal de juillet 21 donc...ça m'a pas du coup choquée à l'époque. Du coup je me demande, avec un an de retard j'en suis désolée mais Dominique du coup je te pose la question. Je me demande pourquoi on a été chercher Pau alors qu'il me semble qu'on a une université sur le territoire qui a des compétences en termes managériales, y a notamment pas loin de la mairie je crois l'IMPGT par exemple et on a aussi des laboratoires de recherche. Je pense à l'AMSE ou voilà donc je me pose ces questions.

**MME AUGÉY** - Oui oui, merci pour cette question. Pour une raison extrêmement simple c'est que si la chaire s'appelle Innovation Managériale Locale ce n'est pas pour cet intitulé que nous sommes en contact avec eux. Ils ont dans cette chaire, une expertise en évaluation des politiques publiques et ils ont cette originalité que l'on ne retrouve pas par exemple à l'IMPGT que je connais bien comme tu t'en

doutes. Voilà c'est cette spécificité « évaluation des politiques publiques » donc ils ont monté une chair dans laquelle ils travaillent avec une quinzaine de villes en France de taille équivalente à celle d'Aix ou pratiquement disons sur ce point très spécifique et nous on voulait pouvoir brainstormer c'est-à-dire le contrôle de gestion voulait pouvoir brainstormer, échanger sur des pratiques d'innovation en matière d'évaluation des politiques publiques d'où Pau parce qu'ils ont cette spécificité

**MME MEYNET DE CACQUERAY** - D'accord, donc si on développe, si je comprends bien, si on développe cette spécificité sur AMU aussi sur la prochaine fois en 2024 on pourrait peut-être se rapprocher d'AMU et pas de PAU

**MME AUGÉY** - Oui j'espère quand ayant réfléchi avec eux pendant trois années nous n'aurons plus besoin d'être aidés et que nous aurons nous-même atteint un niveau d'expertise qui fait que nous pourrions dupliquer notre expertise vers d'autres vers d'autres villes. Voilà, c'est pour ça que cette convention dure trois ans. Voilà je pense qu'on aura j'espère fait le tour de la question d'ici là.

Merci

**MME MEYNET DE CACQUERAY** – Merci

**MME LE MAIRE** - D'autres questions ou observations ? 11.01 contre ? Abstention ? 12.01 contre ?

**MME HUARD** - C'est une information

**MME LE MAIRE** - Ah oui c'est une information pardon. 12.02 contre ? Abstention ? 14.01 contre ? Abstention ? 16.01 contre ? Abstention ? 16.02 contre ? Abstention ?

**MME LE MAIRE** - Ben il me reste à vous souhaiter un excellent mois d'août à tous.

**OBJET : ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS ANIMATIONS ESTIVALES- AUTORISER MADAME LE MAIRE A SIGNER L'AVENANT**

**Etaient Présents :**

Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Solène TRIVIDIC, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN. **Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Monsieur Jonathan AMIACH à Madame Joëlle CANUET, Madame Laurence ANGELETTI à Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Michael ZAZOUN, Monsieur Pierre- Paul CALENDINI à Madame Josy PIGNATEL, Madame Brigitte DEVESA à Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Laurent DILLINGER à Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-François DUBOST à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL à Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL à Monsieur Sellam HADAOUI, Monsieur Philippe KLEIN à Madame Béatrice BENDELE, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Pierre SPANO à Madame Agnès DAURES, Monsieur Jules SUSINI à Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Francis TAULAN à Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Jean-Louis VINCENT à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ.

**Excusés sans pouvoir :**

Madame Stéphanie FERNANDEZ, Madame Françoise TERME. Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Solène TRIVIDIC donne lecture du rapport ci-joint.

## **11.01**

**RAPPORTEUR :** Madame Solène TRIVIDIC

## **Politique Publique : 11-RENFORCEMENT DE LA PROXIMITE ET POLITIQUE DE LA VILLE**

**OBJET** : ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS ANIMATIONS ESTIVALES- AUTORISER MADAME LE MAIRE A SIGNER L'AVENANT- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre du développement social des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville, il vous est proposé de soutenir les actions de proximité, d'aide aux victimes et d'offres estivales émanant des associations libellées dans le tableau ci-annexé.

Il s'agit également du projet de l'association « Le Grand Bleu » visant à mettre en place des activités nautiques et aquatiques telles que le kayak de mer, le paddle géant, l'apprentissage de la natation, la familiarisation aquatique et le secourisme avec la formation aux gestes qui sauvent, à destination des publics les plus vulnérables issus des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville, notamment les jeunes, les parents et les mamans, peu ou pas accoutumés à ce type d'activités. Durant les mois de juillet et août, plusieurs sorties, à la base nautique de la Corbière, seront proposées avec un autocar qui sera affrété pour faciliter l'accès aux familles inscrites.

Par ailleurs, l'Association « Hors Gabarit » travaille sur la perception et l'appropriation du quartier par les enfants. Pour créer une œuvre sur le site Giono, elle a mené un long travail de diagnostic, d'analyse de besoins, des usages ainsi qu'une concertation qui a touché plus de 200 personnes entre adultes et enfants. Au vu du bilan qualitatif de cette démarche, « Hors Gabarit » souhaite reconduire l'initiative en 2022 par la création d'un autre ouvrage, co- construit avec les habitants.

Enfin, le centre social la Grande Bastide, qui fête ses 60 ans d'existence en faveur d'un public intergénérationnel, propose des animations et des festivités au sein du quartier du Val Saint André.

Ces propositions ont été validées le 30 mai 2022.

Compte tenu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

**ADOPTER** l'avenant ci-annexé ;

**AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant délégué aux centres sociaux à le signer ;

**ATTRIBUER** les subventions telles que précisées dans le tableau ci-annexé ;

**DIRE** que la dépense globale de **13 500 €** sera imputée sur les lignes budgétaires n°**1460 et 1258** qui présentent les disponibilités suffisantes.

Présents et représentés:	53
Présents :	37
Abstentions :	0
Non participation :	1
Suffrages Exprimés :	52
Pour :	52
Contre :	0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote Eric CHEVALIER

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport

**OBJET** : RAPPORT POUR INFORMATION DU CONSEIL - DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DES STRUCTURES MULTI-ACCUEILS DE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE - COMPTE RENDU D'ACTIVITÉS DU DÉLÉGATAIRE ANNÉE 2021

**Etaient Présents :**

Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc

FERAUD, Monsieur Sellam HADAOU, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Solène TRIVIDIC, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN. **Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Monsieur Jonathan AMIACH à Madame Joëlle CANUET, Madame Laurence ANGELETTI à Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Michael ZAZOUN, Monsieur Pierre- Paul CALENDINI à Madame Josy PIGNATEL, Madame Brigitte DEVESA à Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Laurent DILLINGER à Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-François DUBOST à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL à Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUÏEL à Monsieur Sellam HADAOU, Monsieur Philippe KLEIN à Madame Béatrice BENDELE, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Pierre SPANO à Madame Agnès DAURES, Monsieur Jules SUSINI à Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Francis TAULAN à Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Jean-Louis VINCENT à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ.

**Excusés sans pouvoir :**

Madame Stéphanie FERNANDEZ, Madame Françoise TERME. Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Fabienne VINCENTI donne lecture du rapport ci-joint.

## **12.01**

**RAPPORTEUR** : Madame Fabienne VINCENTI

**CO-RAPPORTEUR(S)** : Madame Dominique AUGÉY

**Politique Publique : 12-DEVELOPPEMENT DES SERVICES DE PROXIMITE AUX AIXOISES ET AIXOIS**

**OBJET** : RAPPORT POUR INFORMATION DU CONSEIL - DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DES STRUCTURES MULTI-ACCUEILS DE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE - COMPTE RENDU D'ACTIVITÉS DU DÉLÉGATAIRE ANNÉE 2021-

Information du Conseil

Mes Chers Collègues,

Par délibération n° DL.2008-883 en date du 14 octobre 2008, le Conseil Municipal a désigné la société « Les Petits Chaperons Rouges » (LPCR) comme déléataire pour la gestion des crèches, centres de loisirs et autres structures Petite Enfance de la Ville d'Aix-en-Provence.

Par délibération n° DL.2015-251 en date du 8 juin 2015, le Conseil Municipal a renouvelé, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015, pour une durée de 7 ans, son choix pour ce déléataire en lui confiant « des structures multi-accueils de la Ville d'Aix-en-Provence ».

Le contrat correspondant a été signé le 29 juin 2015 et notifié au déléataire le 30 juin 2015 pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2015 au 30 juin 2022.

Cependant, la procédure de délégation de service public, initiée en juillet 2021 et actuellement en cours, ne pourra être menée à terme d'ici l'échéance du contrat actuel au 1<sup>er</sup> juillet 2022, pour des raisons liées à la mobilisation des services dans la gestion de la crise sanitaire.

Aussi, le Conseil Municipal du 20 mai 2022, par délibération n° DL.2022-163, a prolongé la durée du contrat par avenant n°6 portant la prise d'effet du futur contrat le 1<sup>er</sup> Janvier 2023.

La délégation de service public des crèches a pour objet la gestion des multi-accueils collectifs municipaux.

Les établissements concernés sont les suivants :

**L'Agora**

**L'Aquarelle**

**L'Atelier**

**Arlequin**

**Berlingot (Célony)**

**Les Bout'Chous**  
**Cache-Cache**  
**Câlin Câline**  
**Les Contines**  
**Les Enfants du Wallon**  
**Françoise Dolto**  
**Les Graines d'Étoiles**  
**L'île aux Enfants**  
**Le Petit Jardin**  
**Pin d'Épices**  
**Pirouette (Chastel)**  
**Pom d'Happy**  
**La Ribambelle**  
**Le Tipi**  
**Tom Pouce**

Conformément aux dispositions de l'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, la société LPCR a transmis, à la Ville d'Aix-en-Provence, le rapport retraçant l'activité pour l'année 2021, lié à l'exploitation de la délégation de service public.

En conséquence, Mes Chers Collègues, je vous remercie de bien vouloir :

**PRENDRE ACTE** du Rapport Annuel 2021 du délégataire qui, conformément à l'article L 1413-1 du C.G.C.T, sera examiné par la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

Le Conseil Municipal a pris connaissance du présent rapport.

**OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EN 2022 AUX ASSOCIATIONS ŒUVRANT EN FAVEUR DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP**

**Etaient Présents :**

Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Sellam HADAOU, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Solène TRIVIDIC, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN. **Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Monsieur Jonathan AMIACH à Madame Joëlle CANUET, Madame Laurence ANGELETTI à Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Michael ZAZOUN, Monsieur Pierre- Paul CALENDINI à Madame Josy PIGNATEL, Madame Brigitte DEVESA à Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Laurent DILLINGER à Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-François DUBOST à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL à Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL à Monsieur Sellam HADAOU, Monsieur Philippe KLEIN à Madame Béatrice BENDELE, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Pierre SPANO à Madame Agnès DAURES, Monsieur Jules SUSINI à Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Francis TAULAN à Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Jean-Louis VINCENT à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ.

**Excusés sans pouvoir :**

Madame Stéphanie FERNANDEZ, Madame Françoise TERME. Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

## 12.02

**RAPPORTEUR :** Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE

**Politique Publique :** **12-DEVELOPPEMENT DES SERVICES DE PROXIMITE AUX AIXOISES ET AIXOIS**

**OBJET :** ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EN 2022 AUX ASSOCIATIONS ŒUVRANT EN FAVEUR DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre du soutien apporté par les différentes associations et partenaires aux personnes en situation de handicap, la Ville d'Aix-en-Provence apporte sa contribution sous forme de subventions de fonctionnement.

Ces dotations participent à la continuité des actions menées tout au long de l'année. Durant ces deux dernières années lourdement impactées par la crise sanitaire, la plupart des associations œuvrant dans le champ du handicap ont rencontré des difficultés à mener leurs actions. Face aux multiples contraintes, elles ont dû s'adapter et parfois repenser leurs missions pour continuer d'accompagner leur public.

Dès le début de cette période difficile, la Ville a toujours accompagné ses partenaires en y mettant les moyens financiers et en continuant d'apporter un soutien identique aux années précédentes en raison des efforts dont ont fait preuve de nombreuses structures associatives locales.

Aujourd'hui, la Ville entend poursuivre son soutien auprès des associations qui développent des actions fondamentales en faveur des personnes en situation de handicap et de leur inclusion dans la société (accompagnement, handisport, accès à la culture ou aux loisirs, etc...).

A titre exceptionnel et en partenariat avec la direction des Sports, la délégation Handicap présente, pour l'année 2022, l'attribution d'une subvention à l'association Aix Handisport.

C'est en raison de ces éléments que je vous propose d'allouer au titre de l'exercice 2022, des subventions de fonctionnement aux associations ou partenaires listés dans le tableau ci-dessous. Ces propositions ont été validées en comité technique d'attribution des subventions le 30 mai 2022.

Association/ Partenaire (n° tiers)	Objet	Attribué en 2020	Attribué en 2021	Proposition attribution CM 22/07/2022	Commentaire
<b>AFTC 13</b> (42198)	Défense de l'ensemble des intérêts matériels et moraux des victimes de traumatisme crânien et cérébro lésés	<b>4500</b>	<b>4500</b>	<b>4500</b>	
<b>ESPOIR PROVENCE</b> (9233)	Améliorer l'état physique, intellectuel et physique des enfants et adolescents atteints de déficience mentale afin d'aider leur intégration dans la vie et notamment dans le cadre d'un Groupe d'entraide mutuelle (GEM)	<b>16000</b>	<b>16000</b>	<b>16000</b>	
<b>SURDI 13</b> (112125)	Représenter et défendre les intérêts des devenus sourds. Soutenir la recherche sur la surdité. Informer conseiller les malentendants	<b>1000</b>	<b>1000</b>	<b>1000</b>	
<b>SOURCE</b> (100730)	Accueil des personnes handicapées pour l'insertion sociale et culturelle	<b>7000</b>	<b>5000</b>	<b>5000</b>	
<b>CREEDAT</b> (42127)	Etudes diagnostiques adaptations techniques des lieux de vie des personnes en situation de handicap	/	<b>620</b>	<b>620</b>	

<b>SANTÉ SPORT PROVENCE</b> (102290)	Accompagnement, par coach sportif du centre médico sportif porté par l'association, d'enfants et de jeunes adultes en situation de handicap	<b>6120</b>	<b>8000</b>	<b>9000</b>	
<b>ASSOCIATION VALENTIN HAUY</b> (108264)	Actions au service des aveugles et des mal-voyants	<b>2000</b>	<b>2000</b>	<b>1000</b>	
<b>ASSOCIATION FRANCAISE DES DIABETIQUES</b> (112172)	Amélioration des conditions de vie des diabétiques	<b>1000</b>	<b>1000</b>	<b>1000</b>	
<b>LES DONNEURS DE VOIX</b> (110151)	Animation et gestion d'œuvres sociales destinées à rompre l'isolement des personnes empêchées pour un accès à la lecture	<b>1500</b>	/	<b>1000</b>	
<b>AIX HANDISPORT</b> (26593)	Permettre aux personnes en situation de handicap la pratique du sport	<b>4100</b>	<b>4100</b>	<b>4100</b>	Présentation en lien avec la Direction des Sports

Subvention de fonctionnement 2022 : Ligne budgétaire N° 521 6574 925 (N°6356) Aide sociale personnes handicapées adultes (43 220 euros)

Association/ Partenaire (n° tiers)	Objet	Attribué en 2020	Attribué en 2021	Proposition attribution CM 22/07/2022	Commentaire
<b>EQUUS</b>	Dispenser des séances de	<b>5400</b>	<b>3900</b>	<b>3900</b>	

(22839)	thérapie avec le cheval, des cours d'équitation adaptée pour des personnes en situation de handicap				
<b>AVIATION SANS FRONTIÈRES</b> (43528)	Mettre ses moyens et compétences aéronautiques de ses membres au service des malades. Organise journées découvertes pour personnes handicapées	<b>2500</b>	<b>1000</b>	<b>1000</b>	
<b>APAR</b> (47137)	Appui et accompagnement des familles concernées par des personnes diagnostiquées autistes	<b>2000</b>	<b>4000</b>	<b>4000</b>	

Subvention de fonctionnement 2022 : Ligne budgétaire N° 521 6574 925 (N°6359) Aide sociale enfants handicapés (8 900 euros)

Je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

**ATTRIBUER** à ces associations les subventions de fonctionnement pour l'année 2022, **DIRE** que la dépense correspondante d'un montant de 43 220 € (quarante-trois mille deux cent vingt euros) sera imputée au Budget de la Ville sur la ligne budgétaire N° 521 6574 925 (N°6356) - Aide sociale personnes handicapées adultes - **Subventions de fonctionnement** - qui présente les disponibilités suffisantes.

**DIRE** que la dépense correspondante d'un montant de 8 900 € (huit mille neuf cents euros) sera imputée au Budget de la Ville sur la ligne budgétaire n° 521 6574 (6359) - Aide sociale pour enfants handicapés - **Subventions de fonctionnement** qui présente les disponibilités suffisantes.

Présents et représentés :	53
Présents :	37
Abstentions :	0
Non participation :	0
Suffrages Exprimés :	53
Pour :	53
Contre :	0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport.

**OBJET : SUBVENTIONS AUX COOPÉRATIVES SCOLAIRES DES ÉCOLES MATERNELLES ET ÉLÉMENTAIRES PUBLIQUES DE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE**

**Etaient Présents :**

Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Solène TRIVIDIC, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN. **Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Monsieur Jonathan AMIACH à Madame Joëlle CANUET, Madame Laurence ANGELETTI à Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Michael ZAZOUN, Monsieur Pierre- Paul CALENDINI à Madame Josy PIGNATEL, Madame Brigitte DEVESA à Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Laurent DILLINGER à Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-François DUBOST à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL à Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL à Monsieur Sellam HADAOUI, Monsieur Philippe KLEIN à Madame Béatrice BENDELE, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Pierre SPANO à Madame Agnès DAURES, Monsieur Jules SUSINI à Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Francis TAULAN à Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Jean-Louis VINCENT à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ.

**Excusés sans pouvoir :**

Madame Stéphanie FERNANDEZ, Madame Françoise TERME. Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Fabienne VINCENTI donne lecture du rapport ci-joint.

## **14.01**

**RAPPORTEUR :** Madame Fabienne VINCENTI

**Politique Publique : 14-ENSEIGNEMENT ET SOUTIEN A L'ÉDUCATION DES ENFANTS SCOLARISÉS**

**OBJET :** SUBVENTIONS AUX COOPÉRATIVES SCOLAIRES DES ÉCOLES MATERNELLES ET ÉLÉMENTAIRES PUBLIQUES DE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE- Décision du Conseil  
Mes Chers Collègues,

La Ville d'Aix-en-Provence développe ou soutient, depuis de nombreuses années, dans le cadre de sa politique éducative, des actions et dispositifs en direction des enfants scolarisés sur son territoire. Chaque année, des enseignants et directeurs d'écoles proposent des projets pour leurs élèves, départs en séjours découvertes (séjours libres, sorties de classes), créations de bibliothèques, projets artistiques culturels, abonnements annuels à des ouvrages pédagogiques ou ludiques.

Ces projets sont généralement mis en œuvre par des coopératives scolaires. Les aides sont accordées sous forme de subventions aux coopératives scolaires des écoles qui en font la demande par le biais de délibérations qui passent au Conseil Municipal.

La Ville d'Aix-en-Provence souhaite répondre favorablement aux projets qui ont été déposés pour ce 2ème trimestre 2022, et détaillés en annexe.

En conséquence, je vous demande, Mes chers Collègues, de bien vouloir :

**DÉCIDER** l'attribution de participations financières aux coopératives scolaires des écoles répertoriées sur le tableau en annexe,

**DIRE** que cette dépense sera imputée pour un montant de 2 330,20 € (deux mille trois cent trente euros et vingt centimes) sur la ligne budgétaire **1546 (213-6574-922)** qui présente les disponibilités suffisantes.

Présents et représentés :	53
Présents :	37
Abstentions :	0
Non participation :	4
Suffrages Exprimés :	49
Pour :	49
Contre :	0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote

Eric CHEVALIER Françoise COURANJOU Marc FERAUD Salah-Eddine KHOUIEL

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport

**OBJET : PARTICIPATION FINANCIÈRE ENTRE LA VILLE ET L'UPPA CHAIRE OPTIMA**

**Etaient Présents :**

Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Sellam HADAOU, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Solène TRIVIDIC, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN. **Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Monsieur Jonathan AMIACH à Madame Joëlle CANUET, Madame Laurence ANGELETTI à Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Michael ZAZOUN, Monsieur Pierre- Paul CALENDINI à Madame Josy PIGNATEL, Madame Brigitte DEVESA à Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Laurent DILLINGER à Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-François DUBOST à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL à Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL à Monsieur

Sellam HADAOUI, Monsieur Philippe KLEIN à Madame Béatrice BENDELE, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Pierre SPANO à Madame Agnès DAURES, Monsieur Jules SUSINI à Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Francis TAULAN à Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Jean-Louis VINCENT à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ.

**Excusés sans pouvoir :**

Madame Stéphanie FERNANDEZ, Madame Françoise TERME. Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Dominique AUGÉY donne lecture du rapport ci-joint.

## 16.01

**RAPPORTEUR :** Madame Dominique AUGÉY

**Politique Publique : 16-DEVELOPPEMENT DES PARTENARIATS ET DE LA VIE ASSOCIATIVE ET COMMERCANTE**

**OBJET :** PARTICIPATION FINANCIÈRE ENTRE LA VILLE ET L'UPPA CHAIRE OPTIMA-

Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

La Ville d'Aix-en-Provence souhaite faire évoluer ses réflexions et ses pratiques tout en soutenant le monde universitaire et la recherche scientifique. Dans le cadre de l'Evaluation des Politiques Publiques, la Ville a ainsi intégré, en juillet 2021, la Chaire universitaire « Observatoire du Pilotage et de l'Innovation Managériale locale» (OPTIMA) de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour spécialisée sur les questions d'Innovation et d'Evaluation.

Un partenariat a ainsi été conventionné par délibération n°DL.2021-758, pour une durée de 3 ans, soit du 01 septembre 2021 au 31 août 2024.

Cette Chaire a pour ambition d'observer, de promouvoir et partager les innovations managériales locales, tout en accompagnant les collectivités dans la mise en œuvre d'outils et de pratiques innovantes. Cette Chaire développe actuellement un réseau sur le plan national avec 14 autres universités et 15 partenaires publics.

Grâce à ce partenariat, la Ville bénéficie notamment de l'expertise de la Chaire sur le pilotage et l'évaluation des politiques publiques et envisage d'organiser prochainement un séminaire d'informations et de sensibilisation sur ces questions.

Ce partenariat permet donc à la Ville de soutenir les différentes activités de recherches universitaires tout en bénéficiant d'une expertise et d'un rayonnement national sur les questions d'innovation territoriale, de management public local, de pilotage et d'évaluation des politiques publiques.

Vu l'intérêt communal de poursuivre ce partenariat avec ce réseau d'experts sur les questions d'innovation territoriale et d'évaluation, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

**ATTRIBUER** pour exécution de la Convention pluriannuelle entre la Ville et l'UPPA Chaire Optima, une participation pour un montant de 5 000 € à l'UPPA,

**DIRE** que cette dépense en résultant sera imputée sur la ligne budgétaire 025-6748- 920/1098 qui présente les disponibilités suffisantes.

Présents et représentés:	53
Présents :	37
Abstentions :	0
Non participation :	0
Suffrages Exprimés :	53
Pour :	53
Contre :	0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

N'ont pas pris part au vote NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport

## **OBJET : SUBVENTION A L'ACADÉMIE DES SCIENCES AGRICULTURE ARTS ET BELLES**

### **Etaient Présents :**

Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Solène TRIVIDIC, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN. **Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

### **Excusés sans pouvoir :**

Monsieur Jonathan AMIACH à Madame Joëlle CANUET, Madame Laurence ANGELETTI à Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Michael ZAZOUN, Monsieur Pierre- Paul CALENDINI à Madame Josy PIGNATEL, Madame Brigitte DEVESA à Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Laurent DILLINGER à Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-François DUBOST à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL à Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL à Monsieur Sellam HADAOUI, Monsieur Philippe KLEIN à Madame Béatrice BENDELE, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Pierre SPANO à Madame Agnès DAURES, Monsieur Jules SUSINI à Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Francis TAULAN à Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Jean-Louis VINCENT à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ.

### **Excusés sans pouvoir :**

Madame Stéphanie FERNANDEZ, Madame Françoise TERME. Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Dominique AUGÉY donne lecture du rapport ci-joint.

## **16.02**

**RAPPORTEUR :** Madame Dominique AUGÉY

### **Politique Publique : 16-DEVELOPPEMENT DES PARTENARIATS ET DE LA VIE ASSOCIATIVE ET COMMERCANTE**

**OBJET :** SUBVENTION A L'ACADÉMIE DES SCIENCES AGRICULTURE ARTS ET BELLES

LETTRES D'AIX-EN-PROVENCE - Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

L'Académie des Sciences Agriculture Arts et Belles Lettres d'Aix est une institution ancienne qui contribue au rayonnement culturel de notre Ville. L'association a pour objet de développer et d'encourager, autour d'elle, les études et les travaux qui se rapportent aux sciences, à l'agriculture, aux arts et aux belles lettres. Elle gère en particulier le Musée Arbaud, rue du 4 septembre.

Avec le concours de la Ville d'Aix, l'Académie a entrepris la rénovation, depuis plusieurs années, de l'hôtel d'Arbaud et mène des opérations de conservation et d'inventaire des collections du Musée.

Elle organise, également, différentes manifestations telles que des colloques et conférences, ainsi que des expositions et participe, ou apporte sa contribution à des événements pilotés par d'autres acteurs du monde culturel, permettant ainsi de faire connaître et de diffuser le patrimoine aixois à l'échelle nationale et européenne.

L'Académie a initié un projet de publication d'un ouvrage intitulé « Les Mille personnalités d'Aix-en-Provence » (3 000 exemplaires) qui prendra la forme d'un dictionnaire des biographies des personnes ayant contribué à l'histoire d'Aix, des origines de la Ville à la période contemporaine.

La Ville souhaite soutenir le projet en accordant une subvention exceptionnelle de 5 000 euros et faire l'acquisition de 40 ouvrages au prix unitaire de 42 euros (coût total de 1 680 euros).

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

**ATTRIBUER** une subvention d'un montant de 5 000 € (cinq mille euros) à l'association «Académie des Sciences Agriculture Arts et Belles Lettres d'Aix» dans le cadre du projet de publication d'un ouvrage ;

**DIRE** que les dépenses correspondantes seront imputées au budget de la Ville, exercice 2022, sur les lignes budgétaires 025-6748-920/1098 et 025-6233-920/13157 qui présentent les disponibilités suffisantes.

Présents et représentés:	53
Présents :	37
Abstentions :	0
Non participation :	0
Suffrages Exprimés :	53
Pour :	53
Contre :	0

Ont voté contre NEANT

Se sont abstenus NEANT

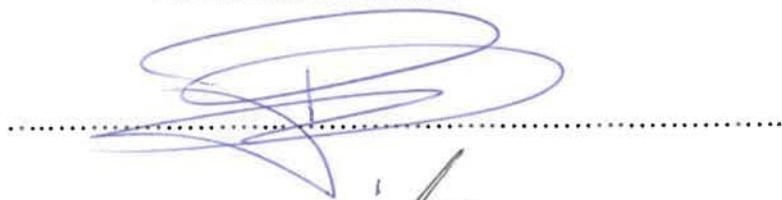
N'ont pas pris part au vote NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport

### Fin de la séance

Le procès-verbal de la séance du 22 juillet 2022 a été adopté à l'unanimité lors de la séance du Conseil Municipal du 14 octobre 2022.

Le Secrétaire de séance

A blue ink signature is written over a horizontal dotted line.

Le Président de séance

A black ink signature is written over a horizontal dotted line.